TRENTE-HUITIÈME ANNÉE Nº 11 397 — DERNIÈRE ÉDITION — DIMANCHE 20 - LUNDI 21 SEPTEMBRE 1981

LE MONDE DIMANCHE

Le Monde

Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : Jacques Fauvet

3,80 F

Algérie, 2 DA ; Maroc, 2,50 dir. ; Tunisie, 250 m. ; Allemagne, 1,40 DM ; Autriche, 14 sch. ; Belgique, 20 fr. ; Canada, $ 1,10 ; Côte-d'Ivoire, 265 F CFA ; Danemark, 6,50 kr ; Espagne, 70 pes. ; G.-B., 40 p. ; Grèce, 48 dr ; Iran, 125 rls ; Irlande, 70 p. ; Italie, 900 l. ; Liban, 325 P ; Luxembourg, 20 f. ; Norvège, 4,50 kr ; Pays-Bas, 1,75 fl. ; Portugal, 40 esc ; Sénégal, 250 F CFA ; Suède, 4,30 kr ; Suisse, 1,30 f. ; E.-U., 95 cents ; Yougoslavie, 36 d.

Tarif des abonnements page 25

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS CEDEX 09
C.C.P. 4207 - 23 PARIS
Télex Paris nº 650572
Tél. : 246-72-23

BULLETIN DE L'ÉTRANGER

Aider le Tchad à exister

La visite à Paris du président tchadien vient de donner lieu à un exercice diplomatique d'un style assez peu habituel. Il n'est pas fréquent, *en effet, que* le responsable tout théorique d'un Etat divisé entre factions et occupé par une armée étrangère, fût-elle « amicale », vienne négocier à Paris à propos de questions qui échappent largement à son contrôle et sur lesquelles le gouvernement français n'a presque aucune prise. On ne pouvait donc attendre de ce voyage qu'il allât au-delà du symbole : la rencontre entre M. Mitterrand et l'ancien rebelle, chef nominal d'un gouvernement éclaté, a marqué que la France ne pouvait se désintéresser du Tchad et qu'elle entendait l'aider à exister.

C'est en effet à ce niveau élémentaire que se situe le problème. En recevant en chef d'Etat M. Goukouni Oueddeï, Paris peut espérer consolider sa position afin de faire sortir un jour l'Etat tchadien du domaine de la fiction. Toutefois, dès que l'on recherche les mesures concrètes qui pourraient aider à renaître un pays ruiné et disloqué par la guerre civile, les difficultés sont presque insurmontables, et l'incontestable bonne volonté des deux partenaires ne suffit pas à sortir d'embarras.

Reconstruire N'Djamena ? Une mission technique est sur place, et la France a déjà réservé des crédits pour une opération dépassant les moyens dont elle dispose et à laquelle l'Europe sera largement associée. Encore faut-il que cette assistance ne se traduise pas, en fin de compte, par un partage des tâches entre la Libye, contrôlant politiquement et militairement le pays, et Paris, réglant les *lourdes factures*. M. Claude Cheysson, assurant que la France est « prête à la reconstruction d'un Tchad unitaire et totalement indépendant », a précisément employé les deux adjectifs qui cernent le problème. Pour sa part, M. Goukouni Oueddeï ne parvient pas à convaincre, fût-ce en invoquant trop opportunément l'« agression soudanaise », lorsqu'il assure que les troupes libyennes se *retireront dès qu'il en manifestera* le désir.

Former une armée nationale ? La France a clairement fait savoir qu'elle ne s'engagerait pas dans des aventures de caractère militaire. Des espoirs sont mis dans le Cameroun voisin. Ils semblent bien peu conformes au naturel prudent du président Ahidjo, qui vient à nouveau, à Paris, de préconiser un recours aux Nations unies et de rappeler que son pays ne « s'immiscerait » pas dans les *problèmes du Tchad*, « que ce soit dans le cadre d'une force neutre ou dans un autre cadre ». En toute hypothèse, la création d'une armée efficace est une œuvre de longue haleine.

Enfin, la constitution d'une force interafricaine à laquelle Paris accorde un soutien diplomatique et promet un appui financier, est une opération délicate comptant beaucoup de précédents décevants. L'éventuelle participation de l'Algérie pourrait constituer un atout. Il n'en reste pas moins que M. Goukouni Oueddeï, en menaçant ses alliés libyens des foudres bien peu inquiétantes de l'O.U.A., « prête à les faire partir par la force » au cas où ils s'éterniseraient dans son pays, ne s'expose guère à être pris au sérieux. Dans la partie extraordinairement difficile qu'il doit jouer, les pétitions de principe font douter de ses chances de succès.

LA DÉFENSE DU FRANC ET LES NATIONALISATIONS

Pour contrecarrer la spéculation à la hausse du deutschemark :

– le contrôle des changes sera renforcé
– les taux d'intérêt seront relevés

Pour couper court aux rumeurs de dévaluation du franc au sein du S.M.E. et enrayer le mouvement de fuite des capitaux, le gouvernement devait annoncer, dimanche soir, 20 septembre, des mesures de défense du franc : renforcement du contrôle des changes et élévation du taux d'intérêt sur le marché monétaire.

La journée de vendredi avait été mauvaise pour le franc. La baisse du dollar, qui s'est poursuivie, s'est traduite par un afflux de capitaux vers les placements en deutschemarks et en francs suisses. La spéculation à la hausse sur la devise allemande provoque de fortes tensions au sein du S.M.E., dont le franc français, notamment, fait les frais. La banque de France a dû intervenir de façon importante pour empêcher le franc de crever son « plancher ». (Voir la rubrique « Changes », de François Renard, page 27.)

Le ministre de l'économie et des finances devait mettre au point dans la journée de samedi les nouvelles mesures de défense du franc qui devaient être an*noncées dimanche, avec applica*tion immédiate dès l'ouverture du marché lundi matin. Deux séries de dispositions devaient être prises. La première concerne un renforcement du contrôle des changes mis en place le vendredi 22 mai dernier, le jour même où le premier gouvernement Mauroy était constitué. Il s'agit, dit-on Rue de Rivoli, de diminuer encore *« les possibilités d'anticipations malsaines »* de la part de ceux qui, faisant des opérations avec l'étranger, sont tentés de jouer un prochain « décrochage » du franc au sein du *S.M.E. Le dis*positif en vigueur pouvait apparaître pourtant comme déjà assez sévère.

Il a cependant été relativement bien supporté, d'abord parce qu'il est relativement bien équilibré (contrairement aux expériences antérieures similaires : le contrôle des changes actuel ne pénalise pas plus durement les importateurs que les exportateurs) et ensuite parce qu'il consiste, en ce qui concerne les exportateurs, à utiliser habilement les mécanismes de marché existants.

Dans l'état actuel de la réglementation, les importateurs ne peuvent *acheter de devises étran*gères qu'à terme rapproché — un mois au lieu de deux mois auparavant. C'est pour eux le moyen de se couvrir contre le risque d'une dévaluation de la monnaie nationale. Ce délai apparaît déjà très court. Peut-il être encore raccourci, ou bien temporairement supprimé ? Par ailleurs, les importateurs ne peuvent détenir que deux jours ouvrables (au lieu de huit jours *avant le 22 mai) les devises* nécessaires au règlement des importations au comptant.

Quant aux exportateurs, ils doivent céder dans un délai d'un mois après l'expédition des marchandises les devises reçues en paiement (et qu'ils ne toucheront effectivement, dans beaucoup de cas, que plus tard). Cela les oblige à emprunter les devises en question, emprunt qui entre normalement dans le cadre d'une opération de couverture à terme... mais contre le risque contraire. Outre la création d'un régime de devise-titre — *le dollar-titre fait* aujourd'hui une prime de 35 % ! — le dispositif actuellement appliqué comprend encore un autre élément : les résidents ne peuvent, sans autorisation *spéciale, faire des investissements* de caractère industriel ou commercial à l'étranger qu'à hauteur de 1 million de francs (le seuil était auparavant de 5 millions). Une condition est toutefois posée : les investissements en question doivent être financés par des emprunts en devises à concurrence des trois quarts de leur montant total. Cette proportion serait-elle portée, pour une durée limitée, à 100 % ?

PAUL FABRA.

(Lire la suite page 24.)

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Deux votes pour une abolition

par BERTRAND LE GENDRE

L'histoire retiendra que le 18 septembre 1981 les députés français ont voté l'abolition de la peine de mort. Pas un élu communiste n'a manqué à l'appel. Deux socialistes seulement, MM. Gérard Houteer (Haute-Garonne) et Frédéric Jalton (Guadeloupe) ont manifesté leurs hésitations en refusant de prendre part au vote sur l'ensemble du texte.

Le succès de M. Badinter, dont l'émotion était visible, est total. *« Cette loi est la nôtre »*, a dit M. Jean-Pierre Michel (P.S., Haute-Saône). Mais la victoire est celle du bon sens. Trente et un députés de l'opposition se sont associés au vote final, dont deux de ses dirigeants, MM. Chirac et Jacques Blanc (U.D.F.), qui n'ont pas voulu manquer ce rendez-vous.

(Lire la suite page 6.)

UN ENTRETIEN AVEC M. JEAN LAURAIN

• Le 8 mai doit être une fête internationale de la liberté
• L'affaire du 19 mars reste à trancher

nous déclare le ministre des anciens combattants

L'Assemblée nationale sera saisie, le mercredi 23 septembre, d'une proposition de loi, déjà adoptée par le Sénat lors de la précédente législature, tendant à faire du 8 mai un « jour férié ». On sait qu'une polémique s'était engagée, depuis 1975, entre le précédent *chef de* l'Etat et les anciens combattants, qui souhaitaient rendre à l'armistice de 1945 sa signification historique.

***A cette occasion, nous avons interrogé* M. Jean Laurain, ministre des anciens combattants, sur l'action de son département ministériel. Il souhaite faire du 8 mai une « *fête* internationale de la liberté ». Il s'explique également sur le projet de choisir le 19 mars comme date anniversaire officielle d'hommage aux morts de la guerre d'Algérie, sujet très controversé. Le ministre précise que l'affaire reste à trancher.**

— Vous vous préparez, monsieur le ministre, à soumettre à l'Assemblée nationale une proposition de loi faisant du 8 mai, anniversaire de l'armistice de 1945, un « jour férié ». En quoi le 8 mai mérite-t-il, à votre avis, d'être distingué de cet autre anniversaire, le 11 novembre, dont M Giscard d'Estaing souhaitait faire la date unique d'hommage aux victimes des différentes guerres ?

— Faisons d'abord un bref rappel historique : M. Giscard d'Estaing a aussi déclaré que la suppression de cette commémoration du 8 mai — par le général de Gaulle — était une erreur. Elle consistait à croire que la célébration de l'armistice de 1945 heurtait la sensibilité allemande, qu'elle était le symbole d'une période dramatique pour le peuple allemand et le rappel ostentatoire des camps de concentration. Partant, M. Giscard d'Estaing, en instituant le 11 novembre comme jour unique du souvenir, voulait rayer le 8 mai du calendrier. C'était *précisément là l'erreur :* on ne peut bâtir de vraie réconciliation européenne en « gommant » le 8 mai, qui a marqué l'écrasement du nazisme, condition nécessaire à une véritable paix entre deux peuples voisins.

» Par rapport au 11 novembre 1918, dont la célébration rappelle le lourd tribut payé à une victoire par les armes, le 8 mai 1945 a une signification supplémentaire : c'est la victoire de la civilisation sur la barbarie, la dictature, la terreur, le racisme, les camps de la mort. C'est pourquoi le 8 mai doit être célébré à part, en considérant sa spécificité. On pourrait en faire une fête internationale de la liberté et de la paix, en invitant des délégations étrangères et en y associant surtout la jeunesse européenne.

— Car vous pensez que ces célébrations sont encore de nature à retenir l'attention du grand public, en particulier les jeunes qui trouvent cela très « rétro » et assez éloigné de leurs préoccupations actuelles ?

— Ce ne sera pas facile, en effet, mais je pense qu'on peut trouver des formules nouvelles pour réactualiser la commémoration du 8 mai.

Propos recueillis par
CLAUDE DURIEUX.

(Lire la suite page 7.)

AU JOUR LE JOUR

OUBLI

Les dates soutiennent la mémoire des individus et celle des peuples. Mais une date n'a pas la même résonance pour tous. Tel jour, glorieux pour l'un, est pour l'autre funeste. Il y a ceux qui se souviennent et ceux qui voudraient oublier.

19 mars 1962 : la France abolit la guerre d'Algérie. 18 septembre 1981 : les députés français abolissent la peine de mort. Il en est qui rêvent et qui rêveront d'abolir aussi la mémoire et les abolitions.

BRUNO FRAPPAT.

Le gouvernement ne veut pas toucher aux banques étrangères

Le Conseil d'Etat a rendu, le vendredi 18 septembre, son avis sur le projet de loi sur les nationalisations. Cet avis, généralement nuancé, est cependant opposé au projet gouvernemental à propos de la nationalisation des banques étrangères. Le Conseil d'Etat entend que celles-ci soient soumises au même régime que les banques françaises. Le gouvernement semble décidé à ne pas suivre cet avis.

La longueur des débats au Conseil d'Etat à propos des nationalisations n'a sans doute pas été étrangère, fait-on remarquer dans les milieux financiers, aux difficultés qu'a connues le franc en fin de semaine.

C'est un avis « mitigé » que le Conseil d'Etat, réuni en assemblée plénière jeudi 17 et vendredi 18 septembre, a rendu sur le projet de loi de nationalisation. La Haute Assemblée n'est pas entrée en conflit ouvert avec le gouvernement, mais, en supprimant cinq petits mots dans le texte initial, elle lui pose tout compte fait un problème qui ressemble fort à la quadrature du cercle, en ce qui concerne le champ de la nationalisation des banques.

Certes, le gouvernement a la satisfaction de voir les conseillers approuver — à une faible majorité il est vrai —, à travers l'article premier du projet, *« l'économie du texte »* dans son ensemble et le bien-fondé constitutionnel de la nationalisation des groupes industriels. On savait depuis déjà longtemps chez M. Le Garrec, secrétaire d'Etat chargé de l'extension du secteur public, que les articles concernant les rétrocessions des participations industrielles des holdings financiers Paribas et Suez posaient problème.

Depuis deux mois cette question est au centre de bien des discussions entre les cabinets ministériels. Personne n'a trouvé la solution idéale, le gouvernement s'étant en quelque sorte enfermé dans un carcan depuis la petite phrase annonçant la rétrocession prononcée par M. Mauroy dans son discours du 8 juillet devant l'Assemblée nationale. Le Conseil d'Etat a donc demandé la rédaction d'un nouvel article. Seul un décret pris en son sein pourra autoriser dans un délai d'un an, la cession au secteur privé de participations industrielles qui ne *« concernent pas les entreprises nationales et le secteur public »*.

Passé cette période il faudra une loi pour céder des actifs de Paribas et de Suez.

Sur l'indemnisation, l'avis du Conseil d'Etat est conforme à ce qu'on attendait. Dans le texte présenté par le gouvernement, l'article 5 prévoyant une indemnisation calculée sur la moyenne des cours de Bourse des trois dernières années, a été jugé *constitutionnel* par les conseillers.

JEAN-MICHEL QUATREPOINT.

(Lire la suite page 24.)

Des « sages » embarrassants

Au Palais-Royal, on n'a pas l'habitude de se presser. Dans sa sagesse, le Conseil d'Etat a organisé, en assemblée plénière, deux jours de débats intensifs avant de livrer son verdict sur les projets de nationalisations. A première vue, le gouvernement a plus lieu d'être satisfait que contrit de cet avis. Mais...

Le principe même des nationalisations ne peut être mis en question. Cela n'allait pas de soi sous prétexte que l'on disposait du précédent de 1945. La Constitution de 1958 avait rappelé le préambule de la Déclaration des droits de l'homme de 1789 selon lequel la propriété est un « droit inviolable et sacré » que l'on pouvait seulement oublier en cas de « nécessité publique ». Comme « nécessité » il y a, la bénédiction du Conseil d'Etat est donnée.

Mais certains points dont la Haute Juridiction assortit son avis vont faire réfléchir les pouvoirs publics. Pas tellement sur le principe de l'indemnisation ni même sur celui de la rétrocession au secteur privé des participations industrielles de Suez et de Paribas, mais sur la nationalisation des banques. Pour éviter toute discrimination entre établissements français et étrangers, et épargner ces derniers, les sages du Palais-Royal avaient un moment songé à relever la barre du montant des dépôts des résidents au-dessous de laquelle il n'y aurait pas eu nationalisation. Ils ont, en définitive, choisi la fuite en avant en demandant que le gouvernement nationalise aussi les banques étrangères.

Parés de leur toge symbolique, les conseillers d'Etat ont l'art de faire valoir que le socialisme ne se découpe pas en tranches et que la juridiction sur le territoire français n'a pas différentes couleurs suivant les drapeaux qui flottent sur les banques.

Cependant, ni du côté de Matignon ni du côté de la Rue de Rivoli on ne semble tout à fait convaincu que cela soit dit sans aucune arrière-pensée politique. Le gouvernement ne saurait cependant se placer sur un autre terrain que celui du droit. Il n'a le choix qu'entre se soumettre ou passer outre.

LA CONSTITUTION ET L'INDEMNISATION DES BIENS NATIONALISÉS
par FRANÇOIS LUCHAIRE
(page 24).

AVANT LA NOMINATION D'UN DIRECTEUR

L'architecture en chantier

M. Roger Quilliot, ministre de l'urbanisme et du logement, prépare, pour la fin du mois d'octobre, une communication au conseil des ministres sur l'architecture. En attendant la nomination d'un directeur de l'architecture qui pourrait être un fonctionnaire, assisté d'un architecte, M. Quilliot a demandé à Mme Florence Contenay de redéfinir le rôle et l'organisation de l'Institut français d'architecture, créé en 1979, et qui doit ouvrir ses portes à l'automne.

L'architecture attend un directeur. *Dès avant les élections*, M. Joseph Belmont, qui avait fermé son agence en 1978 pour *prendre ce poste, était partant.* Remplacerait-on cet architecte par un de ses confrères libéraux ou reviendrait-on à une classique nomination de fonctionnaire ? Depuis le début de l'été, la question est débattue au ministère et à l'hôtel Matignon et plusieurs noms d'architectes ont été avancés, notamment ceux de Gérard *Thurnauer, qui a décliné l'offre*, et de Paul Chemetov, Grand Prix d'architecture de l'an dernier. Ces *deux professionnels* figurent d'ailleurs parmi les sept « sages », placés auprès de M. Quilliot pour réfléchir à une politique de l'architecture.

MICHÈLE CHAMPENOIS.

(Lire la suite page 23.)

Le Monde

étranger

EUROPE

Belgique

LES MINISTRES SOCIALISTES FRANCOPHONES BLOQUENT TOUTE ACTION

(De notre correspondant.)

Bruxelles. — « *Ce pays devient incroyable, insensé. Voilà que les ministre se mettent en grève.* » Le premier ministre en colère ne se contrôlait plus devant la presse, le vendredi 18 septembre, quelques instants avant de se rendre chez le roi. Les journalistes étaient convaincus qu'il allait au palais pour remettre sa démission au souverain. Mais, sans doute à la demande du chef de l'État, M. Mark Eyskens, a finalement accepté de faire une dernière tentative de sauvetage de son gouvernement, et a annoncé qu'il attendrait lundi pour tirer des conclusions définitives.

Pourquoi cet éclat ? Depuis quelques jours, le parti socialiste. présidé par M. Guy Spitaels, exigeait une décision pour la relance de la sidérurgie wallonne (*le Monde* du 19 septembre). Aucune formule de financement n'ayant p uêtre trouvée, les ministres socialistes ont refusé, au conseil de cabinet de vendrdi, d'étudier d'autres dossiers en suspens, proposant de siéger, sans interruption. juqu'à ce qu'une solution soit trouvée. Face à ce blocage, le premier ministre a mis fin à la réunion et accusé le président du parti socialiste d'irresponsabilité. Il a ajouté que « *des ministres qui font la grève sont indigne de siéger* ».

Les socialistes francophones sont isolés : même si le parti socialiste flamand condmne leur attitude intransigeante. A deux reprises, des petits partis de la majorité ont été exclus du cabinet pour ne pas avoir respecté la solidarité gouvernementale. Mais on imagine mal une telle mesure à l'égard du parti socialiste, le parti le plus important de la Wallonnie. — P. de V.

Pologne

Le département d'État dénonce les ingérences soviétiques

Le département d'Etat a condamné, vendredi 18 septembre, les ingérences soviétiques dans les affaires de Pologne. Un porte-parole a fait la déclaration suivante :

« Le message soviétique à la direction polonaise constitue une ingérence dans les affaires internes polonaises. Nous ne pouvons pas accepter que l'Union soviétique, pour quelque raison que ce soit, s'affirme en droit de dicter la politique du gouvernement polonais. Notre position demeure que le peuple et le gouvernement polonais devraient être laissés libres de résoudre leurs problèmes internes sans aucune forme d'ingérence de l'extérieur. Le gouvernement soviétique connaît parfaitement notre position à ce sujet. Des efforts pour intimider le peuple polonais, tels que le dernier message soviétique, ne servent qu'à exacerber la situation. »

Le porte-parole a ajouté que Washington n'avait pas constaté de mesures militaires qui indiqueraient l'imminence d'une intervention.

A Varsovie, la Diète est convoquée les 24 et 25 septembre (deux jours avant la reprise du congrès de Solidarité), pour entendre un rapport du gouvernement sur la situation générale et examiner le projet de loi sur l'autogestion.

Enfin, douze étudiants ont détourné, vendredi sur Berlin-Ouest, un appareil des lignes intérieures polonaises. En plus des pirates, quatre passagers ont demandé l'asile politique.

Moscou reste très déçu par l'attitude de M. Kania

De notre correspondant

Moscou. — *Le texte du message* remis aux dirigeants polonais par M. Boris Aristov, ambassadeur d'U.R.S.S. à Varsovie, n'a été rendu public à Moscou par l'agence Tass que vendredi 18 septembre en fin d'après-midi, avant d'être lu à la télévision dans la soirée (1). *La presse le publie* ce samedi en même temps qu'une nouvelle lettre d'ouvriers soviétiques (de l'usine Arsenal de Kiev) aux ouvriers polonais.

Ce texte confirme évidemment que les Soviétiques sont déçus par l'attitude de M. Kania. Les entretiens de celui-ci avec M. Brejnev en Crimée, au mois d'août avaient semblé marquer pour Moscou le début d'un nouveau cours : on s'était entendu sur une politique de fermeté à l'égard de Solidarité et des éléments « contre-révolutionnaires », M. Kania acceptait d'être l'homme de la reprise en main, le gouvernement polonais allait enfin passer aux actes. Ces actes. le Kremlin les a attendus en vain. Aussi a-t-il laissé percer peu à peu son désenchantement jusqu'à manifester clairement aujourd'hui son mécontentement.

On remarque toutefois, dans les milieux diplomatiques de la capitale soviétique, que le texte adressé aux dirigeants polonais se borne à dénoncer la campagne menée contre l'Union soviétique et ne fait aucune référence aux problèmes intérieurs de la Pologne. Il met M. Kania en garde contre toute « complaisance » à l'égard des manifestations d'antisoviétisme, mais ne parle pas de manifestations d'antisocialisme.

Certains observateurs pensent que le Kremlin se contenterait dans l'immédiat d'un changement de ton à l'occasion de la deuxième partie du congrès de Solidarité et que son message a surtout pour but d'inciter les délégués du syndicat à une certaine réserve. Cette situation doit-elle s'accompagner, dans l'esprit des dirigeants soviétiques, de mesures répressives contre ceux qu'ils appellent « *les chefs des organisations contre-révolutionnaires KOS-KOR et Confédération de la Pologne indépendante* » et « *les leaders extrémistes de Solidarité* » ? On ne saurait l'exclure. Plusieurs articles parus ces derniers jours dans la presse — en particulier dans l'hebdomadaire *Temps nouveau* et la revue *La Vie du parti* — concentrent leurs attaques sur les dirigeants de ces mouvements.

On note enfin que dans une allocution prononcée vendredi à Elnia dans la région de Smolensk à l'occasion d'une commémoration, le maréchal Oustinov, ministre de la défense, accuse une nouvelle fois les occidentaux de chercher à « *torpiller les bases du régime social* » des pays socialistes, et de continuer à « *s'ingérer dans les affaires intérieures de la Pologne populaire* ».

THOMAS FERENCZI.

(1) Ni dans sa version polonaise ni dans sa version soviétique, ce ce message n'est daté. En fait, il a été remis à M. Kania, le jeudi 10 septembre, près d'une semaine avant la sévère mise en garde adressée à Solidarité par le bureau politique du Parti ouvrier unifié polonais. — (N.D.L.R.)

Norvège

M. KAARE WILLOCH VA FORMER UN GOUVERNEMENT CONSERVATEUR MINORITAIRE

Oslo (*A.F.P./U.P.I.*). — M. Kaare Willoch, chef du parti conservateur, a décidé, le vendredi 18 septembre, de former un gouvernement minoritaire ne comptant que des membres de son mouvement. Après son succès aux élections des 13 et 14 septembre, le parti conservateur avait engagé des négociations avec les chrétiens populaires et les centristes. Les trois partis « non socialistes » disposent, en effet, avec quatre-vingts des cent cinquane-cinq siègs, de la majorié au Storting. l'assemblée nationale. Ces négociations ont échoué officiellement vendredi soir.

La loi sur l'interruption volontaire de grossesse, adoptée en 1978, est à l'origine de cet échec. Les chrétiens populaires, en effet, ont refusé de souscrire à un programme de gouvernement ne prévoyant aucune restriction à cette législation à laquelle ils sont hostiles. Cet échec n'empêchera pas cependant une coopération entre les trois partis, prévue par l'entente qu'ils avaient conclue pendant la campagne électorale. Les conservateurs, qui auront à former une équipe gouvernementale d'ici au 12 octobre, sont donc assurés, même sans alliance formelle, du soutien des autres partis non socialistes.

M. Willoch a annoncé que les trois formations allaient engager des consultations régulières pour harmoniser le travail de leurs représentants au Parlement. La campagne électorale avait mis en évidence leur communauté de vues en ce qui concerne la lutte contre l'inflation, la diminution de la pression fiscale.

Le futur gouvernement, entièrement conservateur, sera le premier du genre en Norvège depuis cinquante-trois ans.

R. F. A.

M. HELMUT SCHMIDT RÉCUSE FERMEMENT LES ACCUSATIONS D'ANTI-AMÉRICANISME

(De notre correspondant.)

Bonn. — *Le chancelier* Schmidt a répondu, le vendredi 18 septembre, devant le *Bundestag* aux vives attaques de l'opposition chrétienne démocrate qui lui reproche de ne pas combattre avec assez de résolution l'anti-américainisme qui gagne du terrain dans le parti social-démocrate. Il a qualifié d' « *absurde* » la suspicion de neutralisme et d'infidélité à l'alliance occidentale qui pèse sur le S.P.D. Rappelant qu'il a invité le président Reagan à Bonn, M. Schmidt s'est écrié : « *Nous pouvons faire confiance à nos amis américains, et la nation américaine peut nous faire confiance.* » Il n'a rien dit pour la défense du président du parti social-démocrate, M. Willy Brandt, auquel l'opposition reproche de pratiquer un anti-américanisme sournois.

Evoquant la prochaine visite en R.F.A. de M. Brejnev, le chancelier s'est déclaré convaincu que les dirigeants américains et soviétiques souhaitent négocier sérieusement la limitation des armements. A propos de la bombe à neutrons, M. Schmidt a rappelé sa position d'il y a trois ans, favorable à la fabrication de cette arme et à son stationnement en R.F.A., en affirmant toutefois que « *cette question n'est pas d'actualité et ne le sera pas non plus demain* ».

Il a enfin regretté que les jeunes Allemands de l'Ouest soient en proie à une grande « *confusion* ». Il serait faux cependant, selon lui, de dire que les manifestants pacifistes sont des communistes ou des partisans du chaos. Et se tournant vers l'opposition il a ajouté : « *Ce sont vos fils aussi bien que les nôtres.* »

J.W.

AUTRICHE : la concertation à l'épreuve

II. — Le système perturbé

S'il est excessif de parler de crise du « modèle » autrichien, il n'est pas difficile de percevoir l'amorce d'un malaise, dans la classe politique, chez les responsables économiques et surtout dans la jeunesse (« le Monde du 19 septembre).

De notre envoyé spécial MICHEL BOYER

Vienne. — S'il présente des signes de fatigue, le « modèle » autrichien a encore belle allure. Et, à l'étranger, les amateurs de paix sociale cherchent toujours les secrets de sa réussite, concrétisée en un mot : la *sozialpartnerschaft*. Cette coopération des partenaires sociaux, tant enviée, a permis jusqu'à présent à l'Autriche de fonctionner sans affrontement grave. Le bilan est éloquent : 2' 54" de grève par travailleur l'an dernier, même s'il est nettement moins bon qu'en 1979 (7" 9/10) et surtout qu'en 1977 (1/10 de seconde).

Ce record mondial de sagesse s'est accompagné de résultats non moins enviables dans le domaine du chômage et de l'inflation. D'une part, seulement deux travailleurs sur cent se sont trouvés sans emploi en 1980. De l'autre, les prix de détail n'ont augmenté que de 6 % environ l'année dernière, soit la moitié de la moyenne communautaire.

L'Autriche fait ainsi figure d'îlot préservé, comme la Suisse, autre nation montagnarde, sans être toutefois soupçonnée de servir de refuge au capitalisme international. Dès lors, après une Suède ensoleillée évoquée autrefois par Georges Pompidou et un Japon bien tempéré cité naguère par M. Barre, voici que la patrie de la valse apparaît comme un « modèle » aux nouveaux dirigeants de la France.

Le premier ministre, M. Mauroy, a, dans son discours du 15 septembre à l'Assemblée nationale, souligné certes qu'il ne proposait pas de « *modèle* ». Toutefois, il a assez longuement cité en exemple l'Autriche qui « *conduit une politique dont l'objectif prioritaire est de maintenir l'emploi et la croissance* ». De son côté M. Mitterrand puisait dans le musée magique des références, lorsqu'il déclarait le 5 mai lors de sa rencontre télévisée avec M. Giscard d'Estaing : « *Les deux pays qui s'en tirent le mieux aujourd'hui en Europe, sont un pays à gestion socialiste, l'Autriche, et un pays dont la gestion socialiste fut si longue qu'elle pèse encore sur les décisions du gouvernement lui ayant succédé, la Suède.* » De fait, il est tentant d'attribuer les bonnes performances de l'économie autrichienne au parti socialiste au pouvoir depuis onze ans.

L'héritage

La réalité est moins simple. Le chancelier Kreisky et son équipe ont effectivement géré l'héritage d'un passé tourmenté. Les troubles de l'entre-deux-guerres, l'occupation nazie, puis jusqu'à la signature du traité d'État le 15 mai 1955, la présence des Alliés et des Soviétiques ont laissé de tels souvenirs que les classes sociales ont fait de la collaboration la force principale du pays.

L'état d'esprit actuel s'est forgé dans les camps de concentration, dit-on, tant au patronat qu'à la Confédération des syndicats O.G.B. (qui avec 1,6 million d'adhérents regroupe 60 % des salariés autrichiens) pour expliquer le calme dans les usines et les bureaux. Beaucoup de dirigeants actuels des deux organisations se sont en effet connus en captivité et il en ont gardé le souci dela solidarité.

Créée en 1957 à titre provisoire, une commission paritaire, composée de représentants des organisations socio-professionnelles, se réunit une fois par mois avec la participation du chancelier et de différents ministres, pour traiter des questions de prix et de salaires, et discuter de la politique économique générale.

La coopération s'est traduite par le respect d'une certaine modération salariale, les syndicats reconnaissant — étant donné le degré d'ouverture de ce pays aux sept frontières (les exportations de biens et services représentent 40 % du produit national brut) — la nécessité de ne pas trop peser sur les coûts et l'importance de l'investissement. Il y a prise en compte de la compétitivité et du développement global de l'économie, ce qui a entraîné en 1980 et cette année une stagnation du pouvoir d'achat.

En contre-partie, l'Etat s'est engagé à maintenir le plein emploi, en pratiquant une politique de soutien aux entreprises privées, et surtout en se servant du secteur public.

« *Si l'on comparait l'état des nationalisations en Autriche et en Italie avec ce qui existe en France, on aurait des surprises* », faisait aussi remarquer M. Mitterrand.

Les entreprises nationalisées, qui comprennent les activités de base (*charbon, pétrole, fer et acier, métaux non ferreux...*), mais aussi des secteurs importants de la construction mécanique, électrique et chimique, représentent un sixième de la main-d'œuvre, un cinquième du chiffre d'affaires, un quart des investissements et un tiers des exportations de l'industrie. Ce secteur englobe aussi la société de navigation sur le Danube et surtout les trois plus grandes banques du pays (la quatrième appartenant à la centrale syndicale), qui, à leur tour, contrôlent une partie importante du secteur privé composé pour l'essentiel de petites et moyennes entreprises. Aussi peut-on affirmer, à Vienne, que 80 % de l'industrie autrichienne est directement ou indirectement sous la tutelle de l'Etat, le reste étant sous le contrôle des intérêts étrangers, en particulier dans l'industrie électrique (Siemens, Grundig, Philips, I.T.T., etc.).

Ce secteur public est une autre conséquence de la guerre, bien qu'en 1919, une loi sur la « socialisation » avait déjà posé le principe d'une participation de l'Etat. Après la fin des conflits, la nationalisation est apparue comme la seule voie pour reconstruire le pays, récupérer les « *biens allemands* » et répondre à un objectif essentiel du mouvement ouvrier. Les deux lois du 26 juillet 1946 et du 26 mars 1947 nationalisèrent soixante-sept entreprises, mais ce sont les droits des actionnaires et des participants qui ont été dévolus à l'Etat. Les firmes elles-mêmes fonctionnent selon les règles du droit privé, alors qu'un organisme holding, la Société autrichienne pour l'industrie (O.I.A.G.), représentant l'Etat propriétaire, approuve les comptes, répartit les profits, fournit les capitaux, coordonne la recherche et assure une programmation à moyen terme.

En principe, les entreprises publiques ne jouissent d'aucun avantage particulier et le gouvernement n'exerce aucune influence sur leur gestion. Toutefois leurs dirigeants sont pratiquement nommés par les partis selon un mécanisme de répartition proportionnelle (*proporz*) et surtout les pouvoirs publics surveillent leur politique de l'emploi. « *Ce sont des bateaux qui ne peuvent pas couler* », dit-on au patronat autrichien, ajoutant que cette insubmersibilité a ralenti les efforts de restructuration.

Un double prix

La politique de plein emploi et son corollaire la poursuite d'une croissance isolée, ont, en tout cas, eu un double prix. Une application trop forte de la politique keynésienne a, selon un banquier privé, conduit le budget à l'« *explosion* ». Le déficit brut des finances publiques, qui a atteint 50 milliards de schillings (1) en 1981, soit 5 % du P.N.B. (évalué à 1 000 milliards), risque de représenter, si aucune mesure de rigueur n'est prise, 70 milliards l'an prochain. Et son financement se révèle de plus en plus difficile, compte tenu de l'étroitesse du marché des capitaux.

Le ministre des finances, M. Salcher, qui avoue « *une très grande convergence personnelle* » avec M. Delors, le ministre français de l'économie, reconnaît la nécessité de stabiliser ce budget, notamment en freinant l'accroissement des dépenses sociales (qui représentent plus de 40 % du P.N.B.). En outre le poids de la fiscalité a commencé de susciter une rébellion à l'autrichienne, qui se traduit par l'apparition d'un « *marché gris* », notamment en matière de T.V.A. Une réforme fiscale est d'ailleurs en préparation, visant à lutter contre la fraude, mais aussi à réduire les *privilèges et déductions*.

Cependant, l'accroissement des importations tant de produits de consommation que de biens d'équipement, ajouté à la récession mondiale, a entraîné une forte augmentation du déséquilibre de la balance commerciale. Celui-ci s'est élevé l'an dernier à 90 milliards de schillings, soit près d'un dixième du P. N. B. Malgré les recettes du tourisme — une douzaine de millions d'étrangers visitent chaque année l'Autriche — le solde négatif des *paiements courants* a représenté 50 miliards de schillings.

Afin de couvrir ce double déficit intérieur et extérieur, l'Etat doit emprunter et commence même à s'endetter pour rembourser quelque 300 milliards de schillings, soit 30 % du P.N.B. contre 13 % en 1970, dont une centaine de milliards à l'égard de l'étranger. Le service de cette dette — près de 50 milliards de schillings — représente ainsi 5 % de la richesse nationale.

La montée de ce double déficit, indiquant que l'Autriche a vécu quelque peu à crédit, ne traduit pas obligatoirement la faillite de l'austro-keynésianisme, comme on le souligne à la chambre économique fédérale. Toutefois, il laisse présager la nécessité de sacrifices et, au-delà d'un simple dérapage conjoncturel, reflète sans aucun doute l'apparition de difficultés structurelles.

Ainsi, le plein emploi, qui fait figure de dogme, est considéré par les industriels comme une « *fiction* ». Certes, il a été assuré alors que la durée de travail se réduisait et, grâce à un système très poussé d'apprentissage, il intéresse tout particulièrement les jeunes. Le contraste est grand avec le tiers des chômeurs de la Ire République. Toutefois, il faut tenir compte d'une forte diminution des travailleurs étrangers (surtout yougoslaves), revenus de deux cent quarante mille en 1974 à cent soixante-dix mille actuellement, du relativement faible emploi des femmes... et aussi de la faiblesse des allocations de chômage. En outre, après que le secteur des services eut beaucoup embauché, l'administration a fortement recruté et les entreprises publiques touchées par la crise, comme la sidérurgie, n'ont pas licencié.

De leur côté, les firmes privées, prudentes face à un syndicalisme influent, ont gardé leur personnel, si bien que les effectifs apparaissent maintenant excessifs dans certaines branches. Cet alourdissement, que complique le ralentissement de la croissance et la hausse des taux d'intérêt, coïncide avec un effritement de la productivité, qui s'était jusqu'ici accrue, notamment pour surmonter la contrainte d'une monnaie forte (rattachée au mark et au franc suisse) et d'un accroissement des charges salariales.

Les difficultés viennent d'apparaître. Leurs fonds propres étant tombés de 40 % en 1970 à 20 %, les entreprises ne disposent plus de capacités suffisantes d'autofinancement pour faire face aux risques et à l'impératif d'une restructuration à la fois géographique et sectorielle d'une industrie trop tournée vers la C.E.E. (plus de la moitié des échanges), même si le commerce avec les pays de l'Est est important, et trop traditionnelle (en dépit de quelques spécialités). Cela s'est traduit par une aggravation de la dépendance à l'égard des banques, mais aussi par une augmentation de moitié du nombre des faillites au cours du premier semestre de 1981 par rapport à la même période de 1980.

« *Les faillites touchent surtout les petites entreprises et les difficultés ne portent que sur des cas isolés* », rassure le secrétaire d'Etat auprès de la chancellerie, M. Nussbaumer. « *L'économie est à la limite du profit, et dans le secteur nationalisé on travaille à perte* », souligne, quant à lui, le président de la banque nationale, M. Koren, avant d'ajouter : « *On a fait trop peu pour adapter l'économie au changement, ce qui est un phénomène naturel quand le plein emploi est le principe d'une politique.* » Tel semble bien être le noeud du problème.

« *Le socialisme, s'il a jusqu'ici bien servi des intérêts de l'Autriche, peut maintenant constituer un handicap* », indique encore M. Koren. De son côté, le chef du parti libéral, M. Steger, tout en louant les vertus de la politique socialiste à ses débuts, déplore « *le maintien de l'emploi à tout prix dans les secteurs en déclin* ». Ainsi, les pertes de la grande firme sidérurgique nationalisée — de loin la plus importante entreprise autrichienne, — Voest-Alpine, ont atteint 3 milliards de schillings pour les six premiers mois de 1981, trois fois supérieures à celles de toute l'année dernière. « *Les entreprises qui fonctionnent bien subventionnent les autres* », ajoute-t-il, en dénonçant le bureaucratisme et en prônant un retour à l'économie de marché.

Pour sa part, M. Graf, porte-parole du parti populiste, considère que les socialistes sont incapables d'admettre leurs erreurs, ayant au cours des cinq dernières années passé sous silence — politique de l'autruche — les difficultés structurelles du pays, notamment le vieillissement de l'appareil industriel face à l'évolution de l'offre et de la demande mondiales. Alors que les Autrichiens pensaient connaître les temps meilleurs depuis les Babenberg, fondateurs du pays au dixième siècle, maintenant, assure-t-il, « *la fête est finie* ».

L'avenir dépendra, non seulement du contexte international, mais aussi de l'attitude de la nouvelle génération, du moins celle qui suivra les actuels dirigeants qui font preuve d'une assez belle longévité au pouvoir. Sans que le système soit vraiment mis en cause — les écarts sont faibles entre les opinions, comme entre les revenus — un doute est en train de grandir sur sa pérennité. La crise mondiale fait fonction de révélateur d'un certain manque de compétitivité de l'économie autrichienne et des effets pervers de la concertation sociale. Les conflits sont souvent étouffés ou bien aboutissent à des compromis parfois vrais, mais quelquefois faux. La coopération sociale en voie d'essoufflement peut ainsi servir d' « *édredon* » pour étouffer les questions gênantes.

Ainsi, au moment même où le système autrichien, ce mécanisme d'horlogerie, est perturbé et critiqué, où les pouvoirs publics s'interrogent sur l'intérêt d'une politique de l'offre, où les deux partis dominants semblent s'orienter vers le centre, le « modèle » est, à l'étranger, cité à l'ordre du socialisme. Malgré son malaise actuel, qui rend nécessaire la coopération, mais qui peut aussi la détruire, est-il exportable ? Il est le produit, il ne faut pas l'oublier, d'une expérience de trente ans, dont vingt ans de « *grande coalition* » entre les chrétiens-démocrates et les sociaux-démocrates, avec l'inexistence politique du parti communiste et une quasi-absence du grand capitalisme.

« *On ne peut pas exporter les expériences économiques*, répond M. Koren, *surtout celles en provenance d'un petit pays.* » D'un empire de 50 millions d'habitants, qui, selon sa devise (*Austriae Est Imperare Orbi Universo*), se sentait appelé à régner sur le monde, l'Autriche a été réduite à un Etat de 7,5 millions de citoyens. De cette société intégrée — où plusieurs dirigeants syndicalistes sont ministres, tout en restant à la tête de leurs organisations, — lisse et détendue — au point peut-être de manquer de ressorts, — il est possible toutefois de tirer des leçons de solidarité, de simplicité et de tolérance. Il n'est guère trace de dogmatisme ni de révérence dans les discours et les comportements de ceux qui vivent un socialisme à l'ombre des palais.

FIN

(1) 1 schilling = 034 francs.





EUROPE

Grande-Bretagne

Après son alliance avec les sociaux-démocrates

Le parti libéral se présente comme une formation de gouvernement

De notre correspondant

Londres. — Malgré un faux pas sur la politique de défense, le parti libéral s'est présenté, à son congrès de Llandudno, comme un parti de gouvernement. Et son leader, M. David Steel, est le premier libéral depuis Lloyd George, qui semble avoir une chance réelle d'arriver au pouvoir. *Le chemin est encore long avant les* élections générales, qui n'auront pas *lieu, selon toute vraisemblance,* avant l'automne 1983 ou le printemps 1984. Mais l'alliance des libéraux avec les sociaux-démocrates, massivement approuvée par le congrès, même si elle suscite quelques doutes, leur offre une chance réelle de jouer un rôle décisif dans la politique britannique. Aussi le congrès s'est-il achevé dans l'enthousiasme. Les dix-sept cents délégués, debout, ont acclamé M. Steel pendant cinq minutes après un discours conclu en ces termes : « *Retournez dans vos circonscriptions et préparez-vous pour le gouvernement.* »

Les libéraux ont défini quatre objectifs principaux dans cette hypothèse : *relance industrielle et économique* ; *réforme sociale* pour surmonter les divisions de classe et de race au sein de la société britannique ; *réforme constitutionnelle* afin de renforcer la démocratie et les *responsabilités des citoyens* ; *restauration* du rôle de la Grande-Bretagne *dans* le monde, une coopération étroite avec la Communauté européenne étant souhaitée pour faciliter une solution à la crise de l'Irlande du Nord.

Il reste maintenant aux libéraux et aux sociaux-démocrates, très actifs en marge du congrès de Llandudno à définir une politique commune et à se répartir les circonscriptions électorales afin de transformer leur actuel succès d'estime en capital politique. Ils ne peuvent pas se contenter de spéculer sur la lassitude des Britanniques bien que les difficultés des conservateurs et les déchirements des travaillistes *constituent jusqu'à maintenant leur meilleur atout.*

DANIEL VERNET.

Portugal

Le second gouvernement Pinto Balsemao a aisément obtenu la confiance du Parlement

De notre correspondant

Lisbonne. — « *La discussion des programmes de gouvernement devient un rituel dépourvu d'intérêt et que le pays suit dans l'indifférence* », s'est exclamé le secrétaire général du P.S., M. Soares, en tirant les conclusions du débat qui s'est achevé, le vendredi 18 septembre, par un vote de confiance du Parlement au nouveau gouvernement, présidé par M. Pinto Balsemao.

Cent vingt-six députés d'un côté et quatre-vingt-dix-huit de l'autre : l'écart était assez grand pour mettre l'Alliance démocratique, la coalition gouvernementale, à l'abri de toute surprise. Aussi, la motion de rejet déposée par les communistes, les socialistes et le Mouvement démocratique portugais a été votée en bloc par les députés sociaux-démocrates, les centristes et les monarchistes.

Distinguant l'opposition « démocratique » de l'opposition « non démocratique », représentée par les communistes, M. Pinto Balsemao a invité « tous les démocrates » à chercher des solutions pour résoudre les cinq questions qu'il juge essentielles : la révision constitutionnelle, le développement de l'autonomie des régions, les options de la politique extérieure, la sauvegarde et l'enrichissement du patrimoine culturel et, enfin, la question agricole.

Il a souligné, d'autre part, la cohésion de l'Alliance démocratique qui, a-t-il affirmé, est, en 1981, la seule organisation politique ayant un projet de gouvernement. » « *N'ayez pas d'illusions,* a-t-il précisé en s'adressant aux députés de l'opposition, *car les points de vue plus ou moins divergents qui s'expriment à l'intérieur de la majorité ne signifient pas la désagrégation de celle-ci. Elles représentent uniquement des manifestations d'un pluralisme que nous souhaitons maintenir.* »

Répondant aux secteurs les *plus radicaux de l'Alliance démocratique,* qui l'accusent de *manquer d'autorité,* le premier ministre s'est durement attaqué aux « *parasites* » qui, « *dans les entreprises, exploitent ceux qui travaillent* ». Il s'est insurgé contre les grèves, qui ne « *correspondent pas à la juste revendication des travailleurs* ». « *Il faut discipliner la vie portugaise, car la lâcheté et la corruption empêchent la solidarité, la liberté, l'égalité et la démocratie.* »

JOSÉ REBELO.

Espagne

● LES POLICIERS FRANÇAIS ont alerté leurs collègues espagnols sur l'entrée en Espagne de sept membres de l'organisation indépendantiste basque ETA-militaire, venus du sud de la France, a indiqué vendredi 18 septembre l'agence Europa - Press, citant des sources du ministère espagnol de l'intérieur. Selon la police espagnole, ce commando de l'ETA attendrait à Madrid de passer à l'action. Et pour la troisième journée consécutive, la police madrilène a été placée en état d'alerte. — *(A.F.P.)*

AMÉRIQUES

Brésil

L'Église réaffirme son rôle de défenseur de l'égalité sociale

Brasilia *(A.P.).* — Au cours d'une réunion à laquelle participaient des membres du haut clergé, l'Eglise brésilienne vient *de réaffirmer* qu'elle entendait jouer son rôle de défenseur des droits de l'homme et de l'égalité sociale face au gouvernement, *dominé par les militaires, du plus* grand pays catholique du monde.

Selon le président de la conférence nationale des évêques brésiliens, « *la mission de l'Eglise est évangélique et pastorale ; mais une telle mission ne peut se faire sans une conscience des problèmes socio-économiques du pays* ».

Cette prise de position de l'Eglise intervient au moment où le président brésilien, le général Joao Figueiredo, déclare vouloir poursuivre un processus de libéralisation, dix-sept ans après le coup d'Etat militaire qui renversa, en 1964, le gouvernement élu de Joao Goulart. L'Eglise estime que les libertés politiques sont insuffisantes dans un pays où le tiers des cent vingt-deux millions de Brésiliens *vit dans une pauvreté totale.*

En réponse aux accusations selon lesquelles l'Eglise sortirait de son domaine en se mêlant de politique, les évêques brésiliens ont cité les nombreux appels à la justice sociale, pour « *combler le fossé qui sépare les pauvres des riches* », lancés par le pape Jean-Paul II lors de son *voyage dans ce pays, en 1980.*

La déclaration des prélats brésiliens met aussi l'accent sur l'apolitisme, *au sens partisan, de l'Eglise.* Le gouvernement, en effet, accuse *le clergé catholique et les communautés de fidèles d'être « infiltrés »* par des éléments communistes et socialistes. Il a récemment décidé de mettre un frein, par des dispositions légales, aux activités des missionnaires.

Les accusations officielles portées *contre l'Eglise,* tout comme l'affirmation de son apolitisme, n'empêche *nullement* la hiérarchie catholique de montrer sa force. Ainsi dom Helder *Camara, archevêque de Recife,* a, lors du cinquantième anniversaire de *son ordination, fait le plein des* fidèles dans un stade de football.

Le même Don Helder Camara a, au cours d'une interview *récente,* déclaré à nouveau qu'il lui était difficile de « *soutenir une société dans laquelle les deux tiers de la population ont faim* ». Lors de leur récente réunion, les évêques ont, collectivement réaffirmé la nécessité d'un « *nouvel ordre social* » *au Brésil, nouvel ordre* « *qui ferait le bien de tous et non de quelques privilégiés* ».

Les évêques ont, en outre, lancé une mise en garde contre l'usage de la violence, notamment par les groupuscules d'extrême droite, pour protéger des intérêts privés ou des privilèges. Depuis 1980, on ne compte pas moins de soixante-dix attentats à la bombe, attribués à l'extrême droite.

Les dignitaires de l'Eglise ont, enfin, condamné la dégradation de la moralité et « *l'explosion incontrôlée de l'érotisme à la télévision,* au *cinéma et dans les magazines,* qui *pervertit les instincts humains* ».

● *Le général Joao Baptista Figueiredo* a été hospitalisé le vendredi 18 septembre à Rio. *Le chef de l'Etat brésilien souffre* d'un « *léger malaise cardio-vasculaire* », a-t-on appris de source officielle, et devra rester alité un nombre de jours indéterminé. Le général Figueiredo, qui est âgé de soixante-trois ans, est en fonctions depuis 1979 et doit normalement terminer son mandat en 1984.

De prochaines manœuvres navales américano-honduriennes relancent l'hypothèse d'un blocus de Cuba

Des canonnières, des *patrouilleurs* et des avions de reconnaissance des Etats-Unis et du Honduras participeront le mois prochain à des manœuvres conjointes dans la mer des Caraïbes, au large des côtes honduriennes. Des sources diplomatiques de San-Salvador et de Mexico rapprochent ces exercices de l'hypothèse, avancée depuis *plusieurs mois, d'un nouveau blocus* naval de Cuba.

On rappelle, en effet, que le secrétaire d'Etat américain, M. Alexander Haig, a accusé à plusieurs reprises le gouvernement de La Havane d'envoyer des armes par bateaux à la guérilla salvadorienne, et qu'il a annoncé son intention de mettre un terme à un tel ravitaillement, y compris *en en captant la source.*

Les manœuvres engageront environ deux cent soixante militaires des deux pays. Elles se dérouleront au large du port hondurien de Puerto-Cortés, dans les eaux qui séparent le Honduras de Cuba.

Au Salvador, la radio Venceremos des guérilleros a annoncé qu'une centaine de soldats des troupes gouvernementales avaient été tués au cours de l'offensive *contre la guérilla qui s'est poursuivie* pendant une semaine près de la ville de Tres-Calles, à 110 kilomètres de la capitale. Les autorités salvadoriennes ont annoncé de leur côté que de cinquante à soixante-dix guérilleros avaient été tués au cours de cette opération, qui a été menée avec des fantassins et de l'artillerie.

On annonce de source américaine que c'est, en fait, une « visite privée » de dix jours que *le président du Salvador,* M. Napoleon Duarte, doit faire à par*tir du samedi 19 septembre* aux Etats-Unis, et qu'une entrevue avec M. Reagan est prévue pour lundi. M. Duarte a fait, jeudi, un voyage-éclair au Panama et au Costa-Rica, dont les gouvernements sont très critiques à l'égard de la politique de la *junte* salvadorienne. Selon les explications données à San-Salvador, M. Duarte aurait expliqué à ses interlocuteurs son désir de trouver une solution politique à la crise qui affecte son pays.

Le Front démocratique révolutionnaire du Salvador (F.D.R.) — branche politique de l'opposition à la junte — a rejeté, le jeudi 17 septembre, l'offre for*mulée par M. Napoleon Duarte* d'engager un dialogue entre les différents partis en vue des élections législatives prévues pour l'an prochain. Selon le Front, un tel dialogue est impossible tant qu'il subsistera des entraves à la tenue d'élections libres. La proposition de M. Duarte, qui demande à la guérilla de déposer les armes, est surtout destinée, *ajoute le Front, à « neutraliser l'effet provoqué par la déclaration franco-mexicaine »*.

Enfin, à la suite de la rencontre à Grand-Rapids (Michigan) entre le président Reagan et le président mexicain Lopez Portillo, on indique de source officielle américaine que les points de vue sur les positions de Washington et de Mexico sur le Salvador « *se sont rapprochés* ». — *(U.P.I., A.F.P., Reuter.)*

Équateur

● M. GALO GARCIA a été nommé, mardi 15 septembre, ministre de l'intérieur par le président de la République, M. Osvaldo Hurtado, en remplacement de M. Carlos Feraud Blum, qui avait abandonné ses fonctions lundi. M. Feraud Blum, considéré comme l'homme fort du gouvernement avait dû répondre la semaine *dernière devant* la *chambre* des représentants de l'accusation de « malversations administratives » dans l'achat de près de 400 000 dollars de jouets pour le dernier noël des enfants de la police. — *(A.F.P.)*

PROCHE-ORIENT

Iran

Les manifestants arrêtés dans la journée doivent être exécutés le « soir même »

recommande le nouveau procureur général de la révolution

Téhéran *(A.F.P.).* — Le nouveau procureur général de la révolution islamique, l'hodjatoleslam Tabrizi, qui a remplacé Ali Ghoddoussi, tué il y a deux semaines au cours d'un attentat, a recommandé, vendredi 18 septembre, aux tribunaux de faire exécuter « *le soir même* » les « *hypocrites* » (Moudjahidin du peuple) capturés au cours d'une manifestation.

Le religieux a demandé à la radio que l'on « *n'amène pas en prison les manifestants armés arrêtés pour qu'ils y dorment et mangent pendant des mois. Leur procès doit se dérouler dans la rue: ils sont ensuite amenés au parquet, où, leur procès achevé, ils doivent être exécutés le soir même* ».

« *Toute personne arrêtée dans la rue au cours d'accrochages armés, ainsi que ceux qui viennent les renforcer, leur prêtent une moto ou les aident à s'enfuir à bord de leurs voitures, seront exécutés le soir même* », a encore précisé le procureur de la révolution, en ajoutant que désormais « *deux témoins suffisent pour prouver que telle ou telle personne participait à une de ces manifestations.* »

« *Telle est la loi de l'islam,* a déclaré le procureur de la révolution, *celui qui résiste à la République islamique et à l'islam doit mourir. S'il est détenu, il doit mourir, et s'il est blessé, il faut ajouter à ses blessures pour qu'il meure.* »

« *Si les forces de l'ordre commettent des négligences, elles seront jugées elles-mêmes* », a-t-il précisé. Annonçant également une extension des tribunaux et des parquets dans les provinces, dont les procureurs sont avertis qu'ils « *seront eux-mêmes jugés* » s'ils ne suivent pas ces consignes.

Le responsable religieux a ensuite assuré que les manifestations armées organisées dans les rues par les « *hypocrites* » étaient « *des actes fascistes au déroulement tellement stupide que d'autres groupes corrompus les ont condamnés, notamment le Peykar, les Fedayin minoritaires (marxistes-léninistes) et le parti démocratique kurde iranien (P.D.K.I.), qui ont rejeté ce type de manifestations* ».

M. Massoud Kechmiri serait en fuite

M. Massoud Kechmiri, désigné par les autorités iraniennes comme le responsable de l'attentat du 31 août dans les bureaux du premier ministre, « *est en fuite* », a déclaré l'ayatollah Moussavi Ardebili.

Lors de l'attentat qui a coûté la vie au chef de l'Etat et au premier ministre iranien, M. Kechmiri était secrétaire du Conseil de sécurité iranien. Selon les autorités, c'était un partisan des Moudjahidin « *infiltré* ». On ignorait jusqu'à présent s'il avait été tué lors de l'explosion, arrêté, exécuté, ou s'il était en fuite.

Le procureur général d'Iran, l'ayatollah Ravbani Amlachi, avait révélé *le 13 septembre dernier* que le troisième cercueil présenté à la foule *lors des obsèques du premier ministre* et du président de la République n'était pas celui de M. Kechmiri, bien qu'on l'ait présenté alors comme le « *troisième martyr* » victime de l'explosion.

Égypte

Washington prend la place de Moscou dans la maintenance du barrage d'Assouan

Les Etats-Unis ont accepté de financer l'installation de nouvelles turbines sur le barrage d'Assouan construit par les Sovié*tiques en Haute-Egypte.* Les détails de l'accord ont été mis au point au cours du conseil des ministres qui a décidé l'expulsion de sept diplomates soviétiques et la résiliation des contrats des experts civils russes. Parmi ces experts figurent des ingénieurs travaillant à l'entretien du barrage.

Washington s'est montré d'abord *hésitant,* mais le *président* Reagan a donné finalement son accord, lors de sa rencontre avec M. Sadate le mois dernier. Les Etats-Unis vont accorder une aide de 50 millions de dollars pour financer le remplacement des douze turbines du barrage. Le contrat irait à la firme américaine Allis Chalmers.

Le barrage, qui produit plus du *tiers de l'électricité du pays, a* longtemps servi de « vitrine » à *la technologie soviétique* et de « symbole » de l'aide de Moscou aux pays en voie de développement. Par une ironie de l'histoire, le président Nasser s'était d'abord adressé aux Etats-Unis pour la construction du barrage. Ayant essuyé un refus, *il s'était* tourné vers Khrouchtchev, qui s'était empressé d'accepter.

Des problèmes sont intervenus, vendredi 18 septembre, pour la *troisième semaine consécutive,* au Caire, pour disperser des manifestants religieux à l'issue de la prière du vendredi à la sortie de la mosquée Ein Al Hayat, dans le quartier de Koubbah.

Les policiers en uniforme ne sont pas intervenus lorsqu'une cinquantaine de fidèles sont sortis de la mosquée aux cris de « *Allahou akbar* » (« *Dieu est grand* »). Mais d'autres, en civil, ont attaqué par groupes de cinq les manifestants, les frappant à coups de pieds et de poings. Selon *le correspondant de l'agence américaine UPI,* ces policiers, vrai*semblablement des officiers, ont* utilisé également des fouets pour frapper les manifestants tombés à terre et se sont servis de gaz lacrymogènes pour disperser la foule.

La manifestation avait apparemment pour but de protester contre la détention du célèbre prédicateur aveugle Kichk interpellé au début du mois dans le cadre des arrestations massives contre l'opposition politique et *religieuse.*

A Benghazi

LES PAYS DU FRONT DE LA FERMETÉ INVITENT LES PAYS ARABES À « RECONSIDÉRER » LEURS RELATIONS AVEC WASHINGTON

Benghazy *(Reuter.).* — Les pays membres du Front arabe de la fermeté ont décidé d'œuvrer à à resserrement des liens avec l'Union soviétique pour faire pièce à l'accord de « *coopération stratégique* » *entre Israël et les* Etats-Unis.

Réunis pendant deux jours en sommet à Benghazi, le colonel Kadhafi et les présidents Assad (Syrie), Chadli Benjedid (Algérie), Ali Nasser Mohamed (Yémen du Sud), ainsi que M. Yasser Arafat, chef de l'O.L.P., ont également *invité* les pays arabes à « *reconsidérer leurs relations avec les Etats-Unis* » et à recourir à tous les moyens économiques « *y compris l'embargo pétrolier* ».

Le communiqué *commun* publié à la fin des travaux indiqué que les cinq dirigeants (le ministre iranien des affaires étrangères avait été invité à titre d'observateur) ont décidé d'engager des conversations avec l'U.R.S.S. « *pour aboutir à un développement qualitatif des relations entre l'U.R.S.S. et le monde arabe afin de rétablir l'équilibre dans la région* », perturbé par la nouvelle alliance qui « *place les Etats-Unis en confrontation directe avec le monde arabe et fait planer un risque de conflit entre Moscou et Washington* ». « *Cet accord,* ajoute le communiqué, *signifie que les Etats-Unis sont désormais alliés à Israël dans sa politique d'occupation des terres arabes.* »

Les participants se sont félicités du pacte anti-occidental conclu le mois dernier à Aden entre l'Ethiopie, la Libye et le Yemen du Sud, et ont rappelé qu'ils appuyaient tous les efforts visant à renverser le régime du président Sadate.

هكذا من الاصل

DIPLOMATIE

NOMINATION D'AMBASSADEURS

M. PHILIPPE CUVILLIER AU CAIRE

Le *Journal officiel* du dimanche 20 septembre publiera les nominations de plusieurs ambassadeurs.

M. Philippe Cuvillier est nommé ambassadeur au Caire en remplacement de M. Jacques Andréani, récemment nommé directeur des affaires politiques au Quai d'Orsay.

[Né en 1930, ancien élève de l'École nationale d'administration, M. *Philippe Cuvillier* a été en poste à l'administration au secrétariat des conférences, à Bangkok, Tunis, Bruxelles (à la représentation permanente auprès des Communautés) avant de devenir conseiller technique au cabinet de M. Maurice Schumann, ministre d'État chargé des affaires scientifiques puis des affaires sociales. Il devient directeur adjoint du cabinet de M. Schumann quand celui-ci est nommé ministre *des affaires étrangères (1969). Il est* ensuite ministre conseiller à Londres (1972), puis chef de service à la direction des affaires économiques et financières du Quai d'Orsay *(1976)* et directeur d'Amérique (1978).]

M. MOLINARI A BAHREIN

M. René Molinari est nommé ambassadeur à Manâma (Bahrein) en remplacement de M. Fougerouse, ayant atteint l'âge de la retraite.

[Né en 1921, M. Molinari a commencé sa carrière dans les services de la résidence générale au Maroc. Intégré aux affaires étrangères, il est successivement en poste aux ambassades à Rabat, à Damas, au Caire, à Tripoli. Il était depuis 1978 à la direction d'Afrique du Nord et du Levant.]

M. TOUSSAINT A COLOMBO

M. Charles Toussaint est nommé ambassadeur à Colombo (*Sri Lanka*), *en remplacement* de M. Jacques Bourgoin, récemment *nommé* ambassadeur en Nouvelle-Zélande.

[*Né en 1919, diplômé de l'École* des langues orientales (japonais), M. Toussaint a été en poste à l'administration centrale (1943), à Yokohama (1946), à Tokyo (1949-1955) et à la mission française auprès du commandement allié en Extrême-Orient, à la direction du personnel (1955), à Hongkong (1956), à Taipeh (1958), à la direction d'Asie-Océanie, de nouveau à Tokyo (1964). Consul général à Tunis (1978), il est ensuite ambassadeur au Népal (1971), puis chef du service des biens et intérêts privés (1975) et délégué adjoint à l'UNESCO (1977).]

M. BROUSTE A FREETOWN

M. Jean Brouste est nommé ambassadeur à *Freetown* (Sierra Leone) en remplacement de M. Victor Garès, *ayant atteint* l'âge de la retraite.

[Né en 1925, M. Brouste est un ancien élève de l'École de la France d'outre-mer. Entré aux affaires étrangères en 1963, à la direction des affaires culturelles, il est *ensuite nommé* à New Delhi, à Ankara, à la direction d'Europe et à Bucarest. Il était depuis 1978 à la direction des Français de l'étranger.]

M. CANTONI A LIBREVILLE

M. Robert Cantoni est nommé ambassadeur à Libreville (Gabon) en remplacement de M. Maurice Robert. La nomination à Libreville du colonel Maurice Robert, ancien officier du S.D.C.E., en novembre 1979, avait suscité de nombreuses critiques, notamment de la part de M. Couve de Murville (*le Monde* du 10 novembre *et du 19 décembre 1979*).

[Né en 1934, ancien élève de *l'École* nationale *d'administration*, M. Cantoni a *été* en poste à l'administration centrale (direction d'Asie-Océanie), à Pékin et Tel-Aviv. Après un stage à l'université de Harvard, il est revenu à l'administration centrale, à la direction d'Europe puis à nouveau à la direction d'Asie-Océanie.]

**

Le même *Journal officiel* publiera la *nomination de M. Robert* Puissant comme ambassadeur à *Funafuti* (îles Tuvalu), *en remplacement* de M. Jean Gueury. Comme l'a fait M. de Nazelle, alors ambassadeur en R.D.A. (*le Monde* du 15 septembre), M. Gueury, ambassadeur en Nouvelle-Zélande et auprès de plusieurs gouvernements du Pacifique, a demandé à être relevé de ses fonctions en raison de l'entrée de ministres communistes au gouvernement. M. Puissant restera, simultanément, ambassadeur à Suva (Fidji) où il continuera de résider. M. Jacques Bourgouin est nommé ambassadeur à Apia (îles Samoa occidentales), où il succède, également, à M. Gueury. Nommé le 30 août ambassadeur en Nouvelle-Zélande, à la place de celui-ci, il continuera de résider à Wellington (*le Monde* du 1er septembre a publié les biographies de MM. Puissant et Bourgouin).

Enfin, le même *Journal officiel* publie le décret prorogeant M. Guy de Commines de Marsilly dans les fonctions de conseiller.

LA CONFÉRENCE SUR LES PEUPLES AUTOCHTONES DÉNONCE SURTOUT L'OCCIDENT

(De notre correspondant.)

Berne. — La reconnaissance des *droits des populations indigènes* à l'autodétermination et à leur terre *a été* la principale revendication formulée par la conférence internationale des Organisations non gouvernementales sur les peuples autochtones, réunie sous les auspices des Nations unies, et qui s'est achevée, vendredi 18 septembre, au Palais des nations, à Genève. Alors qu'en 1977 une première réunion avait été consacrée essentiellement aux Indiens des Amériques, la conférence de cette année a réuni cent trente représentants indigènes d'outre-Atlantique mais aussi d'Australie, de Nouvelle-Zélande et du Pacifique.

Les participants à la conférence *ont condamné « la répression systématique et le génocide perpétré contre les peuples indigènes ». « Les grandes inégalités qui existent aujourd'hui dans le monde viennent de l'Occident »*, déclare un rapport. Cependant, dans les milieux internationaux de Genève, certains observateurs ont déploré que cette réunion se soit limitée au sort des populations autochtones de régions déterminées sans se préoccuper de la situation d'autres groupes dont les conditions d'existence ne sont guère plus enviables.

JEAN-CLAUDE BUHRER.

● *M. Concalves Pereira, ministre portugais des affaires étrangères*, a fait vendredi 18 septembre, une escale à Paris en route pour New-York. Il s'est entretenu avec son collègue français. M. *Claude Cheysson* a accepté une invitation à se rendre au Portugal, mais la date de ce voyage n'a pas encore été fixée.

M. MITTERRAND RECEVRA LE CHANCELIER SCHMIDT A LATCHÉ LES 7 ET 8 OCTOBRE

Le président Mitterrand recevra le chancelier Schmidt les 7 et 8 octobre dans sa maison de Latché (Landes), a confirmé, vendredi ***18 septembre***, **le service de presse de l'Elysée.**

Le chancelier d'Allemagne fédérale avait été le premier chef de gouvernement étranger à rencontrer le nouveau président français, au retour d'une visite à Washington, à l'Elysée, le dimanche 24 mai. Les deux hommes d'Etat se sont rencontrés depuis à plusieurs reprises : lors du sommet européen les 29 et 30 juin à Luxembourg, au cours du trente-huitième sommet franco-allemand, les 12 et 13 juillet à Bonn, et lors du sommet des pays industrialisés à Ottawa, les 20 et 21 juillet 1981.

● *L'Allemagne fédérale* va prendre une initiative en vue de relancer *l'union* politique européenne, a annoncé un communiqué *publié vendredi 18 septembre* à Bonn. Le gouvernement a autorisé le *ministre des affaires* étrangères, M. Genscher, à négocier avec les autres pays de la Communauté européenne *« une déclaration politique fondamentale sur l'union européenne »*. — *(A.F.P.)*

● *Le chef du gouvernement du Groenland*, M. Motzfeldt, s'est prononcé, vendredi 19 septembre, devant le Parlement local, pour le retrait du territoire danois autonome de la Communauté européenne. Il a souhaité que les électeurs se prononcent en ce sens au référendum du 23 février prochain. — *(A.F.P.)*

Le régime provietnamien de Phnom-Penh est écarté de l'Assemblée par une majorité plus forte que l'an dernier

De notre correspondante

L'Assemblée des Nations Unies a inscrit, vendredi 18 septembre un nombre record de sujets à son ordre du jour : cent trente-quatre, parmi lesquels le Cambodge, l'Afghanistan, la Namibie, le Proche-Orient, le raid israélien sur le centre nucléaire irakien.

New-York. — La commission des accréditations des Nations Unies a examiné pour la troisième fois la légitimité du gouvernement Khmer rouge de M. Pol Pot. Comme les années précédentes, la question a donné lieu vendredi 18 septembre à un débat à l'assemblée entre les partisans de ce qui est désormais le Kampuchea démocratique et ceux de la République Populaire provietnamienne de M. Heng Samrin. *Le gouvernement de M.* Pol Pot a conservé son siège à une *majorité légèrement plus élevée* que l'année dernière : 77 pays *ont voté pour* (71 en 1980), 37 s'y sont opposés (contre 35) et 31 pays, dont la France, se sont abstenus (contre 34).

Les grandes manœuvres qui avaient marqué les débats précédents ont été *absentes* comme si la lassitude gagnait l'assemblée.

L'amendement remettant en cause le siège du Kampuchea démocratique avait été déposé par dix pays : Angola, Cuba, Yemen démocratique, Ethiopie, Grenade, Inde, Laos, Nicaragua, Seychelles et Vietnam.

L'une des interventions les plus violentes a été celle du délégué du Vietnam, M. Ha Van Lau. Il a estimé que c'est *« grâce à Pékin, Washington et à la complicité des milieux dirigeants de l'association des pays du Sud-Est asiatique »* que le *« soi-disant gouvernement du Kampuchea démocratique »* n'a pas encore été expulsé des Nations-Unies. M. Ha Van Lau a accusé les Etats-Unis de collusion avec la Chine pour *« saigner le Vietnam »*. Le délégué vietnamien a évoqué les élections qui ont eu lieu en mai, en République populaire du Kampuchea *sous les yeux de nombreux repré- scus les yeux de nombreux représentants de la presse, y compris les principales agences de presse occidentales »*. M. Ha Van Lau a assuré que la présence d'armées étrangères au Kampuchéa *« n'était qu'une mesure temporaire due à la collusion entre la Chine, les Etats-Unis et autres éléments réactionnaires »*. Dès que cette menace aura disparu, a-t-il déclaré, les troupes vietnamiennes seront retirées.

Défendant la thèse occidentale, M. Koh (Singapour) a soulevé quatre arguments : 1) Il n'est pas vrai que le peuple cambodgien ait « *renversé* » son gouvernement, car cent mille soldats vietnamiens ont envahi le pays en 1978 ; 2) Le régime Heng Samrin n'a pas de légitimité, car il a été imposé par les forces étrangères qui occupent encore le pays; 3) L'argument selon lequel le régime Pol Pot a violé les droits de l'homme ne constitue, malheureusement, pas un critère, selon la charte des Nations unies, de la validité de l'accréditation ; 4) Que le régime Pol Pot ne contrôle pas la totalité du territoire cambodgien ne constitue pas davantage un critère : pendant la guerre mondiale, lorsque les troupes allemandes occupaient certains pays, leurs gouvernements n'en perdaient pas pour autant leur légitimité. Conserver son siège au Kampuchea Démocratique est une façon de protéger les droits des petits pays menacés par les appétits des grands, a *conclu M. Koh*.

NICOLE BERNHEIM.

● *MM. Mikhail Souslov et Raul Castro*, respectivement membre du bureau politique du P.C. soviétique et ministre cubain de la défense, sont, lors d'un entretien à Moscou, convenus de leur *« totale identité de vues »* sur *« les questions de politique internationale présentant un intérêt commun »*, indique ce samedi 19 septembre la *Pravda*. M. Raul Castro, qui est également premier vice-premier ministre de Cuba, s'est rendu à Moscou à l'occasion des manœuvres de l'armée soviétique dans l'ouest du pays, du 4 au 12 septembre. — *(A.F.P.)*

ASIE

Chine

Une campagne est lancée contre le « libéralisme bourgeois »

Pékin. — Une tentative de reprise en main idéologique est actuellement en cours dans les milieux littéraires et artistiques. La nouvelle ligne édictée par la direction du parti ne consiste plus à lutter *seulement* contre les erreurs gauchistes, mais à se battre sur deux fronts : d'une part, il convient de continuer à corriger les attitudes « de gauche », mais, d'autre part, il s'agit désormais de critiquer aussi les tendances au « *libéralisme bourgeois* », dont le danger, apprend-on aujourd'hui, *aurait été* trop longtemps sous-estimé.

Cette nouvelle inflexion du cours de la politique chinoise revient à s'en prendre essentiellement aux écrivains les plus favorables à une rupture nette avec le passé *maoïste* en matière artistique et littéraire, mais aussi sur le plan de la théorie politique. Au premier rang des littérateurs ainsi visés figure le poète Bai Hua, contre lequel une campagne avait déjà été lancée, sans succès, par les milieux conservateurs, au printemps dernier. Depuis le *milieu du mois d'août*, l'écrivain est attaqué nommément dans la presse et plusieurs personnalités dirigeantes n'ont pas hésité à s'en prendre directement à lui. La vigueur des critiques n'a certes pas encore atteint son maximum — Bai Hua, qui est *membre du parti* et officier de l'armée de libération, est toujours qualifié de « camarade » — mais incontestablement une étape a été franchie dans la dénonciation du caractère pernicieux de son œuvre, *Un amour amer*, sur la sellette depuis plusieurs mois.

Conçu d'abord comme *une* nouvelle, puis transformé en scénario de film, ce texte, qui décrit l'ingratitude de la patrie chinoise envers ses intellectuels, *contient* aussi *un violent* réquisitoire contre le culte de la personnalité et la politique du P.C. Comment en est-on arrivé là, alors qu'au début de l'été l'offensive conservatrice semblait avoir fait long feu et qu'avec la rétrogradation de M. Hua Guofeng de la présidence à la *vice-présidence* du parti, le clan maoïste au sein de la direction subissait fin juin un revers de taille ? La chronologie des événements tend à montrer que les choses ne sont *pas si simples. Elle confirme en* tout cas que c'est au prix d'un compromis, aux conséquences imprévisibles à long terme, que la nomination de M. Hu Yaobang à la tête du parti a pu être arrachée aux éléments, au sein *du P.C. et de l'armée*, qui n'y étaient pas favorables.

C'est du 17 juillet, vient de révéler la presse chinoise, que date le tournant et c'est M. Deng Xiaoping qui le prend le premier. Pour négocier son virage, M. Deng n'a pas perdu de temps : la lutte au couteau pour la direction du parti s'est achevée sur la défaite de Hua et la victoire de Hu, à peine deux semaines plus tôt. *Parlant* devant les *responsables* du département de la propagande, le vice-président du parti s'inquiète du « *relâchement et de la faiblesse* » du travail politico-idéologique. Il *s'étonne* que la pratique de la critique et de

De notre correspondant

l'autocritique, surtout de l'autocritique, précise-t-il, soit en train de se perdre. Il note que des tendances gauchistes existent encore et qu'il faut les corriger, mais il exige aussi, et cela est nouveau, que l'on combatte les *tendances au libéralisme*.

Ces propos ne sont pas connus toutefois avant la fin du mois d'août lorsque est convoquée, à Pékin, sous la présidence de M. Hu Yaobang, une réunion nationale des responsables de la propagande *qui* reprend et amplifie les thèmes développés par *M. Deng. Entre-temps, l'opinion* a commencé à être chauffée : à la mi-août, *le* journal *Clarté* commence la publication d'une série d'articles sur la critique littéraire contenant une première attaque contre Bai Hua. Et le 18 août, *le Quotidien du peuple*, qui au printemps dernier avait refusé de crier avec les loups, est contraint de faire son autocritique : « *La critique littéraire dans ce journal est, elle aussi, victime de relâchement et de faiblesse. Nous n'avons pas su faire une critique suffisamment convaincante des œuvres de tendance erronée.* »

Démoralisation des intellectuels

Depuis, c'est à qui battra sa coulpe avec le plus d'ardeur. Du ministre de la culture par intérim à tel premier secrétaire de province, chacun reconnaît avoir *terriblement manqué de vigilance* à l'égard du « *libéralisme bourgeois* ». Bizarrement, c'est dans les milieux littéraires, qui devraient être pourtant les plus directement concernés, que cette campagne semble rencontrer le *moins de succès. En dehors du* dramaturge Cao Yu et de quelques fonctionnaires de l'appareil culturel, rares sont ceux qui ont répondu jusqu'à présent à l'appel de la direction. On observe la même réserve dans les revues littéraires spécialisées.

Cette résistance passive des intellectuels à cette nouvelle pression idéologique s'accompagne chez beaucoup d'entre eux d'un profond sentiment de démoralisation. Certains ont l'impression d'avoir été floués depuis trois ans pour avoir joué le jeu de l'ouverture, d'autres s'interrogent *sur l'avenir. Car, si MM. Deng* Xiaoping et Hu Yaobang n'appliquent pas leur politique aujourd'hui où ils disposent de tous les leviers du pouvoir, quand donc le feront-ils ?

On peut certes penser que les deux dirigeants ont préféré prendre la tête du mouvement pour *mieux le contrôler et échapper* à la pression des conservateurs.

Il n'en reste pas moins que c'est leur crédibilité à plus long terme que jouent en cette affaire les deux hommes et surtout M. Hu Yaobang, en tant que nouveau *président* du parti. Car, ils ont beau mettre en garde contre d'éventuels débordements et assurer ceux qui sont aujourd'hui visés qu'ils sont en droit de répondre à leurs critiques, la voix des déviationnistes n'a pu jusqu'à présent se faire entendre dans la presse. Comment d'ailleurs *le pourrait-elle puisque*, selon Mao, auquel on se réfère expressément dans cette campagne, « *le libéralisme est en conflit radical avec le marxisme* » et que hors du marxisme et de la pensée de Mao il n'y a, à Pékin, *toujours pas de salut.*

MANUEL LUCBERT.

● *L'ambassadeur de France à Pékin* a demandé à être reçu par le ministre ou l'un des vice-ministres chinois des affaires étrangères, pour obtenir des éclaircissements sur le sort de Mlle Li Shuang, *la* jeune *artiste chinoise* arrêtée par la police peu après avoir reçu l'autorisation d'épouser M. Bellefroid, diplomate français en poste. Un porte-parole de l'ambassade a déclaré, *vendredi 18 septembre*, qu'il ignorait quand cette rencontre *aurait lieu.* — *(A.F.P.)*

● *Un groupe de quatre juristes français* conduit par Mᵉ François Sarda, avocat au barreau de Paris, et composé de M. André Damien, conseiller d'Etat, ancien *bâtonnier du barreau de Versailles*, président d'honneur de la conférence des bâtonniers et de M. et Mme Culié, vice-président et juge au Tribunal de grande instance de Paris, vient de rentrer de Chine où il s'était rendu *pour un voyage d'études sur l'invitation* du gouvernement. Les juristes français ont été reçus par le vice-ministre de la justice et ont eu de nombreux contacts à Pékin, Shangaï et dans quatre autres villes avec des magistrats.

Japon

Tokyo n'entend pas contribuer financièrement aux efforts de Séoul pour faire face à la « menace nord-coréenne »

Tokyo. — Les relations entre Tokyo et Séoul traversent à nouveau une phase critique. Après plusieurs années d'une dégradation, amorcée en 1973 par l'enlèvement au Japon du leader sud-*coréen de l'opposition* M. Kim Dae-jung, et prolongée, ces *dernières années*, par des affrontements et la répression politique qui ont favorisé la prise du pouvoir par le général Chon Doo-Hwan, à la suite de l'assassinat du président Park, la première tentative bilatérale de normalisation *globale* s'est soldée, la semaine dernière, par un échec.

En effet, au cours d'une conférence interministérielle, réunie à Séoul pour la première fois depuis *trois ans*, Tokyo a *opposé* une *fin* de non-recevoir à la condition posée par les nouveaux dirigeants sur-coréens, pour lesquels toute amélioration des relations passe par un alignement du Japon sur leur perception de la « menace *nord-coréenne* » et, *partant*, par une contribution financière de 6 milliards de dollars au renforcement de leur sécurité. Tokyo juge ces prétentions grossières, exorbitantes et mal fondées.

La position de Séoul est relativement simple. Elle n'est pas sans rappeler la logique du discours que l'administration Reagan, dans sa confrontation avec l'U.R.S.S., tient à ses alliés : la Corée du Nord augmente ses capacités *militaires*, elle présente un danger immédiat pour la Corée du Sud, pour le Japon et pour le « monde libre ». Séoul, en première ligne, garantit la *sécurité* d'un Japon

De notre correspondant

au potentiel *économique* énorme, mais au buget militaire des plus modestes : Tokyo doit donc payer le prix de *cette* « protection ». La facture présentée s'élève à 6 milliards *de dollars pour* cinq ans.

La réponse du Japon à l'analyse sud-coréenne n'est pas non *plus sans rappeler* l'argumentation qui est opposée rituellement à Washington lorsque l'Amérique brandit le spectre de l'expansionnisme soviétique pour pousser Tokyo à développer ses forces armées. Les Japonais admettent l'existence d'un danger, reconnaissent la nécessité des efforts entrepris pour *y faire face* et expriment leur solidarité... jusqu'à un certain point. Ils opposent à la notion de « *menace imminente* » et inévitable celle de « *danger potentiel* », plus distant et moins probable, et s'offrent de le réduire par des moyens diplomatiques et économiques plutôt que par une course au surarmement. « *Nous apprécions*, nous a-t-on dit de source gouvernementale, *les efforts de Séoul, qui sont un facteur d'équilibre dans la région, mais nous ne pouvons accepter ni la logique des dirigeants sud-coréens, qui se fonde pour les années 80 sur une hypothèse conflictuelle, ni l'effort financier qui nous est demandé en fonction de cette perception.* »

Les Japonais ne croient pas à un danger imminent de conflit pour trois raisons : réaffirmation du soutien de Washington à Séoul et *importance du dispositif militaire* américain sur place ; augmentation du potentiel de défense de la Corée du Sud ; opposition de Pékin et de Moscou à un nouveau conflit coréen. Les Japonais font également valoir que leur Constitution pacifique ne leur permet pas de fournir une assistance à des *fins militaires*, que la demande sud-coréenne n'est assortie d'aucun plan détaillé et que son montant représente près de la moitié de l'aide économique bilatérale que Tokyo prévoit d'accorder, au cours des cinq prochaines années, à l'ensemble des pays asiatiques, dont beaucoup sont loin d'avoir atteint le degré de développement de la Corée du Sud. Ajoutons que le gouvernement japonais doit tenir compte de son opposition intérieure et *qu'il ne tient pas à compromettre*, en jouant la carte militaire de Séoul, ses relations futures avec Pyongyang.

Les Japonnais sont convaincus que la vraie raison de la demande sud-coréenne est ailleurs. Pour eux, les arguments de la « *menace* » et de la « *protection* » viseraient à masquer ce que Séoul ne veut pas admettre ouvertement pour ne pas effrayer les investisseurs, à savoir que son économie traverse de graves *difficultés*. A cela *s'ajoute* une autre motivation, plus profonde, et fondamentale pour l'avenir des relations entre les deux pays : le changement des élites au pouvoir à Séoul. « *Par sa formation, le président Park était proche du Japon. Ses relations avec nous étaient souvent ambivalentes, mais elles étaient généralement bonnes*, dit-on de source gouvernementale. *Les jeunes turcs qui lui succèdent sont très différents. Elevés dans la période de l'après-guerre, ils ont été très profondément marqués par l'idéologie du président Syngman Rhee, fondée sur l'anticommunisme et l'anticolonialisme, c'est-à-dire sur un nationalisme antijaponais. Trop orgueilleux pour venir ouvertement mendier une aide japonaise, ces officiers nationalistes ont ressorti l'argument de la sécurité.* »

Nos interlocuteurs ne croient pas que « *le gouvernement américain en tant que tel ait poussé les Sud-Coréens* » à agir ainsi. Mais, ajoute-t-on, il est possible que Séoul ait interprété la visite du président Chon à Washington (il fut le tout premier chef d'Etat à être reçu par M. Reagan, ce qui avait fortement irrité les Japonais), la croisade anticommuniste de la nouvelle administration et aussi ses pressions *redoublées* pour que Tokyo contribue plus généreusement à l'effort de défense du camp occidental et de ses alliés, comme un encouragement à formuler ses propres exigences.

Les Sud-Coréens ne se limitent pas au seul argument de la sécurité. Ils font également valoir que les Japonais ont longtemps « *exploité* » leur main-d'œuvre bon marché, qu'ils désinvestissent aujourd'hui au *profit* de pays plus rentables et qu'ils ne font aucun effort pour réduire un déficit commercial bilatéral très lourd pour Séoul.

La question est aujourd'hui de savoir comment les Sud-Coréens, et plus particulièrement le président Chon, qui a pris de gros risques en déclenchant l'épreuve de force, vont réagir à ce revers.

Cet échec et l'aggravation d'un *contentieux déjà lourd* font craindre ici une relance des passions nationalistes et des réactions émotionnelles, toujours à fleur de peau depuis des siècles. Les autorités et la presse japonaises ont mis une sourdine à leurs rancœurs. *La* presse gouvernementale de Séoul, au contraire, durcit le ton, et la chambre de commerce sud-coréenne appelait, ces jours derniers, à des *sanctions* économiques.

ROLAND-PIERRE PARINGAUX.

Thaïlande

CENT CINQUANTE-SIX ANS DE MOINS EN APPEL

Bangkok. — Pour avoir détourné, de 1965 à 1976, environ 40 000 baths (12 000 francs) *de droits* d'enregistrement que lui avaient versés des étrangers et avoir falsifié des documents officiels afin de mieux dissimuler sa mauvaise action, Mme Penpachong Intap, cinquante ans, employée au commissariat de police de Lamkao, en Thaïlande, a été condamnée, il y a cinq mois, par le tribunal de Petchabun, à mille onze années d'emprisonnement.

Mme Intap avait aussitôt fait appel de ce jugement dont la sévérité lui paraissait être hors de proportion avec la gravité du délit. La cour a récemment confirmé que ce fonctionnaire indélicat devrait rembourser les sommes détournées. Toutefois, *dans* sa magnanimité, elle a consenti à réduire sa peine à huit cent cinquante-cinq années d'emprisonnement.

AFRIQUE

Tunisie

L'U.G.T.T. décide de participer aux élections législatives dans le cadre d'un « front commun » avec le parti au pouvoir

De notre correspondant

Tunis. — La commission administrative de l'Union générale des travailleurs *tunisiens* (U.G.T.T.), qui s'est réunie les lundi 14 et mardi 15 septembre, a adopté le principe de la participation de la centrale syndicale aux élections législatives anticipées du 1ᵉʳ novembre, dans le cadre d'un « front commun » avec le parti *socialiste* destourien (P.S.D.). Les modalités de cette participation doivent faire l'objet, dans les prochains jours, d'une négociation entre les deux parties.

Selon les syndicalistes qui ont participé à ces assises, le « front » *sera* « *électoral* », c'est-à-dire uniquement lié à la consultation, et *il ne constituera pas* « *une alliance de législature* ». Certes, un manifeste électoral commun, qui reste encore à rédiger, sera publié mais, assurent-ils, il n'impliquera pas *obligatoirement de la part de chacun* des deux partenaires une adhésion absolue à tous les points du programme de l'autre. Contrairement aux précédentes élections qui *voyaient* les représentants de la centrale figurer sur des listes patronnées par le parti au pouvoir tout en demeurant aux côtés des candidats destouriens, ils conserveront leur propre étiquette et défendront les positions adoptées par leur congrès au *mois d'avril* dernier, à Gafsa.

Les avantages de la formule

A cette époque, ils demandaient *instamment la levée* de « l'exclusive » contre M. Habib Achour (1), une amnistie générale pour tous les anciens condamnés, politiques et syndicalistes, l'abolition des juridictions d'exception, la révision des lois anticonstitutionnelles, *la mise* en place rapide des statuts et des conventions collectives dans les entreprises publiques, le renforcement des options socialistes... A *toutes ces questions*, qui seront probablement évoquées lors des prochaines discussions avec le P.S.D., s'ajoutera, croit-on savoir, la demande que les représentants des autres organisations nationales qui sont, elles, liées organiquement au parti ne figurent pas en tant que tels sur les listes de candidats mais seulement en leur *qualité de destouriens*. Pour l'U.G.T.T. la nuance est d'importance. *Si elle est acceptée*, cela lui permettrait de faire figure de seul partenaire à part entière du *P.S.D. et surtout de ne pas être* associée directement avec le patronat.

Si la participation, même assortie des conditions des syndicalistes, à un « front commun » *donne en partie satisfaction* au pouvoir qui insistait depuis plusieurs semaines pour la constitution d'un « front national », *son* principe n'en a pas moins été retenu que difficilement après des débats souvent houleux et seulement à la majorité de 53 % des *quatre-vingt-quatre* membres de la commission administrative.

Pendant quarante-huit heures, plusieurs tendances se sont *affrontées* : les unes *souhaitaient* que l'U.G.T.T. présente ses propres listes de candidats ; d'autres se prononçaient pour l'abstention pure et simple ; enfin, un troisième groupe (dans lequel *figurait* le secrétaire général, M. Daieb Maccouche, qui s'est trouvé ainsi mis en minorité) avançait une solution de compromis consistant à laisser les syndicalistes libres de choisir les *listes sur lesquelles* ils désiraient se présenter, qu'elles soient celles du P.S.D. ou celles des courants d'opposition.

La formule quelque peu alambiquée qui a finalement été retenue a l'avantage de ne placer la centrale syndicale ni en marge de la *vie nationale*, *ni dans une* opposition ouverte aux candidats du parti. Elle lui permet aussi de proclamer qu'elle conserve son autonomie et de continuer à présenter l'image d'une direction apparemment unie.

A l'évidence, le « front commun » P.S.D.-U.G.T.T. ne favorisera pas les candidats de *l'opposition*. La centrale syndicale, qui s'est félicitée plus d'une fois du processeus démocratique devant déboucher sur l'instauration du *multipartisme*, a conscience du *handicap* que sa décision lui impose. Il semble que les syndicalistes — un certain nombre d'entre eux, au moins — ont l'intention de demander que soit abandonnée la clause imposée par le gouvernement, selon *laquelle* la reconnaissance officielle des mouvements *d'opposition* en tant que partis politiques sera liée à l'obtention par eux d'au moins 5 % des suffrages électoraux. Cette *revendication* paraît toutefois difficile à satisfaire. *En revanche*, le *gouvernement* a été au-devant d'une autre exigence des syndicalistes en décidant de soumettre à la Chambre des députés un projet de loi portant suppression de l'article 109 du code électoral, qui *prévoyait que tout élu exclu de la* formation qui avait cautionné sa candidature perdait du même coup sa qualité de député.

MICHEL DEURÉ.

(1) L'ancien secrétaire général de l'U.G.T.T. est assigné à résidence dans son village natal des îles Kerkennah depuis le début de ce mois.

Tchad

LE PRÉSIDENT GOUKOUNI OUEDDEÏ DÉNONCE L'« AGRESSION SOUDANAISE » DANS L'EST DU PAYS

Le président tchadien, M. Goukouni Oueddeï, qui est reparti le samedi 19 septembre pour N'Djamena, a accusé le Soudan, vendredi 18 septembre, au cours d'une conférence de presse tenue à Paris, d'être intervenu militairement dans son pays. « *Les forces régulières soudanaises, soutenues par leur maître égyptien*, a-t-il notamment déclaré, *ont agressé les forces tchadiennes à l'est du pays à Adre et à Guedara.* » Il a qualifié les combats, qui se sont déroulés *dans cette région de* « *résultat d'une provocation* » et assuré que les Forces armées du Nord (FAN), de M. Hissène Habré, *n'existent plus depuis leur effondrement à N'Djamena* ».

« *Tant que notre pays est menacé par le Soudan et l'Egypte, et tant que notre armée intégrée n'est pas mise sur pied, il nous serait difficile de repousser la main amicale tendue par la Libye, pays frère et voisin* », a-t-il ajouté.

Le chef de l'Etat tchadien, évoquant son entretien de jeudi avec le président Mitterrand, s'est félicité de la « *compréhension* » de Paris, mais n'a pas précisé la nature et l'ampleur de l'aide attendue de la *France. Il a* indiqué, que le principe de la réinstallation à N'Djamena d'un ambassadeur de France avait été admis.

● « *Le Cameroun souhaite ardemment la normalisation de la situation au Tchad* », a déclaré vendredi à Paris le chef de l'Etat camerounais, M. Ahmadou Ahidjo, qui venait d'être l'hôte à déjeuner à l'Elysée du président Mitterrand. « *Les relations franco-camerounaises*, a-t-il poursuivi, « *sont excellentes et nous avons décidé de les consolider.* »

Le président Ahidjo a également indiqué qu'il avait constaté une « *convergence des points de vue* » français et camerounais sur les problèmes du tiers-monde. « *J'ai remercié le président Mitterrand pour l'attitude que la France a prise en ce qui concerne l'aide aux pays en voie de développement, le problème de l'Afrique australe, notamment l'indépendance de la Namibie, les problèmes économiques internationaux ainsi que la stabilisation des prix des matières premières.* »

Sierra-Leone

● *DES SCENES DE VIOLENCE* ET DE PILLAGE ont éclaté, vendredi 18 septembre, dans la capitale provinciale de Makeni, dans le nord de la Sierra-Leone, peu après une visite du président Siaka Stevens, rapportent des voyageurs ce samedi. Des centaines d'ouvriers *et d'enseignants ont* défilé dans les rues de la ville. Des magasins ont été pillés. Les enseignants protestent contre la décision de l'association des enseignants de la *province* du Nord de ne pas s'associer à la grève générale lancée le 1ᵉʳ septembre par la confédération syndicale du pays pour *exiger la baisse du prix* des denrées alimentaires et une amélioration du logement. — *(Reuter.)*





A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

La suppression de la peine de mort est approuvée par 369 voix

L'ensemble du projet recueille 363 voix contre 117

Et l'émotion vint... La gravité des visages et la *chaleur des applaudissements* qui ont salué l'annonce des résultats du vote sur l'abolition de la peine de mort ne laissaient à cet égard aucun doute : l'Assemblée nationale française était *consciente du rôle historique* qu'elle venait de jouer. Cet instant en rachetait bien d'autres : il annulait des années et des années de silence ou d'atermoiement et faisait — presque — oublier l'attitude des gouvernements successifs qui, sans cesse, avaient repoussé, ajourné, différé la décision de maintenir ou de supprimer *la peine capitale*. Cet instant marquait surtout le terme du long combat de tous les abolitionnistes et récompensait la persévérance de quelques-uns.

M. Badinter, garde des sceaux, et, à travers lui, tous ceux à qui faisait horreur le châtiment suprême infligé par la société au nom de chacun de ses membres, franchissaient ainsi une étape décisive, même si — provisoirement — le Sénat *risque fort* d'émettre un vote *différent*, le 29 septembre.

Jusqu'au bout, les partisans du maintien de *la peine capitale* auront essayé de s'opposer à une issue dont ils savaient pourtant qu'elle était inéluctable. Plusieurs députés de l'opposition ont ainsi proposé que certains crimes continuent *d'être passibles du châtiment* suprême, notamment les assassinats de personnes âgées, d'enfants, d'agents de la force publique et de l'administration pénitentiaire. *toutes ces exceptions recouvraient exactement* les cas où la peine de mort a été jusqu'ici appliquée... La manœuvre était transparente. En *appelant au suffrage universel*, M. Foyer (R.P.R.) proposait, lui, une procédure constitutionnelle plus insidieuse : l'abolition ne prendrait effet qu'après son adoption par un référendum, lui-même précédé de l'adoption d'une proposition de loi constitutionnelle votée dans des termes identiques par l'Assemblée nationale et le Sénat. Là encore, le garde des sceaux a convaincu la majorité des députés *de ne pas se laisser entraîner « dans les sentiers* étroits de la procédure ».

Mais quel vote l'histoire retiendra-t-elle ? Et quels députés de l'opposition peuvent être *considérés comme abolitionnistes ? Faudra-t-il* prendre en compte les trois cent soixante-neuf élus qui se sont prononcés pour l'adoption de l'article premier (« La peine de mort est abolie »), ou *les trois cent soixante-trois qui ont* accepté de suivre le gouvernement en approuvant l'ensemble du projet de loi abolissant la peine de mort ? *Les cinq députés R.P.R. (MM. Aubert, Marette, Petit, de Préaumont et* Toubon) et le député U.D.F. (M. d'Ornano) qui ont voté le principe de l'abolition, mais non le projet, sont-ils de vrais abolitionnistes ou de faux partisans de la peine de mort ?

De même, les deux députés socialistes (MM. Jalton et Houteer) qui n'ont pas voté le texte du gouvernement, ont-ils « commis une erreur matérielle qui a été rectifiée », comme l'assure un *communiqué du groupe socialiste*, ou sont-ils, en leur âme et conscience, hostiles à la suppression de la peine capitale ? Les uns et les autres ont sans doute leur intime conviction, mais une ambiguïté demeurera, notamment en ce qui concerne le nombre des députés de l'opposition qui se sont associés à la suppression *de la guillotine* : trente-sept ou trente et un ?

Après le débat, *dans les couloirs* du Palais-Bourbon, le garde des sceaux et M. Forni (P.S.), émus, serraient des mains. L'émotion durait encore...

LAURENT ZECCHINI.

Vendredi matin, 18 septembre, l'Assemblée nationale poursuit l'examen du projet de loi portant abolition de la peine de mort (*le Monde* du 19 septembre).

M. Barrot (U.D.F., Haute-Loire) se prononce en faveur du projet gouvernemental. Il regrette néanmoins le « *manichéisme* » avec lequel a été parfois présenté le débat : « *Il n'y a pas d'un côté des hommes généreux et de l'autre des esprits attardés* ». Il s'inquiète du fait que l'abolition précède la réforme du système pénal et pénitentiaire. M. Barrot estime enfin que l'abolition « *crée l'impérieux devoir d'accroître l'efficacité de notre système pénitentiaire* ». « *Que la peine de mort ne soit pas indispensable à la prévention, je le veux bien*, dit-il, *mais conjurer la violence reste une impérieuse obligation.* »

M. Santoni (R.P.R., Bouches-du-Rhône) reproche au garde des sceaux et au gouvernement de se substituer « *à la conscience individuelle pour imposer leur choix* ». Mme Sicard (P.S., Isère) dénonce tout pouvoir absolu, celui de l'Etat qui tue, comme celui du meurtrier. Elle s'oppose à l'argument de la récidive souvent employé par les adversaires du projet. « *La récidive*, dit-elle, *c'est l'échec de notre société.* » Après MM. Koehl (U.D.F., Bas-Rhin), partisan de la suppression — « *la peine de mort peut être une consolation, certainement pas une dissuasion* » — et Flosse (R.P.R., Polynésie) qui défend la position inverse, M. Menga (P.S., Seine-Maritime) déclare : « *On ne vit qu'en laissant vivre. Cette phrase a pris pour moi une valeur plus grande encore depuis que, malgré moi, j'ai assisté à une exécution capitale.* »

Mme Cacheux (P.S., Nord) interroge : « *Comment un consensus se dégagerait-il sur ce sujet dans une société où règne la loi de la jungle*, (...), *où, depuis des années, certains ont tout fait pour que monte l'angoisse collective ?* »

M. Marcus (R.P.R., Paris) *votera contre le projet*, car « *la peine de mort est une garantie contre toute récidive* ». M. Natiez (P.S., Loire-Atlantique) voit une corrélation entre « *la crise économique, la montée de la criminalité, l'attachement à la peine de mort, le défi* (des criminels) *à la mort* ». Après M. La Combe (R.P.R., Maine-et-Loire), favorable au maintien de la peine capitale, M. Desgranges (P.S., Allier) exprime son accord avec M. Natiez. M. Gantier (U.D.F., Paris) estime que la peine capitale est « *dans tous les cas indispensable à la survie de notre société* ».

M. Mortelette (P.S., Loir-et-Cher) tente d'élargir le débat et propose à l'Assemblée de lutter afin d'abolir « *une autre peine de mort, celle à laquelle sont condamnées chaque jour des dizaines de milliers de personnes qui meurent de faim* ». M. Bizet (app. R.P.R., Manche) juge utile le maintien de la sanction suprême pour « *les crimes particulièrement odieux* ». M. Massot (app. P.S., Alpes-de-Haute-Provence), qui s'exprime au nom des radicaux de gauche, remarque qu'aucun des pays d'Europe qui ont aboli *la peine capitale* ne s'en est repenti, et affirme qu'on « *ne jugule pas la peur par la violence* ».

M. Hamel (U.D.F., Rhône) déclare : « *Abolir la peine de mort, aujourd'hui, ce n'est pas encourager la violence, réduire la sécurité des citoyens, c'est affirmer la primauté de l'homme sur l'Etat.* » « *Refuser le meurtre légal des assassins, même les plus odieux, c'est reconnaître la part de responsabilité de la société et de chacun d'entre nous dans le geste du criminel* », ajoute-t-il.

M. de Bénouville (app. R.P.R., Paris) estime que la peur de la mort est « *l'un des fondements essentiels du fonctionnement humain* ». Mme Chépy-Léger (P.S., Marne) déclare : « *La délinquance procède de la société. Lorsqu'on leur refuse d'exercer leur droit au travail, les individus se marginalisent* (...). *Lorsque nous aurons voté l'abolition, notre responsabilité collective sera engagée.* »

Levée à 13 heures, la séance reprend à 15 heures. M. Geng (U.D.F., Orne) se prononce pour le maintien afin, essentiellement, « *de protéger la société contre la récidive* ». M. Grussenmeyer (R.P.R., Bas-Rhin) est également opposé à l'abolition. Mme d'Harcourt (app. R.P.R., Hauts-de-Seine) est d'un avis contraire. Elle regrette que l'ancienne majorité n'ait pas réglé le problème et *se réjouit que la nouvelle le fasse*. Selon elle, le maintien de la peine de mort « *permettrait de protéger la collectivité contre l'incapacité de ses responsables* » à maîtriser le développement de phénomènes d'insécurité et de violence.

Mme Missoffe (R.P.R., Paris) estime que « *proposer un texte aussi succinct, aussi superficiel, c'est mépriser le Parlement* ». Estimant qu'un seul cas de récidive « *justifierait la peine de mort* », le député de Paris déclare qu'elle ne peut se prononcer pour un projet dont elle ne sait où il l'entraîne. M Lancien (R.P.R., Paris), s'adressant au garde des sceaux, déclare : « *Ce qui nous sépare, c'est le choix que nous avons fait sur l'objet de notre compassion. Moi, ce qui m'obsède, c'est le sort de ces victimes dont votre exposé des motifs ne dit pas mot.* » Il ajoute : « *A chaque nouveau crime qui frappera un enfant, une femme, un policier, 62 % des Français affermiront leur résolution d'abolir votre loi à la première occasion.* »

M. BADINTER : réclamer un référendum, c'est une esquive !

Répondant aux quarante-six orateurs qui sont intervenus au cours du débat, M. Badinter explique en quoi il était urgent d'abolir la peine de mort. La première raison, indique-t-il c'est qu'en France « *la justice ne doit plus être une justice qui tue. Dès le moment où le Parlement avait la possibilité de se prononcer, il convenait, à l'orée de l'année judiciaire, que la décision fût prise* ». La seconde raison, poursuit le garde des sceaux, « *c'est que le maintien de la peine de mort nous isole en Europe occidentale et que cela paralyse la lutte internationale contre la criminalité la plus dangereuse* ».

Les autres pays européens, explique-t-il, « *refusent de signer avec nous des accords d'extradition, ou n'appliquent pas ceux qui existent dès lors qu'un criminel extradé risquerait d'être exécuté* (...). *On en arrive à ce paradoxe inouï : de deux malfaiteurs, le plus dangereux serait le plus favorisé, car il serait sûr de n'être pas extradé par certains pays. La peine de mort bloque donc la lutte organisée interétatique contre le crime organisé, le plus dangereux, la grande criminalité internationale. Aussi longtemps que la peine de mort existe chez nous*, ajoute le ministre de la justice, *il ne peut pas y avoir d'espace judiciaire européen. Or, sans que cela permette, en aucun cas, de tourner les principes fondamentaux du droit d'asile, il doit exister une communauté judiciaire européenne pour lutter contre la criminalité internationale* ». Répondant ensuite à ceux qui préconisent le recours au référendum, M. Badinter observe : « *réclamer un référendum, c'est une esquive, un refus de se prononcer. Pas de faux-fuyant !* » Réfutant le procès concernant le « choix des victimes », il déclare : « *Au nom de quelle habileté, de quel détournement ne cesse-t-on de répéter : « Pensez aux victimes ! » Les victimes nous y pensons constamment, mais, en exploitant ainsi leur malheur, on veut mettre à vif la sensibilité, faire taire la raison afin de maintenir le vieil ordre des choses* ».

Le garde des sceaux parle ensuite de la délinquance violente, petite et moyenne. Il déclare à ce sujet : « *Qui en est, devant le pays, à cet instant, responsable ? Qui a décidé des choix économiques et sociaux ?* (Les députés R.P.R. et U.D.F. protestent vivement.) *Qui a décidé de la politique pénale ? Je sais qu'il y a des vérités qui ne sont pas agréables à entendre, mais on ne peut refuser le bilan quand il s'agit du chômage : pourquoi le refuserait-on quand il est question de délinquance ?* »

Interrompant la réponse de M. Badinter, M. Stirn (U.D.F., Calvados) déplore que le garde des sceaux se serve de ce « *débat de conscience à des fins politiques* ». Le ministre de la justice réplique : « *Les faits sont les faits : la montée de la violence est liée à l'environnement social. Il sera de notre devoir de tenter de faire mieux que vous, j'espère que nous y parviendrons.* »

L'Assemblée commence ensuite la discussion des articles du projet. Sur l'article premier — « *La peine de mort est abolie.* » — M. Marette (R.P.R., Paris) déclare : « *Depuis vingt-trois ans que j'ai l'honneur de siéger dans cet hémicycle, je me suis promis que le jour où il nous serait demandé de voter sur l'abolition, je voterais pour.* » Le député précise qu'il votera l'article premier, puis, évoquant le développement de la petite et moyenne criminalité, il observe que celle-ci se développe partout en Europe et aux Etats-Unis, « *et que, en aucun cas, le pouvoir politique n'est responsable* ». M. Toubon (R.P.R., Paris) se déclare favorable à l'abolition de la peine de mort mais déplore que le texte ne soit qu'une « *affirmation de principe* ». Il souhaite que le calendrier des réformes découlant de l'abolition soit inscrit dans le projet.

M. Foyer (R.P.R., Maine-et-Loire) déclare que douze pays membres du Conseil de l'Europe continuent à appliquer la peine de mort dans certains cas. Il propose ensuite un amendement tendant à prévoir un référendum sur l'abolition après une révision de la Constitution approuvée par les deux Chambres du Parlement (*article 89 de la Constitution*). M. Forni (P.S.), rapporteur de la commission des lois, lui répond : « *En vérité, vous souhaitez que l'Assemblée et le Sénat ne parviennent pas à un texte identique et, dans le cas où ils y parviendraient, que le peuple français repousse la réforme.* » Le garde des sceaux indique de son côté : « *Si vous êtes pour l'abolition de la peine de mort, dites-le. Si vous ne l'êtes pas, dites-le également, sans vous promener dans les sentiers étroits de la procédure.* » L'amendement de M. Foyer est repoussé.

L'Assemblée repousse ensuite plusieurs amendements tendant à exclure certains crimes de l'abolition (assassinats de personnes âgées, d'enfants, d'handicapés, d'agents de la force publique et de l'administration pénitentiaire ; assassinats accompagnés de tortures, etc.), puis deux amendements tendant à suspendre la peine de mort pendant trois et cinq ans, enfin un amendement prévoyant de commuer toute condamnation à mort en réclusion criminelle à perpétuité excluant toute réduction de peine.

Les députés examinent un amendement de MM. Aubert, Séguin et Toubon (R.P.R.), stipulant que l'abolition entraîne la révision de l'échelle des peines et des conditions de leur exécution dans le cadre d'une réforme du code pénal ; obligeant le gouvernement à déposer, avant le 31 mars 1982, un projet de loi déterminant les nouvelles *modalités d'exécution* des peines. Pendant la période transitoire, les crimes passibles de la peine capitale encourront une peine de sûreté qui pourra être supérieure au maximum fixé par la législation *actuelle* (dix-huit ans) dans la limite d'un maximum de vingt ans.

M. Forni (P.S.) défend, de son côté, un amendement du groupe socialiste se limitant à préciser que la loi portant réforme du code pénal « *déterminera l'adaptation des règles d'exécution des peines* » rendue nécessaire pour l'application de l'abolition de la peine de mort. M. Badinter répond que la date prévue ne lui

L'annonce d'une « politique du crime »

La refonte du code pénal et du code de procédure pénale dont a parlé à maintes reprises M Robert Badinter, *en soulignant chaque fois* qu'il entendait en faire une « *œuvre durable* », il est clair à la lumière du débat de l'Assemblée *nationale que tous ceux* qui ont déclaré y adhérer n'en attendent pas la même chose.

Certains orateurs du R.P.R. ou de l'U.D.F., et même peut-être *quelques élus socialistes*, n'y voient que l'assurance dans la foulé de l'abolition de la peine de mort d'une prochaine définition *de l'échelle des peines* et des modalités de leur exécution. Autrement dit, ceux-là comptent d'abord y trouver ce qu'ils jugent *de nature à rassurer une opinion* inquiète, et justifier ainsi vis-à-vis d'elle leur vote du 18 septembre 1981. Ils en espèrent *d'abord cette adaptation des* règles d'exécution des peines « *rendue nécessaire* » par la loi *d'abolition*.

Mais il est non moins clair que si le garde des sceaux, qui à l'origine estimait qu'il lui fallait encore deux ans pour sa grande réforme du droit pénal *français, a dû consentir à promettre* d'en proposer aux députés, dès le printemps prochain, une première partie touchant au *contrôle de l'exécution des peines dont il entend « autant que faire se peut »* donner la responsabilité aux magistrats, il n'a pas pour autant renoncé à *réaliser « l'œuvre d'ensemble qui marquera la législature »*. Si peine de sûreté incompressible il doit y avoir, ce ne sera qu'après une longue consultation d'experts *internationaux*, de criminologues, de directeurs d'établissements pénitentiaires, de médecins de prisons, etc.

A l'évidence, l'ambition du ministre de la justice est de réussir à la fin du vingtième siècle ce qui n'a pu l'être trente-cinq ans plus tôt avec la réforme pénitentiaire de 1945, fondée sur des idées aussi *simples que l'individualisation* de la peine et la réinsertion des condamnés. Idées peu à peu laissées à l'abandon et même *pour finir jugées carrément* pernicieuses au nom de la sécurité.

Or ces idées-là ont fait un retour en force dans le débat qui vient de s'achever. De *M. Guy Ducoloné (P.C.) disant* aux adversaires de l'abolition qu'ils concluent « *à l'impossibilité du rachat de l'homme* », *à M. Emmanuel Hamel (U.D.F.)* affirmant que le crime « *n'est jamais exclusivement individuel et que la société y a toujours sa part directe ou indirecte de responsabilité* », en passant par M. Jean-Pierre Michel (P.S.) pour qui l'abolition « *ne clôt pas le débat sur les possibilités d'amendement des condamnés* », ce furent autant de proclamations montrant à M. Badinter qu'il pouvait se sentir soutenu dans son entreprise.

Mais il sait aussi que la réussite passe à la fois par la réflexion que doit suivre la *persévérance et par des moyens* financiers que la majorité d'aujourd'hui, si elle veut être conséquente, devra bien accorder *à un ministère de la justice encore si chichement* doté. Les conditions de ce qu'on a pu appeler naguère une « politique du crime » seront alors réunies. *Mais son succès ne pourra être sérieusement envisagé* que si, en même temps, l'opinion arrive à son tour à croire comme M. Menga (P.S.) qu'« *un crime n'est pas seulement un échec pour son auteur, mais aussi un échec pour la collectivité tout entière* ».

JEAN-MARC THÉOLLEYRE.

Deux votes pour une abolition

(Suite de la première page.)

On compte parmi les abolitionnistes *de l'opposition* des militants de toujours et de nouveaux convertis auxquel il convient d'ajouter une catégorie dans laquelle on classait déjà MM. Giscard d'Estaing et Peyrefitte, les hésitants. *Les adversaires* résolus et anciens de la guillotine, MM. Pierre Bas (R.P.R.), Bernard *Stasi (U.D.F.)* et Philippe Seguin (R.P.R.) n'ont qu'un regret, celui de n'avoir pas su persuader leurs amis de franchir le pas lorsqu'ils étaient au pouvoir.

Les prosélytes comptent dans leurs rangs *Mme Florence d'Harcourt*, apparentée R.P.R., Hauts-de-Seine, qui était jusqu'ici favorable à la peine de *mort*, et *quatre* anciens ministres, tous U.D.F., dont on ne sache pas qu'ils aient milité *contre* la *guillotine* lorsqu'ils étaient au gouvernement ; MM. Barrot, Méhaignerie, Soisson et Stirn. *Le cas de M. Chirac* est différent : ayant longtemps refusé de donner son sentiment sur *la peine de mort*, il s'y était déclaré hostile au cours de la campagne présidentielle, ajoutant cependant que les Français — dont les *sondages* montraient qu'ils sont contre l'abolition — devaient être consultés par référendum.

Les hésitants appartiennent tous au R.P.R. Il s'agit de MM. Aubert, Marette, Petit, de Préaumont et Toubon. Ces cinq députés ont voté l'article premier du projet (« *La peine de mort est abolie* »), mais se sont prononcés contre le texte du *gouvernement* lors du scrutin final. MM. Aubert et Toubon subordonnaient leur approbation à l'adoption d'un amendement instituant à titre provisoire une peine « incompressible » de vingt ans. Lorsqu'on sait qu'une telle peine existe déjà, à peine inférieure (dix-huit ans), on se prend à douter de la conviction de ces abolitionnistes-là.

La *guillotine compte* encore des partisans résolus. Leur attitude fut plus logique, même si leurs *arguments ne sont guère* convaincants. On les entendit réclamer un délai, un temps de réflexion. Le gouvernement, ont-ils assuré, précipitait les choses, ne tenait aucun compte des scrupules qu'ils croyaient déceler chez des socialistes. M. Barrot aurait souhaité que l'on réformât d'abord les prisons et que l'on abolît ensuite. M. Hyacinthe Santoni (R.P.R., Bouches-du-Rhône) aurait, lui, donné la priorité à l'emploi. N'était-ce pas plus utile ? M. Roland Nungesser (R.P.R., Val-de-Marne), avait une *idée* : dissoudre l'Assemblée pour que s'engage une campagne électorale consacrée tout entière à la *peine* de mort. Sur tous les bancs, on courba l'échine.

En réalité, les débats sur la peine capitale n'ont pas manqué ces dernières années, que ce soit celui sans vote dont M. Peyrefitte prit l'initiative en juin 1979, *ou ceux suscité par M. Bas lors*qu'il demanda à trois reprises, la suppression des crédits du bourreau. Comme l'a souligné M. Christian Goux (P.S., Var) : « *Tout a été dit. C'est justement pour cela qu'il faut que chacun prenne maintenant ses responsabilités* ».

Les adversaires de l'abolition évoquèrent les sondages, sans prendre garde que le dernier paru *apporte de l'eau au moulin* des abolitionnistes (1). 62 % des Français seraient certes favorables à la *guillotine*, *mais* 43 % estiment que la criminalité n'a pas augmenté dans les pays où la peine *capitale a été abolie*. A ces 43 %, il convient d'ajouter 37 % de « sans opinion ». Si la peine de mort *n'est pas dissuasive*, si elle n'est qu'un rite expiatoire, une survivance de la loi du talion, pourquoi la *maintenir* ?

Comme M. Harold Wilson, en 1979, tenant bon face à une opinion opposée à 80 % à l'abolition, M. Badinter n'a pas bougé. Pas plus qu'il n'a cédé à ceux qui étaient prêts à se rallier à son projet pourvu qu'on instituât une peine de remplacement dissuasive. En Italie, les criminels condamnés aux travaux forcés à perpétuité, comme ce fut le cas il y a quelques semaines de Mehmet Ali Agca, l'auteur des coups de feu contre Jean-Paul II, ne peuvent être libérés avant vingt-huit ans. M. Badinter, *qui sait* à quel point la prison détruit l'individu, a refusé ce marchandage.

Le besoin de sécurité

Pour le garde des sceaux, les vraies difficultés commencent. M. Barrot l'a dit : « *Il est plus facile de supprimer la peine de mort que de conjurer la violence.* » M. Peyrefitte avait une philosophie : sévir d'abord, guérir ensuite. M. Badinter en a une autre : prévenir plutôt que punir. Cette politique ne produira des effets qu'à terme. Le gouvernement le sait. Mais il est convaincu qu'il n'y en a pas d'autre.

Jamais on n'aura été aussi loin de la loi « sécurité et liberté », dont les jours sont comptés. Avant la fin *de l'année* 1981 seront supprimées les dispositions de cette loi sur la récidive, le sursis et les *circonstances* atténuantes qui aggravent certaines peines. Au printemps prochain, ce devrait être le *tour des contrôles* d'identité. A la même époque, les députés auront à se prononcer sur un texte confiant, « *autant que faire se peut* », a dit M. Badinter, l'exécution des peines à des tribunaux spécialisés. Actuellement, c'est l'administration qui décide.

A l'automne 1982, le gouvernement soumettra à l'Assemblée, à la demande du groupe socialiste, une *réforme* de l'application et de l'échelle des peines répondant, selon le vœu exprimé vendredi par *les élus du P.S.*, « *aux besoins de sécurité des Français* ». En particulier, le régime des peines applicables aux criminels condamnés à perpétuité pourrait être revu. Un amendement en ce sens a été adopté pour répondre aux accusations de laxisme dont les abolitionnistes sont l'objet.

La refonte du code pénal, elle, est prévue pour l'année 1983. Mais le calendrier dont a parlé le garde des sceaux n'est qu'indicatif, comme il l'a *admis* lui-même : la tâche est immense et le programme des sessions chargé. *Vendredi ces préoccupations* semblaient secondaires. Après des années de vaines tentatives, la peine de *mort* allait être abolie. La réforme du code de 1810 pouvait attendre quelques mois encore.

BERTRAND LE GENDRE.

(1) Sondage Sofres paru dans *le Figaro* du 17 septembre (*le Monde* du 18 septembre).

ar 369 v

contre 113

paraît *« pas possible à accepter »*, de même que la *« technique d'injonction au gouvernement »*. Il précise que l'*« automne 1982 »* lui paraît possible, mais il ne souhaite pas prendre d'*« engagements trop précis »*. L'amendement de M. Aubert est repoussé, celui du groupe socialiste est adopté, *conformément aux souhaits du gouvernement*. L'article premier est adopté par 369 voix contre 116 sur 487 votants et 482 suffrages exprimés. *(De vifs applaudissements succèdent à cette adoption.)*

Les députés adoptent ensuite l'article 2, qui prévoit le remplacement de la référence à la réclusion ou à la détention criminelle à perpétuité dans tous les textes prévoyant la peine de mort, ainsi que les articles de conséquence de l'article premier. L'Assemblée adopte enfin un amendement de la commission et de MM. Charpentier (P.S.) et Séguin (R.P.R.), stipulant que les condamnations à mort prononcées après le 1er novembre 1980 seront converties de plein droit, suivant la nature du crime concerné, en condamnations à la réclusion criminelle à perpétuité ou en condamnations à la détention.

L'ensemble du projet de loi portant abolition de la peine de mort est adopté par 363 voix contre 117 sur 486 votants et 480 suffrages exprimés. La séance est levée, vendredi 18 septembre, à 19 h. 30. — L. Z. et J.-Y. L.

L'ANALYSE DU SCRUTIN

Voici l'analyse du scrutin sur l'article premier du projet de loi portant abolition de la peine de mort :

369 DEPUTES ONT VOTE POUR :

● 283 socialistes et apparentés (sur 286) ;

● 16 R.P.R. (sur 88) : MM. Aubert (1), Barnier, Bas, Bergelin, Chirac, Fillon, Gascher, Mme d'Harcourt, MM. Marette (2), Narquin, Noir, Petit (1), Pinte, de Préaumont (1), Séguin et Toubon (1) ;

● 21 U.D.F. (sur 62) : MM. Barrot, Blanc, Bouvard, Briane, Daillet, Delfosse, Dousset, Durand, Esdras, Fuchs, Gengenwin, Hamel, Koehl, Méhaignerie, d'Ornano (2), Rossinot, Sablé, Seitlinger, Soisson, Stasi et Stirn ;

● 44 P.C. (sur 44) ;

● 5 non-inscrits (sur 11) : MM. Giovannelli, Hory, Hunault, Patriat et Zeller.

113 DEPUTES ONT VOTE CONTRE :

● 1 socialiste : M. Jalton (3) ;

● 68 R.P.R. ;

● 38 U.D.F. ;

● 6 non-inscrits : MM. Audinot, Branger, Fontaine, Juventin, Royer et Sergheraert.

5 DEPUTES SE SONT ABSTENUS :

● 4 R.P.R. MM. Couve de Murville, Dassault, Delatre et de Rocca Serra (1) ;

● 1 U.D.F. : M. Mestre.

3 DEPUTES N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :

● 2 P.S. : MM. Houteer et Mermaz, président de l'Assemblée nationale ;

● 1 U.D.F. : M. Rigaud.

1 DEPUTE S'EST EXCUSE :

● 1 U.D.F. : M. Caro.

[Dans le scrutin sur l'ensemble du projet, 363 députés ont voté pour, 117 contre, 6 se sont abstenus volontairement, 4 n'ont pas pris part au vote et 1 s'est excusé.]

(1) A voté contre l'ensemble du projet.
(2) S'est abstenu volontairement pour le vote sur l'ensemble du projet.
(3) N'a pas pris part au vote sur l'ensemble du projet.

LE GRAND RABBIN RAPPELLE LA POSITION DU JUDAÏSME

Répondant à l'Agence télégraphique juive du 18 septembre, à propos du débat sur la peine de mort, le grand rabbin de France, M. René Samuel Sirat, rappelle que, *« par principe, le judaïsme est opposé à la peine de mort ». « La peine de mort*, déclare-t-il, *existe de manière théorique dans la Bible, mais les rabbins y ont mis de telles conditions qu'elle reste à l'état théorique. »*

L'Agence télégraphique juive rappelle que, si la peine de mort existe dans l'ensemble des pays du Proche-Orient, elle n'a jamais eu cours en Israël. Une seule sentence de mort fut prononcée et exécutée contre Eichmann pour crimes contre l'humanité, et le Parlement israélien dut voter, à cet effet, une loi spéciale.

ition

LE COMITÉ CENTRAL DU P.C.F.

M. Fiszbin et les autres animateurs de Rencontres communistes sont menacés d'exclusion

Le comité central du P.C.F., réuni les 17 et 18 septembre, a entendu un rapport de M. Guy *Hermier, membre du bureau politique, sur la* situation politique et la préparation du vingt-*quatrième congrès du parti, prévu pour le* début du mois de février 1982. Ce rapport n'a *pas été rendu public. Le comité central* a adopté une résolution indiquant qu'il approuve *les orientations du document préparatoire, sur* la base duquel se fera la discussion préalable au congrès. *Ce texte analyse les causes du* recul du P.C.F. à l'élection présidentielle et aux élections législatives, *en passant en revue les* causes immédiates, celles qui tiennent à la *période comprise entre la rupture de l'union* de la gauche (1977) et l'élection présidentielle, *et celles qui ont leur origine dans l'évolution* du parti depuis 1956 (année du congrès de la *« déstalinisation » en Union soviétique)*. La deuxième partie du document porte sur le *« socialisme à la française » proposé par le* P.C.F. et sur la situation internationale. La *troisième partie porte sur le parti lui-même.*

En attendant l'adoption définitive de ce *document par le comité central, convoqué à cet* effet les 8 et 9 octobre, et sa publication, le *13 octobre, les communistes sont invités à* « poursuivre la discussion » du rapport que *M. Georges Marchais* avait présenté *au comité* central le 25 juin dernier. Ce rapport attribuait *à la « forme d'union » pratiquée par le P.C.F.* jusqu'en 1977 les responsabilités de son échec du printemps dernier. Tout en soulignant l'importance de ce texte, le comité central annonce que le document préparatoire au vingt-quatrième congrès permettra à la discussion de « connaître un nouvel essor, répondant au besoin (...) d'une réflexion et d'un débat approfondi ».

L'annonce de ce débat s'accompagne d'une menace d'exclusion à l'adresse de M. Henri *Fiszbin, ancien membre du comité central*, ancien premier secrétaire de la fédération de *Paris, et de ceux qui, avec lui, avaient créé*, après le 10 mai, un « centre d'initiative pour la *réflexion, la recherche et le débat* ». Rencontres communistes, et un hebdomadaire, « Rencontres *communistes*-hebdo ». *M. Fiszbin et ses amis* sont invités à mettre fin à leur activité, consi*dérée comme « fractionnelle »*, et donc contraire aux statuts du parti. Sinon, ils ne seront pas *exclus, mais — selon une méthode employée* l'hiver dernier à l'encontre d'autres opposition*nels — considérés comme s'excluant eux-mêmes* de leur parti.

M. Fiszbin et ses amis, qui avaient déjà fait l'objet de sanctions dans leurs fédérations *respectives (« le Monde » du 5 septembre)*, prévoyaient d'organiser, cet automne, de *« assemblées-débats » dans plusieurs régions.* Leur hebdomadaire avait ouvert une « tribune *de discussion », où se sont exprimés de nom*breux militants, parmi lesquels certains élus et *responsables locaux du P.C.F. Samedi matin*, le collectif de « Rencontres communistes » a *répondu qu'il récusait l'accusation de fraction*nisme.

Le comité central a publié, d'autre part, une déclaration sur la situation politique, invitant *les communistes à agir* « pour la réussite des réformes ». Il a annoncé, enfin, le lancement, le 1er octobre, d'une souscription de 15 millions de francs pour la presse communiste. Celle-ci connaît, en effet, de sérieuses difficultés, illustrées par les licenciements intervenus au quotidien « Liberté », à Lille, et par ceux qui sont prévus à « l'Humanité ».

PATRICK JARREAU.

Le comité central a adopté une déclaration approuvant les mesures sociales prises par le gouvernement et soulignant que *« les travailleuses et travailleurs peuvent, par leur intervention, par leur action, conquérir des droits et des pouvoirs nouveaux ».*

Le comité central observe que *« plusieurs aspects de la situation économique et sociale sont préoccupants : le chômage, la hausse des prix, les licenciements qui se poursuivent dans l'industrie »* et que *« cette situation met en relief le haut niveau des réformes à effectuer »*. Il se félicite des mesures pour l'emploi présentées par le premier ministre et indique que les communistes apporteront leur *« contribution constructive à cette lutte »*. Il souligne *« l'impérieuse nécessité de lutter contre le patronat pour stopper les licenciements et les fermetures d'entreprises, imposer la création d'emplois, faire progresser les salaires, les conditions de travail et les droits des travailleurs dans les entreprises, réussir les réformes ».*

Enfin, le comité central demande aux communistes *« d'intensifier la lutte pour la paix et le désarmement et de contribuer au succès du rassemblement national organisé le 25 octobre prochain par le Mouvement de la paix ».*

Le comité central a adopté, d'autre part, une résolution relative à l'activité de M. Fiszbin et des autres animateurs du centre Rencontres communistes.

« Dans les derniers mois, déclare ce texte, *Henri Fiszbin et ceux qui ont créé avec lui Rencontres communistes, en sont arrivés à l'organisation d'une tendance dans le parti communiste français. Auparavant, ils étaient passés successivement de l'expression de désaccords politiques — ce qui n'avait rien de dramatique — à l'expression publique de ces désaccords, puis à l'utilisation systématique des médias pour lutter contre presque toutes les positions du parti.*

» Maintenant, ils ont constitué entre eux une organisation distincte du parti, dotée d'un siège, de permanents, d'une publication hebdomadaire, de fichiers de communistes. Ils organisent des réunions publiques et recherchent systématiquement des appuis à l'extérieur et à l'intérieur du parti. Tout cela est en contradiction complète avec les règles statutaires qui fondent l'appartenance au parti communiste français.

Le comité central souligne que *« la conception du parti unit démocratie et efficacité. Le centralisme démocratique permet en effet de conjuguer la libre discussion politique, les décisions prises à la majorité, et leur mise en œuvre par tous les communistes. C'est une garantie de fidélité aux engagements pris ».* Au terme des statuts du P.C.F., des tendances *« ne peuvent être admises ».*

Le comité central ajoute : *« Si l'on combat systématiquement et en permanence les décisions des congrès et des directions élues, si l'on ne respecte pas les principes les plus élémentaires des statuts, c'est qu'on ne veut plus de la vie commune. Il est donc parfaitement clair que la situation actuelle ne peut plus durer.*

» Ou bien Henri Fiszbin et ceux qui l'entourent renoncent à leur entreprise et décident de défendre leurs idées en s'inscrivant dans la vie démocratique du parti, dans la discussion démocratique du vingt-quatrième congrès. Il en est encore temps. Ou bien ils poursuivent leur activité fractionnelle, et cela veut dire qu'ils choisissent eux-mêmes de se mettre hors du parti. »

Le comité central estime que le parti *« a plus que jamais besoin d'une réflexion approfondie, complète et indépendante »*, qui doit être menée *« selon les règles démocratiques du parti »*. Il ajoute : *« Les communistes sont divers, c'est une grande force pour le parti. Cela enrichit ses débats de toutes les dimensions du réel. Il peut arriver que le choix de la majorité ne convainque pas tout le monde. La vie est ainsi, surtout lorsque les problèmes sont complexes. Le communiste non convaincu peut maintenir son opinion. Mais la lutte commune à partir du choix majoritaire et des décisions prises permet de rester ensemble, de lutter ensemble, et, soit de résorber les désaccords, soit de modifier ensemble les positions prises. Ainsi la diversité ne se sclérose pas en luttes de clans. »*

M. JOYEUX (Fédération anarchiste) : nous sommes toujours sous le même régime

Dans *le Monde libertaire*, hebdomadaire de la Fédération anarchiste, daté 17 septembre, M. Maurice Joyeux porte un jugement désabusé sur *« la France socialiste »* : *« Il s'agit en fait d'une opération juin 36 au rabais*, écrit-il. *Pourquoi au rabais ? D'abord parce qu'une opération purement électorale n'a jamais déclenché des passions et qu'en 36 ce furent les occupations d'usines qui servirent de détonateur. Les temps ne s'y prêtent plus ! L'autonomie de gestion des économies nationales est une illusion, mais la crainte des peuples à bousculer un système qui, tant bien que mal, leur assure la pitance, est bien réelle ! Parce que l'élan du cœur vers un rêve humanitaire s'est tari et peut-être aussi que le souvenir de ce siècle matraqué par deux guerres horribles, par deux crises, par une multitude de « révolutions » avortées a démobilisé les différentes classes sociales qui ne pensent plus qu'à jouir de l'acquis et n'espèrent plus qu'en de médiocres avantages à l'image de leur ambition. »*

M. Maurice Joyeux ajoute : *« En vérité, nous sommes toujours sous un même régime, vu sous un autre angle. M. Delors a les accents de M. Barre lorsqu'il fait appel au sens civique des citoyens ; il est vrai qu'entre son premier patron Chaban-Delmas et son second patron Mitterrand, la différence a la minceur d'une illusion. Les sondages parfaitement rodés sous l'ancien régime sont de nouveau sur orbite. Après avoir en 1981 chanté le renouveau comme ils l'avaient fait en 1974 pour Giscard, ils ont repris leur marche descendante au fur et à mesure que les prix et le chômage augmentent, et il ne faut pas être grand clerc pour annoncer que dans quelques mois, nos nouveaux dirigeants verront leur cote au plus bas. Non, rien n'a vraiment changé, les dames du ministère s'agitent, les jeunes ministres font des couacs, les vieux roublards se glissent vers l'objectif de télé afin de faire admirer leur meilleur profil.*

» En fait, Mauroy seul semble différent de ce ramassis de politicards cuits dans leur jus depuis plus de vingt ans qui, inquiets, contemplent les jeunes Rastignac que les dernières élections ont jetés dans l'enceinte du Palais-Bourbon. En vérité, nous sommes toujours sous le même régime. Il suffit de contempler les vestes brillamment retournées des journalistes pour s'en convaincre ! »

● *M. Jacques Chaban-Delmas*, député R.P.R. de la Gironde, a déclaré à Bordeaux, samedi 19 septembre, lors de la réunion du Centre de réflexion (Égalité et Libertés) : *« Riche de sa diversité, l'ex-majorité devra être unie. Ceci exclut naturellement la formation d'un nouveau parti, automatiquement facteur de division, mais aussi l'appel à un recours. Un tel appel serait également facteur de division — et la plus grave — car resurgiraient aussitôt les querelles de personnes dont on a pu récemment mesurer les effets désastreux. »*

BIBLIOGRAPHIE

M. RAYMOND TRIBOULET BIEN DANS SA PEAU

A soixante-quinze ans, M. Raymond Triboulet est tellement heureux qu'il a éprouvé le besoin de donner quelques recettes « *à tous ceux qui sont mal dans leur peau* » et qu'il en a fait un livre. Résistant, premier sous-préfet de la France libérée, député, ancien ministre du général de Gaulle, membre de l'Institut, M. Triboulet semble avoir tiré de tous les événements parfois tragiques qu'il a traversés une leçon universelle et multiforme d'optimisme.

Ses étonnements juvéniles, ses enthousiasmes intacts, font de son petit livre un insolite mais rafraîchissant hymne à l'optimisme. — A. P.

★ Raymond Triboulet : *A tous ceux qui sont mal dans leur peau*. Editions France-Empire, 190 pages, 32 francs environ.

« RENCONTRES COMMUNISTES » : nous récusons l'accusation.

Le collectif de Rencontres communistes a publié samedi matin 19 septembre une réponse à la mise en garde du comité central du P.C.F. Cette réponse est la suivante : *« Nous sommes communistes et nous entendons le rester. Nous avons créé Rencontres communistes pour contribuer à assurer les conditions d'un débat démocratique qui permettra à notre parti de surmonter la crise qu'il connaît.*

» La réunion du comité central nous confirme dans l'idée que c'est plus que jamais nécessaire.

» En effet, les communistes et les travailleurs attendaient d'un comité central — réuni après les trois premiers mois du gouvernement à participation communiste — des appréciations et des orientations permettant de conduire à bien le changement.

» Or, le rapport et les débats sont tenus secrets, et l'on ouvre la préparation du congrès par des sanctions administratives.

» Nous récusons l'accusation selon laquelle nous constituons une fraction. Nous la considérons comme une diversion par rapport aux questions politiques auxquelles sont confrontés les communistes et que Rencontres communistes contribue à mettre au jour. »

Un entretien avec M. Jean Laurain

(Suite de la première page.)

Certes, la manifestation traditionnelle au monument aux morts conservera toute sa valeur, mais la motivation essentielle de la célébration de cette date doit être sa *valeur pédagogique. Si ce 8 mai a* bien été cette victoire sur la barbarie, il faut informer les jeunes, complètement, sur les racines de la guerre 1939-1945, sur les risques de guerre qui subsistent, sur les résurgences du nazisme et les menaces de régime de dictature.

» A l'école, cela devrait s'appuyer sur une revalorisation de l'enseignement de l'histoire et du cours d'instruction civique. A leur manière, les médias devraient se mobiliser pour cette sensibilisation de l'opinion publique en rappelant que la paix ne résulte pas seulement de l'absence de guerre.

» Il y a quatre mois, quand j'ai accepté ces fonctions, j'ai beaucoup surpris mon entourage lorrain, qui m'a toujours connu dans des activités relatives à la jeunesse. Alors, vous imaginez l'effet de mon incursion chez les anciens combattants... C'est pourquoi je me suis donné pour objectif, en acceptant ce ministère, de construire la paix, d'être le ministre de la paix. Je jette ainsi un pont entre mes fonctions de ministre des anciens combattants, chargé *de faire respecter les droits moraux et matériels* qui sont les leurs et l'édification, avec les plus jeunes, d'une paix durable.

» J'ai décidé de créer une commission de l'information historique (qui disposera de crédits dès 1982) chargée de réunir, d'analyser, de diffuser tous témoignages et documents — surtout sur les différents conflits armés — relatifs à la *période contemporaine* et apportant une contribution à cette meilleure *connaissance* de l'histoire.

Le rattrapage du rapport constant

— *En ce qui concerne les anciens combattants, le gouvernement Mauroy a fait droit, rapidement, à leur requête concernant le retard pris par le rapport constant relatif aux taux de pensions. Comment se fait-il que l'administation ait pu, seule, sous le gouvernemen: Barre, soutenir la thèse contraire ?*

— Je rappellerai tout d'abord que, en qualité d'ancien ministre des combattants, M. François Mitterrand a largement participé, en son temps, à la mise en œuvre du rapport constant, qui, comme son nom l'indique, est *un système* d'indexation du taux des pensions militaires par rapport à l'évolution des traitements de la fonction publique.

» En accord avec les deux tiers des membres de la commission tripartite, le nouveau président de la République a admis que le retard de 14,6 % était justifié et devait être rattrapé par étapes. Le 1er *juillet dernier*, 5 % de plus ont été accordés et, si les étapes du rattrapage restent à fixer, l'objectif est d'aboutir aux 14,26 % en 1984 en tout état de cause. C'était là, vous le savez, la revendication matérielle essentielle du monde combattant, ce qui ne veut pas dire que tous les autres problèmes *soient* réglés.

» C'est ainsi que les anciens *combattants en Afrique du Nord* plaident, pour leur part, en faveur d'une accélération des dossiers, leur ouvrant droit non seulement à la qualité de combattant « comme les autres », donc à l'attribution de la carte, mais aussi à la reconnaissance de la campagne double. Actuellement, la preuve à faire des quatre-vingt-dix jours de combat nécessaires rencontre des difficultés inhérentes à la nature même de la guerre — de la guérilla, plutôt mais tout aussi meurtrière — à laquelle ils ont participé. Nous cherchons actuellement à simplifier cette condition trop rigide...

La « table ronde » sur le 19 mars 1962

— *A propos de la guerre d'Algérie, vous semblez, monsieur le ministre, en avoir déclenché une autre en avançant la date du 19 mars pour commémorer officiellement — et je suppose dès 1982 — l'anniversaire de la fin du conflit. Comment concilier, selon vous, l'hommage dû aux morts de cette guerre sans rouvrir par ailleurs chez plusieurs milliers de rapatriés une plaie à peine refermée ?*

— La première question est de savoir si la guerre d'Algérie était bien une guerre. Les socialistes répondent « oui », sans ambiguïté. Je sais que certains n'acceptent pas encore cette réalité...

» Donc, si c'était bien une guerre, on ne peut pas feindre d'oublier qu'elle a concerné trois millions de jeunes mobilisés, dont trente mille ne sont jamais revenus, plus soixante mille blessés, infirmes ou malades, plus les innombrables victimes civiles...

» Devant tant de victimes, il faut reconnaître aux anciens combattants en Afrique du Nord, comme aux autres anciens combattants, le droit de commémorer la fin du conflit et de rendre hommage aux victimes.

Reste le choix de la date. C'est la FNACA, la plus représentative des associations d'anciens combattants *en Algérie*, qui a choisi le 19 mars et commémore cet anniversaire depuis 1963. Des centaines de villes et de villages, aux municipalités politiques les plus diverses, ont baptisé des rues, des places, des squares *« 19 mars 1962*, fin de la guerre d'Algérie », sous l'impulsion de la FNACA.

» *Je n'ignore pas que des organisations de rapatriés, certaines* du moins, ont manifesté leur désaccord à ce sujet, tandis que certaines autres entretenaient la confusion avec une célébration des accords d'Evian... Personnellement, je considère — si l'on veut commémorer *officiellement la fin* de la guerre d'Algérie — que le 19 mars est la meilleure date possible.

» *Lorsque j'ai employé*, pour les *Dernières Nouvelles de Strasbourg*, la formule de « date nationale », en cas de commémoration éventuelle du cessez-le-feu en Algérie, c'est devenu pour d'autres « fête nationale ». J'entendais, par « *date nationale* », expression peut-être malheureuse, qu'on pourrait faire du 19 mars quelque chose d'officiel dans le calendrier, ce qui n'est pas le cas actuellement.

» De même qu'il n'a jamais été question, dans mon esprit, d'instaurer une telle commémoration sans consultation préalable des associations d'anciens d'A.F.N. concernées ! Cette « *table ronde* » aura lieu le 29 septembre, comme *je l'ai annoncé*, jeudi, devant une commission de l'Assemblée nationale. On y discutera de la date et des modalités. J'espère que nous arriverons à un accord. Si cela n'achoppe que sur la question de la date, on verra. Je ferai des propositions au président de la République, qui tranchera. S'il n'y a pas d'accord, ça ramènera peut-être au *statu quo*...

En tous les cas, la « table ronde » aura un résultat positif : celui *de faire se rencontrer* les dirigeants de ces diverses associations d'anciens combattants d'Afrique du Nord et de rapatriés, ce qui, paraît-il, ne s'est encore jamais produit.

Propos recueillis par
CLAUDE DURIEUX.

CRÉATION D'UNE NOUVELLE ASSOCIATION

Nous avons reçu le communiqué suivant :

« Devant les problèmes soulevés par les prises de position contradictoires sur la date du 19 mars 1962 comme journée nationale marquant la fin de la guerre d'Algérie, des rapatriés, anciens combattants de toutes confessions, réunis autour de M. Leo Palacio, ont pris l'initiative de constituer une association rassemblant tous ceux qui ont combattu sous les plis du drapeau national.

» Cette association, qui se propose de soutenir efficacement les droits acquis par ceux qui, entre 1953 et 1962, ont été envoyés dans les unités de maintien de l'ordre dans les zones opérationnelles d'Afrique du Nord, entend également rappeler la participation trop méconnue des troupes de l'armée d'Afrique et d'outre-mer pour la défense du territoire national, notamment entre 1870 et 1962, et honorer chaque année officiellement la mémoire de ceux qui sont morts pour la France.

» L'Association nationale des anciens combattants rapatriés d'Afrique du Nord (ANACR-A.F.N.) lance un appel à tous ceux qui ont combattu pour la France et particulièrement à ceux qui ont appartenu aux unités territoriales d'Algérie pour rejoindre les sections qui viennent d'être créées à l'échelon national. »

★ Léo Palacio, 1, place Jeanne-d'Arc, 31000 Toulouse.

CONTRE LA RÉVISION DU PROCÈS PÉTAIN

L'annonce de la recevabilité d'une nouvelle requête en révision du procès du maréchal Pétain (*le Monde* du 15 septembre) suscite des réactions :

● *L'Association nationale d'action pour la fidélité au général de Gaulle*, dans un communiqué daté du 16 septembre, déclare : *« Quelles que soient leurs opinions politiques, les Françaises et les Français qui ont participé à la lutte contre le nazisme et le racisme ne peuvent accepter de trahir leurs compagnons de combat emprisonnés, torturés, déportés, exécutés en laissant remettre en cause le châtiment qui a frappé celui dont l'action a couvert et favorisé les abominables entreprises de l'ennemi.*

» Ouvrir à nouveau le dossier Pétain en utilisant tel ou tel document ou déclaration accessoires et suggestifs, serait provoquer la révolte de toutes celles et de tous ceux qui font passer l'indépendance nationale et la liberté au-dessus des préoccupations partisanes ».

● *Deux associations d'anciens résistants*, déportés et internés, l'A.N.A.C.R. et la F.N.D.I.R.P., expriment, également, leur indignation devant cette nouvelle tentative de réhabilitation.

Le Monde

société

Les drogués étrangers détenus en Thaïlande ont cessé leur grève de la faim

Bangkok. — *Les sept détenus français condamnés — ou en attente de jugement — pour trafic de stupéfiants avaient cessé, ce samedi 19 septembre, la grève de la faim qu'ils avaient entamée il y a trois semaines. Les autres prisonniers étrangers — une trentaine au total — qui participaient à ce mouvement, l'ont, semble-t-il, eux aussi, interrompu. Tous ces détenus revendiquaient le* « droit de purger leur peine dans leur pays d'origine dans des conditions d'incarcération humaines ». *Mais cette exigence ne pouvait être satisfaite dans l'immédiat dans la mesure où elle nécessite, notamment, l'intervention du Parlement thaïlandais. Des discussions sont en cours avec certains Etats, la France en particulier, pour étudier la possibilité d'une telle opération de transfert.*

La chute d'un ange vagabond

De notre correspondant en Asie du Sud-Est

Lorsqu'il s'est fait « piquer » à l'aéroport de Bangkok, il y avait quinze ans qu'Alain, trente-cinq ans, vagabondait sur les routes du Proche-Orient et de l'Inde. C'était la première fois qu'il visitait la Thaïlande. « *Je savais que j'allais au devant du danger*, dit-il, *mais j'étais dans une situation désastreuse et j'ai plongé.* »

Il s'y attend : « *700 grammes d'héroïne, au moins vingt-cinq ans, peut-être cinquante.* » Alain connaîtra son sort, le 28 septembre, après un an de détention préventive à la prison du Bumbud à Bangkok. « *On me conduira au palais chaînes aux pieds et, comme à d'autres, on me dira probablement ma condamnation au détour d'un couloir* », raconte-t-il en riant, car « *mieux vaut plaisanter de cette parodie de justice.* »

Avec quelques autres détenus, il *avait entamé, à la fin du mois d'août*, une grève de la faim, comptant sur l'appui de bonnes volontés extérieures pour faire bouger les choses. « *Notre unique revendication, c'est d'obtenir le droit de purger notre peine chez nous dans des conditions humaines de détention.* » Alain appartient au clan des « durs » : « *Foutu pour foutu, autant se foutre en l'air au su de tous.* »

Avec pour tout bagage un bac et un passage à la chambre de commerce britannique, Alain s'engage dans la vie active au service du personnel d'une société d'import-export. Ce n'est pas sa voie. « *Je ne voulais pas rentrer dans le système, faire du fric à tout prix. Mon chemin, c'était une quête de soi, une sorte de voyage mystique.* » Anna, sa femme, cadre supérieur dans une entreprise, gagne l'argent du couple : « *Elle avait jeté l'ancre par nécessité.* »

Le piège

Peu à peu, Alain « touche » aux stupéfiants pour « *gommer les aspérités* » de la vie. « *Je suis devenu junkie sans m'en apercevoir : tout était centré autour de la poudre.* » A plusieurs reprises, il arrête de se « shooter », mais recommence « *faute d'avoir quelque chose à mettre à la place* ». Il avoue, aujourd'hui, que « *la drogue est un piège à cons. Elle grignote tout, l'amitié, l'amour : elle est la maîtresse la plus exigeante qui soit* ».

Son aventure thaïlandaise *lui a* ouvert les yeux : il veut, à tout jamais, enterrer son passé. Alain n'a pas « touché » à la drogue depuis neuf mois. « *J'en suis fier, car j'aurais pu m'en procurer en prison grâce à des combines.* » Pour s'occuper, il s'initie à la boxe thaïe, lit des romans, joue aux échecs, gratte une guitare, compose des poèmes et entretient une correspondance suivie avec une française qu'il ne connaît pas, « *pensionnaire* » *dans une prison voisine.*

Ses parents — des commerçants, — Alain ne les a prévenus que sept mois après son arrestation, de peur *qu'ils ne s'endettent pour lui faciliter une* « belle » hypothétique. Ils lui envoient un peu d'argent. L'ambassade de France lui alloue quelques secours, et un de ses camarades, financièrement mieux à l'aise, l'aide à joindre les deux bouts.

Il en coûte, en effet, 700 F par mois environ pour se nourrir frugalement d'autre chose que du menu servi trois fois par jour, « *un plat de riz rouge cuit dans une eau sale, que même les Thaïs refusent d'avaler* ». On trouve un peu de tout à l'épicerie de la prison, mais « *on paie sur les achats une taxe de 20 % qui va dans les poches du personnel pénitentiaire* ».

Avec une trentaine de détenus européens et thaïlandais, Alain partage un dortoir de 12 mètres de long sur 5 mètres de large. Il dort sur un bat-flanc en bois sur lequel il pose une natte et, pour se laver, utilise une eau polluée qu'il puise dehors dans un bac en ciment. Selon le règlement intérieur, les détenus doivent quitter leur cellule à *9 heures et la regagner à 16 heures*, passant le plus clair de leur temps dans une cour exiguë.

Une rose

Aujourd'hui, Alain porte 5 à 8 kilos de chaînes aux pieds pour avoir consommé du valium. « *Je voulais me calmer. La fois précédente, pour une raclée donnée à un prisonnier, j'ai porté des chaînes de 15 kilos pendant une semaine.* »

La faute qu'il a commise un certain jour d'octobre 1980 ne lui paraît pas mériter une telle expiation. « *Je ne suis ni un gros trafiquant ni un dangereux malfaiteur. L'héroïne que j'ai achetée, ce n'était pas pour la revendre dans la rue ou aux portes des écoles, mais pour ma consommation personnelle et celle de quelques amis. De toute manière, si j'ai commis un crime, je l'ai commis contre moi-même seulement* », affirme Alain qui montre son bras gauche sur lequel, à l'endroit des piqûres, *il s'est fait tatouer une rose.*

Alain et ses compagnons de malheur ne veulent plus être « *les otages de la bonne conscience occidentale* ». Qu'on ne se trompe pas de cibles : « *Nous sommes simplement des anges vagabonds qui avons un peu perdu les pédales...* »

JACQUES DE BARRIN.

DEUX CENT CINQUANTE PRISONNIERS ÉTRANGERS DONT TRENTE-SEPT FRANÇAIS

Bangkok. — Sur les cent soixante et onze Français qui ont été arrêtés en Thaïlande depuis 1976, cent cinquante-deux l'ont été pour possession ou trafic de stupéfiants, le plus grand nombre — cent dix-neuf — pour moins de 200 grammes.

54 % de ces Français avaient entre vingt et un et vingt-cinq ans, 43 % étaient étudiants, au chômage ou sans profession. A ce jour, cent trente-quatre affaires ont été classées. Sont donc, aujourd'hui, incarcérés en Thaïlande trente-sept Français — vingt-huit à Bangkok et neuf à Chiang-Mai, — un pour détention de faux passeports et trente-six, dont six femmes, pour trafic de stupéfiants. Vingt et un purgent des peines dont la durée varie de vingt-trois mois à trente-trois ans d'emprisonnement : seize attendent de passer en jugement (« le Monde » du 27 mars).

Il y a, dans les prisons thaïlandaises, *quelque dix mille personnes* impliquées dans l'usage *ou le trafic des drogues. Parmi* elles, on compterait environ deux *cent cinquante étrangers*, les Américains étant les plus nombreux *(cinquante-quatre)*, suivis par les Britanniques et les Français.

ÉDUCATION

Les parents français à l'étranger réclament la gratuité scolaire

Les Français installés à l'étranger ont, cette année, deux raisons d'exiger de leur métropole une meilleure scolarisation de leurs enfants : d'une part, on célèbre le centenaire des lois instituant la scolarité laïque, gratuite et obligatoire ; d'autre part, le futur président de la République avait écrit le 10 avril 1980 que « *l'enseignement doit être gratuit pour tous les enfants français* ». Ces deux raisons, ajoutées au contexte de changement qui règne en France, ont incité les expatriés à poser la question lors de l'assemblée générale de l'Union des Français de l'étranger, le 17 septembre à Paris : « *Cent ans après Jules Ferry, n'est-il pas temps d'établir enfin la gratuité pour les petits Français scolarisés à l'étranger ?* ».

On compte actuellement hors métropole quelque quatre cent cinquante établissements scolaires français — dont trois cent vingt-six sont reconnus par l'Etat. Ils accueillent environ deux cent trois mille élèves, dont quatre-vingt treize mille Français et cent dix mille étrangers. *Tous les jeunes Français à* l'étranger ne sont pas scolarisés *dans ces établissements puisque* l'on estime à environ cent quatre-vingt mille leur nombre total. De ce nombre, soixante mille seraient délibérément scolarisés dans le réseau du pays d'accueil par choix des parents ; les autres le seraient à cause de l'éloignement, du manque de places ou du coût trop élevé de la scolarité.

« *On a créé près de douze mille postes d'enseignants supplémentaires pour cette rentrée*, a constaté M. Jacques Habert, sénateur (non inscrit) représentant les Français à l'étranger, *mais aucun n'a été affecté hors de France. Nos familles continuent à souffrir de taux de scolarité exorbitants.* » En 1980, l'aide de l'Etat s'est traduite par des subventions dépassant six cents millions de francs (affaires étrangères : quatre cent cinquante-trois millions ; éducation : soixante-dix-sept millions ; coopération : soixante-douze millions). En 1981, ces subventions atteignent environ six cent soixante-dix millions, soit les deux tiers du budget de fonctionnement des établissements scolaires (le tiers restant étant à la charge des familles). « *Avec un million deux cent mille représentants, nos compatriotes hors de France représentent plus de 2 % de la population*, a observé M. Habert. *Nous demandons pour eux seulement 1 % du budget de l'éducation nationale, soit environ un milliard de francs.* »

Les caprices du dollar

De tous les points du monde sont venues les doléances : « *Pourquoi le ministère du commerce extérieur, qui mise sur l'expansion du français pour vendre, ne subventionne-t-il pas les écoles françaises ?* » (Tunis). « *Nous voulons un authentique lycée français* », clament nos compatriotes de New-York, qui jugent les prix des deux établissements actuellement disponibles trop élevés (lycées privés). Et ceux de Los Angeles constatent que la montée du dollar a provoqué un « *trou* » *de dix mille* dollars dans les caisses puisque les bourses sont versées en francs. Quant aux Français des Pays-Bas, ils déplorent que les subventions au lycée de La Haye soient annuelles, ce qui empêche tout plan de financement à moyen terme et oblige donc à refuser certaines inscriptions.

Au lycée français de Mexico, qui compte plus de trois mille élèves, on voudrait recevoir plus souvent la visite d'inspecteurs. « *Certaines institutrices sont restées plus de dix ans sans inspection*, explique le représentant du Mexique, *ce qui leur interdit toute progression de carrière.* » Beaucoup déplorent la différence de traitement entre les enseignants « détachés budgétaires », payés selon le barème français, et les « recrutés locaux », qui, à diplômes et expérience identiques, perçoivent un salaire souvent voisin du SMIC, calculé selon les normes du pays d'accueil.

Enfin, de nombreux parents expatriés se plaignent du manque de places dans les internats publics de l'Hexagone (la capacité d'accueil du lycée d'Agen a été réduite cette année) ou des tarifs trop élevés des établissements privés (3 000 francs par mois dans l'enseignement secondaire). Certains ont alors indiqué que des établissements publics comme le lycée Charles-Renouvier de Prades (Pyrénées-Orientales) acceptaient les enfants des parents expatriés pour des sommes beaucoup plus raisonnables (300 F par mois). Beaucoup l'ignorent, faute d'informations précises que les ministères ne fournissent que sur demande. A cet égard, le *changement* est encore passé inaperçu.

ROGER CANS.

● *La septième assemblée générale de l'Association des universités partiellement ou entièrement de langue française* (AUPELF), qui vient de se réunir à Québec, a élu à la présidence de l'association, M. André Jaumotte, président de l'université libre de Bruxelles.

RELIGION

L'hommage de l'UNESCO à Teilhard de Chardin

Au cours d'une séance *solennelle* au palais de l'UNESCO à Paris, vendredi 18 septembre, le président de la République, M. François Mitterrand, a clos le colloque international (16 au 18 septembre) consacré à Pierre Teilhard de Chardin à l'occasion du centenaire de sa naissance.

La veille, une plaque à la mémoire de ce dernier a été apposée au 15 de la rue Monsieur, *Paris (7e)*, siège de la revue jésuite « Etudes », où vécut le Père Teilhard de Chardin lors de ses séjours à Paris. *Dimanche 20 septembre*, enfin, à Notre-Dame de Paris, le Père Martelet, S.J., donnera une conférence sur « les grandes intentions chrétiennes de Teilhard », suivie à 18 h. 30 par une messe célébrée à la mémoire du père jésuite par Mgr Jean-Marie Lustiger, archevêque de Paris.

Pensée cosmique et vision personnaliste

Les cent invités de l'UNESCO au *Colloque international pour le centenaire de la naissance de Teilhard* de Chardin ont donné un témoignage impressionnant sur cet homme dont la pensée a marqué ces cinquante *dernières années*. Le professeur H. de Lumley a retracé sa vie. Puis, *savants, philosophes et théologiens* de tous les continents, en une rencontre empreinte d'amitié, ont évoqué les aspects des mutations de la pensée et de la culture auxquelles Teilhard a participé, sur certains points de manière décisive.

Dès le dix-neuvième siècle, la découverte de l'évolution a « mis en mouvement » *l'univers statique de* Newton. Mais c'est Teilhard qui achève, *conjointement avec l'astrophysique*, de nous faire passer à une vision en cosmogenèse. Loin *de rendre l'homme* insignifiant, Teilhard nous montre en lui la « flèche *de l'évolution* ». *La nouvelle science* décrit plus qu'elle n'explique. Au niveau de l'ensemble, son critère de vérité scientifique est la cohérence, et, pour les plus teilhardiens, l'unité *du monde, ce qui, pour d'autres*, est sujet à discussion. En tout cas, on cherche à faire *l'histoire des structures*, et si possible de l'univers et de la vie. Le professeur F. Meyer nous a rappelé l'accélération des courbes d'évolution.

Le Père M. Wildiers a rapproché de manière lumineuse Whitehead et Teilhard. Sur l'universalisme de la pensée de Teilhard aux plans humain, social et religieux, une série de *témoignages très vivants ont été* présentés : tels ceux de M. François Perroux, professeur au Collège de *France, pour une économie plus humaine* ; du docteur Karan Singh *(Inde), pour un dialogue entre chrétiens et hindous* ; du doyen Sobhi Al Saleh, au nom de *l'islam (Liban)* ; du professeur Pluzanski (Pologne). Des savants chinois ont évoqué les *recherches paléontologiques* de Teilhard dans leur pays. Des Russes, leur *accord sur les notions de noosphère*, de centro-complexité croissante, de prise en *charge humaine de l'évolution*.

Le Père *Anawati*, dominicain égyptien, a témoigné d'une vie de recherches en monde arabe. Le Sénégal *était là, bien sûr*, avec M. C.A. Diop, pour rappeler l'authentique teilhardisme *africain de M. Senghor*.

Le cœur et l'esprit

La pensée œcuménique chrétienne s'est exprimée plusieurs fois, notamment avec le docteur E. Cousins (Etats-Unis). Enfin, la plupart *ont souligné, comme M. J.-P.* Dougherty (Etats-Unis), à quel point Teilhard *écrivain a su toucher* à la fois le cœur et l'esprit de millions de lecteurs, par un lyrisme authentique, une langue dont la beauté est parfaitement ajustée à *l'idée et au sentiment*. Les teilhardiens liront avec attention le texte de M. A. Danzin, membre du club de Rome, sur « informatique et complexité ».

Pour le fond, une des idées majeures développées durant le colloque par le *Père Jannière, le Père Russo* et de centro-complexité-conscience. Le Père Jannière, le Père Russo, et beaucoup d'autres l'ont souligné : à la charnière des sciences et de la *philosophie*, cette intuition majeure et éminemment synthétique, appelée souvent *la loi de Teilhard*, est centrale dans sa pensée. Bien située dans la durée cosmique, elle constitue ce que Teilhard appelait « un axe de pénétration » pour compren*dre ou du moins décrire presque* toute évolution naturelle et humaine.

Elle fera date, et caractérise déjà toute une part de la pensée évolutionniste moderne. Historiquement, *elle distingue nettement l'univers* de Teilhard de celui de Pascal, où l'homme ne se savait pas situé et enraciné en flèche d'une évolution qui a un sens.

Les admirateurs non chrétiens de Teilhard ont posé aux chrétiens une *question importante*, sur le christocentrisme de Teilhard. Permet-il de parler d'universalisme ? *Le Père Martelet* a esquissé la réponse : la vision personnaliste, la singularité personnelle humano-divine du Christ a valeur universelle, mais c'est la *foi qui reçoit sur ce point la pleine* lumière. Chez Teilhard, foi en l'homme *et foi en Dieu* se renforcent mutuellement.

La séance solennelle de clôture de cette session, vendredi après-midi, dans la plus grande salle, toute *pleine*, de l'UNESCO (deux mille cinq cents places), a été une réussite : trois discours importants, très bien accordés à la mesure de cette célébration. Les amis de Teilhard, avec notamment M. Pierre Emmanuel, auront intensément revécu, avec une *joie profonde*, tout ce qui les a touchés et éclairés en Teilhard. Le directeur général de l'UNESCO, M. Amadou Mahtar M'Bow, avait favorisé le projet de ce colloque et de cette célébration. Il a montré qu'il avait une connaissance personnelle, fine, *spirituelle*, de l'œuvre de Teilhard. Le discours de M. Mitterrand terminait la séance. Les congressistes lui sont très reconnaissants d'avoir honoré cette assemblée de *sa présence et de sa parole*. Il a noté, entre autres, les relations, très importantes pour Teilhard, entre personnalisation et socialisation ; ce dernier mot désignant de manière assez large, chez Teilhard, une philosophie communautaire et progressive de la *société*, et la volonté d'unir tous ceux qui croient en un « front humain » pour construire l'avenir.

CHRISTIAN D'ARMAGNAC.

UN MILLION DE BIBLES ONT ÉTÉ INTRODUITES CLANDESTINEMENT EN CHINE

Une organisation missionnaire néerlandaise a réussi récemment à introduire dans la région sud-est de la République populaire de Chine un million de bibles imprimées aux Etats-Unis. Cette expédition a été entreprise à la demande des chrétiens chinois. Elle n'a pas posé de grandes difficultés. *Des chrétiens ont cependant* été molestés et emprisonnés mais assez *rapidement* relâchés.

∴

D'autre part, dans un récent numéro de la revue italienne jésuite *la Civilta Cattolica*, le Père La Dany, jésuite, qui dirige à Hongkong le bulletin, *China News Analysis* (1), donne quelques précisions sur la relative vitalité du catholicisme en Chine.

Il remarque que certains responsables du parti local dans les campagnes *sont chrétiens et qu'il* leur arrive d'aller se confesser la nuit aux prêtres *de passage. De* nombreux Chinois vont à des messes nocturnes afin de ne pas empiéter sur leurs heures de travail. On cite le cas d'un diocèse où la population catholique aurait augmenté de 50 % depuis trente ans.

En revanche, il est des diocèses où l'on ne peut trouver un seul prêtre et où des religieuses travaillant sur les mêmes lieux n'ont aucune possibilité de se rencontrer. Même dans de grandes villes, des membres d'instituts religieux *ignorent* tout de leurs confrères vivant dans des régions éloignées.

Beaucoup ont connu la foi dans les camps de travail. *De nombreux* prêtres ont pu y constituer des paroisses clandestines.

(1) Voir le numéro du 15 septembre 1981 des *Informations catholiques internationales*, 163, boulevard Malesherbes, 75017 Paris.

M. FRANÇOIS MITTERRAND : une « conviction utopique »

En clôture du colloque, M. François Mitterrand a défini Pierre Teilhard de Chardin comme un penseur « *résolument optimiste, envers et contre tout, en dépit de tous les reculs, de tous les démentis opposés à son espérance* ». Cet optimisme teilhardien, « *ancré dans la conviction de la convergence finale de toute chose* », débouche sur la certitude que l'humanité est en marche vers la « *totalisation* » et en même temps la « *personnalisation* ».

« *Cette philosophie de la* « *durée mûrisseuse* », a ajouté M. Mitterrand, *le* [Teilhard] *rapproche de Bergson et s'articule en même temps à une philosophie de l'action qui le situe dans le voisinage de Blondel et de Marx. Sa pensée est engagée : elle exprime le refus de la tour d'ivoire, comme aussi l'inlassable parcours des grands espaces extrêmes-orientaux, le contact avec les multitudes chinoises et la volonté d'unir en un front commun tous ceux qui croient en l'avenir et se tiennent pour responsables de le faire avancer.* »

Un visionnaire « fourvoyé dans la politique »

Le chef de l'Etat a ensuite pris ses distances avec « *cette pensée bouillonnante, qui jamais ne s'est vraiment affrontée au réel* ». Pour lui, Teilhard de Chardin « *reste fondamentalement un aristocrate de l'intelligence, persuadé que ce sont les élites qui conduisent les peuples vers l'accomplissement de leur destin ; la dimension collectiviste de sa pensée ne correspond à aucun enracinement populaire réel ; il ne croit pas à la capacité des masses humaines à prendre en main et à transformer l'histoire des peuples. Et il se défie de toutes analyses articulées sur la réalité des luttes de classes qu'il est toujours tenté de relativiser* ».

M. Mitterrand constate que Teilhard de Chardin fut « *un savant visionnaire, souvent fourvoyé dans la politique, lorsqu'il s'y risque* ». Et il conclut : « *On ne peut donc pas mettre Teilhard de Chardin au service d'une politique, puisque sa pensée se développe librement, au-delà de nos nécessités concrètes. Il faut pourtant reconnaître que son appel à une mobilisation pour l'avenir de l'homme a marqué toute une génération et joué un rôle historique capital.* (...) *Aux peuples du Vieux Monde, fatigués, exsangues* [après la seconde guerre mondiale] *Teilhard de Chardin annonce que l'histoire a toujours un sens, qu'elle est, sans cesse, grosse d'une promesse. Aux peuples du tiers-monde, affamés et pillés, il promet l'avènement des masses humaines, leur accession à la plénitude de la vie, dans un monde réconcilié où nations, races et sexes ne seront plus que les facettes d'une seule humanité.* (...)

» *Ses vues généreuses, le dynamisme de son verbe, sa conviction utopique, enracinée dans la rigueur de sa compétence scientifique, ont largement contribué, pour nombre de chrétiens et de non-chrétiens, à* « *défataliser l'histoire* ». (...) *On ne peut lire Teilhard sans être tiré en avant, au-delà de toutes les pesanteurs sociologiques et psychologiques. En ce sens, il est un de ceux dont la vie et la pensée sont parmi les plus toniques et contagieuses de tous les temps.* »

UNICEF

● *Plusieurs pays arabes du* Golfe se sont engagés à verser une contribution de 40 millions de dollars au fonds des Nations unies pour l'enfance (Unicef), aux termes d'un accord signé le 17 septembre, à New York. Cette somme — représentant jusqu'à présent la plus forte dotation versée à l'Unicef — sera allouée par l'Arabie Saoudite, Bahreïn, les Emirats arabes unis, l'Irak, le Koweït, Oman, Qatar, ainsi que des personnes privées saoudiennes. Elle doit être affectée au programme générale de l'organisation. La participation française a atteint 3,6 millions de dollars en 1981, *mais Paris s'est engagé à l'augmenter* « *substantiellement* ».

MÉDECINE

Un congrès à Montpellier

UNE MÉDECINE POUR L'HOMME DANS SON INTÉGRALITÉ

(De notre correspondant.)

Montpellier. — La spécialisation médicale ne risque-t-elle pas de faire oublier la pathologie de l'homme entier, c'est-à-dire *« de l'individu invisible »*, selon l'expression du professeur Louis Bertrand ouvrant le quarante-troisième congrès français de médecine à l'université des sciences et techniques du Languedoc à Montpellier ? A cette interpellation des médecins, M. Pierre Emmanuel, de l'Académie française, a répondu en quelque sorte au nom des patients en s'étonnant *« de la spécialisation des spécialistes dans la fragmentation »*, comme si chaque fonction pouvait s'isoler et agir seule ou encore comme si la spécialisation pouvait tenir lieu d'intelligence.

Le congrès, qui réunissait des médecins d'une quinzaine de nations, parmi lesquelles une importante délégation canadienne, entendait *« s'adresser à l'homme dans son intégralité »*, ce qui provoqua chez M. Jacques Roux, professeur à la faculté de médecine de Montpellier, chargé de mission au ministère de la santé, représentant le ministre de la santé, un motif de satisfaction. *« Devant la balkanisation des spécialités médicales*, dit-il, *il est agréable de voir un congrès tout simplement de médecine. »*

Au terme de près de quarante communications, le congrès, qui, depuis 1884, a lieu tous les deux ans, tantôt en France, tantôt dans un pays totalement ou partiellement francophone, s'est affirmé comme un moyen de convergence d'une médecine générale ou plus exactement interne au service de l'homme qui est, selon M. Pierre Emmanuel, *« tout le contraire d'un solitaire »* mais *« un isolé dépendant de tout, qui attend de la prolifération indéfinie des services et des techniques une assurance globale de sécurité »*.

ROGER BÉCRIAUX.

● *Le « tour de France » de M. Jack Ralite.* — *« Il faut installer un comité d'hygiène et de sécurité dans toutes, je dis bien dans toutes, les usines avec des droits nouveaux, notamment un crédit d'heures, pour sauver des vies »*, a déclaré, le 18 septembre, M. Jack Ralite, ministre de la santé, à Lille, où il poursuit son voyage dans le Nord-Pas-de-Calais (*le Monde* du 19 septembre). *« Il faut lancer une véritable recherche sur les inégalités face à la santé »*, a ajouté M. Ralite, qui a confié au doyen de la faculté de médecine de Lille la mission d'établir une communication sur ce sujet à l'occasion d'un colloque international qui aura lieu en février à Paris. Le ministre a enfin demandé au conseil régional d'établir un dossier concernant le retard de la région Nord-Pas-de-Calais en matière sanitaire.

Selon un sondage de « Tonus »

UNE FORTE MAJORITÉ DE MÉDECINS SOUHAITENT LE MAINTIEN DE L'ORDRE

Le magazine *Tonus*, destiné au corps médical, a réalisé auprès de ses lecteurs un sondage sur le *devenir de l'ordre des médecins* : 4 920 réponses sont parvenues à la rédaction. Il en ressort, notamment, que 79 % des médecins qui ont répondu au questionnaire sont favorables au maintien de l'institution ordinale ; 89 % estiment que l'élaboration et le respect de la déontologie reviennent à cette dernière ; 84 % souhaitent que la juridiction professionnelle continue à dépendre de l'ordre.

63 % des médecins qui ont répondu à l'enquête estiment *« normal de devoir cotiser à l'ordre pour pouvoir exercer »* et 42 % jugent que l'ordre est en droit de faire comparaître devant les tribunaux les médecins qui le contestent. Pour 59 % de ceux qui ont répondu, l'ordre devrait prendre position sur des problèmes tels que l'avortement et la contraception.

Il apparaît cependant que, si les médecins interrogés se prononcent en faveur du maintien de l'institution, ils n'en critiquent pas moins la manière dont l'ordre s'acquitte de sa mission. Ainsi, seulement 20 % des médecins interrogés par *Tonus* estiment *« que l'ordre intervient lorsque de gros intérêts sont en jeu »* ; 40 % considèrent que l'ordre favorise *un climat de confraternité lors de l'installation.*

SCIENCES

Selon M. André Turcat

L'EUROPE DEVRAIT DOUBLER SES DÉPENSES CONSACRÉES A L'ESPACE

M. André Turcat, ancien pilote d'essai de Concorde, qui va abandonner son siège de député (R.P.R.) à l'Assemblée européenne, a *présenté* à cette dernière un rapport sur la politique spatiale européenne. Il y préconise un doublement des dépenses que l'Europe consacre à l'espace afin de lancer deux grands projets, qui, selon lui, devraient être réalisés à la fin du siècle :

1) Un lanceur lourd, quadruplant au moins les possibilités de l'actuelle fusée Ariane, ce qui, suppose la mise en chantier rapide d'un gros moteur à oxygène et hydrogène liquides.

2) Une station spatiale. M. Turcat estime que la présence de l'homme en orbite ne sera peut-être utile que pour des actions de développement, puis de maintenance, et que l'activité industrielle dans l'espace pourra être confiée à des robots. Mais l'Europe ne doit pas se priver de la possibilité d'envoyer des hommes dans l'espace, sans recourir pour cela *aux Etats-Unis ou* à l'Union soviétique. Pour ce programme, il *faut engager des études de robotique spatiale et acquérir « les techniques de montage en orbite, de rendez-vous spatial, de rentrée dans l'atmosphère et de récupération au sol ».*

Ces programmes peuvent être conduits au sein ou en dehors de l'Agence spatiale européenne. M. Turcat estime que celle-ci, qui définit actuellement un programme décennal, a une structure de décision trop lourde pour engager l'avenir à long terme et préparer l'Europe de l'an 2000. Et l'effort financier qu'il appelle ne lui paraît pas déraisonnable, puisque l'Europe ne consacre actuellement à l'espace que *« six ou douze fois moins que les Etats-Unis, suivant que l'on inclut pour ceux-ci les dépenses militaires et classifiées »*.

FAITS ET JUGEMENTS

Drogue : saisies en série.

450 kilos de haschisch et 15 litres d'huile de cannabis ont été découverts, mardi 15 septembre, à *Port-Leucate (Aude)*, à bord d'un yacht battant pavillon britannique. *Les services de douanes* du Barcarès, qui avaient observé le *manège du voilier* dans les eaux internationales, sont intervenus au moment où le bateau, le *Scaldis-V*, en provenance du Maroc, entrait dans le port pour y décharger sa cargaison. Les douaniers ont découvert trois caches où se trouvait la drogue. Sept personnes dont les identités n'ont pas été révélées ont été conduites au S.R.P.J. de Perpignan. Elles devaient être déférées au parquet de Narbonne vendredi 18 septembre.

Jeudi 17 septembre, les douaniers *de l'aéroport de Roissy-en-France* ont interpellé deux trafiquants de *drogue africains* alors qu'ils prenaietnt possession de deux valises contenant 93 kilos de cannabis.

Ces saisies ont lieu moins d'un mois après celle qui avait été opérée par les douanes françaises le 21 août à bord d'un yacht britannique, le *Conquest-III*, au large de l'île d'Ouessant (*le Monde* du 25 août). La douane avait découvert près de 1 800 kilos de haschisch en provenance du Maroc. Le 24 mars 1981 les services des douanes avaient opéré une saisie de 1,5 tonne de cannabis à bord d'un camion frigorifique koweïtien près d'Avallon (Yonne) (*le Monde* du 26 mars).

A Toulon, le 18 juillet, 71 kilos de cannabis ont été confisqués dans deux voitures immatriculées respectivement en Belgique et au Maroc.

INCIDENTS LORS D'UN PROCÈS DE L'ŒUVRE FRANÇAISE CONTRE LA LICRA

Les partisans de M. Pierre Sidos, *responsable du mouvement l'Œuvre française, qui poursuivait en diffamation*, vendredi 18 septembre, devant la *17e chambre correctionnelle de* Paris, M. Jean Pierre-Bloch, président de la Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme (*LICRA*), *ont dû* quitter la salle d'audience précipitamment après que des incidents eurent éclaté à l'issue de la plaidoirie de M. Ebstein-Langevin, avocat de la partie civile. Ce dernier avait reproché à M. Pierre-Bloch, directeur de la publication *le Droit de vivre, d'avoir laissé paraître*, en janvier 1981, un article anonyme dans lequel *les militants* de l'Œuvre française étaient accusés de s'entraîner dans des camps palestiniens ; l'avocat de la partie civile avait toutefois condamné fermement l'attentat de la rue Copernic et fait l'éloge de la LICRA tout en déplorant les *« intempérances de langage » de son président.*

Mais, insatisfaits, les militants de l'Organisation juive de défense (*O.J.D.*) *ont pris à partie* les amis de M. Pierre Sidos. Après un bref échange de coups de poing, le directeur de l'Œuvre française invitait ses « supporters » à ne pas répondre à la provocation, et ils durent se réfugier dans le prétoire, que deux gardes républicains avaient eu le temps de fermer avant l'arrivée des renforts. Les jeunes *juifs ont « monté la garde »* pendant près d'une heure devant la 17e chambre correctionnelle avant d'être dispersés par les forces de l'ordre, mais, depuis longtemps déjà, les extrémistes de droite avaient quitté le palais par des chemins détournés.

● *Les dirigeants du Palm-Beach écroués.* — Pour avoir fait verser des sommes importantes — près de 4 millions de francs — à des joueurs fictifs par « intérêt commercial », afin d'inciter des clients fortunés à jouer à la roulette dans leur casino (*le Monde* du 18 septembre). MM. Yves de Félix, directeur général, François Moraglia, directeur des jeux, et André Bernaudo, directeur adjoint du Palm-Beach à Cannes, ont été inculpés, vendredi 18 septembre, par M. François Badie, juge d'instruction au tribunal de Grasse, d'*« infraction à la législation sur les jeux et d'abus de confiance »* et tous trois écroués à la prison de Nice.

Supplément d'information dans l'affaire Luong.

La chambre d'accusation de la *cour d'Agen a ordonné*, vendredi 18 septembre, un supplément d'information dans l'affaire Luong. Robert Luong, considéré comme l'intime de la femme du président gabonais, M. Omar Bongo, et expulsé de ce pays au mois de janvier 1979, avait été assassiné, en octobre de cette même année, à Villeneuve-sur-Lot. A la suite de la publication par *le Canard enchaîné*, le 5 août dernier, d'un document présenté *comme le fac simile d'une* note adressée le 16 mars 1979 au directeur central d'alors des Renseignements généraux, Mᵉ Michel Gionelle, avocat de Mme Luong, avait réclamé l'audition par la justice de quatre hauts fonctionnaires de la police (*le Monde* du 7 août et du 18 septembre). *Ces quatre fonctionnaires sont* MM. Albert Haroyan, ancien chargé de mission auprès du directeur général de la police nationale, Raymond Cham, ancien directeur central des Renseignements généraux, Jacques Solier, ancien directeur général de la police nationale, et Pierre Bergeret, actuel directeur adjoint des R.G.

La chambre d'accusation d'Agen a ordonné que soit procédé à *« tous actes qui s'avèreraient utiles pour la découverte du ou des auteurs des faits »*, *dont, le cas* échéant, l'audition de ces fonctionnaires et des personnes dont le témoignage s'avérerait utile. Le supplément d'information a été confié à M. Jacques Trial.

SPORTS

TENNIS

NOAH EN FINALE DU NATIONAL

De notre envoyé spécial

Tours. — Le National, autrement dit le championnat de France de première série, a pris ses quartiers le long des rives du Cher, près de la foire-exposition de Tours. Un immense complexe sportif est somp*tueusement sorti de terre*, avec un *« plaisir superbe »*, à la manière du *Roi-Soleil* à Versailles. Ce ne sont que courts de tennis, que pelouses, que tentes, que « bulles », que terrains de basket, sans parler de celui de l'équipe de football de Tours, cette belle ville omnisports.

La douceur angevine, qui avait, *toute la semaine, fait bénéficier le* championnat d'une lumière estivale, s'*était rembrunie*, *vendredi 18* septembre, pour les demi-finales du simple messieurs. Le central de terre battue possède bien une bâche, mais les cataractes célestes n'en reportèrent pas moins les rencontres de trois heures. C'est ainsi que la demi-finale la plus *ouverte entre* Thierry Tulasne et Christophe Roger-Vasselin dut être interrompue à la nuit, alors que les deux joueurs étaient dos à dos : 7-5 (pour Tulasne), 6-3 (pour *Roger-Vasselin) et 2 partout dans* le troisième set. Auparavant, Jérôme Potier, dix-neuf ans, numéro 15 français, tombeur, tour à tour, de Freyss et de Leconte, s'était livré contre Yannick Noah, champion sortant, à un démarrage atomique dans le style service-volée de Tanner, et dont seul est capable un gaucher possédant un bras de fer *comme* lui.

Potier s'éteignit peu à peu devant la *maîtrise du vainqueur par* 4-6, 6-3, 6-2, 6-3. A signaler quelques discussions avec les arbitres, et, notamment, de la part de Roger-Vasselin avec l'arbitre de chaise féminine, et l'excellente sportivité du public tourangeau, qui resta sur les gradins jusqu'au crépuscule, glorieux lui aussi.

OLIVIER MERLIN.

Réplique à la guerre de sécession de la W.C.T.

Dix-sept millions de dollars pour le Grand Prix 1982

De notre envoyé spécial

New-York. — La guerre du tennis aura-t-elle lieu ? Quelques jours après l'officialisation des projets du milliardaire texan Lamar Hunt visant à créer un circuit parallèle (W.C.T.) de vingt-deux « événements », doté de 7,9 millions de dollars et concernant quatre-vingts joueurs parmi les meilleurs mondiaux (*le Monde daté 6-7 septembre*), le Conseil international du tennis professionnel a réagi en présentant le programme du Grand Prix, *commandité* par une firme automobile suédoise pour 1982.

Supervisé par ce conseil, qui est une émanation de l'Association des joueurs professionnels (A.T.P.), de la Fédération internationale de tennis (*FIT*) et des directeurs de tournois, le Grand Prix *comprendra*, *dans trente et* un pays, quatre-vingt-onze tournois, parmi lesquels il faudra distinguer les quatre tournois du grand chelem : Roland-Garros, Flushing Meadow, Wimbledon et Melbourne, dotés de 400 000 dollars, les trente-deux « super-séries », dotées de 200 000 à 300 000 dollars, et les cinquante-cinq « séries régulières », dotées de 75 000 à 100 000 dollars.

Les huit premiers du classement du Grand Prix disputeront, en outre, à New-York, le « Masters », doté de 400 000 dollars. Les trente-deux premiers du classement *du Grand Prix* se partageront également un bonus de *3 millions de dollars, dont 600 000* au premier, 400 000 au second et 300 000 au troisième. Le total des prix distribués sur ce circuit sera de 17 millions de dollars, soit une augmentation de 20 % par rapport à 1981.

Outre Roland-Garros, seront disputées en France une « super-série » à Monte-Carlo (300 000 dollars), et quatre « séries régulières » à Metz, Nice, Bordeaux et au stade Coubertin de Paris (75 000 dollars chacune). M. Chatrier, président du conseil professionnel et de la Fédération internationale, a estimé que, malgré la sécession de la W.C.T., le Grand Prix reste le « championnat officiel ».

Toutefois, afin d'éviter une évasion des meilleurs vers le *circuit Hunt*, de nouvelles règles d'engagement ont été fixées aux *joueurs selon leur classement* A.T.P. Ils devaient choisir avant le 15 *septembre cinq tournois* et indiquer avant le 15 mars prochain cinq autres tournois, soit dix au total (1), auxquels ils s'engageront à participer en 1982, indépendamment de leur inscription éventuelle à Roland-Garros, Wimbledon et Flushing Meadow. Le conseil professionnel s'est réservé le droit de modifier trois de leur choix afin de pouvoir équilibrer les prestations.

Pendant les deux semaines où aucune super-série n'est disputée, les joueurs pourront participer à *des exhibitions. La concurrence* avec le circuit de Hunt se fera *donc à ce niveau. Enfin, le code* de conduite a été renforcé. Pour mettre un terme à la vulgarité et aux manquements aux règles de plus en plus nombreux, le système des amendes et des pénalités a été aggravé. Le maximum des amendes a été relevé de 750 dollars par infraction à 5 000 dollars, le joueur visé risquant alors une suspension de vingt et un jours. Après un avertissement donné par l'arbitre de chaise, le point, puis *le jeu et le match seront attri*bués si le joueur fautif persiste. Dans les cas les plus graves, les amendes pourront atteindre 20 000 dollars et la suspension trois ans.

ALAIN GIRAUDO.

(1) Bjorn Borg a demandé une dérogation pour disputer six tournois seulement.

D'un sport à l'autre...

AUTOMOBILISME. — L'Australien Alan Jones, actuel champion du monde des conducteurs de formule 1, a annoncé, le 17 septembre, qu'il abandonnerait la compétition après les deux derniers grands prix de la saison. Agé de trente-quatre ans, il a gagné onze des quatre-vingt-douze grands prix auxquel il a pris part.

HALTEROPHILIE. — *Le Bulgare Blagoï Blagoev a obtenu le titre mondial des 90 kilos, le 18 septembre à Lille, avec un total de 405 kilos (record du monde égalé), après avoir battu le record du monde de l'arraché avec 185 kg.*

CARNET

Mariages

— Les familles concernées souhaitent une vie conjugale heureuse *et* féconde au couple
Michèle et Yannick BOULARD.
Le Havre, 12 septembre 1981.

— On nous prie d'annoncer le mariage de notre *collaborateur* et ami
Jean-Claude FAUDOUAS,
correcteur,
avec
Mlle Dominique FOISSIN.
La cérémonie a eu lieu dans l'intimité, le jeudi 17 septembre 1981.
De la part de :
Docteur et Mme Foissin,
Laurence, Corinne et Valérie Faudouas.

— **Pascale GOUGUE**
et
Eric FLAMARION
sont heureux de faire part de leur mariage, célébré ce jour, à Stains.
49, rue des Prévoyants,
93240 Stains.
21, rue Marmouse,
36100 Issoudun.

— On nous prie d'annoncer le mariage de
Jean-François JOFFRE,
avocat à la cour,
et de
Anne-Marie BOUVARD,
qui sera célébré le 9 octobre 1981, en la chapelle Saint-Louis de l'Ecole militaire (Paris-7e).
De la part de :
Mme Jean Baleynaud,
M. et Mme Lucien Joffre,
10, boulevard Diderot, 75012 Paris.
M. et Mme Georges Bouvard,
7, avenue du Val-de-Beauté,
94130 Nogent-sur-Marne.

— La comtesse de SONIS,
M. et Mme Joseph LECLERC-HARDY,
sont heureux de faire part du mariage de leurs enfants,
Noëlle et Benoît,
qui sera célébré à l'abbatiale de Saint-Sauveur de Redon (Ille-et-Vilaine), le vendredi 2 octobre, à 15 h. 30.
« Les Pavages », rue Saint-Michel,
35600 Redon.
18, rue du Creuset,
50000 Saint-Lô.

Décès

— Mme Léon Bailly
a la tristesse d'annoncer le décès de son mari, notre confrère
Léon BAILLY,
survenu le 15 septembre 1981, à l'âge de quatre-vingts ans.
Les obsèques ont eu lieu le 17 septembre dans la plus stricte intimité.
« Le Monde » adresse ses condoléances à la famille de son ancien collaborateur.

[Né le 12 novembre 1900 à Montrouge (Hauts-de-Seine), Léon Bailly, ancien chef du service de politique étrangère au « Matin » (d'avant-guerre), entra au « Monde » en juin 1953 comme sous-chef des informations.
En février 1956, il quitte « le Monde » pour la rédaction de « l'Aurore », où il reste jusqu'à sa retraite.]

— Mlle Agnès Mousnier-Lompré,
Mme Joseph Mousnier-Lompré, ses enfants et petits-enfants,
M. Jean Mousnier-Lompré, ses enfants *et petits-enfants*,
Les enfants et petits-enfants de Mme Maxime Morin,
ont la douleur de faire part du décès de
Mme Michel MOUSNIER-LOMPRÉ,
née Denise Cordebart,
survenu le 17 septembre 1981, dans sa quatre-vingt-onzième année, munie des sacrements de l'Eglise.
La cérémonie religieuse aura lieu le mardi 22 septembre, à 16 heures, en la cathédrale d'Angoulême (Charente).
« Mon Dieu que votre volonté soit faite. »
Cet avis tient lieu de faire-part.

— On nous prie d'annoncer le décès, dans sa quatre-vingt-sixième année, de
Mme Marc PINCHERLE,
née Denise Delalande,
survenu en son domicile, 39, boulevard Bureau, 92200 Neuilly.
Les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité.
De la part de ses neveux et nièces, et de toute sa famille.

— Mme Frédéric Sicurani,
son épouse,
M. et Mme Antoine Lucciardi et leurs enfants,
M. et Mme Paul Lambert et leurs enfants,
Mme Louis Michaut,
Le docteur et Mme Jean Chareire, leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme Dominique Salvadori, leurs enfants et petits-enfants,
M. Antoine Giacobbi,
Les familles Rognoni, Levanti, Andrieux, Genillon, Bona, O Poli, Lucciardi, Bacelliert, Vieux, Cazanova, Giacobbi, Prat,
Et ses fidèles amis,
ont la douleur de faire part du décès du
colonel Frédéric SICURANI,
déporté résistant,
commandeur
de la Légion d'honneur,
officier de la Résistance,
croix de guerre 1939-1945,
King's Medal for Courage,
survenu le 16 septembre 1981, à l'âge de soixante-huit ans.
Les obsèques religieuses auront lieu le lundi 21 septembre 1981, à 10 h. 30, en l'église de Saint-Michel, à Venaco (Corse).
Cet avis tient lieu de faire-part.

Remerciements

— Mme Jean-Paul Grether,
Et ses enfants,
profondément touchés par les nombreux témoignages de sympathie qui leur ont été adressés lors du décès de
M. Jean-Paul GRETHER,
prient toutes les personnes qui se sont associées à leur douleur de recevoir l'expression de leurs très sincères remerciements.
Mulhouse, septembre 1981.

Messes

— Une messe sera célébrée le lundi 21 septembre, à 17 heures, en l'église Saint-François-de-Sales (rue Brémontier, Paris-17e), à la mémoire de
M. Michel DEBARRE,
décédé le 18 juillet.

— On nous prie d'annoncer qu'une messe, à *la mémoire de*
Robert MIDY,
docteur en pharmacie
lauréat de la faculté,
vice-président honoraire
de la *Chambre syndicale nationale* de l'industrie pharmaceutique,
vice-président
du Comité national de biochimie,
conseiller du commerce extérieur
de la France,
décédé le 8 juillet 1981,
aura lieu le mercredi 23 septembre, à 11 heures, en l'église Saint-Thomas-d'Aquin, à Paris.

Soutenances de thèses

DOCTORATS D'ÉTAT

— Université de Paris-X, vendredi 25 septembre, à 15 heures, salle C 26, M. Pierre Tap : « Identité, identification et représentation de sexe : approches pour une étude de la personnalisation de l'acteur social ».

— Université de Paris-X, mercredi 30 septembre, à 14 heures, salle C 26, M. Francis Gandon : « Les besognes des mots : discours et négativité dans l'œuvre de Georges Bataille ».



MUSIQUE

Philippe Cambreling remporte le Concours international des jeunes chefs d'orchestre de Besançon

Le public bisontin ne s'est pas montré très satisfait des résultats du concours des jeunes chefs d'orchestre, le 18 septembre. Ses applaudissements ont montré à l'évidence qu'il aurait voté pour l'Irlandais Robert Houlihan, qui, pour la seconde fois, doit se contenter d'une première mention. Celui-ci se consolera en songeant que Maurice Ravel n'a jamais pu avoir le Prix de Rome...

Le lauréat a un nom déjà célèbre : Philippe Cambreling devra se faire un prénom. Son frère n'avait eu à Besançon qu'une mention, si mes souvenirs sont exacts ; le jury n'a sans doute pas voulu prendre le risque de se tromper une seconde fois, d'autant que ses gesticulations rappellent beaucoup celles de Sylvain, qui s'est depuis fort bien corrigé. Beau garçon, avec un visage à la Watteau, des gestes élégants et un peu trop précieux, des mines et des mimiques ; le charme opère, mais pas toujours sur l'orchestre ni sur la musique.

Un niveau fort relevé

Son travail sur le scherzo de la Symphonie pastorale *fut souvent imprécis et un peu rudimentaire ; mais il a « déchiffré » de façon éblouissante les* Tableaux d'une exposition, *de Moussorgski, et donné en finale une interprétation pleine de vitalité, de couleur native et de bondissement de la* première Rhapsodie roumaine, *d'Enesco. En revanche, son accompagnement de la romance de Marguerite dans* la Damnation de Faust *manquait de souplesse et de magie sonore et* le Beau Danube bleu *de courbe, de chic et de noblesse, malgré une mise en scène spectaculaire. Mais son incontestable talent devrait s'épanouir, d'autant que son prix lui donne droit, de surcroît, à une bourse d'études d'un an à l'étranger. Il a vingt-sept ans, a remporté le premier prix de basson et le deuxième prix de direction au Conservatoire supérieur de Paris et enseigne la musique de chambre au Conservatoire de région de Paris.*

N'ayant pu assister qu'aux deux tiers du concours, il n'est pas possible d'analyser toutes les épreuves, d'un niveau d'ailleurs fort relevé. Parmi les candidats les plus remarquables, certains garçons auraient peut-être mérité un meilleur sort : l'Italien Fulvio Creux, l'Anglais Mark Graveson, le Hongrois Lazlo Kovacs et le Turc Cem Mansur ; quatre Français demi-finalistes ont semblé moins doués, mais confirment qu'une remontée de notre école se présente ces dernières années. Nul ne pourra dénier à Robert Houlihan, vingt-neuf ans, les qualités d'un chef complet. Robuste, sympathique, cordial, il fait répéter avec un minimum d'indications, des gestes sobres qui atteignent à une rare efficacité ; il met la musique à l'aise, obtient de belles sonorités et ses interprétations donnent un sentiment d'équilibre, de grande sérénité presque apollinienne, rare à cet âge.

Pour s'en tenir à la finale, il a un peu achoppé, lui aussi, sur la valse de Strauss, bien déployée, avec une juste pulsation, bonne pour les bals de La Redoute viennoise, mais insuffisamment majestueuse, pimpante et ironique pour les salons de la cour impériale. En revanche, quelle belle atmosphère pour soutenir et envelopper la romance de Marguerite et surtout quelle splendide interprétation de la Rhapsodie roumaine, *libre, lumineuse, aux rythmes ensorcelants et charmeurs, excellemment construite par paliers jusqu'au paroxysme final.*

Le jeune Américain du Wisconsin, Paul Hess (vingt-neuf ans), n'avait pas volé, lui non plus, sa place en finale, même s'il n'a obtenu qu'une deuxième mention. Petit, blond, aux traits fins et sérieux, avec une technique de bras déliée et subtile, qui fait surgir des trames très précises et des mélanges raffinés, il a trouvé, d'emblée, le climat de Berlioz et peu à peu pris la mesure du déchaînement dionysiaque d'Enesco. Mais lui non plus n'a pas découvert la véritable élasticité de la valse viennoise (on conseille à ces jeunes gens d'écouter les disques succulents de Willy Boskovsky) et son interprétation des Tableaux d'une exposition *avait été parfois un peu lente et grise.*

L'Orchestre philharmonique de Lorraine a montré une nouvelle fois sa patience, sa résistance et sa gentillesse au cours de ces quelque trente heures d'épreuves en tous genres, ainsi que les progrès accomplis sous la direction de Michel Tabachnik, qui le quitte cette année : de beaux solistes, tels le cor anglais au son si pénétrant dans Berlioz, des bois et des cordes améliorés, des cuivres encore problématiques, mais une homogénéité d'ensemble et une virtuosité incontestables. Et la toute jeune cantatrice Magali Danonte fut une Marguerite émouvante, à la diction claire, excellemment phrasée, qui soulignait un beau timbre ample et chaleureux.

Le 17 septembre, le festival avait présenté l'étonnant film de Kozintsev et Trauberg, la Nouvelle Babylone, *de 1928, sur la Commune de Paris, avec la partition de Chostakovitch, fort bien interprétée par l'orchestre municipal de Besançon, sous la direction de Marius Constant ; œuvre intéressante historiquement, avec quelques passages qui font présager le grand lyrique sinistre des dernières symphonies mais qui reste très en-deçà de ce vieux film, opéra muet aux terrifiantes images d'Epinal.*

JACQUES LONCHAMPT.

Les adieux de Michel Tabachnik

Michel Tabachnik va faire ses adieux à l'Orchestre *philharmonique de Lorraine-Metz,* dont il avait assumé toute la charge depuis sa création en 1976. Il sera remplacé par Emmanuel Krivine.

En cinq ans de labeur acharné, au milieu de grandes difficultés administratives (dues surtout à la composition laborieuse de sa formation, issue en partie de l'ancien Orchestre O.R.T.F. de Strasbourg), Michel Tabachnik a su parfaitement amalgamer les musiciens et façonner un excellent ensemble, dont nous avons souvent célébré les mérites.

Le succès a été rapide ; l'O.P.L. a dû doubler et parfois quadrupler ses concerts d'abandonnement, et il joue aujourd'hui un rôle déterminant dans la vie et l'animation musicale de la région ; il a, par exemple, donné l'an dernier le *Requiem* de Mozart, à la cathédrale de Metz, devant trois mille cinq cents personnes.

Tabachnik souhaite aujourd'hui poursuivre librement une carrière de chef international, qui l'amènera l'an prochain à Vienne, Amsterdam, Munich, Prague, Salzbourg, Budapest, et dans bien d'autres villes. On n'a pas oublié qu'il est, outre un excellent chef de musique contemporaine auquel Xenakis confie ses créations, un compositeur du plus grand talent : il compte réserver une partie de son temps désormais pour achever, dans ses chères montagnes savoyardes, un vaste oratorio sur des textes de *l'Evangile de Thomas* et de *la Bagha-vad - Gitâ,* dont il réalisera la bande magnétique à l'IRCAM. — J. L.

De l'air à l'Opéra de Paris

Ce qui se passe au Palais Garnier, où, depuis le 15 juillet, se poursuivent les premiers gros travaux jamais entrepris depuis 1936, est moins impressionnant à l'œil que ce qui était advenu du théâtre de Molière, pendant les deux années de sa fermeture pour rénovation complète. Ici, on n'a pas tout désossé ni tout mis à nu. Loin de là.

Néanmoins, recouverte au niveau de l'orchestre par une toile de plastique, la salle, dans une odeur de poussière et de gravats, n'est pas au faîte de sa brillance. Dans les loges, les miroirs décrochés ne reflètent que des cloisons de bois grisâtre : pour introduire les nouvelles gaines d'aluminium, on a décloué les tentures rouges, on a défoncé les doubles plafonds et tailladé dans les planchers. Cependant, le 4 décembre prochain, pour la réouverture, rien n'y paraîtra. Car rien n'aura l'air neuf : on aura recloué les mêmes moquettes très élimées, retendu les toiles damassées (celles qui tombent en lambeaux auront été remplacées).

Il n'y aura qu'une différence à remarquer : au fond de chaque loge, au niveau de la porte, deux bouches grillagées souffleront désormais de l'air frais. Il en proviendra aussi du plafond. Il s'agira de ventilation et non de climatisation. Et l'appareillage d'humidification et de filtrage est relativement simple.

Derrière le rideau de fer aussi, un chantier est en cours : là on a installé également de quoi mieux renouveler l'atmosphère, mais surtout des passerelles pouvant supporter des projecteurs supplémentaires, et encore des « draperies » plus adaptées aux nécessités de la mise en scène (les draperies sont des éléments de tôle mobiles permettant de réduire l'ouverture de la scène). De plus, on procède au renforcement des piliers et des poutrelles qui soutiennent la cage, haute de 45 mètres. Enfin, le poste de commandement — électricité, sonorisation et matériel vidéo — a été entièrement changé.

M. Jean-Loup Robert, architecte en chef des bâtiments civils et des palais nationaux, maître d'ouvrage à l'Opéra de Paris, faisait visiter la maison le 17 septembre. Il a surtout insisté sur la mise en place de l'énorme monte-décors remplaçant celui qui était en service depuis 1924. Le nouvel « ascenseur », susceptible de porter 11 tonnes à 0,33 mètre par seconde, a coûté 5 millions de francs, soit le tiers de la subvention exceptionnelle de 15 millions de francs débloquée pour cette série de travaux. On s'est attaqué aussi au sous-sol, où deux mille des vingt-cinq mille costumes conservés à l'Opéra seront bientôt stockés de manière plus rationnelle. Ne pas déduire de ces informations que, après quatre mois de fermeture, rien ne sera plus comme avant. Que les amoureux des coulisses et des longs couloirs encombrés de malles d'osier se rassurent. Carrelages et planchers n'ont pas été moquettés et les murs ont toujours la même couleur jaunâtre indéfinissable. Il faudrait, pour une remise en état complète, investir 20 millions de francs par an pendant dix ans. — M. L. B.

★ En attendant la réouverture, est annoncée une exposition des plus beaux costumes du palais Garnier dans le grand escalier et le foyer du public (du 1er octobre au 15 novembre).

THÉATRE

« PA » au Théâtre de l'Œuvre

Après les obsèques de son père, un écrivain, rangeant les papiers de famille (sa mère est morte déjà, quelques années plus tôt), revit en pensée des choses de son enfance, de sa jeunesse, à la maison.

Nous sommes en 1968, en Irlande ; quand cet homme était petit, il y avait la guerre, et l'Irlande soutenait Hitler. Le père était *jardinier,* la mère peinait à la maison ; des personnes pauvres, que l'auteur montre sans horizon. Le fils en souffre. Ils *ne sont pas ses vrais parents, il le* sait. Ils l'ont recueilli à sa naissance.

L'auteur, Irlandais, Hugh Leonard, est apparemment un professionnel. Il sait bâtir des tableaux, il sait distribuer nostalgie et humour. Mise en scène solide de Georges Wilson (qui a aussi fait la traduction). Décor très sobre de Michel Mousseau. Les acteurs, Dora Doll, Maurice Teynac, Jacques Rispal, Pierre Arditi, sont sûrs et efficaces, ou bien ont du charme quand ils sont plus jeunes (Frédéric Andrei, Sarah Hazlegrove).

Comme les représentations viennent à peine de commencer, il manque à cette soirée une vie forte, une émotion, que les comédiens, plus chauffés, sauront donner dans quelques jours.

MICHEL COURNOT.

★ Théâtre de l'Œuvre, 21 heures.

FORMES

DONNER A LIRE

On rouvre. Tandis que grands et jeunes d'aujourd'hui se retrouvent, sensiblement les *mêmes,* porteurs de leurs dernières récoltes, au Grand-Palais, le réveil est aussi vif *dans les galeries,* qui révèlent au moins un nouveau venu (à Paris).

Chez Nane Stern (1), *dont* l'exigence impose un certain air de famille à maints artistes de tempéraments divers et se prêtant tous à une double lecture, Jean-Pierre Guiot déploie ses toiles lentement mûries au soleil de Nîmes, comme celles de son concitoyen Michel *Dupont* ici loué naguère. Est-ce la vie en rose ? Il faut y voir de plus près. Chaque tableau a sa tonalité propre. Ce rose s'imbibe de reflets verts, se mue en plus claires carnations sensuelles, vire au mauve, à toute une polychromie d'une subtilité infinie, se suie à l'occasion de capricantes écritures plus solides qu'elles n'en ont l'air. Les transparences dévoilent souvent des espaces d'une réelle profondeur, de rêveuses échappées. A suivre.

Le point fort de la *semaine,* je le trouve dans un modeste local (2), à la limite du même arrondissement, autour de quelques livres précieux d'André du Bouchet, ouverts aux « bonnes » pages, où l'art plastique a aussi ses mots à dire. Pourquoi ? Le prétexte invoqué par Jean-Pascal Léger, ce sont deux nouveaux recueils du même poète, *Défets* et *Fraîchir,* parus comme la plupart des autres aux éditions Clivages. *Fraîchir* est illustré par *Gilles du Bouchet,* dont c'est également la première exposition. Ses *dessins* originaux, ses gravures en taille douce, étonnamment cohérents en leur apparente discontinuité, à l'image de la poésie qu'ils complètent, dénoncent plus qu'une complicité entre le père et le fils : un prolongement, une entente tacite. Tant pis pour le complexe d'Œdipe. Et tant pis pour la littérature qu'il a, hélas ! engendrée.

Les murs voisins nous rappellent qu'*André* du Bouchet a eu d'autres alliés (substanciels, bien sûr). A l'instar de ses pairs, ce poète, qui nous entraîne à des hauteurs où l'air est à peine respirable, a su s'entourer de peintres dignes de son amitié. Plus que des rencontres : un épaulement mutuel. Voici, par *exemple, l'Unique,* traduit de Hölderlin, et les lithos en couleurs de Bram van Velde ; les dessins, beaucoup de dessins, de Giacometti, qu'André du Bouchet a magnifiquement *commentés* ; et, bien entendu, produit d'un long commerce qui n'a pas fini d'être fructueux, l'apport de Pierre Tal-Coat (*Sous le linteau en forme de joug,* notamment). Toute une cimaise démontre en outre que l'année a été « bonne » pour Tal-Coat : huiles monochromes ou duochromes qu'un feu intérieur parfois boursoufle, aquarelles d'un dépouillement extrême et combien *évocateur, dessins réduits comme* toujours à l'élan essentiel et qui, lorsqu'ils se destinent à la page imprimée, s'inscrivent en contrepoint à la typographie des poèmes. Et leurs blancs permettent à l'auteur *d'« user de la parole au silence ».* Ainsi le livre, où de la blancheur ne surnagent que les mots émondés, où les graphismes sont des faire-valoir de la feuille vierge, est un vivant défi à *l'envahissement* des médias plus bruyants.

Epousailles de la poésie et de la peinture : ça se gagne. Souchi, dont j'ai souligné les mérites en juin dernier, quand elle exposait à la galerie Lambert, a tenté à son tour l'expérience. Elle a convié les poètes à dialoguer avec une ou plusieurs toiles de leur choix. Treize ont répondu à son *appel. Le résultat, il est visible* à l'exposition *Exposer à lire* (3), où sont confrontés, ou plutôt associés, tableaux et textes. Il y a même des compositions encore « muettes », avec un emplacement *ménagé que pourront* noircir les visiteurs inspirés. Les œuvres retenues de Souchi, fort décoratives, aux entrelacs rythmés, semblent de la même période, ou à peu près, *et pourtant chacun y a vu une invite* différente.

Simultanément, à Saint-Germain-des-Prés (4), Souchi présente une série de pastels d'une nature tout autre, *et à mon sens en très net* progrès sur les manières *antérieures.* Dans un ensemble inégal, quatre compositions surtout ont accaparé mon intérêt tant elles vibrent, cordes sensibles. L'une *débouche sur une sorte de* paysage romantique... Que Souchi persiste dans cette voie.

JEAN-MARIE DUNOYER.

(1) 25, avenue de Tourville.
(2) Galerie Clivages, 46, rue de l'Université.
(3) Auditorium de la FNAC-Forum des Halles. Poètes présents : Guy de Bosschère, Juliette Darle, *Michel Deguy,* José Lapeyrère, André Laude, Paul Morelle, Pierre Oster, Doriane Paquin, Suzanne Prou, Jean-Claude Renard, Jean Rousselot, Françoise Xenakis.
(4) Galerie Valmay, 22, rue de Seine.

CINÉMA

« AIMÉE » de Joël Farges

Aimée est une jeune femme — interprétée par Aurore Clément — fascinée, singulière. Elle arrive, en *1933, de Shanghai, où règnent le* désordre et la guerre, en compagnie d'une petite Chinoise traumatisée. Aimée est *une* expulsée, une réfugiée ; elle ne peut trouver sa place *en France malgré l'intérêt et l'aide* que lui manifestent deux amis de son père mort, un psychiatre juif autrichien et un cardiologue français. Orient ou Occident, le monde est en train de *basculer dans l'horreur.* A la T.S.F., les informations sur les manifestations de février 1934 annoncent le fascisme.

Joël Farges avait, en 1978, réalisé le troisième volet (le meilleur, sur *la Commune, révolution manquée,* noyée dans une sanglante répression) de *Guerres civiles en France. Aimée,* son premier long métrage, est le film d'une errance désespérée dans *une ville portuaire* et *une ville* fantomatique où grondent les échos d'un désastre proche. Aimée est une femme silencieuse, en proie à l'obsession de la mort, l'image peut-*être de toutes les « personnes déplacées »,* tous les êtres brisés de la seconde guerre mondiale à venir. On en reste aux suppositions, Joël Farges ayant volontairement choisi *un style non narratif, non psychologique,* incantatoire et hiératique se rapprochant beaucoup des films de Marguerite Duras et un peu de *Muriel,* d'Alain Resnais.

Les images fort belles, les dialogues assez prétentieux et la musique (de Betsy Jolas) forment un mélange bizarre, irritant. La mise en scène fait alterner des séquences envoûtantes et de *longues plages* d'ennui. Il manque là l'espèce de magie littéraire, audiovisuelle, qu'on trouve chez Marguerite Duras. Joël Farges a sacrifié à sa recherche esthétique *les rapports d'Aimée avec les deux* hommes qui cherchent à la faire revivre (c'est dommage pour Bruno Cremer et Jean Sorel qui ont, chacun, une forte présence). On ne *peut refuser au réalisateur une totale* sincérité dans sa propre conception du cinéma. Mais on regrette qu'il *soit resté, d'une façon somme toute* théorique, à la surface d'un sujet *qui aurait pu être passionnant.*

JACQUES SICLIER.

★ Voir les films nouveaux.

JAZZ

Le mystère Wilisau

Quel public, mais quel public ! Deux mille personnes nuit et jour entassées dans un hangar de bois que décorent les affiches de Nikolaus Troxler, le graphiste organisateur de festivals. A Wilisau, plus qu'ailleurs, le rappel est une des formes systématiques de la courtoisie. Si l'on compte bien, ce n'est donc qu'à partir du deuxième que l'insistance devient significative. A Wilisau plus qu'ailleurs, une introduction échevelée d'un saxophoniste encore inconnu (Arthur Rhames) est capable de soulever une véritable ovation. A Wilisau, tous les coups de baguette des batteurs, surtout ceux de Jack DeJohnette, semblent magiques. On se dit *parfois que ces rites bruyants s'effectuent* sans distinction, à l'aveuglette, avec *une lourde joie indifférenciée.* Mais non, sur un fond de vraie gen*tillesse et d'amour de la musique, c'est* toute une grille d'évaluation subtile qui se *remet en place.*

Hagard, il arrive qu'on sorte du *hangar* où la *musique* coule à flots. Alors, on découvre Wilisau. Un village *suisse,* du fond de la Suisse profonde, un village de carte postale avec clocheton, géraniums et vaches garanties d'origine. Le village même où ce type de rassemblement est parfaitement improbable.

On se dit que sous le mystère couvent quelques raisons : une programmation benête et racoleuse ou encore un petit Woodstock à l'européenne dans l'indifférence agacée des gens du pays. Eh bien ! pas du tout, *depuis* le 16 juillet 1966, les cinq cents musiciens et *plus qu'a programmés Troxler* pour un public essentiellement régional appartiennent tous à *l'avant-garde* : aux musiques réputées difficiles, et à ces genres dont on nous a promis cent fois l'extinction, ces genres singuliers que les organisateurs français n'avançaient qu'en composant ou en grimaçant. Mystère ?

En *cent* cinquante-trois *concerts* dans cette bourgade ignorée et tranquille, Nikolas Troxler *a fait défiler* un demi millier de musiciens qu'il aime. Du blues au bricoleur de l'âme, totalement inconnus parfois, à l'écart de tout système et des modes : ceux qu'il aime, simplement. Et il a réussi contre toute vraisemblance à convaincre des milliers de citoyens que le jazz c'est aussi cela, et que ça marche.

Ici personne ne fait de chichis pour savoir si cette musique est « difficile » ou non, intellectuelle ou populaire, stridente ou mélodieuse. Personne ne s'abîme dans de fausses questions, on se presse, un point c'est tout, bière en main, pour voir et écouter les étranges énergumènes que promet la passion de Troxler. Et on crie son plaisir comme nulle part ailleurs, parce que la passion est au fond ce qui a le moins de mystère.

Dans ces célébrations d'une aimable *secte sans sectarisme, tout est fêté.* Le duo de Rashied Ali et Arthur *Rhames qui fait applaudir Coltrane* et raconte l'histoire de Charlie Parker. Devant la musique franche du *collier* de Bob Cunningham et de Freddy Waits, c'est du *délire* : ambiance de samedi soir couleur de fête populaire *et de bals* sans bagarres et tout ça pour une drôle de musique. Bien que l'on boude un peu une *mélodie nigaude* que Lee Rozie, saxophoniste au souffle impressionnant se met *bizarrement* dans l'idée de faire chanter en chœur, le même accueil est *réservé* au trio des frères Rozie.

Anthony Davis, compositeur *réputé* austère, est reçu comme un « rocker » : et pas seulement dans les passages les plus *répétitifs* de sa *musique, mais* aussi, et c'est un comble, dans ses pièces *à l'esprit très contemporain qu'il* affectionne. Quand Maurice Magnoni, Jean-François Jenny-Clark, auteur d'un grand chorus et Daniel Humair se lancent sur un tempo d'enfer c'est précisément le style que tout le monde attend ici. Et peut-être, par paradoxe, le seul à ne pas déclencher au doigt et à l'œil un triomphe absolu présumé inévitable, c'est le guitariste Pat Metheny. Mais le All-Stard, réunir autour de lui, règle la question.

Un vrai All-Stard, avec défilé de grands solistes, qui joue quatre thèmes *pendant* près de trois heures : *Mike* Brecker, étourdissant d'assurance ; *Dewey Redman* le plus méconnu des grands ténors modernes ; Charly Haden qui du bout *des doigts* réussit à suspendre le souffle d'un foule entière et Jack DeJohnette, auteur au milieu de la nuit d'un chorus époustouflant, une belle architecture de tambours sur fond de rythmes implacables, un chorus gigogne centré sur une longue improvisation entièrement du pied *droit,* à la grosse caisse. DeJohnette est aujourd'hui au centre de plusieurs groupes essentiels, sensiblement modernes (New Directions, Special Edition) : partout il est une vedette, à Wilisau on le rencontre familièrement, dans la rue.

Car Wilisau fait dix fois par an la *démonstration éclatante* de ce que les marchands de spectacles ont une fois pour toutes décrit comme impossible à tenter.

FRANCIS MARMANDE.

■ *Les Secondes rencontres* du cinéma méditerranéen auront lieu, *du 27 septembre* au 4 octobre, à Vittel. Une trentaine de films seront projetés ainsi qu'une importante rétrospective de comédies musicales égyptiennes.

■ *L'Office* national du film du Canada, créé en 1939 par le cinéaste écossais John Grierson, et qui doit une partie de sa gloire à un autre cinéaste écossais, Norman McLaren, spécialisé dans le cinéma d'animation, participera à la construction de la nouvelle Maison du cinéma de la capitale de l'Ecosse. Il apportera une contribution financière correspondant à l'attribution de deux sièges dans le nouvel organisme, « pour payer une dette de gratitude au pays natal de Grierson et McLaren ».

SPECTACLES

théâtres

Les salles subventionnées et municipales

Comédie-Française (296-10-20) : l'Education d'un prince ; la Double Inconstance (sam., 20 h. 30 ; dim., 14 h. 30) ; la Locandiera (dim., 20 h. 30).
Petit Odéon (325-70-32) : Tu as bien fait de venir, Paul (sam. et dim., 18 h. 30).
TEP (797-96-06) : Soleil vert ; le Syndrome chinois (films) (sam., 20 h.).
Centre Pompidou (277-12-33) : Autour d'O. Messiaen (sam., 18 h. 30).
Carré Silvia Monfort (531-28-34) : Cirque Gruss à l'ancienne (sam. et dim., 14 h. et 16 h. 30) ; Innocent, mon ami, marionnettes (sam., 20 h. 30, dim., 15 h.) ; le Jeu du feu, marionnettes (sam., 22 h. 15).
Théâtre musical de Paris (261-19-83) : la Vie parisienne (sam., 20 h. 30, sam. et dim., 14 h. 30).

Les autres salles

Antoine (208-77-71) : Potiche (sam., 20 h. 30, dim., 15 h. 30 et 20 h. 30).
Atelier-Théâtre (202-34-31) : les Bonnes (sam., 20 h. 30, dim., 16 h.).
Athénée (742-67-27) : Faisons un rêve (sam., 21 h. ; dim., 15 h. 30).
Bouffes-Parisiens (296-60-03) : Diable d'homme (sam., 21 h. ; dim., 15 h.).
Comédie-Caumartin (742-43-41) : Reviens dormir à l'Elysée (sam., 21 h., dim., 15 h. 30).
Comédie de Paris (281-00-11) : Freaks Society (sam., 20 h.) ; Boris Supergan (sam., 21 h. 30).
Edouard VII (742-57-49) : Deburau (sam., 20 h. 30, dim., 15 h. 30).
Espace Gaîté (327-95-94) : D. Lavanant (sam., 20 h. 30) ; On continue à l'appeler Pantalon (sam., 21 h. 45) ; Racontez-moi votre enfance (sam., 23 h.).
Espace Marais (271-10-19) : la Mouette (sam., 20 h. 30) ; Si tu grimpes à l'arbre, rapporte-moi une vache (sam., 22 h. 15).
Fontaine (874-74-40) : les Trois Jeanne (sam., 20 h. 30).
Gaîté-Montparnasse (322-16-18) : Elle voit des nains partout (sam., 20 h. 15) ; Anatole (sam., 22 h.).
Huchette (326-38-99) : la Cantatrice chauve (sam., 20 h. 15) ; la Leçon (sam., 21 h. 30).
La Bruyère (874-76-99) : le Divan (sam., 21 h. ; dim., 15 h.)
Lucernaire (544-57-34), Théâtre noir : Yerma (sam., 18 h. 30) ; Dolce (sam., 20 h. 30) ; Un oiseau dans le plafond (sam., 22 h. 15). — Théâtre rouge : les Amis (sam., 20 h.) ; J. di Giacomo (sam., 22 h. 15). — Petite salle : Parlons français (sam., 18 h. 30).
Madeleine (265-07-09). — Assassins et Vieilles Dentelles (sam., 20 h. 45 ; dim., 15 h.).
Marigny (256-04-41) : Domino (sam., 21 h. ; dim., 15 h.)
Michel (265-35-02) : On dînera au lit (sam. et dim., 21 h. 15 ; dim., 15 h. 15).
Montparnasse (320-89-90) : Exercices de style (sam., 21 h., dim., 15 h.) ; Ce soir, je sors ! (sam., 22 h., dim., 18 h.). — Petite salle : Un kibboutz pour deux personnes (sam., 20 h. 30 ; dim., 18 h.).
Nouveautés (770-52-76) : Ferme les yeux et pense à l'Angleterre (sam., 21 h., dim., 16 h.).
Œuvre (874-42-52) : Pa (sam. et dim., 21 h. ; dim., 15 h.).
Palais-Royal (297-59-81) : Pauvre France (sam., 20 h. 45, dim., 15 h. 30).
Poche-Montparnasse (548-92-97) : Accordez vos violons (sam., 21 h.).
Proquette (805-78-51) : Flora Tristan (sam., 20 h. 30) ; le Fétichiste (sam., 21 h. 30).
Saint-Georges (878-63-47) : le Charimari (sam., 20 h. 30, dim., 15 h. et 18 h.).
Studio des Champs-Elysées (723-35-10) : le Cœur sur la main (sam., 20 h. 45, dim., 15 h. 30).
TAI - Théâtre d'essai (278-10-79) : la Famille Fenouillard (sam., 18 h. 30) ; le Rouge et le Noir (sam., 20 h. 30, dim., 15 h.) ; le Chien des Baskerville (sam., 22 h.) ; l'Ecume des jours (sam., 17 h.) ; la Métamorphose (sam., 24 h.).
Théâtre d'Edgar (322-11-02) : Essayez, c'est pas sorcières (sam., 20 h. 15) ; Nous, on fait où on nous dit de faire (sam., 21 h. 30).
Théâtre en rond (387-88-14) : Douze hommes en colère (sam., 21 h.)
Théâtre Présent (203-02-55) : 1929 ou le rêve américain (sam., 20 h. 30, dim., 17 h.)
Variétés (233-09-92) : l'Intoxe (sam., 20 h. 45 ; dim., 15 h.).

Les cafés-théâtres

Au Bec fin (296-29-35) : Hé, dis, Jeannette (sam., 20 h. 30) ; Woody Folies (sam., 21 h. 30) ; le Vampire de Perraultbad (sam., 23 h.).
Blancs-Manteaux (887-15-84), I : Areuh = MC ? (sam., 20 h. 15) ; Des bulles dans l'encrier (sam., 22 h. 30). — II. Attachez vos ceintures (sam., 21 h. 30), Pit et Rik (sam., 22 h. 30).
Café d'Edgar (322-11-02), I. : Tiens, voilà deux boudins (sam., 20 h. 30) ; Plurielle (sam., 21 h. 45).
Café de la Gare (272-52-51) : Marianne Sergent (sam., 20 h. 30) ; Qu'est-ce qu'il y a là-dedans ? (sam., 22 h.).
Coupe-Chou (272-01-73) : le Petit Prince (sam., 20 h. 30).
Fanal (233-91-17) : Un ouvrage de dames (samedi, 20 h.) ; Francis Blanche (sam., 21 h. 15).
Le Petit Casino (278-36-50), I : Phèdre à repasser (sam., 21 h.) ; T'as pas vu mes bananes (sam., 22 h. 15).
Le Point-Virgule (726-67-03) : J. Charby (sam., 20 h. 30) ; les Demoiselles de Rochechouart (sam., 21 h. 30) ; Du ronron sur les blinis (sam., 22 h. 45).
Théâtre de Dix-Heures (606-07-48) : Florence Brunold (sam., 20 h. 30) ; Il en est... de la police (sam., 21 h. 30).
Tremplin de Paris (258-85-25) : Trente centimètres à l'ombre (sam., 20 h. 15).

Les chansonniers

Caveau de la République (278-44-45) : Sept ans de bail... bye bye (sam., 21 h. ; dim., 15 h. 30 et 21 h.).
Deux-Anes (606-10-26) : C'est pas tout rose (sam., 21 h. ; dim., 15 h. 30 et 21 h.).

Le music-hall

Bobino (322-74-84) : A. Stivell (sam., 21 h. ; dim., 16 h.)
Cartoucherie (808-39-79) : Centenaire du Syndicat des correcteurs : Sugar Blue (sam., 21 h.) ; H. Guedon (sam., 22 h. 30) ; Bidon K (dim., 15 h.) ; Los Chacos (dim., 17 h. 30) ; Trio Delia (dim., 18 h.) ; Elvis Platine (dim., 22 h.).
Fontaine (874-74-40) : Olym-Piaf (sam., 22 h.)
Lucernaire (544-57-34) : R. Baron (sam., 22 h.).

Samedi 19 - Dimanche 20 septembre

Palais des congrès (758-26-85) : Julio Iglesias (sam., 21 h. ; dim., 17 h.).
Palais des Glaces (607-49-93) : les Etoiles, Boto, Novos Tempos (sam. et dim., 21 h.).
Petit Forum (297-53-47) : Joël Favreau (sam., 20 h. 30).
Potinière (261-44-16) : Alex Metayer (sam., 20 h. 45).
Studio Bertrand (783-64-66) : Saltimbanque (sam. et dim., 20 h. 30).
La Tanière (337-74-39) : D. Messia (sam., 20 h. 45) ; C. Le Forestier (sam., 22 h. 30).

Les comédies musicales

Théâtre de la Porte-Saint-Martin (607-37-53) : Violettes impériales (sam., 20 h. 30 ; dim., 14 h. 30).
Théâtre de la Renaissance (208-21-75) : Dédé (sam., 20 h. 45, dim., 14 h. 30).
Théâtre 13 (627-36-20) : Barbe verte (sam., 20 h. 30, dim., 15 h.).

La danse

Ranelagh (288-64-44) : Danse de l'Inde du Sud (sam., 18 h.).
Théâtre Noir (797-85-15) : Ballet Kodia (sam. et dim., 20 h. 30 ; dim., 17 h.).

Concerts

Eglise Saint-Merri : Brasenose College Oxford (sam., 21 h.) ; Ensemble vocal et instrumental Diferencios (dim., 16 h.).
Lucernaire : E. Pia-Manceau, S. Chiapparan (Monteverdi, Bach, Haydn) (sam., 19 h. 45).
Eglise américaine : P. Lindley (Bach, Marais d'Anglebert) (dim., 18 h.).
Notre-Dame : Brasenose College Oxford (dim., 11 h. 15) ; G. Gillen (Bach, Janacek, Leighton) (dim., 17 h. 45).
Chappelle Saint-Louis de la Salpêtrière : P. Lieutaud (Spohr, Tournier, Ducassé) (dim., 16 h. 30).

Jazz, pop, rock, folk

Caveau de la Huchette (326-65-05) : M. Saury Jazz Fanfare (sam., dim., 21 h.).
Chapelle des Lombards (357-24-24) : Mojo Elem Blues Band (sam., 20 h. 30) ; Los Hijos del Rey (sam., 22 h.).
Cloître des Lombards (233-54-09) : R. Gould (sam., 22 h. 30).
Le Connetable (277-41-40) : Convoi exceptionnel (sam., 22 h. 30).
L'Ecume (542-71-16) : J.-P. Charles, P. Fayet, J.-L. Verger (sam., 22 h.).
Espace Marais (271-10-10) : F. Wallich, D. Cobbi (dim., 18 h. 30).
Gibus (700-78-88) : The Little Roosters (sam., 22 h.).
Golf Drouot (770-47-25) : Oberkampf (sam., 23 h.).
Jazz Unité (776-44-26) : Theo Loevendie (sam., 21 h.).
New Morning (523-51-41) : Manu di Bango (sam., 21 h.).
Olympia (742-25-49) : Murray Head (sam., 21 h.) ; BB King and the Crusaders (dim., 17 h. et 21 h.).
Petit Journal (326-28-59) : Marble Jazz Group (sam., 21 h. 30).
Petit Opportun (236-01-06) : S. Grey, O. Hutman, D. Lemerle, C. Bellonzi (sam. et dim., 21 h.).
Slow Club (233-84-30) : J. Milliet (sam., 21 h. 30).

Les festivals

FESTIVAL ESTIVAL DE PARIS (633-61-77)

Bateaux-Mouches (Pont de l'Alma) : Ensemble de flûtes à bec de Paris (sam., 15 h. 45).

FESTIVAL DE MUSIQUE DE CHAMBRE (269-31-84)

Musée Carnavalet : Promenade musicale (Berlioz, Chausson, Debussy) (dim., 14 h. 30).

FESTIVAL INTERNATIONAL DE MONTMARTRE (258-97-62)

Centre d'art celtique : Prévert Jacques, Breton André (sam., 20 h. 30 ; dim., 17 h. et 20 h. 30).

FESTIVAL DE SCEAUX (660-07-79)

Orangerie : Quatuor Loewenguth (Schubert) (sam. et dim., 17 h. 30).

DANS LA REGION PARISIENNE

Breteuil, château (052-05-11) : A la rencontre de Marcel Proust (dim., 17 h.).
Choisy-le-Roi, Kiosque (852-27-54) : Alma Nova (sam. et dim., 21 h. 30).
Courbevoie, Maison pour tous (333-63-52) : Iago, rock (sam., 21 h.).
Gagny, théâtre André-Malraux (302-48-25) : Compagnie de danse A. Raynaud (sam., 19 h.).
Royaumont, abbaye (035-40-18) : Ensemble vocal Les arts florissants (sam., 20 h. 30).
Vincennes, théâtre Daniel-Sorano (374-73-74) : Chansons à voir et à aimer (sam., 21 h.).

cinémas

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La cinémathèque

CHAILLOT (704-24-24)

Sam. 15 h. : Vingt ans de cinéma français (1937-1957) : la Marie du port, de M. Carné ; 17 h. : films d'auteurs et films rares : la Mégère apprivoisée, de D. Fairbanks ; 19 h. : Deauville 81 : Return of the Secaucus Seven, de J. Sayles ; 21 h. : Marin Karmitz, dix ans de solitude : Attica, de F. Cinda. — Dim., 15 h. : Vingt ans de cinéma français (1937-1957) : Agence matrimoniale, de P. Le Chanois ; 17 h. : films d'auteurs et films rares : Madame Bovary, de J. Renoir ; 19 h. : Deauville 81 : Stony Island, de A. Davis ; 21 h. : Dix ans de solitude, de Martin Karmitz : Sous les pavés, la plage, de H. Sanders.

BEAUBOURG (278-35-57)

Sam., 15 h. : films d'auteurs et films rares : Plein les bottes, de F. Capra ; 17 h. : Hommage à M. Karmitz : Nuit noire à Calcutta ; Camarades ; 19 h. : Vingt ans de cinéma français (1937-1957) : la Ragazza, de L. Comencini. — Dim., 15 h. et 21 h. : films d'auteurs et films rares ; 15 h. : la Rue sans joie, de G.W. Pabst ; 21 h. : la Tragédie du Japon, de K. Kinoshita ; 17 h. : Hommage à M. Karmitz : Coup pour coup ; 19 h. : Vingt ans de cinéma français (1937-1957) : le Poison, de S. Guitry.

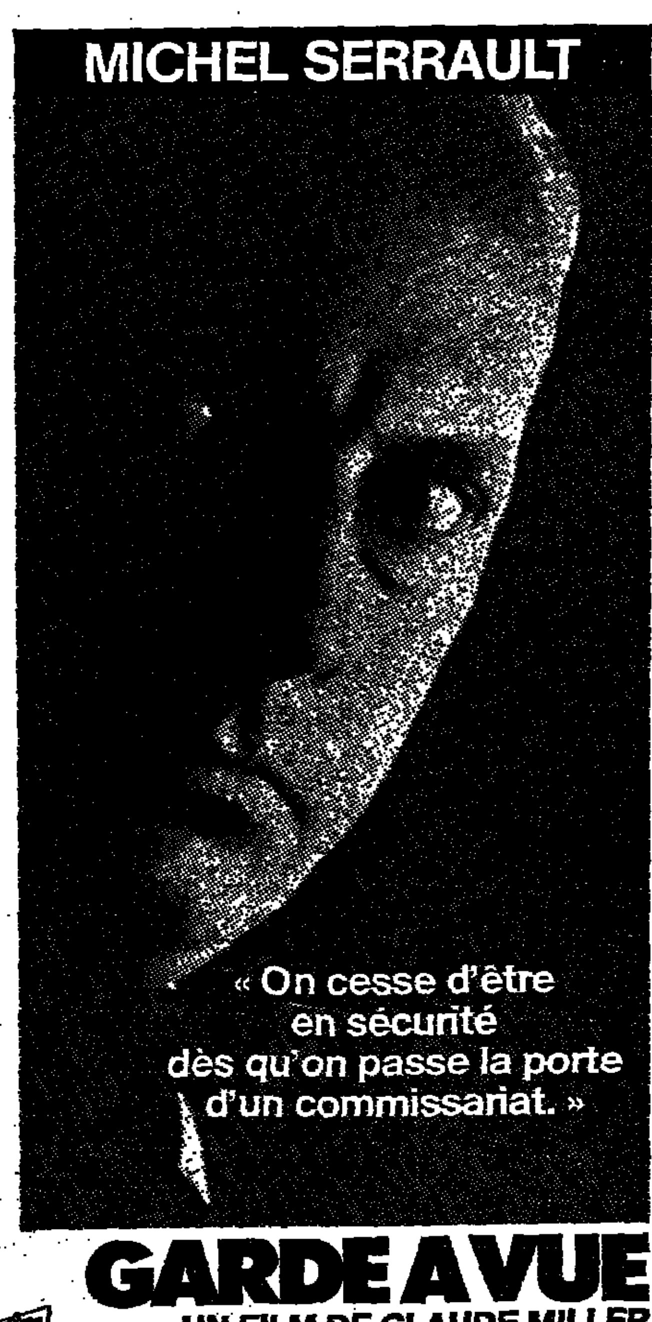
Les exclusivités

ALLEMAGNE, MERE BLAFARDE (All., v.o.), Marais, 4e (278-47-86).
L'AMANT DE LADY CHATTERLEY (Fr.-Angl.) (*) vers. angl. : Normandie, 8e (359-42-18) ; vers. fr. : Bretagne, 6e (222-57-97) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32).
L'ANNEE DES TREIZE LUNES (All. v.o.) (**), 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00).
L'ANNEE PROCHAINE SI TOUT VA BIEN (Fr), U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Montparnos, 14e (327-52-37).
LES ANNEES LUMIERE (Suisse), vers. angl. : Studio Git-le-Cœur, 6e (326-80-25).
L'ARME A L'ŒIL (A.), v.o. : Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount-City, 8e (562-45-76) ; v.f. : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).
LA BIBLE NE FAIT PAS LE MOINE (A), v.o. : St-Michel, 5e (326-79-17) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; v.f. : Capri, 2e (508-11-69) ; Impérial, 2e (742-72-52) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).
LA BOUM (Fr.), Opéra-Night, 2e (296-62-56) ; St-Ambroise, 11e (700-89-16). H. sp.
CHARULATA (Ind., v.o.), St-André-des-Arts, 6e (326-48-18).
LE CHOIX DES ARMES (Fr.) (*) : Forum, 1er (297-53-74) ; Rex, 2e (236-83-93) ; Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount-City, 8e (562-45-76) ; Publicis-Matignon, 8e (359-31-97) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Convention St-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).
LE DERNIER METRO (Fr) : Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14).
DE WITTE (Flam., v.o.) : U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62).
DIVA (Fr) : Panthéon, 5e (354-15-04).
ELEPHANT MAN (A., v.o.) : Cinoche St-Germain, 6e (633-10-82).
L'EQUIPEE DU CANNONBALL (A., v.o.) : Biarritz, 8e (723-69-23) ; (v.f.) : Gaîté-Rochechouart, 9e (878-81-77).
EXCALIBUR (A., v.o.) : Quintette, 5e (354-35-40) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; (v.f.) : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32).
LE FACTEUR SONNE TOUJOURS DEUX FOIS (A.), (*) (v.o.) : Quartier Latin, 5e (326-84-65) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; France-Elysées, 8e (723-71-11) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; (v.f.) : Gaumont-les-Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; St-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Français, 9e (770-33-88) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).
FAME (A., v.o.) : St-Michel, 5e (326-79-17).

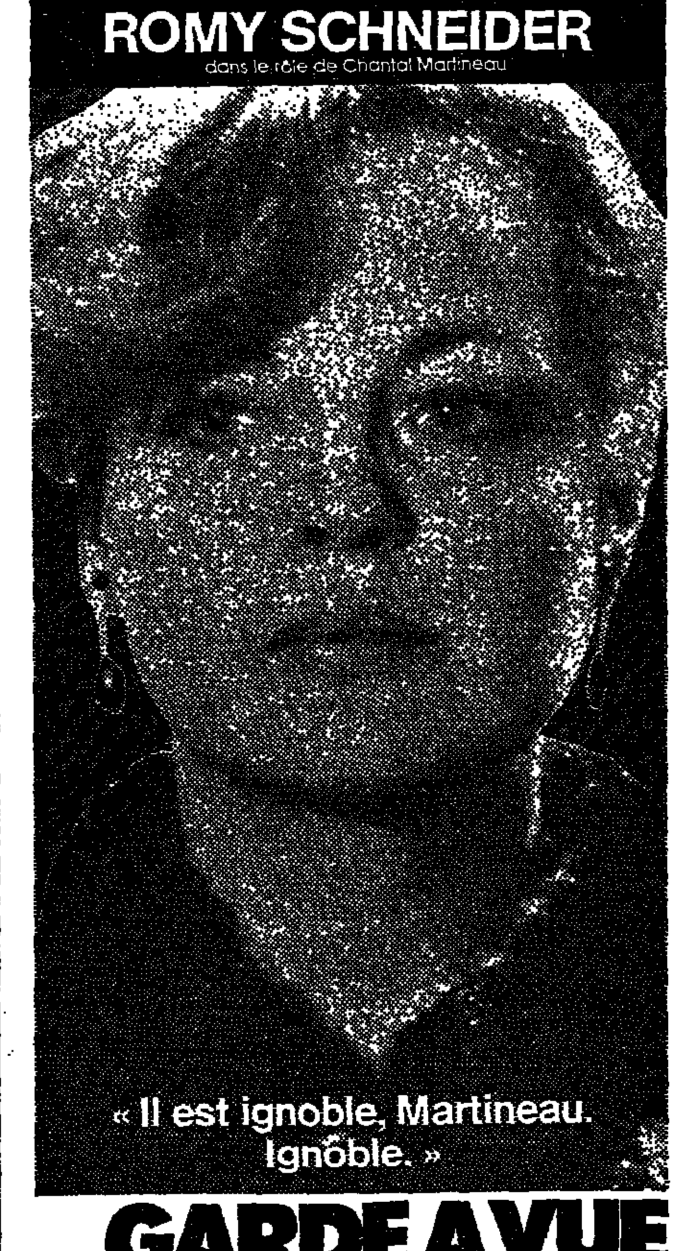
LES FILMS NOUVEAUX

AIMEE, film français de Joël Farges. — Quintette, 5e (633-79-38) ; Pagode, 7e (705-12-15).
LES AVENTURIERS DE L'ARCHE PERDUE, film américain de Steven Spielberg. — V.o. : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Publicis-Saint-Germain, 6e (222-72-80) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Marignan, 8e (359-92-82). — V.f. : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Mayfair, 16e (525-27-06) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Wepler, 18e (522-46-01) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).
BEAU-PERE (*), film français de Bertrand Blier. — Forum, 1er (297-53-74) ; Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Studio-Alpha, 5e (354-39-47) ; Studio Jean-Cocteau, 5e (354-47-62) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83) ; Publicis-Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Passy, 16e (288-62-34) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).
LA CHASSE SAUVAGE DU ROI STAKH, film soviétique de Valeri Roubintchik. — V.o. : Cosmos, 6e (544-28-80). — V.f. : Haussmann, 9e (770-47-55).
PASSION D'AMOUR, film italien d'Ettore Scola. — V.o. : U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; U.G.C.-Elysées, 8e (359-12-15) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81). — V.f. : U.G.C.-Caméo, 9e (246-66-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Bienvenue-Montparnasse, 15e (544-25-02).
LA VIE EN MAUVE, film américain de Jean-Claude Tramont. — V.o. : U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-18-45) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79). — V.f. : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Bienvenue-Montparnasse, 15e (544-25-02).

MERCREDI



MERCREDI



SPECTACLES

LA GRANDE ZORRO (A., v.o.) : Marignan, 8e (359-92-82) ; Normandie, 8e (359-41-18) — V.F. : Rex, 2e (236-83-93) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; U G C.-Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Convention St-Charles, 15e (579-33-00).

L'HOMME DE FER (Pol., v.o.) : Forum, 1er (297-53-75) ; Studio de la Harpe, 5e (354-34-83) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) La Pagode, 7e (705-12-15) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) — V F : St-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43).

LES HOMMES PREFERENT LES GROSSES (F.) : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Quintette, 5e (633-79-38) : Colisée, 8e (359-29-46) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; U G C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) : Fauvette, 13e (331-56-86) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Mistral, 14e (539-52-43) : Convention, 15e (828-42-27) ; Wepler, 18e (522-46-01) : Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96)

IL FAUT TUER BIRGITT HAAS (Fr.) : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; St-Germain-Huchette, 5e (633-63-20) : Biarritz, 8e (723-69-23) : Colisée, 8e (359-29-46) ; St-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43)) ; P.L.M. St-Jacques, 14e (589-68-42) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) : Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) : Victor-Hugo, 16e (727-49-75) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).

IN GIRUM IMUS NOCTE ET CONSUMIMUR IGNI (Fr.) : Studio de la Contrescarpe, 5e (325-78-37).

JAZZ SINGER (A., v.o.) : Marbeuf, 8e (225-18-45).

LILI MARLEEN (All., v.o.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).

MADAME CLAUDE No 2 (Fr.) (**) : Rio-Opéra, 2e (742-83-54) ; U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Ermitage, 8e (359-15-71) : Mazéville, 9e (770-72-86) ; U.G C.-Gobelins, 13e (336-23-44) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64).

MALEVIL (Fr.) : Studio Raspail, 14e (320-38-98).

MESSE NOIRE (A., v.f.) (**) : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C.-Caméo, 9e (246-66-44) ; Miramar, 14e (320-89-52)

MOI, CHRISTIANE F. (All., v.o.) (*) : Studio Médicis, 5e (633-24-97); Paramount-City, 8e (562-45-76). — V.f : Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Max-Linder, 9e (770-40-04) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) : Murat, 16e (651-99-75).

NEIGE (Fr.) (*) : Studio Cujas, 5e (354-89-22).

NEW-YORK 1997 (A., v.o.) : Elysées Point Show, 8e (225-67-29). — V.f. : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).

OUTLAND (A., v.o.) : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Cluny-Palace, 5e (354-07-76) : Gaumont-Ambassade, 8e (359-19-08). — V.f. : A.B.C., 2e (236-55-54) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Français, 9e (770-33-88) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Montparnasse - Pathé, 14e (322-19-23) ; Broadway, 16e (527-41-16) ; Wepler, 18e (522-46-01) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Nation, 12e (343-04-67)

LE POLICEMAN (*) (A., v.o.) : Marignan, 8e (359-92-82). V.f. : Cin'Ac Italiens, 2e (296-80-27).

POUR LA PEAU D'UN FLIC (Fr.) : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Cluny-Palace, 5e (354-07-76) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; U.G.C Odéon, 6e (325-71-08) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Helder, 9e (770-11-24) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Clichy - Pathé, 18e (522-46-01) ; Secrétan, 19e (206-71-33).

REGARDS ET SOURIRES (Angl., v.o.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32); Racine, 6e (633-43-71) ; U.G.C. Rotonde, 6e (633-08-22) ; 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; 14-Juillet - Beaugrenelle, 15e (575-79-79).

RENDEZ-VOUS CHEZ MAX'S (A., v.o.) . Quintette, 5e (633-79-38) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; 14-Juillet - Beaugrenelle, 15e (575-79-79) — V.f. : Impérial, 2e (742-72-52)

REPORTERS (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18)

LE SALON DE MUSIQUE (Ind., v.o.) . 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00)

TAIS-TOI QUAND TU PARLES (Fr.-Tun.) : Magic - Convention, 15e (828-20-64) ; Caméo, 9e (246-66-44); U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) U.G.C Danton, 6e (329-42-62): Richelieu, 2e (233-56-70); Ermitage, 8e (359-15-71) : Marignan, 8e (359-92-82) ; Athena, 12e (343-00-65) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Miramar, 14e (320-89-42) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Secretan, 19e (206-71-33) ; Clichy-Pathe 18e (522-46-01).

THE ROSE (A., v.o.) : Bonaparte, 6e (326-12-12)

THIS IS ELVIS (A., v.o.) : Impérial, 2e (742-72-52) ; Colisée, 8e (359-29-46)

TROIS FRERES (It., v.o.) ; Studio de la Harpe, 5e (354-34-83).

UN AMOUR INFINI (A., v.o.) : Saint-Germain Studio, 5e (633-63-20) ; Gaumont Champs-Elysées 8e (359-04-07) — V f . Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Français, 9e (770-33-88)

UNE MERE UNE FILLE (Fr.-Hon., v.o.) : Epée de bois, 5e (337-57-47)

LES UNS ET LES AUTRES (Fr.) : Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) : Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Galaxie, 13e 580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Kinopanorama, 15e (306-50-50).

VIENS CHEZ MOI J'HABITE CHEZ UNE COPINE (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33)

Y A-T-IL UN PILOTE DANS L'AVION ? (A., v.f.) · Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Elysées Point-Show, 8e (225-67-29) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).

Les festivals

BUSTER KEATON, Marais, 4e (278-47-86). Sherlock Jr (sam.), Steamboat Bill Jr (dim.) ; Harpe-Huchette, 5e (633-08-40) ; les Lois de l'hospitalité (sam.) ; le Meccano de la « générale » (dim.).

STEVE McQUEEN (v.o.) Rivoli-Cinéma, 4e (272-63-32) ; la Tour infernale (sam.) ; la Grande Evasion (dim.).

COMEDIES ITALIENNES, Ciné-Seine, 5e (325-95-99), 18 h 30 : Nos héros réussiront-ils ? ; 18 h. 20 le Sexe fou ; 20 h. 30 ; les Nouveaux Monstres ; 22 h. 20 · Affreux, sales et méchants.

MARX BROTHERS (v.o.) : Nickel-Ecoles, 5e (325-72-07) : Une nuit à l'Opéra (sam.) ; Monkey Business (dim.).

FRITZ LANG (v.o.) : Action La Fayette, 9e (878-80-50) : l'Invraisemblable Vérité (sam.) ; la Cinquième Victime (dim.).

MARLENE DIETRICH (v.o.) : Action La Fayette, 9e (878-80-50) ; Blonde Vénus (sam.) ; l'Impératrice rouge (dim.).

J.-L. GODARD, Studio 43, 9e (770-63-40) : Une femme mariée ; Made in U.S.A. ; Une femme est une femme (sam.) ; Masculin-féminin ; Une femme mariée ; A bout de souffle ; le Petit Soldat (dim.).

J. TOURNEUR (v.o.) Action République, 11e (805-51-33) : Vaudou ; l'Homme léopard (sam.) ; Pondez-moi haut et court (dim.).

SERGIO LEONE (v.f.) Grand Pavois, 15e (554-46-85) : Et pour quelques dollars de plus (sam.) ; Il était une fois la révolution (dim.)

LA FRANCE DE LA NOUVELLE VAGUE, Olympic, 14e (542-67-42) : Muriel ; Mouchette (sam.) ; Bande à part ; Mouchette (dim.).

JACK NICHOLSON (v.o.) Olympic, 14e (542-67-42) : Missouri breaks (sam.) ; Chinatown (dim).

Les séances spéciales

BARBEROUSSE (Jap., v.o.) : Escurial, 13e (707-28-04). D., 21 h.

BUFFET FROID (Fr.) : Boîte à films, 17e (622-44-21), 20 h. 10

BUGSY MALONE (A., v.o.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16).

CASANOVA (Fellini) (It., v.o.) (*) : Studio de l'Etoile, 17e (380-19-93), S., D., 15 h. 45.

LA CITE DES FEMMES (It., v.o.) : Studio de l'Etoile, 17e (380-19-93), 15 h. 45 ; Calypso, 17e (380-30-11), 20 h.

LA DAME AUX CAMELIAS (Fr.-It.): Ciné-Seine, 5e (207-69-24), 20 h. 15

DELIVRANCE (A., v.o.) (*) : Boîte à films, 17e (622-44-21), S., 0 h. ; Studio - Galande, 5e (354-72-71), 18 h. 10.

LE DERNIER TANGO A PARIS (A., v.o.) (**) : Châtelet-Victoria, 1er (508-94-14), 20 h., S. 0 h. 15.

EL TOPO (Mex., v.o.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16), S., 23 h.

L'EMPIRE DES SENS (Jap., v.o.) (**) : Saint - André - des - Arts, 6e (326-48-18), 24 h.

FANTOME D'AMOUR (It., v.o.) (*): Ciné-Seine, 5e (207-69-24), 22 h. 15.

LA FLUTE ENCHANTEE (Suède, v.o.) : Boîte à films, 17e (622-44-21), S., D. 15 h. 45.

HAMBURGER FILM SANDWICH (A., v.o.) : Boîte à films, 17e (622-44-21), 20 h. 30.

HAROLD ET MAUDE (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77), 24 h.

L'IMPORTANT, C'EST D'AIMER (Fr.) (**) : Boîte à films, 17e (622-44-21), 18 h. 15.

L'INNOCENT (It., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (508-94-14), 22 h.

J'IRAI CRACHER SUR VOS TOMBES (A., v.o.) : Boîte à films, 17e (622-44-21), S., 0 h. 15.

KAGEMUSHA (Jap., v.o.) : Palace-Croix - Nivert, 15e (374 - 95 - 04), L., 21 h., D. 17 h. 30 ; Studio de l'Etoile, 17e (380-19-93), S., D., 15 h. 45

LE LOCATAIRE (Fr.) (**) : Saint-Lambert, 15e (532-91-68), S., 19 h., D., 17 h. 30.

LOS OLVIDADOS (Mex., v.o.) : Ciné-Seine, 5e (207-69-24), 16 h.

MARATHON MAN (A., v.o.) (**). Châtelet - Victoria, 1er (508-94-14). 22 h. 15.

MON ONCLE D'AMERIQUE (Fr.) : Ciné-Seine, 5e (207-69-24), 18 h.

NEW YORK NEW YORK (A., v.o.) : Boîte à films, 17e (622-44-21), S., 18 h. ; Saint-Ambroise, 11e (700-89-16), S., 20 h. 60.

OUT OF THE BLUE (A., v.o.) (**) : Luxembourg, 6e (633-97-77), 24 h.

PHANTOM OF THE PARADISE (A., v.o.) (*) : Cinoche Saint-Germain, 6e (633-10-82), 19 h., 20 h. 40, 22 h. 30, S., 24 h.

PLAY TIME (Fr.) : Escurial, 13e (707-28-04), S., 15 h. 30, L., 18 h., Mar., 21 h. 30.

REBECCA (A., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (508-94-14), 20 h.

REPULSION (Ang., v.o.) (**) : Châtelet-Victoria, 1er (508-94-14), 18 h., S., 0 h 25.

LES SEPT SAMOURAIS (Jap., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (508-94-14), 15 h. 50.

LE SHERIF EST EN PRISON (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77), 14 h., 16 h., 18 h.

SHINING (A., v.o.) (*) : Châtelet-Victoria, 1er (508-94-14), 18 h. 10.

SOLEIL VERT (A., v.o.) (*) : Luxembourg, 6e (633-97-77), 24 h.

SUGARLAND EXPRESS (A., v.o.) : Calypso, 17e (380-30-11), 17 h. 45.

TELEPHONE PUBLIC (Fr.) : Escurial, 13e (707-28-04), S., 24 h.

THE BLUES BROTHERS (A., v.o.) : Calypso, 17e (380-30-11), 22 h.

THE ROCKY HORROR PICTURE SHOW (A., v.o.) (*) : Studio Galande, 5e (374-72-71), 22 h. 15, 24 h.

TOMMY (A., v.o.) (*) : Saint-Lambert, 15e (532-91-68), D., 19 h. 45, L., 21 h. 30.

UNE ETOILE EST NEE (A., v.o.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16), L., 21 h. 15 ; Mar., 14 h.

VALENTINO (A., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (508-94-14), 16 h.

VICES PRIVES ET VERTUS PUBLIQUES (You., v.o.) . Châtelet-Victoria 1er (508-94-14), 14 h.

VIVA ZAPATA (A., v.o.) : Templiers, 3e (272-94-56), 20 h. ; S., 22 h., D., 17 h.

WOODSTOCK (A., v.o.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16), L., 18 h. ; Mar., 20 h. 30

ZORBA LE GREC (A., v.o.) : Escurial, 13e (707-28-04), S., 18 h., D., L. 18 h. 30.

RADIO-TÉLÉVISION

Les nominations dans les sociétés de programmes

INQUIÉTUDE DE LA SECTION SOCIALISTE DE LA MAISON DE RADIO-FRANCE ET DU SYNDICAT C.F.D.T. DE TF 1.

Les membres de la section socialiste de la Maison de Radio-France, qui abrite Radio-France et certains services de FR 3, ont adressé une motion à la direction du P.S dans laquelle ils « *s'étonnent que les premières mesures prises n'aient pas suffisamment mis à profit les possibilités d'un début de changement* » (...) « *et que même certaines de ces mesures, en engageant exagérément l'avenir, risquent de compromettre le véritable changement futur* ». Ils constatent notamment que « *le maintien en fonctions ou les nominations nouvelles des responsables de haut niveau dans les deux sociétés paraissent arbitraires dans la mesure où elles sont motivées davantage par des affinités personnelles et un souci d'efficacité technocratique que par l'ambition de donner une orientation nouvelle aux activités de ces sociétés* ».

La section socialiste proteste également contre l'« affaire Sabas » à FR 3 : « *Quelles que soient la valeur professionnelle et la personnalité du journaliste sanctionné, la méthode utilisée est extrêmement choquante, car elle est révélatrice d'une certaine conception de l'exercice du pouvoir que nous espérions révolue, conception aggravée, dans l'affaire Sabas, par la brutalité et la maladresse.* » « *Pour le moment*, conclut la motion, *tout se passe comme si une technocratie en avait remplacé une autre, comme si la technocratie nouvellement en place décidait et agissait sans tenir compte des dispositions probables de la prochaine loi.* »

Le SURT et le S.J.F. réclament des « hommes nouveaux »

De son côté, la section C.F.D.T. de TF 1 — SURT (techniciens) et S.J.F. (journalistes) — a écrit au P.-D.G. de la société, M. Jacques Boutet. Désormais, indique la lettre les élus du personnel délégués au comité d'entreprise et l'organisation syndicale *C.F.D.T., majoritaire, ne traiteront* plus d'aucune question avec les anciens responsables maintenus en poste, mais avec lui directement, « *représentant du changement* ».

La section syndicale reproche en effet à M. Boutet « *de prendre des mesures qui ne visent qu'à reconduire dans leurs fonctions et prérogatives ceux-là mêmes qui utilisèrent le service public au profit de leurs intérêts idéologiques ou personnels* ». « *Y aurait-il tromperie ?* », interroge-t-elle. « *Pourquoi cette sensiblerie à l'égard de ceux qui n'usèrent d'aucun scrupule vis-à-vis des téléspectateurs ? De ceux qui, depuis 1968, licencièrent pour raisons politiques plus de cinq cents personnes dont la seule ressource fut, pour la plupart du temps, le chômage ?* » Le SURT et le S.J.F. demandent donc à M. Boutet, « *à des postes-clés, des hommes nouveaux, redevables devant l'opinion publique de la mission de service public qui leur a été confiée* »... « *Soyez persuadé*, ajoute-t-elle, *que si cette situation devait se prolonger, elle ne pourrait que conduire au conflit.* »

Deux assemblées générales ont eu lieu, le 9 septembre dans les locaux de la rue Cognac-Jay, le 10 septembre à Montparnasse, mobilisant un nombre important d'employés de la chaîne. Thème central des réunions : la déception du personnel devant les pesanteurs et l'immobilisme dans la hiérarchie, et l'urgence d'un changement qui ne passera que par des substitutions de personnes dans les différents centres de décision de la chaîne.

Interrogés, à propos de cette lettre, des membres de la section syndicale confirment leur détermination. « *Aucun responsable, aucun décideur n'a changé depuis le 10 mai*, disent-ils. *Au contraire. On continue à leur réserver privilèges, égards et promotions. On ne réclame pas une chasse aux sorcières, mais on constate, simplement, l'impossibilité d'envisager un quelconque changement sans des modifications dans l'infrastructure.* »

« *C'est décourageant*, dit encore un employé du centre TF 1-Montparnasse. *Aucun chef de département n'a encore été remplacé. Les directions de la production, de la technique, du personnel, des finances et, bien sûr, de l'information n'ont pas changé. Même chose pour le secrétariat des programmes. Comment envisager alors un renouveau de la chaîne, un renouvellement du style et des programmes ? Quand aurons-nous une chance d'appliquer enfin notre propre conception du service public ? L'enjeu est trop important pour que nous acceptions de céder... une fois de plus.* » — A.Co.

VU

Dérapage

« Au théâtre ce soir », c'est fini, terminé. Cette bonne vieille gagneuse, qui racolait sur le boulevard la clientèle du vendredi soir, a été retirée du trottoir. Trop vulgaire, trop facile, trop triviale, accrochée au triangle de l'adultère bourgeois, suscitant des rires bêtes et gras, elle faisait contre elle l'unanimité des intellectuels.

Le gros du troupeau, lui, l'aimait bien. Il aimait rigoler — on n'en a pas si souvent l'occasion à la télé — et il aimait aller au théâtre. Un vrai théâtre, avec un vrai rideau, de vrais fauteuils couverts de vrai velours bien rouge, un vrai public, de circonstance peut-être, mais visiblement ravi d'être là. Il ne faut tout de même pas oublier que l'immense majorité d'entre nous n'a jamais entendu frapper les trois coups autrement qu'à l'antenne.

Alors, qu'on supprime l'émission, bon, je veux bien. A condition de la remplacer par une prestation de qualité supérieure, avec des avantages en plus et les inconvénients en moins. Je ne sais pas à quoi songent les nouveaux responsables de TF 1. Ce que je vois, c'est ce qu'ils font. Et qu'est-ce qu'ils font, qu'est-ce qu'ils ont fait vendredi ? Ils ont affiché un Pirandello, et pas n'importe lequel, Henri IV *— excusez du peu — avec en vedette, devinez qui ? Roger Hanin, le beau-frère du chef de l'Etat. Un brave homme sûrement, il paraît qu'il raconte très bien les histoires drôles, un comédien, spécialisé dans les « gorilles », dans les rôles de seconds couteaux et de pieds-noirs.*

On lui a demandé, au lendemain de l'élection, de monter et de jouer la pièce au Festival de Pau. Et la télé s'est empressée d'enregistrer cette représentation, hélas d'une rare médiocrité, pour en faire bénéficier les foules. Je ne vais pas — ce serait trop cruel — entrer dans le détail d'une mise en scène cafouilleuse, confuse, amphigourique et brouillonne, éventée par le plein air ; je ne vais pas parler d'un jeu dérapant sans arrêt dans la familiarité savonneuse de « hein ? », « quoi ? », « bon, bon, bon... » ponctuant curieusement les répliques. Je dirai simplement ceci : on ne peut pas retransmettre dans de pareilles conditions un texte aussi subtil et difficile d'accès.

On ne doit pas brader un rôle de cette dimension, de ce poids, un rôle à jamais marqué, de surcroît, par une interprétation qui a fait date, celle de Jean Vilar. Je suis désolée mais il y a des personnages auxquels resteront à jamais attachées certaines interprétations : l'Avare de Dullin, Arnolphe, de Jouvet, l'Othello de Sir Laurence Olivier, pour n'en citer que quelques-uns. Non pas qu'on ne puisse les reprendre par la suite, encore faut-il y ajouter quelque chose.

De grâce, n'allez pas retomber dans les travers de la république des copains et, au lieu d'essayer de plaire au château, essayez donc d'instruire et de divertir les chaumières.

CLAUDE SARRAUTE.

Samedi 19 septembre

PREMIÈRE CHAINE : TF1

20 h 30 Numéro un : Nana Mouskouri.

21 h 30 Série : Madame Colombo.
Le mystère du magnétoscope
Kate enquête sur le meurtre d'une femme à l'aide d'un magnétoscope.

22 h 30 Sports : Télé-foot 1.

23 h 30 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A2

20 h 35 Téléfilm : le Rescapé de Tikeroa.
Un film de H. Hiro et J L'hote. Avec J. Martin, etc.
Un gendarme perdu dans une île de l'archipel de Tahiti doit faire face à des conflits raciaux.

22 h 10 Jeu : La chasse au trésor.
Les Alpes-Maritimes.

23 h 10 Les carnets de l'aventure.
Aventures en Antarctique, un film de M. Hoover, Grand Prix du Festival de Telluride 1981.
Trois hommes et une femme s'attaquent à de nouveaux sommets.

23 h 40 Sports : Haltérophilie.
Championnats du monde.

23 h 50 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR3

20 h 30 Le roman du samedi : Un prêtre marié.
D'après Barbey d'Aurevilly. Réal. : L. Grospierre. Avec : G. Wod, C. Erhardy, E. Riva, etc.

22 h Journal.

22 h 15 Ciné regards.
Le cinéma de la rentrée vu par J.-M. Folon.

FRANCE-CULTURE

20 h, Une petite croix sur la cuisse gauche, d'E. Favre. Avec : M. Thierry, Y. Clech, J. Brassat, J. Faubert, H. Virlojeux (rediff.).
21 h 27, Musique enregistrée.
21 h 55, *Ad lib.* avec M. de Breteuil.
22 h 5, La fugue du samedi.

FRANCE-MUSIQUE

20 h 45, Soirée lyrique (Festival de Salzbourg - Dernen (Festspielhaus, 13-8-81) - Récital de chant Gundula Janowitz, soprano : « Marienleben », cycle de mélodies de P Hindemith, avec P Waters au piano.
22 h 30, Ouvert la nuit : le temps suspendu, par M. André (Liszt, Purcell, Schubert, R. Strauss, H. Dufourt).

Dimanche 20 septembre

PREMIÈRE CHAINE : TF1

11 h Messe.
Célébrée en l'église de la Trinité-Sainte-Madeleine de Vendôme (Loir-et-Cher).
Prédication : R. P. Dubost.

12 h La séquence du spectateur.

12 h 20 Cérémonie du souvenir.
A la Grande Synagogue, rue de la Victoire.

13 h Journal.

13 h 20 Sérieux s'abstenir.

14 h 15 Les nouveaux rendez-vous.
Une émission d'E. Ruggieri et R. Grumbach.

15 h 30 Tiercé à Longchamp.

15 h 40 Série : La couronne du diable.
Dernier épisode : Jean sans Terre : Et ils retournèrent au diable.

16 h 35 Sports première.
Tennis (à Tours) ; championnats du monde d'haltérophilie : *Moto* : arrivée du Bol d'or.

18 h TF 1 - TF 1.

18 h 35 Série : Les roues de la fortune.
Dernier épisode.

19 h 25 Les animaux du monde.
L'animal sacré de la pampa.

20 h Journal.

20 h 30 Cinéma : Une journée particulière.
Film italien d'E. Scola (1977). Avec S. Loren, M. Mastroianni, H. Vernon, F. Berd, P. Basso, A. Garibaldi.
Un jour de mai 1938 où Rome accueille Hitler en visite officielle, un homosexuel sur le point d'être arrêté fait la connaissance d'une voisine d'immeuble, femme d'un fonctionnaire fasciste, qui a dû rester à la maison. Rencontre de deux êtres humiliés et victimes de la « morale » d'un régime totalitaire. Un film amer, émouvant, rigoureusement construit, esthétiquement parfait, avec Sophia Loren et Marcello Mastroianni volontairement dépouillés de leurs images de stars.

22 h 15 Jazz à Antibes.
Une émission de J.-C. Averty, avec J. Higelin et ses musiciens.

23 h 10 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A2

11 h 15 Dimanche Martin.
Entrez les artistes.

12 h 45 Journal.

13 h 20 Dimanche Martin (suite).
Incroyable mais vrai ; 14 h 25, Série : Vegas (Reviens, veux-tu ?) ; 15 h 15, L'école des fans ; 15 h 55, Voyageurs de l'histoire : 16 h 25, Thé dansant.

17 h 5 Série : La fin du marquisat d'Aurel.
D'après H. de la Madeleine. Réal. : G. Lessertisseur. Adapt. : A. Meffre. Avec : P. Vaneck, M. Lombard, A. Meffre, etc. (Rediffusion).

18 h La course autour du monde.

19 h Stade 2.

20 h Journal.

20 h 35 Messieurs les jurés : l'Affaire Romette.
Une émission d'A. Michel et A. Franck. Réal. : G. Gozlan, scénario de H. Misserly.
L'histoire de René Romette, qui, pour dénoncer les dangers d'une construction au rabais, s'introduit dans une tour qu'il croit encore inoccupée et y provoque un court-circuit déclenchant un incendie qui causera la mort de deux squatters.

22 h 40 Histoire courte.
L'histoire dont le pays n'existe pas, de E. Gilbert.

23 h 10 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR3

15 h 50 Court métrage.
La musicienne, de J Cadran.

16 h 15 Téléfilm : Voyage entre les lignes.
Alphonse Daudet, le marchand de bonheur. D'après M.-D. Lancelot. Réal. : B. Forle. Avec : B. Rousselet, etc.

17 h Prélude à l'après-midi.
« Concerto pour violon » de K. Penderecki, par l'Orchestre symphonique de Katowice, dir. K. Penderecki, soliste : A. Kulka.

17 h 50 Théâtre de toujours : Marion Delorme.
D'après V. Hugo. Réal : J. Kerchbron. Avec G. Esposito, P. Fabian, J.-F. Poron, F. Vibert, R. Dubillard, J.-O. Moulinot.
Un drame inspiré de l'aventure d'une courtisane qui défraya la chronique au dix-huitième siècle.

19 h 40 Spécial DOM-TOM.

20 h Série : La malédiction du Kriss Pusaka.
No 12 : Le grand combat.

20 h 30 Série : Architecture et géographie sacrée.
Une émission de P Barba-Negra (Redif.).
Du tourisme au pèlerinage. No 2 : Le Mont-Saint-Michel et l'Archange de lumière.

21 h 25 Journal.

21 h 40 Quelqu'un : N. Bensaïd.

22 h 30 Cinéma de minuit (cycle R. Siodmak) : Tumultes.
Film français de R. Siodmak (1931). Avec C. Boyer, Florelle, C. Tambour, M. André, R. Arnoux, T. Bourdelle, L. Callamand, A. Bernard (N.).
Un mauvais garçon, libéré de prison, retrouve sa maîtresse. Celle-ci, coquette, volage et perverse, le trompe et cause sa perte. Drame réaliste des bas-fonds berlinois dont la version française est parfaitement réussie. Atmosphère lourde, mise en scène captivante. Florelle, surprenante, dans un rôle de garce fatale.

FRANCE-CULTURE

7 h 15, Horizon, magazine religieux : La pensée du R. P. Arupe.
7 h 40, Chasseurs de son : L'hélicoptère en haute montagne.
8 h, Orthodoxie : Les chrétiens dans un monde en création.
8 h 30, Protestantisme.
9 h 10, Ecoute Israël.
9 h 40, Divers aspects de la *pensée contemporaine* : La Grande Loge de France.
10 h, Messe à Essey-lès-Nancy.
11 h, Regards sur la musique : « Don Pasquale », de Donizetti.
12 h 5, Allegro.
12 h 40, Le lyriscope : A propos de « Carmen », de G. Bizet.
14 h, Sons : Cinématographie.
14 h 5, La Comédie-Française présente : Le pape qui ne voulait pas être roi.
16 h 5, Perspective du XXe siècle : Pierre Henry.
17 h 30, Rencontre avec...
18 h 30, Ma non troppo.
19 h 10, Le cinéma des cinéastes.
20 h, Albatros : Valery Larbaud.
20 h 40, Nouveau répertoire dramatique : Un morceau de la vraie croix pour le petit-fils d'une catin et d'un roi fou, de S. Ganzl. Avec R. Dubillard, etc. (Redif.).
23 h, Musique de chambre : Mozarteum Quartett de Salzbourg (Beethoven) ; J.-R. Bavouzet, piano : Fauré, Ravel, Messiaen.

FRANCE-MUSIQUE

8 h, *Dimanche matin* : Musiques chorales (œuvres d'A. Bruckner) ; 9 h 2, Les classiques favoris : « Jeux d'enfants » de G. Bizet ; 9 h 30, Cantate pour le dimanche : Intégrale des cantates de J.-S. Bach ; 10 h 30, Les classiques favoris : « Scènes d'enfants » de R. Schumann, avec Y. Nat au piano.
11 h, *Concert* : « Symphonies nos 50 et 57 », de J. Haydn, par l'Orchestre national de France, dir. V. Negri (Auditorium 103, 22 juillet 1980) ; 12 h 5, Magazine de la musique contemporaine ; 12 h 45, Tous en scène.
13 h 30, Jeunes solistes : David Selig, piano (Scarlatti, Schubert, Chopin) ; 14 h 15, Les après-midi de l'orchestre : Histoire de la direction d'orchestre en France, « Arthur Toscanini », les débuts (Verdi, Wagner, Bizet).
16 h 15, La tribune des critiques de disques : « Les Impromptus », de Franz Schubert, avec la participation de J. Roy, J. Bourgeois et A. Boucourechliev ; 19 h, Concert de jazz : Le saxophoniste Art Pepper et ses quartettes, à la Grande Parade du jazz de Nice, en juillet 1981, et à l'Espace Cardin, en mai 1981.
20 h, Concert (Echanges internationaux) en direct de la Philharmonie de Berlin, dans le cadre du Festival de Berlin : « Symphonie no 5 » et « Capriccio brillant » de Mendelssohn ; « *Konzertstück* pour piano et orchestre en fa dièse mineur », de Weber ; « Ecclesiastiche Aktion », de Zimmermann par l'Orchestre symphonique de la Radio de Berlin, dir. C. Eschenbach, avec E. Leonskaia au piano et W. Quadflieg et C. Banzer, récitants.
22 h, Ouvert la nuit : Une semaine de musique vivante ; 23 h, Saturnale pour une fin d'été : Œuvres de Byrd, Maderna, Rossini, Ravel, Sibelius, Muffat.

TGV

Le train du siècle

« L'UNE des plus grandes prouesses techniques de cette fin de siècle dont peut, à juste titre, s'enorgueillir la France » : *ainsi M. André Chadeau, nouveau président de la S.N.C.F., exprimait-il son sentiment à l'égard du train à grande vitesse dans son premier « ordre du jour », le 3 septembre. Et la présence du président de la République au baptême de la ligne nouvelle Paris-Lyon, le 22 septembre, en fera autre chose qu'une « inauguration de chrysanthèmes ».*

L'événement est considérable à plusieurs égards. D'abord parce que les grands projets menés à bien, et réussis, sous la Ve République ne sont pas légion. Ensuite, parce que depuis un siècle, on n'avait plus construit, dans ce pays, de grandes lignes de chemin de fer. Pour le rail, l'âge d'or paraissait bien passé. Le train s'essoufflait derrière l'automobile et l'avion. Il n'est pas jusqu'aux dirigeants de la S.N.C.F. eux-mêmes, qui n'aient pas, parfois, été saisis par le doute. Enfin, ce T.G.V., réalisé sous d'autres septennats, vient à point illustrer la volonté du nouveau pouvoir de favoriser le rail comme moyen de déplacement des personnes et des biens.

Avec le nouveau train, des millions de Français vont redécouvrir le chemin de fer. C'est un atout pour l'entreprise qui l'exploite : à elle de puiser dans l'événement le dynamisme dont elle a souvent manqué dans le passé. C'est aussi un atout pour les entreprises — toutes françaises — qui l'ont construit, et pour les dizaines de milliers d'ouvriers dont l'emploi dépend de plus en plus largement de la percée sur les marchés étrangers des réalisations nationales. C'est, enfin, un atout pour le pays tout entier de pouvoir disposer non seulement du train le plus rapide du monde, mais aussi du réseau le plus moderne d'un moyen de transport dont la vertu économique n'est plus à vanter. On ose croire que ce coup d'essai — coup de maître technique, et, bientôt, économique — ne sera pas sans lendemain.

L'annonce, en juillet dernier par le premier ministre, de la décision de principe de construire un T.G.V.-Sud-Ouest vers la Bretagne et l'Aquitaine a, à cet égard, donné beaucoup d'espoirs dans tous les milieux ferroviaires. De même, la reprise des études préalables à l'éventuelle construction d'un tunnel sous la Manche offre la perspective de voir un jour réalisé un T.G.V.-Nord reliant Paris à Bruxelles en une heure trente, et Londres en deux heures trente, amorce d'un véritable réseau ferroviaire européen à grande vitesse.

Encore faudrait-il que cette volonté politique se traduise dans les meilleurs délais par des décisions concrètes et, notamment, par la détermination de moyens de financement. Il aura fallu seize ans pour réaliser cette première ligne à grande vitesse entre le premier coup de crayon et le premier parcours Paris-Lyon en deux heures (en 1983). Faudra-t-il autant de temps pour voir réaliser les autres ?...

260 aujourd'hui, 400 demain

OUI, il roule, le train de l'avenir. Et il roule bien. Dans une semaine, quelque part entre Tonnerrois et Mont-d'Or, il emportera ses premiers passagers à 260 km/h dans des conditions de sécurité dont la plus belle évidence fut ce record du monde de vitesse de 380 km/h atteint le 26 février dernier par une rame de série sur une voie n'ayant subi aucune préparation. Et ses concepteurs sont formels : quand on le lui demandera, il atteindra — et dépassera — les 400 km/h avec la même aisance. Preuve que ceux qui l'ont imaginé et mis au point ont su relever de nombreux défis qui, plus que techniques, furent d'abord psychologiques.

Proposer, au milieu des années 60, la construction d'un nouvelle ligne de chemin de fer entre Paris et Lyon relevait pour *une large part de l'utopie*. De paquebot de luxe en abattoir géant, et en avion de transport supersonique, l'époque était aux réalisations prestigieuses dont la Cinquième République souhaitait marquer son histoire. Alors, Paris-Lyon, pourquoi pas ? Mais certainement pas dans un banal train incarnant un passé en voie de désuétude totale. Non, à l'époque, tout le monde imaginait un moyen de transport à l'image de cette voie royale : l'Aérotrain, le véhicule sur coussin d'air sorti de l'esprit fertile de l'ingénieur Jean Bertin, à peine futuriste à côté des projets fous qui fusaient alors du centre de recherches de Pueblo, aux Etats-Unis : aérotrain *Garrett*, lévitation magnétique, transport sous vide...

Le service de la recherche de la S.N.C.F. ne crut jamais beaucoup à l'Aérotrain. A tort ou à raison ? A raison, dit-on aujourd'hui, devant la performance et l'économie d'exploitation du T.G.V. Il n'empêche que la rivalité entre les deux *modes* de transport a existé pendant quelques années. La S.N.C.F. concluait un rapport intitulé « Possibilités ferroviaires sur des infrastructures nouvelles » par la création techniquement possible, et économiquement rentable, d'un train à grande vitesse. Dans le *même temps*, sur des lignes expérimentales, à Limours puis près d'*Orléans*, l'Aérotrain *entamait* ses premiers sprints. Malgré des performances incontestables, *il se* trouvait assez vite écarté : le développement insuffisant de la formule ne permettait pas, dit-on à la S.N.C.F., de garantir un rendement énergétique acceptable et posait des problèmes de construction, d'exploitation (aiguillages, propulsion, pénétration dans les *agglomérations*, débit commercial...) et d'incompatibilité rendant son emploi impossible hors de son propre site. Enfin, son coût estimé dépassait alors de 30 à 40 % celui du train.

Un premier choix stratégique était donc fait : celui de « la roue métallique sur rail métallique ». Un choix « conservateur » doublé, peu après, d'un autre qui l'était tout autant : celui touchant au mode de traction. Il y a une quinzaine d'années, la turbine avait beaucoup d'adeptes. Elle assura d'ailleurs *la motorisation de la première* rame T.G.V. commandée en 1968 et dont l'expérimentation, de 1972 à 1978, devait permettre de « débroussailler » les problèmes posés par les hautes vitesses. La *turbine* a le double avantage de la légèreté et de la grande puissance massique (3 kilowatts par kilo, neuf fois plus que le moteur Diesel), et elle offre donc des *contraintes de vitesses plus favorables* que les procédés classiques de propulsion. En revanche, *sa consommation spécifique* élevée limite son rendement énergétique à la moitié de celui du moteur électrique. Cette vérité prit tout son sens après la crise pétrolière de 1973 et contribua à éliminer la turbine, après que l'idée de rames mixtes (électricité + turbine), pour desservir les prolongements de lignes non électrifiées (Lyon-Grenoble), eut *été elle aussi écartée.*

A la compétitivité économique, le moteur électrique ajoutait une *fiabilité bien supérieure à celle* de tout autre propulseur. Les plus récentes locomotives de la S.N.C.F. — les séries 7 200 et 15 000 — sont capables de parcourir 3 millions de kilomètres sans révisions et les progrès réalisés ont permis d'abaisser notablement les devis de masse : les douze moteurs d'un T.G.V. pèsent 18 tonnes. Quant à l'investissement supplémentaire occasionné par l'électrification de la ligne nouvelle, il ne devait *représenter que 5 % du coût* total du projet (500 millions de francs) et 7,6 % de celui des infrastructures.

Les grandes options prises, il restait à surmonter toute une série d'obstacles techniques. L'allure commerciale retenue, fruit d'un compromis technico-*économique, supposait la conception* d'un matériel entièrement nouveau. *Les bogies* devaient encaisser le « mouvement de lacet » induit par la vitesse, faute de quoi la voie ne résisterait jamais à une exploitation commerciale prolongée. Il fallait aussi freiner ce monstre sur les distances les plus courtes possible sans désagrément pour les passagers. Les virages, les *dénivellations* devaient être absorbés sans que la stabilité s'en ressente. Des questions de poids, d'aérodynamique, de tenue de voie, de captation du courant, etc., allaient peu à peu donner au nouveau train sa silhouette caractéristique.

Ennemi numéro 1 : le poids à l'essieu, qui pénalise la vitesse et compromet le freinage. Sur le T.G.V., il ne dépasse pas 16 tonnes, *contre plus de 20 tonnes* pour un train de marchandises. Si bien que, *malgré* la haute vitesse atteinte, sa charge dynamique (résultante des facteurs masse et vitesse) ne dépasse pas celle d'une rame classique, ce qui a permis l'emploi de rails *tout* à fait ordinaires pour construire la voie. *Mieux* : la faible *masse globale* du train a même permis de réduire *le* nombre de bogies qui le supportent : à la différence de ses congénères du réseau classique, le T.G.V. repose — sauf les motrices — sur des bogies articulés, chaque ensemble de quatre roues supportant deux extrémités de *voitures. Une rame de huit* « caisses » encadrées de deux motrices ne comporte ainsi que treize bogies (dont six moteurs) alors que, dans une configuration identique, une rame ordinaire en compterait vingt. D'où un gain de poids supplémentaire et surtout une réduction très importante — *plus d'un tiers* — de la résistance au roulement. En *revanche, cette formule rend la* rame « indéformable » (on peut difficilement en modifier la composition), et les ingénieurs ne contestent pas qu'elle puisse avoir quelques effets néfastes sur le plan du « confort vibratoire ».

L'aérodynamique constitue le deuxième atout de la haute vitesse. Le profil des T.G.V. a été longuement expérimenté en soufflerie. Les bogies articulés ont contribué à homogénéiser la silhouette du train en permettant de réduire l'écartement entre les voitures, source importante de tourbillons d'air, en même temps que d'abaisser le niveau des caisses. Cette dernière disposition a pour triple conséquence de faciliter l'accès des voyageurs aux voitures, de réduire le niveau de bruit intérieur, et surtout de *diminuer le « maître-couple »*, c'est-à-dire la section du train offerte au vent : le toit du T.G.V. est à 3,42 mètres du sol, celui d'une voiture Corail à 4,05 mètres. En revanche, l'équipement électrique de toiture s'est avéré pénalisant. Il a fallu installer au-dessus de chaque *motrice deux pantographes*, des isolateurs, faire courir sur la rame un câble d'alimentation.

JAMES SARAZIN.

(Lire la suite page 14.)

UN ENTRETIEN AVEC LE PRÉSIDENT DE LA S.N.C.F.

Le chemin de fer, une arme pour la décentralisation

Le nouveau président de la S.N.C.F., M. André Chadeau, avant de devenir, en 1978, délégué à l'aménagement du territoire et à l'action régionale, et, en mai 1981, conseiller technique du premier *ministre*, a eu une longue carrière préfectorale entrecoupée de brefs passages dans les cabinets ministériels : il fut, de novembre 1971 à juillet 1972, directeur du cabinet de M. Jacques Chaban-Delmas, premier ministre. Mais il n'a pas manqué de rappeler, dès son arrivée rue Saint-Lazare, au siège de la S.N.C.F., qu'il était fils de cheminot et qu'il s'en souvenait.

« Un nouveau président de la S.N.C.F. et un nouveau train, quelques semaines après un nouveau gouvernement : faut-il voir dans cette coïncidence le signe d'un renouveau des chemins de fer ?

— Le train à grande vitesse Paris - Sud-Est, que va inaugurer, le 22 septembre, le chef de l'Etat, est une preuve tangible du renouveau du chemin de fer. *La décision d'entreprendre cette* grande réalisation, puis la conduite effective des travaux qui s'y rattachaient, est d'ailleurs intervenue sous la présidence de mes deux prédécesseurs, André Ségalat et Jacques Pélissier, et je tiens, avant toute chose, à leur rendre hommage pour l'action qu'ils ont accomplie à la tête de la S.N.C.F.

» L'importance de la mise en service du T.G.V. n'est plus à démontrer : c'est en effet la première fois, depuis le siècle dernier, qu'est créée une nouvelle *infrastructure* d'environ 400 kilomètres. C'est aussi une nouvelle façon de voyager, plus proche — dans son mode d'emploi — des navettes aériennes américaines que du train traditionnel.

» Mais le renouveau du chemin de fer ne s'illustre pas seulement par le T.G.V. Il y a d'autres exemples que vous connaissez bien : les trains « Corail », la poursuite de l'électrification et de l'automatisation du réseau, *ou encore l'interconnexion* des réseaux S.N.C.F. et R.A.T.P. — sujet *sur* lequel nous aurons l'occasion de revenir sous peu.

» L'action de tous les cheminots et du président de la S.N.C.F. doit aujourd'hui tendre à conforter les résultats obtenus au cours des dernières années et à dynamiser sa politique commerciale.

— Le T.G.V. Sud-Est est donc une réalité. Le premier ministre a laissé entendre, il y a quelques semaines, qu'il ne serait pas une réalisation sans lendemain. On parle beaucoup d'un T.G.V. Sud-Ouest, vers Tours et Le Mans. Combien de temps et d'argent faudra-t-il pour qu'il soit lui aussi une réalité, à partir du moment où la décision sera prise ?

— L'idée d'un T.G.V. Atlantique comportant deux branches, l'une vers Tours, l'autre vers Le Mans, à partir desquelles seraient irriguées les régions de l'Ouest et du Sud-Ouest — prioritaires pour l'aménagement du territoire dont, vous le savez, j'ai assumé la responsabilité administrative pendant trois ans — n'est pas *nouvelle*. La S.N.C.F. y réfléchit depuis plusieurs années, en fonction notamment des risques de saturation progressive des axes Paris-Orléans et Paris-Le Mans. Mais c'est aux pouvoirs publics qu'il appartient de prendre la décision.

(Lire la suite page 14.)

TGV

Un entretien avec le président de la S.N.C.F.

Le chemin de fer, une arme pour la décentralisation

(Suite de la page 13.)

» Les délais de réalisation d'un tel projet dépendraient autant du rythme et des modalités adoptés pour son financement que des procédures administratives à respecter. Pour prendre l'exemple du T.G.V. Paris-Sud-Est, il aura fallu près de dix ans : achèvement complet en octobre 1983 ; autorisation de lancement des procédures administratives préalables en mars 1974. Les travaux proprement dits auront pris moins de sept ans, puisqu'ils ont été engagés en décembre 1976. L'expérience acquise pourrait permettre d'aller plus vite pour un éventuel T.G.V. Atlantique.

» En ce qui concerne le coût d'un tel investissement, il est certainement trop tôt pour le chiffrer avec précision, d'autant que diverses solutions techniques peuvent être envisagées, notamment pour le tracé de la ligne. Cet investissement, en tout état de cause, se traduirait par des commandes importantes pour le secteur des travaux publics, l'industrie ferroviaire et ses sous-traitants.

Modernisation et nouveau financement

— Construction du T.G.V., achat de matériel roulant nouveau, modernisation des infrastructures : depuis un certain nombre d'années, la S.N.C.F. consent de lourds investissements pour s'adapter. L'Etat ne devrait-il pas l'aider dans cet effort, alors que jusqu'à présent elle a dû systématiquement payer ses investissements par un endettement important ?

— La S.N.C.F. est en effet une entreprise qui investit et je suis heureux que vous le souligniez. Aux conditions économiques de 1981, pour donner des chiffres comparables, ces investissements ont atteint (toutes taxes comprises) : 9,15 milliards de francs en 1978 ; 8,25 milliards en 1979 ; 9,15 milliards en 1980 et 8,6 milliards en 1981. Ces sommes sont importantes. D'autant que ces investissements s'accompagnent d'un lourd effort financier de la S.N.C.F. qui, mis à part le cas particulier de la banlieue parisienne, ne dispose pour ce faire ni de subventions, ni de prêts à taux privilégiés. Comme vous l'indiquez justement, elle a donc dû et doit encore recourir au marché financier. Ce qui, compte tenu de la hausse des taux d'intérêt, conduit à une situation financière aggravée au cours des derniers mois.

» Si l'on veut réaliser les investissements qu'implique la poursuite de l'effort de modernisation du réseau, il paraît nécessaire d'en réviser les modalités de financement. La réflexion à mener concerne la S.N.C.F., bien sûr, mais aussi l'Etat et les collectivités locales — avec lesquelles nous entendons promouvoir, dans le cadre de la nouvelle loi de décentralisation, le développement des transports collectifs régionaux.

» Plusieurs solutions seraient envisageables, bien qu'il soit trop tôt pour préjuger de celles qui seront retenues. Par exemple : l'octroi par l'Etat de subventions d'équipement ; la possibilité de bénéficier de prêts à taux privilégié du F.D.E.S. ; la bonification d'intérêts ou encore l'acquisition, par les collectivités locales, du matériel roulant nécessaire aux services modernisés et renouvelés, la S.N.C.F. remboursant progressivement les emprunts contractés par les collectivités locales — à l'exemple de ce qui a été fait dans le Nord-Pas-de-Calais.

— La S.N.C.F. coûte cher au contribuable. Le contrat d'entreprise signé en 1979 prévoyait le retour à un certain équilibre financier. Les récents propos du ministre des transports semblent indiquer que cet objectif est abandonné. La S.N.C.F. doit-elle être une entreprise « comme les autres » soucieuses d'orthodoxie financière, ou doit-on favoriser sa vocation de service public en acceptant les responsabilités qui en découlent pour la collectivité ?

— La S.N.C.F. n'est pas tout à fait une entreprise « comme les autres » : elle gère, en effet, pour le compte de la nation tout entière, un vaste service public, et, à ce titre, souvent, elle engage des dépenses qui sont imposées par l'Etat et remboursées sur son budget. Mais elle a, en dehors de cette contrainte, toutes les obligations d'une gestion commerciale normale, c'est-à-dire rigoureuse.

» L'objectif d'équilibre financier assigné à la S.N.C.F. par le contrat d'entreprise a été atteint en 1979. Il ne l'a pas été en 1980 et ne le sera pas non plus en 1981, du fait de l'évolution défavorable de la conjoncture économique. Il convient d'en prendre acte. Pour cela :

» De redéfinir la consistance exacte des missions de service public que la Société nationale doit assurer en application des orientations arrêtées par le gouvernement ;

» D'en chiffrer aussi exactement que possible, le coût pour la collectivité afin que les pouvoirs publics et le Parlement puissent, en toute connaissance de cause et dans la plus grande clarté, contribuer à la hauteur nécessaire au budget de la S.N.C.F. ;

» De faire preuve, dans tous les domaines, d'une imagination et d'un dynamisme commercial renouvelés, plus particulièrement là où la concurrence est la plus vive.

— En tant qu'ancien responsable de l'aménagement du territoire, avez-vous le sentiment que le chemin de fer est considéré à sa juste place dans le cadre de cette politique ? En particulier, les fermetures de lignes ou de gares — même financièrement justifiées — n'ont-elles pas nui au développement, ou souvent au maintien, du potentiel économique et humain de certaines régions ?

— La S.N.C.F. n'a jamais conduit de gaieté de cœur la politique de transfert sur route de certains services omnibus. Pour situer ces « fermetures » à leur justes dimension, je rappelerai qu'elles n'ont concerné qu'un peu moins de 1 % des « voyageurs-kilomètres-omnibus » de 1977. (Cette entité statistique est obtenue en multipliant le nombre de voyageurs transportés par le nombre de kilomètres parcourus. Cela représente moins de 3,5 % de la totalité du réseau ouvert aux voyageurs, et s'est accompagné de la création de nouveaux services, notamment dans la périphérie des grandes villes.

» Quoi qu'il en soit, cette politique, qui, souvent mal comprise de l'opinion, a soulevé de vives critiques — notamment au regard des impératifs de l'aménagement du territoire, — est aujourd'hui révisée.

» En tant que président du conseil d'administration de la S.N.C.F., je suis convaincu que la nouvelle politique des transports que le gouvernement va définir prendra en compte le rôle que le chemin de fer peut et doit jouer pour l'aménagement du territoire, permettant la libre circulation des hommes et des marchandises entre tous les points du territoire que requièrent un développement régional équilibré et une meilleure valorisation des ressources locales.

260 aujourd'hui, 400 demain

(Suite de la page 13.)

Cela conduisait à créer des hypertrophies disgracieuses engendrant une résistance à l'avancement que des profilages soignés ont toutefois permis de limiter. Quant au carénage de polyester fuselé des motrices, c'est une réussite esthétique et surtout un impératif aérodynamique : sa conribution à la résistance à l'avancement n'excède pas 3,7 % de l'ensemble, alors que les appareillages de toiture en représentent le triple. Et il permet de dissimuler le système d'attelage automatique destiné à l'accouplement des rames de dix véhicules.

Freiner un tel ensemble n'était pas chose facile. En vérité, un faux problème : on pensait qu'au-delà de 200 kilomètres à l'heure l'adhérence entre la roue et le rail se trouvait compromise par un freinage classique (patin, disque, rhéostat, etc.), c'est-à-dire que le poids et la vitesse du convoi devaient se conjuguer pour bloquer les roues dès qu'on tenterait de ralentir leur rotation. Les laboratoires imaginèrent donc diverses solutions aussi compliquées que peu satisfaisantes. Le patin magnétique venant se coller au rail avait une action trop brutale. Le freinage électromagnétique, par courant de Foucault, avait tendance à chauffer le rail et pouvait à la longue y occasionner des dégâts.

A force de tourner la question sous toutes ses faces, on s'aperçut que, même à grande vitesse, et compte tenu de la légèreté du T.G.V., le freinage classique ne transformerait pas automatiquement les roues en savonnettes. C'est donc lui qu'on retint en 1974, en faisant appel à une triple action. Les T.G.V. sont freinés d'abord par action rhéostatique sur les moteurs de traction, en second lieu par des disques (huit disques de 640 millimètres de diamètre par bogie), enfin par des semelles de fonte agissant sur la bande de roulement qui assurent en même temps le nettoyage des roues. Nantie de ces trois dispositifs, commandés par une seule manette, une rame lancée à sa vitesse commerciale s'arrête en 3 100 mètres.

Le train à grande vitesse était donc réalisable par le seul appel à des matériaux et des techniques tout à fait classiques et largement éprouvés par des années d'usage en service normal. Ce n'était pas, ce n'est pas à proprement parler un train révolutionnaire. Son environnement l'est davantage, à commencer par la voie sur laquelle il circule. Son tracé global entre Paris et Lyon, qui se rapproche au mieux de la ligne droite, a visé d'abord le gain de distance (90 kilomètres de moins que la ligne « ancienne »), et donc de temps. Mais il obligeait à s'attaquer à quelques reliefs inhospitaliers qu'avaient soigneusement contournés les constructeurs des premiers chemins de fer. La vitesse allait autoriser les cheminots du vingtième siècle à réaliser ce que leurs aînés jugeaient impossible : elle permettait de jouer sur le dosage de l'« énergie cinétique » et de l'« énergie potentielle » accumulées par des rames roulant à 260 km/h pour les emmener dans des endroits réputés inaccessibles. L'énergie cinétique accumulée sur les lignes droites ou dans les descentes se transforme en énergie potentielle dans l'escalade des côtes. Une fois lancé, le T.G.V. n'a ainsi besoin que de peu d'« aliment » pour entretenir sa vitesse. En jouant aux « montagnes russes », l'un d'eux a pu ainsi, lors d'un essai, parcourir 85 kilomètres sans reprendre de courant.

L'« avaleur » de pente

Lancé comme un boulet, le nouveau train devenait capable d'« avaler » des pentes de 35 ‰, trois fois plus accentuées que celles qu'on tolérait jusqu'ici. La voie pouvait « coller » au maximum au terrain, même escarpé. On évitait les ouvrages d'art et les tunnels, respectivement cinq et dix fois plus chers au kilomètre que le terrassement. Si bien que le plus long viaduc de la ligne Paris-Sud-Est ne dépasse pas 418 mètres et que la longueur cumulée des ouvrages d'art représente moins de 0,5 % de celle de la ligne. Pour aménager une plate-forme de 13 mètres de large (la moitié d'une autoroute) et de 388,9 kilomètres de long, il aura fallu remuer 42 millions de mètres cubes de terre, ériger des remblais imposants (le plus haut mesure 32 mètres) et creuser des tranchées monumentales (la plus profonde descend à 40 mètres). Autre sujétion : les locomotives ont dû recevoir des moteurs surdimensionnés pour permettre le redémarrage d'un convoi arrêté dans les pentes les plus abruptes.

La voie a fait l'objet d'intenses sollicitudes. En couche de 32 centimètres, le ballast fait appel pour sa composition à des matériaux durs capables de résister à des vibrations de fréquences supérieures à la moyenne — granit, porphyre, quartzite. Il est lui-même posé sur une sous-couche de 150 millimètres souple et perméable le protégeant de l'engorgement d'eau et du gel. Il accueille enfin, tous les 60 centimètres, des traverses en béton de 245 kilogrammes.

Le rail proprement dit témoigne de la qualité de la production française, incontestablement la meilleure du monde. L'augmentation des vitesses commerciales et du poids des trains sur le réseau de la S.N.C.F. a conduit les sidérurgistes à faire des progrès parallèles dans l'usinage. Le soufflage à l'oxygène a fourni des aciers plus purs, tandis que les traitements thermiques et les alliages (chrome, nickel, vanadium) en renforçaient la dureté. On produit donc aujourd'hui des rails capables d'encaisser des contraintes de 70, 80 voire 110 kilogrammes au millimètre carré et qui subissent un quadruple contrôle avant de parvenir au stade de la pose. Ses T.G.V. étant légers, et leur vitesse n'étant pas source d'usure, la S.N.C.F. a choisi le rail tout à fait courant de 70 kilogrammes de résistance au millimètre carré, mais avec des tolérances draconiennes en matière de rectitude : la surface de roulement ne peut dévier de plus de 0,3 millimètre sur une longueur de 1,6 mètre. Il a aussi fallu construire des aiguillages capables d'être franchis à vitesse élevée : ceux du T.G.V. font 400 mètres de longueur et un dispositif spécial (le « cœur mobile ») assure une continuité totale de la surface de roulement au passage des roues sur l'ouvrage.

Un siècle de course contre la montre

Voici l'évolution de quelques temps de parcours par chemin de fer, au départ de Paris, depuis 1895 :

	1895	1914	1938	1950	1960	1980	1983
			(a)				(c)
Nancy (353 km) ..	5 h 34	4 h 15	3 h 02	3 h 38	3 h 37	2 h 40	—
Lille (251 km)	3 h 20	2 h 54	2 h 30	2 h 31	2 h 10	1 h 55	—
Rennes (374 km) ..	7 h	5 h 34	4 h	4 h 19	3 h 55	2 h 58	—
Nantes (396 km) ..	7 h 21	6 h 01	4 h 18	4 h 28	3 h 53	3 h 17	—
Bordeaux (581 km)	8 h 42	6 h 54	5 h 39	5 h 55	4 h 48	3 h 50	—
			(b)				
Lyon (512 km) ...	7 h 30	6 h 56	5 h 05	5 h 07	4 h	3 h 49	2 h
Marseille (863 km)	13 h	11 h 58	9 h 14	10 h 17	7 h 33	6 h 40	4 h 50

(a) Autorail Bugatti 1re classe.

(b) Train à vapeur aérodynamique.

(c) T.G.V. (Lyon, 426 km - Marseille, 777 km par la ligne nouvelle Paris-Sud-Est).

Enfin, ce ruban d'acier très sophistiqué se distinguera des voies classiques par l'absence totale de signalisation. Plus de feux, plus de panneaux ésotériques : à 260 km/h, par temps de brouillard, les conducteurs ne pourraient les voir. L'augmentation de la vitesse obligerait, de plus, à les écarter davantage, donc à espacer les trains, et à réduire d'autant le débit de la ligne. Il a fallu inventer un système d'information nouveau alertant directement le mécanicien dans son poste de conduite. D'abord, un radiotéléphone le relie à la fois au poste de commande central, installé près de la gare de Paris-Lyon, et aux autres trains en marche. Mais, surtout, des voyants disposés sur le tableau de bord affichent en permanence des « messages » qui lui sont envoyés par radio pour guider sa conduite : vitesse à observer, ralentissement, arrêt. Insensiblement, le « pilotage » des trains se rapproche de celui des avions. Cette innovation a, de surcroît, permis de banaliser les deux voies de la ligne, c'est-à-dire que chacune d'elles peut être empruntée sans restriction dans les deux sens. Avantage appréciable en cas d'incident : les trains peuvent sans problème circuler sur voie unique. Des aiguillages sont d'ailleurs prévus à cet effet tous les 25 kilomètres environ.

Ainsi équipée, la ligne pourra acheminer, avec les marges de sécurité, jusqu'à douze trains par heure dans chaque sens, soit près de vingt mille voyageurs. Les délais de réalisation auront été tenus — le plan de « refroidissement » économique de 1977 ayant toutefois retardé les échéances de six mois et ramené les livraisons mensuelles de rames de trois à deux. Ne disposant de ce fait que de trente-huit trains, la S.N.C.F. ne peut, pour l'instant, desservir Marseille, Montpellier ou la Savoie par T.G.V. : ce sera chose faite l'an prochain. En attendant, évidemment, l'achèvement, dans deux ans, de la section nord de la ligne nouvelle Combs-la-Ville-Saint-Forentin, qui mettra Paris à deux heures de Lyon. Le programme aura coûté 10 milliards de francs (1981), dont 6,5 milliards pour les infrastructures : le prix d'une autoroute. Dernière performance, et pas la moins méritoire : les coûts (en francs constants) ont été tenus à 5 % près.

JAMES SARAZIN.

UNE « PREMIÈRE »

Les vainqueurs du Morvan

Il n'a pourtant pas l'air menaçant, avec ses sommets culminant à 800 ou 900 mètres, pourtant le Morvan a toujours constitué un obstacle de taille à des liaisons faciles, et surtout rapides, entre Lyon et Paris. Planté au beau milieu du chemin, il n'offre aucun passage naturel, avec ses vallées sournoisement taillées d'ouest en est.

Pour gagner le nord à partir de la capitale des Gaules, l'« étoile d'Agrippa » des Romains ne comportait que deux branches, empruntant, l'une le cours de la Loire, par Roanne, l'autre un cheminement qui remontait la Saône jusqu'à Chalon où il abandonnait la route d'Allemagne et d'Angleterre pour obliquer vers Autun, Auxerre et Sens. L'une et l'autre de ces liaisons ne supportaient que des courants d'échanges fort modestes.

Pendant deux mille ans, aucun moyen de communication fluvial ou terrestre ne devait remettre en cause cet héritage topographique. La route bourguignonne prit bien, sous Colbert, le pas sur la nivernaise, grâce à diverses améliorations. Mais, malgré tout, le voyage entre les deux grandes cités resta encore longtemps un cauchemar : sous Napoléon Ier, il fallait une bonne centaine d'heures pour relier Paris à Lyon en descendant la Saône en coche d'eau. Le trafic, il est vrai, ne dépassait pas deux cents voitures par jour...

La peur du Morvan sévissait encore lorsque naquit le chemin de fer. Des multitudes de projets de lignes fleurirent, vers le milieu du dix-neuvième siècle, prenant bien garde d'éviter l'impénétrable massif. On voulait faire passer des trains le long de la Seine, de l'Aube, de la Loire, de l'Armançon, de l'Ouche, du Serein, de la Cure, du Cousin... Mais tous se préparaient à faire de rudes détours pour gagner la vallée du Rhône. Si l'on avait écouté ces tireurs de plans sur la comète, il y aurait aujourd'hui, sans compter la nouvelle, six lignes Paris-Lyon, toutes plus torturées les unes que les autres.

Les techniciens calmèrent les ardeurs avec un argument, lui, incontournable : les performances modestes des locomotives de l'époque rendaient certains tracés irréalisables. Finalement, le Parlement trancha : la ligne ferroviaire suivrait, en gros, la voie romaine de Bourgogne. A une variante près : elle passerait par Dijon. Approuvée en décembre 1845, la construction de la ligne fut menée en onze ans par la compagnie du P.L.M. Tandis qu'on l'inaugurait, une société concurrente, la Compagnie ferroviaire du Grand Central, suivant l'autre voie romaine, construisait une ligne Paris-Saint-Etienne. Celle-ci devait revenir au réseau du P.L.M. après la faillite de Grand Central. Mais il fallut attendre 1868, et la difficile percée du tunnel de Tarare, pour voir achever la ligne du Bourbonnais.

Le 7 décembre 1976

Un siècle plus tard, le problème se reposait, les liaisons ferroviaires entre les deux plus grandes villes de France approchant de l'asphyxie. Plus précisément, un tronçon de ligne à deux voies, entre Saint-Florentin et Dijon (199 kilomètres) se voyait promis à la saturation totale en 1976, avec deux cent soixante trains par jour. Il devenait de plus en plus difficile d'absorber les pointes saisonnières d'un trafic croissant bon an mal an de 2 %.

La première solution qui s'offrait consistait à doubler cette ligne afin de faire sauter le goulet d'étranglement. Elle aurait coûté 3 milliards de francs (1981). Elle facilitait le débit, mais ne supprimait pas de manière décisive le point de saturation, car elle laissait cohabiter sur la même voie des trafics très différents (marchandises, omnibus voyageurs, express, rapides) limitant considérablement les fréquences et rendant l'écoulement irrégulier. La formule n'apportait, de surcroît, aucun gain de temps aux voyageurs en un moment où la concurrence de l'avion devenait sévère.

On songea aussi à solliciter davantage la voie bourbonnaise. Mais pour recevoir un trafic supplémentaire significatif, elle aurait dû subir des aménagements d'infrastructure considérables et être électrifiée. Là encore, un coût élevé pour un résultat modeste et temporaire.

C'est ainsi que naquit l'idée de créer une ligne entièrement nouvelle, exclusivement réservée au transport des voyageurs : bénéficiant des acquis les plus récents, le train roulant sur cette voie pourrait, grâce à sa vitesse, se jouer des obstacles qui rebutaient les « tortillards » de jadis. Ce « train à grande vitesse » rendait tout à fait possible la perspective de relier Paris à Lyon en deux heures.

Est-ce parce que le projet surprenait, venant d'une vénérable mais poussiéreuse entreprise, que les pouvoirs publics mirent si longtemps à en accepter la réalisation ? En décembre 1969, la S.N.C.F. remettait au gouvernement un dossier intitulé « Projet de desserte du Sud-Est à grande vitesse et à fréquence élevée au moyen d'une ligne nouvelle Paris-Lyon ». Mais il faudra encore quatre ans d'études, de discussions et de tergiversations — et la crise pétrolière de 1973 — avant que, le 5 mars 1974, un comité interministériel ne décide d'engager les procédures administratives préalables à la construction.

Déclaré d'utilité publique le 23 mars 1976, le projet prêta à de nombreuses contestations. La plus grande discrétion entoura le premier coup de pioche, donné le 7 décembre 1976 à Ecuisses, près de Montchanin, car un recours en annulation était encore à l'examen par le Conseil d'Etat, qui le rejeta seulement le 21 janvier suivant. Moins de cinq ans plus tard, pour le rail, il n'y avait plus de Morvan.





TGV

décentralisation

» Il va de soi qu'il n'appartient pas à la Société nationale de supporter seule la charge de cette politique gouvernementale. La S.N.C.F. est au service de la collectivité pour remplir les missions qui pourraient lui être confiées ; elle doit alors, le cas échant, bénéficier des justes compensations financières induites par ces obligations afin de répondre à ses propres impératifs de gestion. Tenue de s'adapter aux besoins du public, la S.N.C.F. doit être attentive à leur évolution. Elle le sera, en concertation étroite avec les collectivités locales et dans la perspective d'une décentralisation renforcée.

— Comment le chemin de fer devra-t-il s'inscrire dans la politique de régionalisation préparée par le gouvernement ?

— Les directions régionales que la S.N.C.F. a mises en place depuis quelques années sont l'interlocuteur naturel des responsables locaux. Il leur appartient d'être en permanence à l'écoute de leurs souhaits et de leurs besoins, et je le leur ai indiqué clairement dès notre première rencontre. J'ai pu constater que ces vingt-cinq directeurs ont une excellente connaissance des services que le chemin de fer peut rendre aux régions. Pour en revenir sur des fonctions que j'ai antérieurement occupées, le schéma régional des transports collectifs du Nord - Pas-de-Calais a été préparé sur place, par un travail quotidien et obstiné avec la direction régionale de la S.N.C.F., en liaison, bien sûr, avec les élus et avec les échelons nationaux.

» Au risque de jouer les anciens combattants, je vous dirai que cette politique, qui ne se limite pas au Nord - Pas-de-Calais, constitue à mon sens un excellent domaine d'application de la réforme régionale. Une collaboration confiante, au niveau où se posent les problèmes et où la connaissance des besoins et des moyens est la meilleure, ne peut être que bénéfique à tous. Ce n'est pas une panacée, certes, mais elle a le mérite de permettre à la fois d'améliorer pour les usagers les dessertes, le matériel, et de procurer à la Société nationale les ressources financières qu'elle ne pourrait dégager autrement.

» Des services conventionnés ont, par ailleurs, été mis en place avec les régions — je pense à Métrolor ou Métrazur, pour ne citer que ces deux-là — ou avec des ententes interdépartementales — comme dans le cas de Stélyrail, entre Saint-Etienne et Lyon.

» Mais, pour initier une vraie politique de dialogue et de concertation avec les collectivités, nous devons savoir quels seront nos interlocuteurs et quelles seront les compétences respectives des collectivités. Vous comprendrez donc que j'attende le vote du Parlement pour vous dire avec plus de précision comment le chemin de fer s'inscrira dans la politique de régionalisation.

Consommation plus sobre

— Le chemin de fer est-il, à votre avis, concurrent ou complémentaire des autres moyens de transport ?

— Le monopole technique de la S.N.C.F. — le transport par rail — fait trop souvent oublier la réalité de la situation du chemin de fer ; nous sommes confrontés à un marché concurrentiel. Nos concurrents sont la route et l'autoroute, la voie d'eau, l'oléoduc et le transport aérien.

» Les progrès techniques, les gros porteurs, aériens ou routiers, sont venus renforcer cette concurrence, qui, au cours des dernières années, s'est exercée dans des conditions parfois coûteuses pour la collectivité. C'est pourquoi nous devons valoriser tous nos atouts, et notamment : une consommation énergétique beaucoup plus sobre ; une sécurité mieux assurée ; de bonnes conditions de travail et un environnement mieux respecté.

» Il importe de rendre à chaque mode de transport son domaine privilégié. Le rail semble le mieux placé pour les transports de voyageurs à courte et moyenne distances, jusqu'à 600 ou 700 km — optique dans laquelle s'inscrit le T.G.V. — et pour les transports lourds de marchandises à longue distance.

» La remise en ordre du marché des transports, qui est nécessaire, suppose que les conditions de la concurrence soient rendues plus égales ; je pense notamment aux conditions de travail, au respect des réglementations techniques, à la fiscalité pétrolière et à la tarification de l'usage des infrastructures. Elle suppose aussi un large développement des transports combinés. La S.N.C.F., pour sa part, y est prête : train autos-couchettes, train + auto (sans parler du train + vélo) pour les voyageurs ; transconteneurs et remorques rail-route pour les marchandises.

» Mais l'ensemble de ces questions, comme les autres points que vous avez abordés, se précisera et se clarifiera peu à peu, en fonction des orientations gouvernementales et du travail parlementaire. Le chemin de fer, cher au cœur de tous les cheminots — je le sais pour être fils de l'un d'eux — comme de tous les Français, saura en tout cas remplir sa mission de service public. C'est son honneur et ce sera le mien. »

LIGNE NOUVELLE

Mode d'emploi

Premiers voyageurs, le 27 septembre ; Comment se servir du T.G.V. ?

RÉSERVATION

Elle est obligatoire. Elle pourra se faire de manière traditionnelle (par correspondance et par téléphone) *ou grâce à un système de « libre-service pour la réservation de dernière minute »* : des distributeurs automatiques — appareils RESEDA — installés dans toutes les gares T.G.V. délivreront jusqu'à quelques minutes avant le départ des coupons de réservation dans la limite des places disponibles.

TARIFS

En seconde comme en première classe, le prix du billet de T.G.V. est établi sur la même base que celui du train classique. En conséquence, les tarifs réduits « famille », « couple », « vermeil »...) seront appliqués dans les mêmes conditions que sur les autres trains.

En revanche, un supplément — environ 20 % du prix du billet — sera appliqué aux heures de pointe (le matin tôt et en fin d'après-midi).

Exemple de tarif pour Paris-Lyon, réservation obligatoire de 8 F incluse :

T.G.V. tarif *normal : 167 F en deuxième classe* ; 247 F en première classe.

T.G.V. avec supplément : 197 F en deuxième classe et 297 F en première classe.

A titre de comparaison, le prix du billet sur Air Inter pour le même parcours s'élève sur un vol « rouge » (plein tarif) à 397 F, sur un vol « bleu » (avec réduction) à 205 F.

ABONNEMENTS

L'abonnement mensuel libre circulation pour la zone V (Paris-Lyon et région lyonnaise) est de 1 495 F en deuxième classe, de 2 243 F en première classe sur le T.G.V.

L'abonnement pour les trains normaux (719 F en seconde classe) donne droit au demi-tarif sur le T.G.V.

Le prix de la carte d'abonnement pour six mois *demi-tarif sur le T.G.V. est de* 717 F en deuxième classe et 1 077 F en première classe.

RESTAURATION

Sous le nom de « Service 260 », elle comportera deux formules : la restauration à la place en première classe, et un bar. Les prix qui suivent s'entendent service compris.

La restauration à la place en première classe, assurée dans deux voitures, proposera : un petit déjeuner à 21 F. La formule déjeuner consistera en un menu (entrée, un plat au choix, fromage, dessert et café) au prix de 95 F plus le vin. Le dîner *sera simplifié* avec *la possibilité de prendre* pour 65 F une entrée (salades) et un plat (grillades). On pourra néanmoins clore le repas, moyennant un supplément, par un fromage ou un dessert.

Le bar nouvelle formule proposera plusieurs assiettes de sandwichs et friands, dont notamment l'« assiette 260 » (composée de plusieurs sandwichs) au prix oscillant entre 21 F et 27 F.

Autre nouveauté : la vente ambulante, rebaptisée « Vente dans le train », proposera un coffret-repas pour 29 F ou le sandwich T.G.V. (trois pièces) : 10 F.

PARIS Gare de Lyon
COMBS-LA-VILLE
ST-FLORENTIN
N
Temps actuel le plus court
T.G.V. au 27-09-1981
en octobre 1983
3 h 47 / 2 h 05 / 1 h 30
LE CREUSOT-MONTCEAU-LES-MINES-MONTCHANIN ③
DIJON ③ — 2 h 21 / 2 h 15 / 1 h 40
DOLE ① — 2 h 54 / 2 h 40 / 2 h 05
BESANÇON ① — 3 h 29 / 3 h / 2 h 30
② MÂCON — 3 h 27 / 2 h 25 / 1 h 45
BOURG ② ① — 3 h 47 / 2 h 45 / 2 h
GENÈVE ② — 5 h 44 / 4 h 20 / 3 h 40
SATHONAY
LYON ⑬ — 3 h 48 / 2 h 40 / 2 h
ST-ÉTIENNE ③ — 4 h 47 / 3 h 30 / 2 h 45
◇ Gare terminus de chacune des cinq liaisons T.G.V.
Voie actuelle
Ligne nouvelle en construction
Ligne nouvelle
⑬ Nombre de trains par jour de semaine, par sens

DESSERTE

A compter du 27 septembre 1981, le T.G.V. desservira les gares suivantes :

En Bourgogne et Franche-Comté : Montbard, Dole, Besançon, Mâcon, Dijon, Le Creusot-Montchanin.

En région lyonnaise : Lyon (Les Brotteaux et Perrache), Saint-Etienne.

En Savoie : Genève, Bellegarde et Bourg.

COMPOSITION

Chaque rame de T.G.V. est composée de huit voitures : cinq voitures de deuxième classe ; trois voitures de première classe. Au total trois cent quatre-vingt-six *places assises*.

Deux rames de T.G.V. pourront circuler couplées.

TGV

INVESTISSEMENTS — L'ogre n'a pas tout mangé

POUR la S.N.C.F., le train à grande vitesse fut une aventure. Aventure non seulement technique — des années d'études, la découverte de problèmes nouveaux, cinq années de travaux, — mais aussi financière, la société n'ayant jamais eu, de toute son histoire, à assumer un projet ponctuel d'une telle ampleur. Quelques mauvais esprits ne se gênèrent d'ailleurs pas pour dénoncer des dépenses excessives engagées pour construire un « train de riches », tandis que le reste du réseau était voué à l'abandon.

Et pourtant, l'investissement dans le T.G.V. n'a absolument pas été réalisé au détriment de l'effort consenti par la S.N.C.F. pour améliorer ses lignes et ses dessertes classiques. Il s'y est simplement ajouté. Et en dépit des apparences, la construction de la ligne nouvelle n'aura représenté en volume qu'une part modeste des investissements totaux de la S.N.C.F. : jamais plus de 20 %. Aux plus belles heures de sa construction, on a dépensé pour le T.G.V. moins que pour les programmes d'investissements de la seule banlieue parisienne, et beaucoup moins, en tout cas, que pour la modernisation des infrastructures et du matériel roulant du réseau principal classique.

La stratégie de l'électrification

Les investissements d'infrastructure sont, pour l'essentiel, orientés vers une amélioration des capacités de trafic. L'augmentation des vitesses, la fluidité de l'écoulement constituent autant de facteurs capables de repousser le point de saturation des lignes. L'électrification des axes principaux représente un élément essentiel de la stratégie de la S.N.C.F. en ce domaine.

Plus souple que le diesel, l'électricité permet de meilleures vitesses et l'emport de charges plus lourdes. Elle est, de surcroît, devenue bien plus économique que le fuel. Si bien que les électrifications de lignes, qui marquaient le pas depuis l'achèvement des grandes radiales, ont repris depuis le milieu de la décennie passée. De 9 327 kilomètres en 1974, la longueur des lignes électrifiées est passée à 10 074 en 1980 (pour un réseau total de 35 000 kilomètres). Les conversions à l'électricité vont désormais se poursuivre à un rythme voisin de 200 kilomètres par an. Ainsi pourront être achevées la grande transversale Bordeaux-Nice (avec la mise sous tension des sections Bordeaux - Toulouse - Montauban), l'« étoile » d'Angers (liaisons avec Tours, Le Mans et Nantes), la ligne d'Espagne par Narbonne et Port-Bou. Ainsi pourront être également engagés les travaux sur Amiens-Rouen, afin d'alléger le trafic de transit aux abords de la capitale, sur Paris-Pontoise-Gisors, sur Lyon-Grenoble, puis, plus tard, sur Lyon-Tours et sur la ligne du Bourbonnais (Paris-Nevers).

Le profil des voies, l'usinage des rails ont également fait l'objet d'améliorations, qui se sont traduites par une augmentation parallèle des vitesses autorisées. En 1970, les trains de la S.N.C.F. parcouraient chaque jour 44 000 kilomètres à plus de 120 kilomètres-heure de moyenne, et 13 600 à plus de 130 kilomètres-heure. Dix ans plus tard, ces chiffres étaient passés respectivement à 107 700 et 34 100 kilomètres. A l'heure actuelle, 420 kilomètres du réseau classique sont ouverts à des vitesses de 200 kilomètres-heure. Sur les 581 kilomètres de la route Paris-Bordeaux, 350 peuvent être parcourus à 200 kilomètres-heure.

LES INVESTISSEMENTS DE LA S.N.C.F.

MF (T.V.A. comprise au taux actuel)

9000 — 8000 — 7000 — 6000 — 5000 — 4000 — 3000 — 2000 — 1000 — 0

1970 71 72 73 74 1975 76 77 78 79 1980 81

PROGRAMME SPÉCIAL — BANLIEUE PARISIENNE — PROGRAMME NORMAL

LIGNE NOUVELLE PARIS-SUD-EST

INTÉRÊTS INTERCALAIRES

Matériel roulant (y compris mobilier et outillage)

Infrastructures

Matériel roulant du réseau principal (y compris mobilier et outillage)

RÉSEAU PRINCIPAL — RÉSERVES POUR IMPRÉVISIBLES

Infrastructures du réseau principal (y compris participations financières)

Les normes de sécurité

L'amélioration des normes de sécurité permet elle aussi, dans une certaine mesure, d'augmenter la productivité du réseau. Ainsi, le remplacement de la signalisation manuelle par la signalisation automatique autorise un resserrement des marges entre convois sans pour autant accroître les risques de collision. D'où l'équipement des plus grandes lignes en « blocs automatiques lumineux » qui permet, sur de nombreux tronçons, d'éliminer à peu près totalement l'intervention humaine dans la régulation du trafic. 6 791 kilomètres étaient équipés de ce mode de signalisation en 1974 ; on en comptait 8 484 en 1980. Dans le même temps, le nombre des postes d'aiguillage « tout relais à itinéraires », véritables P.C. automatiques capables de « tracer » simultanément la route de multiples trains sur de longues distances, est passé de 249 à 348.

Tandis que le T.G.V., tenant ses promesses, alignait ses performances de vitesse, le matériel roulant classique commençait une profonde mutation — bien nécessaire au vu de l'état général du parc, il y a seulement quelques années. Trois ans avant que la S.N.C.F. ne commande ses 85 rames à grande vitesse, l'année 1975 marque une révolution : l'entrée en service de la fameuse « voiture Corail », qui fait découvrir un niveau de confort jusque-là inconnu dans les voyages en chemin de fer : 1 300 voitures-coaches et 750 autres à compartiments sont commandées ; 450 autres le seront en 1977, 300 en 1978, autant en 1979, 350 en 1980 et 250 cette année. Les vieilles « Michelines » commencent dans le même temps à céder la place à des autorails modernes, modèle X 2100 : 24 en 1977, 25 en 1978, 10 en 1979, 10 en 1980. Des automotrices électriques de conception nouvelle — les « Z 2 » — entrent en service dans les banlieues et dans les liaisons intervilles : 14 éléments sont commandés en 1977, autant en 1978, 36 en 1979, 30 en 1980, 33 cette année. Des voitures modernes apparaissent sur les réseaux de banlieue et de grande banlieue. Enfin, en six ans, près de 10 000 wagons de marchandises ont été commandés.

Le parc de traction est renforcé et rajeuni. En 1975, on achète 95 locomotives électriques, 50 en 1976, 41 en 1977, 45 en 1978, 45 en 1979, 55 en 1980, 25 en 1981. On renonce, en revanche, à l'acquisition de machines Diesel nouvelles, leur nombre étant jugé suffisant pour un service en voie de réduction par suite de l'électrification.

Jamais plus de 20 %...

	CREDITS DE PAIEMENT (*)		AUTORISATIONS de programme (*)	
	Total	dont T.G.V.	Total	dont T.G.V.
1975	3 157	10	3 977	35
1976	3 724	98	3 679	614
1977	4 374	150	4 119	902
1978	5 169	733	4 561	743
1979	5 361	1 000	5 763	1 649
1980	6 765	1 378	6 510	1 054
1981	6 747	1 321	6 524	523

(*) En millions de francs.

9 milliards de francs par an

Sur l'ensemble de ses réseaux (principal, banlieue parisienne, ligne nouvelle), la S.N.C.F. dépense, depuis 1977, aux alentours de 9 milliards de francs par an : presque autant que le coût total du T.G.V. A défaut d'une aide de l'Etat, ces investissements sont financés entièrement par les ressources propres de l'entreprise et par un appel massif au marché financier, aux conséquences lourdes sur les comptes. Voilà pourquoi, rue Saint-Lazare, on aimerait bien « souffler » un peu. Sauf nécessité impérieuse, les commandes de matériel vont se réduire sensiblement dans les prochaines années, ne visant plus guère que le renouvellement du parc. L'aménagement du réseau continuera à un rythme plus lent. A moins qu'une décision gouvernementale prochaine de construire le T.G.V. Sud-Ouest vienne bousculer ces perspectives... — J. Sn.

POINT DE VUE — Les beaux voyages

LE 26 février 1981, la rame de série T.G.V.-016 atteignait en toute tranquillité la vitesse de 380 kilomètres à l'heure. La France conserve ainsi le record du monde de vitesse sur rail, et les techniciens ferroviaires savent maintenant qu'il est possible d'aller beaucoup plus vite en toute sécurité.

Les T.G.V. français vont être mis en service commercial à 260 kilomètres à l'heure dès ce 27 septembre 1981 ; la quarante-cinquième rame de série est déjà en essai sur les voies des usines Alsthom de Belfort. Quatre-vingt-sept sont en construction et une prochaine tranche est programmée pour mieux assurer la desserte du sud-est de la France : Montpellier et Marseille en particulier. D'autre part, notre nouveau gouvernement a demandé à la S.N.C.F. de réactualiser l'étude de la desserte par T.G.V. du sud-ouest de la France, qui intéresse aussi bien la Bretagne que l'Aquitaine. Ce projet est connu depuis 1977 sous le nom de T.G.V.-Atlantique. Enfin, au dernier sommet franco-anglais, il a été à nouveau question du « tunnel sous la Manche » qui, par T.G.V., mettrait Londres à deux heures trente de Paris.

Cependant, les adversaires du rail continuent de combattre le T.G.V. : ils veulent n'y voir qu'un engouement passager ou même qu'une nouvelle orientation politique. En réalité, il s'agit bien d'un véritable choix scientifique et technique, reposant sur des bases solides, d'économie d'énergie et de respect de l'environnement. Pour comprendre cette évolution irréversible, il est nécessaire de faire d'abord un bref retour en arrière, puis ensuite, dans une vue prospective, d'imaginer ce que le T.G.V. apportera au monde et à l'Europe tout particulièrement. Demain, en effet, il semblera naturel d'aller de Paris à Lyon par les T.G.V. en deux heures, et l'on se demandera pourquoi la réalisation de cette ligne nouvelle aura demandé, depuis le premier projet, près de dix-sept ans !

Qui se souviendra de la somme d'efforts, de persuasion, d'arguments chiffrés, de volonté tenace, qu'une équipe d'hommes, cheminots et constructeurs, a dû déployer pendant des années pour convaincre les divers « décideurs » de l'intérêt d'un tel projet. L'ingénieur Jean Bertin, aujourd'hui disparu, joua indirectement un certain rôle en prouvant avec son Aérotrain l'intérêt des liaisons terrestres guidées à grande vitesse. Ceux qui l'ont admiré pour cette action savaient que le rail était capable de telles performances et, dans le cadre du Club des transports rapides, réunissant les représentants des pouvoirs publics, les spécialistes de la S.N.C.F. et des constructeurs, ils purent prouver, chiffres à l'appui, que le rail l'emporte à tous points de vue sur l'Aérotrain et, a fortiori, sur les véhicules futuristes à sustentation magnétique.

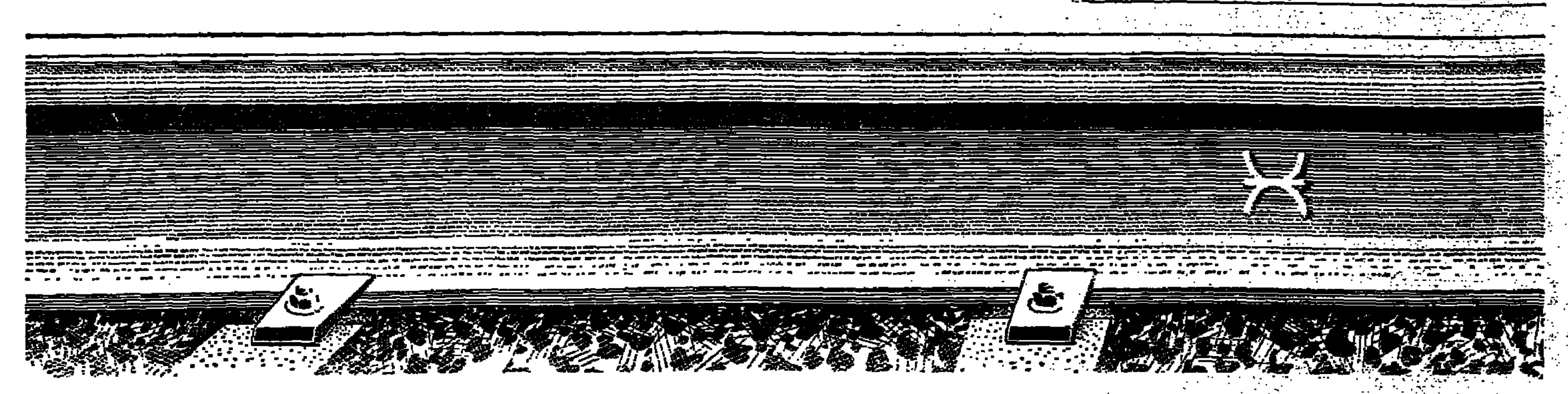
Après de longues études, de longs rapports, le gouvernement donna finalement son feu vert pour la construction de la ligne Paris-Lyon le 6 mars 1974, lors du dernier conseil interministériel réuni par le président Georges Pompidou, mais les objections à tous les niveaux avaient été vives et nombreuses. Il aura donc fallu sept ans pour passer de cette décision initiale à la mise en service partielle, et neuf ans pour l'achever. Cela semble déjà trop long, mais qui se souvient que, dès 1967, la S.N.C.F. et les constructeurs proposaient aux pouvoirs publics la construction de cette ligne nouvelle. Pour mieux montrer qu'une telle réalisation était possible, on construisit un prototype, le T.G.V.-001, qui atteignit, en 1972, 318 kilomètres-heure. Ce T.G.V.-001 était lui-même le fruit de la longue expérience acquise par la S.N.C.F. à partir de la première marche d'une locomotive strictement de série — la CC-7121 — qui, le 26 février 1954, atteignait 243 kilomètres-heure sur la voie ancienne entre Dijon et Lyon. Ce premier record fut suivi par les marches des CC-7107 et BB-9003 qui dépassèrent 330 kilomètres/heure en mars 1955.

Ces records, outre les enseignements que devaient en tirer les ingénieurs, montraient avec éloquence qu'il existait une énorme marge de sécurité entre la future vitesse commerciale, même considérablement augmentée, et les possibilités techniques du matériel.

Il fallut ensuite et surtout prouver l'intérêt économique des liaisons à grande vitesse.

En 1974, en effet, l'heure n'était déjà plus aux opérations de prestige, et si les pouvoirs publics ont donné leur feu vert, c'est qu'ils ont été convaincus de l'intérêt et de la rentabilité d'une telle liaison. Or, si Paris-Lyon est rentable, d'autres liaisons le sont également. La S.N.C.F. n'a pas attendu la mise en service du T.G.V. pour procéder à des études de faisabilité techniques et financières portant sur d'autres tracés.

L'une d'entre elles, évoquée plus haut, est maintenant bien connue : le T.G.V.-Paris Sud-Ouest, ou T.G.V.



هكذا من الأصل

TGV

RESTAURATION

Du roulis dans les cambuses

LE 27 septembre, les heureux élus du premier voyage du T.G.V. auront, à nouveau train nouvelle cuisine, le loisir d'être servis par une société de restauration spécialement créée à l'occasion de la mise en service du train de l'an 2000 : « Service 260 ». Cette appellation cache une société, la Sorenolit, filiale à 100 % de la C.I.W.-L.T. (Compagnie internationale des wagons-lits et du tourisme).

Cette décision de la S.N.C.F. d'accorder à la Sorenolit l'exploitation à bord du T.G.V. a provoqué de vives réactions. Les syndicats de la C.I.W.-L.T. accusent en effet celle-ci d'avoir, en créant cette filiale, voulu spolier les quelque cinq cents nouveaux employés du statut accordé aux deux mille trois cents travailleurs de la compagnie.

L'enjeu est important. La crise financière que traverse la restauration ferroviaire, d'autre part objet de nombreuses critiques, ne cesse de s'aggraver. Avec le T.G.V., la S.N.C.F. a voulu tenter de redresser la barre. Qualitativement et financièrement. En effet, si les voyageurs doivent « gagner du temps sur le temps avec le T.G.V. », la société nationale espère, pour sa part, du moins dans un délai de deux ou trois ans, équilibrer les comptes de la restauration à bord du « train de l'avenir ». Voire.

D'un côté la S.N.C.F., propriétaire de tout le matériel roulant de restauration. De l'autre, la C.I.W.-L.T., une société de droit belge, dont la Caisse des dépôts et consignations est le plus gros actionnaire (1) qui, outre ses activités hôtelières et touristiques, détient le quasi-monopole de l'exploitation de ce matériel. Pour le reste du marché, il faut mentionner la CESAF, filiale de la SERVAIR, elle-même dépendant d'Air France, qui, avec la restauration à bord des trains au départ de Paris-Saint-Lazare et de Paris-Montparnasse, détient 10 % du marché, et encore M. Gorsse, tenancier du buffet de la gare de Clermont-Ferrand, qui exploite la ligne Paris-Clermont. Ce tableau simplifié du fonctionnement de la restauration ferroviaire en France ne serait pas complet sans un chiffre : celui du déficit chronique de cette activité — 75 millions de francs environ en 1980 — que la S.N.C.F. comble régulièrement.

Si vitesse et confort constituent les principales innovations du T.G.V., celui-ci devait pouvoir aussi se prévaloir d'un effort accompli côté cuisine. Parmi les candidats ayant répondu à l'appel d'offres lancé à cet effet par la S.N.C.F. en juin 1979, on retrouvait au moment de la décision finale la SODEXO, l'un des maîtres de la restauration collective et... la C.I.W.-L.T. Bien qu'il semble que l'offre de la SODEXO ait été, sur le plan technique, tout à fait acceptable, la Sorenolit, filiale de la C.I.W.-L.T., créée à cette occasion, qui bénéficiait d'un plan financier cohérent et de ses relations privilégiées avec la S.N.C.F., emporta la partie et signa le contrat au début de l'année 1981.

Le rapport de la répression des fraudes

Cette décision peut paraître surprenante si l'on se réfère à la volonté manifestée par la S.N.C.F. depuis dix ans de briser le monopole des Wagons-Lits. Mais, à vrai dire, les tentatives des sociétés qui s'essayèrent à cette activité ne furent pas couronnées de succès, comme en témoigne la reprise, en janvier 1980, de la S.H.R. (Société hôtelière de restauration) par la Sorefi — encore une filiale de la C.I.W.-L.T. — qui exploitait une partie du réseau Sud-Est. La situation s'est cependant améliorée ces dernières années, sous l'impulsion notamment de la S.S.H.A. (Société scientifique d'hygiène alimentaire), à laquelle la S.N.C.F. avait fait appel à la suite d'un rapport de la répression des fraudes peu flatteur quant à la qualité des mets servis à bord des trains. La S.S.H.A. joue non seulement un rôle de contrôle mais aussi de conseil technique pour tout ce qui a trait à la préparation et à la conservation des plats. Ce processus, que l'on appelle la « chaîne du froid », consiste en une précuisson, un refroidissement, le transport, l'armement et enfin le réchauffage du plat, et il sera utilisé sur le T.G.V.

En investissant près de 40 millions de francs dans les installations à terre (cuisine et « catering »), en prévoyant l'embauche de cinq cents personnes, les Wagons-Lits ont montré leur désir de « marquer le coup ». En créant une filiale, la compagnie prétend avoir voulu « muscler » un peu son management, accusé par certains de laxisme, et faire du T.G.V. une affaire, sinon rentable, du moins économiquement saine. On peut ajouter à cela que, outre l'« effet T.G.V. » escompté, les charges de personnel devraient diminuer, puisque la réduction du temps de voyage permettra une utilisation plus « rationnelle » des « roulants », ceux-ci effectuant le même volume de travail que sur un trajet traditionnel. Mais les syndicats affirment que la création de la Sorenolit a permis à la C.I.W.-L.T. d'embaucher du personnel ne bénéficiant pas du statut particulier des autres employés de la compagnie : une convention collective, qui date de 1936, offre des avantages tels les départs en retraite à 100 %, des contrats longue durée et l'existence, quasiment unique en France, d'un conseil de discipline, présidé par de hauts magistrats, chargé de régler les différends internes avant la mise en place d'une procédure prud'homale.

La C.F.D.T. des Wagons-Lits demande notamment l'établissement d'une « convention nationale de la restauration ferroviaire », dans le cadre de la création d'une société d'exploitation unique qui deviendrait une filiale à part entière de la S.N.C.F. Cette proposition devait être faite à l'occasion de la renégociation des contrats d'exploitation, le 1er octobre prochain. Curieusement, cette discussion a été reportée. Or l'une des clauses du contrat entre la Sorenolit et la S.N.C.F. prévoyait que la C.I.W.-L.T. rétrocéderait le réseau Est, et ce point n'a jusqu'ici fait l'objet d'aucune décision.

La priorité a été donnée au T.G.V. L'arrivée d'un nouveau ministre, les projets pour une nouvelle S.N.C.F. ont remis à plus tard la réorganisation de la restauration ferroviaire. Les voyageurs vont être maintenant seuls juges des prestations offertes par le nouveau « Service 260 ». Rappelons quand même que l'accord conclu entre la S.N.C.F. et la C.I.W.-L.T.-Sorenolit prévoit le partage des bénéfices éventuels dégagés à bord du T.G.V.

E. W.

(1) Les actionnaires de la C.I.W.-L.T. se répartissent de la façon suivante : Caisse des dépôts et consignations et Caisse d'épargne de Paris, 28,2 % ; Istituto per la ricostruzione industriale (IRI), un institut d'Etat italien, 12 % ; Compagnie Bruxelles Lambert, 10,7 % ; Banque de Paris et des Pays-Bas, 5,5 % ; autres porteurs, 43,6 %.

voyages du Trans-Europe-T.G.V.

par JACQUES BÉDEL DE BUZAREINGUES (*)

Atlantique ; une voie rapide de 200 kilomètres reliant Paris à Châteaudun (Eure-et-Loir) se divise, après cette ville, en deux branches, l'une en direction de Rennes, puis Quimper et la Bretagne, l'autre vers Tours, Bordeaux, Bayonne et l'Espagne.

Dès 1977, avant même le deuxième choc pétrolier, l'intérêt économique de cette liaison apparaissait nettement. Ce projet, bien étudié par la S.N.C.F., est mûr : il y a moitié moins de travaux à faire que pour le T.G.V. Paris-Sud-Est, et encore beaucoup moins de problèmes, car une partie de la plate-forme est déjà existante dès le départ de la gare de Paris-Montparnasse. La continuité de l'emploi pour les équipes S.N.C.F. et constructeurs, qu'il s'agisse des travaux publics ou du matériel roulant, peut être ainsi assurée. Enfin, la S.N.C.F. a étudié les T.G.V. Nord et les T.G.V. Est. Ces deux derniers constitueraient les premiers maillons d'un grand projet en train de mûrir. Politiquement plus ambitieux, il a, outre le fait d'être rentable, celui de présenter une valeur symbolique certaine : il s'agit du T.G.V. européen reliant Paris, Bruxelles, Francfort, Strasbourg, etc., sans même attendre Londres par le tunnel sous la Manche. Ce dernier, d'ailleurs, ne se justifierait pas s'il n'était pas relié à un réseau T.G.V. européen. Qui prendrait le train en 1990 pour aller de Paris à Londres s'il n'y avait un T.G.V. qui permette de relier le centre de ces villes en deux heures trente ?

L'Europe n'a pas besoin d'attendre d'éventuelles « technologies de l'an 2000 » (type sustentation magnétique) pour se créer un réseau unique au monde et montrer aux autres pays que la vérité ne vient pas nécessairement des Etats-Unis ou du Japon. Unique au monde, car l'Europe a la chance de pouvoir raccorder un futur réseau T.G.V. à un réseau ferroviaire à voie normale représentant 115 000 kilomètres pour la seule Europe des Neuf, un peu plus maintenant pour celle des Dix, et 250 000 kilomètres avec les autres Etats.

Ce réseau permet de pénétrer au cœur de toutes les grandes agglomérations, de desservir les centres de production et de commercialisation. Les Américains, dont les infrastructures ont considérablement vieilli et souffert du manque d'entretien, n'ont pas cette possibilité. Les Japonais non plus ; ils construisent à grands frais 10 000 kilomètres de voies ferroviaires nouvelles, mais celles-ci ne pourront pas être raccordées à l'ancien réseau, celui-ci étant à voie étroite (de même, toute voie à sustentation magnétique, en supposant même qu'elle soit réalisable, ne serait pas compatible).

L'Europe dispose déjà de 27 000 kilomètres de lignes principales qu'il suffit d'améliorer en certains points pour qu'elles acceptent des trains roulant à 200 kilomètres/heure, pour des trains classiques remorqués par des locomotives, et 220-240 kilomètres/heure pour des rames homogènes légères et puissantes comme les T.G.V. qui, d'autre part, peuvent accélérer et freiner plus vite et donc « ralentir » à 160 kilomètres/heure, par exemple, dans certaines courbes.

La France avec un temps d'avance

En complément, la construction au cours de cette décennie de 5 000 à 6 000 kilomètres de lignes nouvelles, capables de vitesses de 260 à 300 kilomètres/heure, permettra de disposer d'un réseau de desserte terrestre rapide inégalable. Quel autre moyen de transport pourrait faire mieux, de centre à centre, que Paris-Lyon en deux heures, Paris-Bruxelles en une heure trente, ou Rome-Florence (par la *Direttissima* presque achevée) en une heure trente ?

Pourquoi, penseront certains, les responsables des réseaux ferrés étrangers accepteraient-ils de jouer la carte de la technique et de l'industrie françaises ? Parce que les Français n'ont jamais dit qu'ils entendaient conserver pour eux seuls la technique et la fabrication du T.G.V. Les constructeurs français du T.G.V. savent, en effet, qu'il vaut mieux partager la construction de mille rames de T.G.V. que d'en rester à la seule fourniture de cent cinquante à deux cents rames pour la S.N.C.F. La percée de l'Airbus est là encore pour montrer ce que peuvent faire les industriels européens lorsqu'ils s'unissent.

En matière ferroviaire, le groupement 50 Hz, créé en avril 1954, a permis à des entreprises comme A.E.G. et Siemens, en Allemagne, B.B.C. en Suisse, Jeumont et Alsthom en France, ACEC en Belgique, de s'associer, d'apprendre à travailler ensemble et de remporter des succès considérables à l'étranger. Ce groupement a pu démontrer l'universalité de la traction 25 000 volts, développée en France par la S.N.C.F. et les constructeurs français dès le début des années 50. Sans ce groupement européen, qui permettait d'assurer les financements nécessaires, la France n'aurait pas pu participer à l'électrification de la plupart des pays dans le monde, quel que soit leur régime politique, de l'U.R.S.S. à l'Afrique du Sud, de la Chine populaire au Brésil, de l'Inde au Portugal ou de la Corée à la Turquie. Cette structure industrielle qui, depuis vingt-sept ans, a fait les preuves de son efficacité est, dès maintenant, prête à promouvoir le système T.G.V. en Europe et dans le monde en association avec les constructeurs locaux.

Les gouvernements européens, tous confrontés à la crise de l'énergie et à ses séquelles, sont à même d'apprécier l'intérêt présenté par le T.G.V. en matière d'économies d'énergie. Sur des distances de l'ordre de 400 à 600 kilomètres (comme Paris-Lyon), non seulement le train à grande vitesse est plus rapide que l'avion pour se rendre de centre à centre, mais, de surcroît, sa consommation d'énergie est de quatre à cinq fois inférieure à celle de l'Airbus, pourtant réputé pour sa sobriété. Avantage supplémentaire pour la France, le T.G.V., en utilisant de l'électricité d'origine nucléaire, hydraulique ou thermique, contribuera encore davantage à réduire notre facture pétrolière... Inutile, également, d'insister sur l'intérêt pour l'ensemble de l'économie d'un Etat, d'un programme d'investissements ferroviaires comme celui d'un T.G.V. européen. Quel est le responsable politique qui, actuellement, n'est pas convaincu de la nécessité d'une relance économique : il vaut mieux, en effet, utiliser le potentiel des constructeurs français pour construire de nouvelles lignes et de nouveaux T.G.V. que de payer des chômeurs...

L'Europe a surpris le monde entier en montrant qu'elle pouvait réaliser des « premières » techniques, mais aussi ébranler les positions commerciales américaines les plus solides. Airbus Industrie défie, avec succès, Boeing et Douglas. En matière ferroviaire, l'Europe a besoin de réaffirmer avec éclat ses possibilités. Les records de vitesse de 1954 et 1955 avaient permis à toute une génération de matériels français de conquérir le monde. Aujourd'hui, le T.G.V. ouvre la route à une nouvelle génération de matériels ferroviaires. Une fois de plus, la France joue un rôle moteur dans cette passionnante aventure. Nous pouvons en être fiers. Cette expérience, si nous savons nous décider à temps, si nous savons l'élargir et y associer nos partenaires européens, se traduira par des emplois créés, des marchés conquis.

Paris-Bruxelles et Rome-Florence

Le début des années 80 aura vu s'achever le raccordement des principales autoroutes européennes. Désormais, la France est reliée par voie routière rapide à la Belgique, à l'Allemagne fédérale, à l'Italie et à l'Espagne. Parti tard dans la constitution de ce maillage routier moderne, notre pays a su rattraper son retard. Avec le T.G.V. Paris-Lyon, la France va, au contraire, prendre un temps d'avance sur ses voisins en matière de liaisons ferroviaires à grande vitesse. Comme pour les autoroutes, de telles liaisons verront leur intérêt multiplié si elles sortent des frontières pour faciliter le transport international. C'est le grand dessein de la décennie qui commence, un dessein d'autant plus réaliste qu'il coïncide avec les impératifs actuels d'économies d'énergie et de la réduction de ce véritable « cancer » que constitue l'actuel chômage, non seulement en France, mais dans toute l'Europe.

Les Trans-Europe-Express, créés il y a plus de vingt ans, ont été une incontestable réussite. Ils auront réussi à rapprocher dans le temps quelques-unes des grandes métropoles européennes. Les conventions qui ont permis sa création expirent en 1983. Pourquoi ne pas profiter de l'occasion ainsi offerte pour donner au T.E.E. un deuxième souffle en faisant du T.G.V. le super-T.E.E. de demain ?

(*) Conseiller de la direction d'Alsthom-Atlantique, constructeur principal du prototype T.G.V. 001.

TGV

INDUSTRIE FERROVIAIRE

On cherche des « locomotives »

EN données brutes, pour reprendre le langage des économistes, la construction ferroviaire française se porte plutôt bien. Avec près de 7,6 milliards de francs l'an passé (1), son chiffre d'affaires a affiché une progression de 32,6 % sur 1979 avec des « *pointes* » particulièrement spectaculaires : + 61,3 % pour le matériel de traction. Quant à ses exportations (2,234 milliards (2), soit quelque 30 % de la valeur de sa *production*), elles permettent un taux de couverture de la balance commerciale du secteur du matériel roulant, de 710 %. Mais ces chiffres méritent quelques corrections montrant que la bonne santé est *surtout* apparente et les perspectives plutôt sombres.

En premier lieu, le gonflement du marché intérieur en 1980 (*+ 31 % sur 1979*) *résulte* de la réalisation du programme T.G.V. : Alsthom et Francorail-M.T.E. ont livré 36 motrices et 144 remorques du train à grande vitesse au cours de cette seule année. Et si les livraisons doivent continuer à un bon rythme pendant trois ans (134 motrices et 536 remorques), aucune prévision ne peut être faite pour 1984 et après. Que deviendront alors les capacités de production mises en œuvre par les fabricants ? Comment maintenir un plan de charge équilibré quand le nombre des locomotives à livrer à la S.N.C.F. doit passer de 51 cette année à 39 l'an prochain... et à 9 en 1983 ? Que deviendront les chaînes de fabrication des voitures de voyageurs — Corail et autres — quand les livraisons passeront de 285 cette année à 12 en 1983 et — pour l'instant — à 0 l'année suivante ? Comment rentabiliser des investissements sur un marché aussi fluctuant ? Comment adapter son offre à de tels coups d'accordéon ?

Un matériel
victime de sa qualité

Le caractère « captif » du marché de la S.N.C.F. — 39 % du chiffre d'affaires de la profession en 1980 — n'entraîne pas que des avantages. Faute d'une politique d'investissements cohérente, la société nationale mo*dernise ou* accroît *ses* moyens par à-coups, entraînant toute l'industrie dans de dangereuses sinusoïdes. Ce qui est vrai pour le matériel roulant vaut aussi pour les infrastructures. Les études et travaux réalisés pour le compte de la S.N.C.F. par les entreprises adhérentes au syndicat de la signalisation électrique pour chemins de fer sont passés de 70 millions de francs en *1975* à *plus de 100 millions* de francs en 1978 et à 130 millions de francs en 1980 : l'automatisation de la signalisation du réseau classique et la construction de la ligne T.G.V. expliquent cette évolution. Comme, dans le même temps, la R.A.T.P. est elle aussi devenue une bonne cliente (modernisation du métro urbain, développement du R.E.R.), les affaires du secteur ont été plutôt bonnes, augmentant de moitié entre 1976 et 1980. Mais que les deux administrations ralentissent leur effort et toute cette branche industrielle connaîtra une situation difficile.

L'exportation paraît donc tentante au premier abord, et la qualité du matériel français a permis à nos industriels quelques percées remarquables sur les *marchés étrangers. Les derniers* mois ont été fertiles en contrats rondelets. Interinfra, qui regroupe à part égale la C.G.E. et Empain, a obtenu la construction, avec Arabco, de la première tranche du métro du Caire (1 *milliard de francs*), tandis *que* Carel-Fouché était désigné pour fournir 103 voitures (245 millions de francs). Francorail va fournir 50 locomotives à l'Arabie Saoudite, 72 à l'Irak. Alsthom construira 125 voitures pour le métro de *Mexico, et* un consortium *français* électrifiera le réseau de banlieue de Belo-Horizonte, au Brésil.

Mais la compétition devient rude sur ces marchés étrangers. Divers pays *du* tiers-monde se sont dotés d'une industrie qui, fût-elle embryonnaire, modifie les rapports commerciaux : la part des « unités entières » de matériel roulant dans le total des exportations françaises diminue *sans cesse* : de 62 % *en 1977*, elle est tombée à 51 % en 1980. Le matériel français est, dans une certaine mesure, victime de sa qualité : sophistiqué, solide, il est financièrement hors de portée de bien des clients potentiels. L'*organisation française* du financement des exportations ne le favorise pas toujours : Sacilor vient de se faire « souffler » un marché de rails en Algérie par un fabricant autrichien offrant des crédits plus alléchants.

Les pays « neufs » ne veulent plus se contenter d'être des acheteurs passifs : ils souhaitent associer leur industrie à la réalisation des programmes d'équipement. Les producteurs traditionnels doivent donc se porter sur des créneaux technologiques encore inaccessibles à ces pays. Les électromécaniciens français l'ont bien compris — leurs exportations d'équipements électriques ont augmenté de 54 % en un an — et les fournisseurs d'équipements électriques pour le matériel voyageurs aussi. La vente de wagons de marchandises souffre, en revanche, de la concurrence étrangère : elle a accusé une régression de 47 % de 1979 à 1980. S'il n'a pas été en tant que tel — au moins jusqu'ici — une « locomotive » pour l'exportation, le T.G.V. a fourni une excellente référence pour la technique française.

Aléas
des marchés extérieurs

Malgré cela, les exportations, dans leur ensemble, n'évoluent pas très favorablement. Elles n'ont, l'an dernier, augmenté que de 5,6 % en francs courants — *soit une baisse de 6,5 % en francs* constants qui, selon le rapport du conseil d'administration de la Fédération des industries ferroviaires pour 1980, « *met en évidence les aléas des marchés extérieurs et l'aggravation d'une concurrence dont les effets risquent de s'ajouter à la chute du marché intérieur à partir de 1982* ». D'où l'objectif de la Fédération : « *Réaliser rapidement une part significative de son chiffre d'affaires avec les réseaux étrangers.* »

J. S.

(1) Chiffre fourni par la Fédération des industries ferroviaires. En y incorporant les résultats des sociétés Sacilor et Ressorts du Nord, productrices de rails et d'attaches élastiques, il atteint 8,396 milliards de francs.

(2) 2,551 milliards de francs avec Sacilor et les Ressorts du Nord.

GROGNE EN SAONE-ET-LOIRE

La région avec un ticket de seconde

« LE T.G.V. n'est pas à lui seul un véritable facteur d'incitation à la croissance de l'activité économique. Il ne provoquera pas la ruée vers la Saône-et-Loire des créateurs d'emplois. Il ne sauvera pas les entreprises en difficulté... » *Cette citation, extraite d'un article publié dans le numéro 2 de* Notre Département, *périodique diffusé par le conseil général de Saône-et-Loire, à majorité de gauche, va à l'encontre de toutes les démarches entamées par les élus dans la perspective de l'arrivée en Bourgogne du T.G.V.*

A contresens, car les responsables socialistes de la communauté urbaine Le Creusot-Montceau-les-Mines, sur le territoire de laquelle se trouve l'une des deux gares construites entre Paris et Lyon (l'autre étant Maçon-Loché), n'ont pas ménagé leurs efforts pour promouvoir la région. Durant près d'un mois, d'importantes et nombreuses personnalités (deux mille cinq cents, d'après les chiffres officiels), sont venues et ont vu. Ces visiteurs qui « manœuvrent les leviers de commande de l'économie », si l'on en croit l'un des élus de la communauté urbaine, sont repartis dans leurs administrations respectives sans se risquer à des promesses.

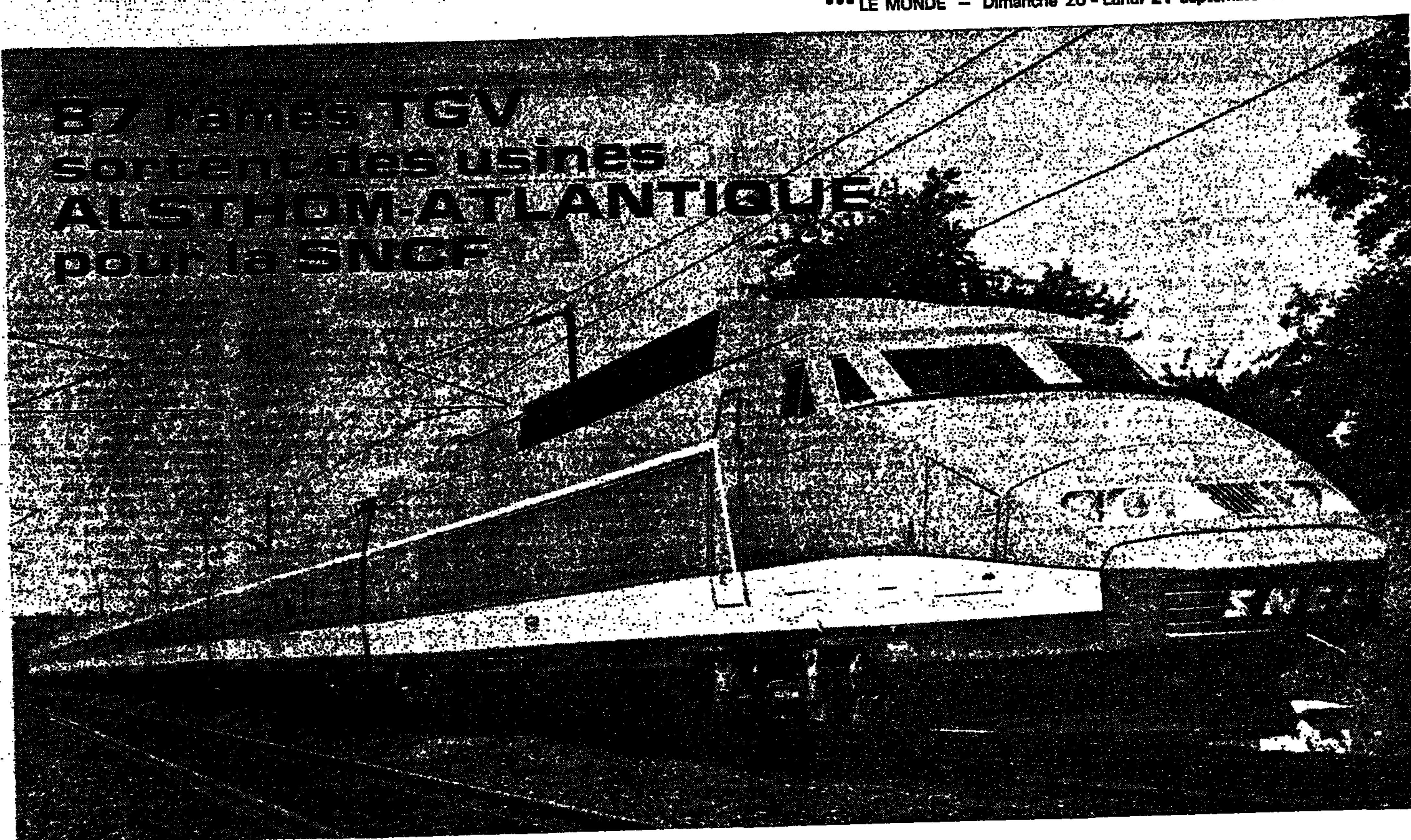
De son côté, le conseil général, aidé en cela par les responsables communautaires et par les chambres de commerce, essaie de gagner du temps. Dame Décentralisation est attendue en Saône-et-Loire, et l'on compte beaucoup sur elle pour permettre d'envisager une série de mesures réconfortantes pour ceux qui voyaient dans l'arrivée du T.G.V. un moyen d'endiguer le chômage par la création d'emplois. C'est certain, les autorités départementales, communautaires et communales jouent à fond la carte du T.G.V. Sans trop d'illusions.

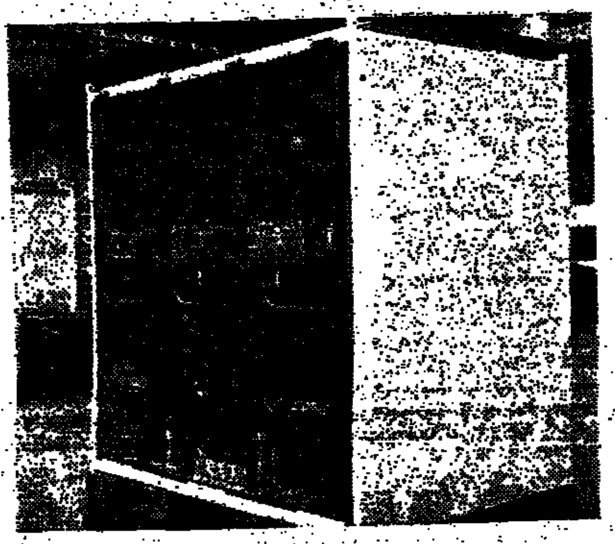
Tristesse
dans la petite hôtellerie

Au plan purement commercial, c'est encore autre chose. Les illusions commencent à s'estomper. Les petits hôteliers constateront bientôt avec tristesse que la seule route menant à la gare nouvelle de la communauté urbaine débouchera à proximité du Novotel de Montchanin. De leur côté, les chauffeurs de taxi se demandent s'ils pourront obtenir l'exclusivité des emplacements réservés à leur corporation dans cette même gare. Dans la région de Mâcon, les restaurateurs, les hôteliers se sont groupés et proposeront bientôt des « week-ends en Bourgogne du Sud ». Eux aussi voudraient jouer la carte du T.G.V.

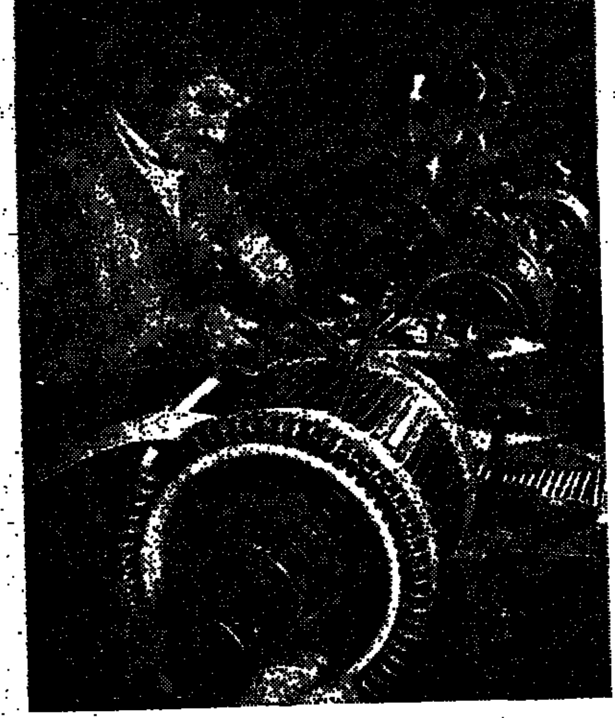
Pourtant, une couche de la population ne l'a pas jouée, ou pratiquement pas. Il s'agit des agriculteurs, des propriétaires terriens qui ont dû, d'une manière ou d'une autre, laisser la place. Il y a eu, au moment du tracé de la ligne et au début des travaux, quelques grincements de dents. Cependant, les expropriations ont été quasiment nulles. Cela a évité une trop forte spéculation sur les terrains, bien que des hausses de 10 % à 15 % aient été enregistrées. Le mardi 22 septembre, lorsque M. François Mitterrand inaugurera officiellement la ligne nouvelle, les observateurs seront attentifs à son allocution de Montchanin, dans ce département où le parti socialiste a emporté les cinq sièges de député aux dernières législatives. Par ce bouleversement politique, la population est, plus que tout autre, préoccupée par l'avenir. Or le T.G.V. pèse lourd dans la balance économique et politique. Chacun est d'accord pour le reconnaître. Suffira-t-il à résoudre les difficultés de la région ?

هكذا من الأصل





ALSTHOM-TARBES
Équipements électriques
et moteurs de traction



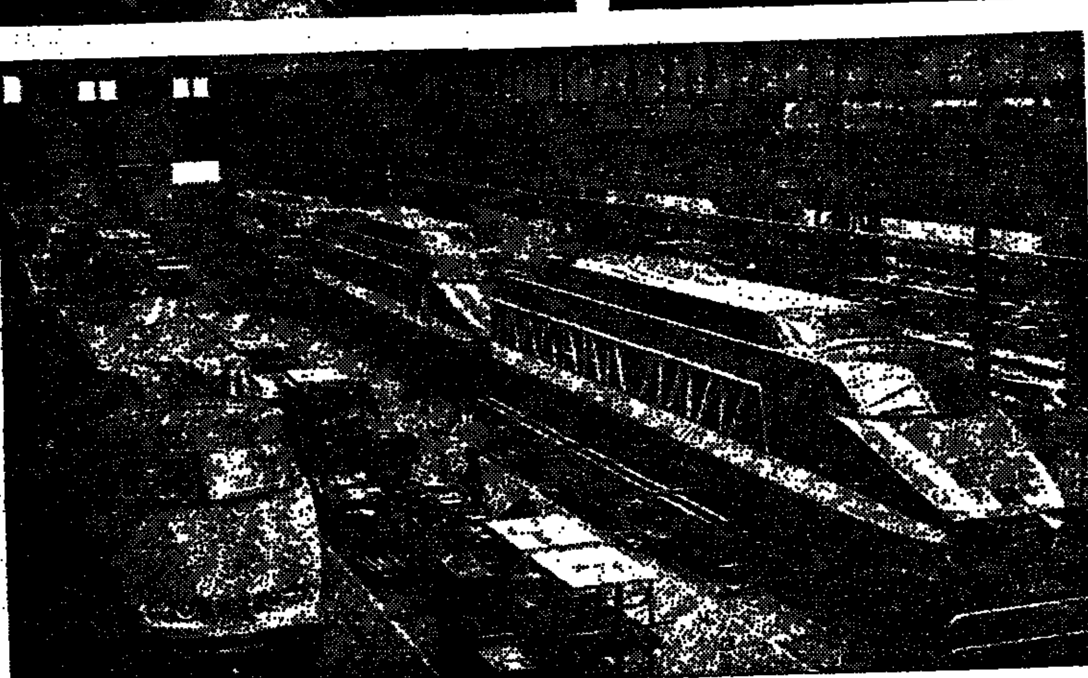
ALSTHOM-LA ROCHELLE
Remorques intermédiaires



Pour le développement des techniques de pointe...

La Division Ferroviaire d'ALSTHOM-ATLANTIQUE, une entité industrielle de renommée mondiale capable de réaliser une gamme complète de matériels ferroviaires

- locomotives
- métros
- voitures
- équipements électriques électroniques et mécaniques
- bogies
- appareillages
- signalisation
- automatismes ferroviaires



ALSTHOM-BELFORT
Motrices et
livraison des
rames complètes

ALSTHOM ATLANTIQUE
matériels ferroviaires

TOUR NEPTUNE - Cédex 20 - 92086 Paris-La Défense
Tél. : 778.13.28 - Télex ALSTRA 611 207 F

Photos : C.A.SNCF/la vie du rail - L. Pilloux/ALSTHOM-ATLANTIQUE/MASSON

TGV

L'OPINION DE DEUX HOMMES DE LA RÉGION

L'exemple

par LOUIS MERMAZ (*)

LE T.G.V. *est d'abord une réussite technique incontestable.* La mise en service commerciale, le 27 septembre prochain, de la ligne à grande vitesse Paris-Lyon (T.G.V.) constitue un événement sur le plan technique. Elle marque en effet une étape dans *l'évolution des* transports terrestres, et plus *particulièrement pour le chemin de fer.*

Dès 1983, Lyon sera à deux heures de Paris, Chambéry à trois heures, Grenoble à trois heures et quart, Genève à quatre heures vingt. En multipliant par deux la *vitesse commerciale du train* classique, le chemin de fer devient ainsi le concurrent de l'avion et de l'automobile sur une grande partie de notre territoire. Il aura fallu quinze années d'ingéniosité et de savoir-faire à la S.N.C.F. pour maîtriser la grande vitesse et passer de la performance d'un instant à *l'exploitation quotidienne. Chaque* jour, des dizaines de rames circuleront à 260 km/h sur l'ensemble du parcours en toute sécurité.

Le T.G.V. sera également un moyen de transport de masse, assurant une grande rapidité de circulation, à des coûts raisonnables *pour la collectivité. La politique* tarifaire retenue par la S.N.C.F. et *par les pouvoirs publics va dans le* sens de la démocratisation. Non seulement un nombre très important de places seront offertes en seconde classe, mais aussi plus de 70 % des rames en circulation seront accessibles au prix actuel du billet de train Paris-Lyon sans aucun supplément. Ces éléments *accentueront la mobilité* des responsables économiques et de l'en*semble de ceux qui voyagent pour* leur travail, mais aussi des Françaises et des Français qui, dans une société où le loisir prendra une place de plus en plus importante, trouveront dans le T.G.V. des moyens nouveaux d'évasion et de culture.

Avec la ligne, les gares nouvelles et les rames commandées, l'opération Paris Sud-Est coûtera 7,8 milliards de francs, ce qui n'est pas excessif comparé à d'autres investissements d'infrastructure ou de transport.

La mise en service du T.G.V. *intervient enfin à l'heure où le* nouveau record du monde de vitesse vient d'être battu par les chemins de fer français le 26 février dernier à une vitesse de 380 km/h. C'est dire la qualité du travail des ingénieurs et des techniciens d'un grand service public.

∴

La réalisation du T.G.V. Sud-Est a mobilisé notre industrie ferroviaire. Celle-ci se situe au second rang des exportateurs mondiaux en assurant 15 % de la demande du marché *international* : cependant, la concurrence se fait de plus en *plus vite de la part de certains* pays qui produisent des matériels moins perfectionnés, mais à des prix plus bas. On est toutefois en droit d'espérer que pour certains projets de construction de lignes à grande vitesse en Amérique, au Brésil, la coopération entre l'industrie ferroviaire et la S.N.C.F. permettra à *la France d'exporter* son savoir-faire et son matériel. De *plus, l'aventure qui s'engage* permettra de faire des économies d'énergie, comme l'indiquent les rapports entre l'énergie nécessaire pour le déplacement d'un voyageur, sur un kilomètre, en voiture, en avion et en train à grande vitesse.

∴

En outre, la traction électrique adoptée par la S.N.C.F. après le *renchérissement considérable du* coût du pétrole réduira notre dé*pendance vis-à-vis de l'étranger* puisqu'elle recourra à des sources *d'énergie électrique* hydrauliques et nucléaires. Enfin, l'utilisation intensive de cet axe ferroviaire nouveau permettra sans doute une plus grande fluidité du trafic routier entre Paris et le Sud-Est de la France.

Le T.G.V. doit être un instrument au service de la décentralisation. *Certains évoqueront pourtant un* précédent, celui de la ligne japonaise du *Tokaïdo entre Tokyo et* Osaka. Son ouverture s'est traduite *par une réduction du rôle joué par* la seconde ville du Japon comme *centre de décision économique. Ce* précédent a provoqué des inqué*tudes parmi* les Lyonnais et, *plus* largement, les habitants de la région *Rhône-Alpes.*

Je pense, pour ma part, que les conséquences de la réalisation du T.G.V. français devraient être radi*calement différentes sur ce point.* Tout d'abord, la mise en service de ce nouveau mode de transport intervient simultanément au vote par le Parlement d'une grande loi de *décentralisation.* Aux termes de cette loi les communes, les départements *et les régions se voient dotés de* pouvoirs considérables, mais ils *exerceront en plus des responsabi*lités très largement accrues, principalement dans le domaine économique.

En outre, si Paris est situé dans la partie nord de la France, Lyon et Rhône-Alpes s'ouvent déjà sur le sud du pays, *proches* à la fois de la façade méditerranéenne et du pôle industriel de l'Italie du Nord. Le T.G.V. devrait donc renforcer *le rôle de la région Rhône-Alpes* puisqu'il établira des relations beau*coup plus aisées entre le potentiel* industriel du nord de la France et *celui du sud de la France et de* l'Europe.

Enfin, la S.N.C.F. n'a pas voulu faire de l'axe Paris-Lyon une voie *privilégiée traversant un « désert* français ». Au contraire, la concep*tion de la ligne et les modalités* d'exploitation qui en ont été définies prévoient, outre la création de la gare du Creusot-Monceau-les-Mines-Montchanin, qui constitue un atout exceptionnel pour le développement de cette région, une série de rames directes vers Dijon, Besançon, Lausanne, Genève, Chambéry, pour ne *citer que la zone nord de Lyon.*

Il y aura donc la mise en place d'infrastructures qui irrigueront plus largement l'ensemble du sud-est de la France pour le plus grand profit d'un très grand *nombre* de villes et de départements. Le développement équilibré des régions et des sous-régions ne passe-t-il pas aussi par des dessertes *faciles* dans toutes les directions ?

Au moment de la prise définitive de la décision de construire le T.G.V., un débat s'était instauré, qui n'est pas encore clos, sur la né*cessité de renforcer le potentiel* industriel de l'est du pays. Le même *débat concerne aussi le projet de* liaison fluviale Rhin-Rhône. Un développement équilibré de chaque région et de chaque département au niveau de son activité économique, industrielle, artisanale et agricole permettra de transformer notre pays *et d'accroître sa puissance économi*que. « Vivre et décider au pays » *passe aussi par là. La décentralisa*tion administrative, mais ausi éco*nomique qui est maintenant engagée* donne à tous des atouts nouveaux. Les moyens d'action de la délégation à l'aménagement du territoire et du Plan devront être redéfinis pour satisfaire de tels objectifs trop souvent traités à la légère par l'ancienne *majorité.* Mais la France est aussi membre à part entière de *la Communauté économique euro*péenne et s'insère géographique*ment entre l'Europe dite du Nord* et celle dite du Sud. Il se trouve que, du fait de l'absence de la Suisse et de l'Autriche dans la Communauté, notre pays en est, dans une large mesure, le trait d'union.

∴

Le renforcement considérable des moyens de communication Nord-Sud qu'apporte le T.G.V., et qu'accroîtrait la liaison Rhin-Rhône, permet aussi à notre pays de maintenir sa place dans la croissance industrielle des nations européennes. C'est là *un enjeu capital. Cet enjeu est non* seulement capital pour toutes les *régions* situées à l'est de la France, ce qui suffit à en faire un objectif d'intérêt national, mais aussi pour l'Ouest, car ce n'est que dans un pays fortement structuré sur le plan industriel que les zones de sous-emploi et de sous-industrialisation *pourront. peu à peu, trouver les* moyens d'un développement nouveau.

Après le T.G.V., d'autres grands travaux doivent être très rapidement mis à l'étude et entrepris. Non seulement les grands travaux (rail, route, canaux) permettent une relance économique des entreprises, mais le plus souvent ils peuvent se réaliser sans peser sur les importations. *Ils sont alors anti-inflation*nistes, bénéfiques à notre balance *des paiements et efficaces dans le* combat contre le chômage. De plus, *une fois terminés, ils permettront* le développement économique et *social harmonieux que nous récla*mons pour la France.

Aussi souhaitons-nous que d'autres études et d'autres travaux de ce genre soient engagés ou accélérés.

(*) Président de l'Assemblée nationale, député de l'Isère (P.S.).

L'atout

par FRANCISQUE COLLOMB (*)

ON ne peut pas parler du T.G.V. sans rendre hommage aux ingénieurs, aux techniciens et aux cheminots qui l'ont conçu et réalisé. C'est un nouvel *exploit qui s'ajoute au long pal*marès de la S.N.C.F., un nouveau *progrès du transport ferroviaire qui* s'inscrit à l'actif de notre pays. Comme chacun de mes compatriotes, j'en éprouve satisfaction et fierté mais je laisserai à des voix plus autorisées que *la mienne* le soin de développer cet aspect de la question.

D'autres aussi seront plus qua*lifiés pour rappeler* les investissements d'infrastructure, chiffrer les économies d'énergie, indiquer les gains de temps, donner des statistiques sur les voyageurs, etc.

En tant que maire de Lyon, je voudrais simplement exposer trois *idées.* A mon sens, *en effet, le* T.G.V. confirme l'excellence d'une *méthode, s'inscrit dans une stra*tégie du développement, répond enfin à une ambition à long terme.

Une méthode : la concertation entre les autorités *municipales* et communautaires d'une part, les représentants de l'Etat et des services publics nationaux d'autre part. Ces discussions ont été menées en per*manence à tous les niveaux de la* hiérarchie. Avec M. Jacques Pélis*sier, président de la S.N.C.F., et* ses collaborateurs, outre la mise en service du T.G.V., elles se sont traduites par la modernisation de la gare Perrache, la construction d'une nouvelle gare à la Part-Dieu, la décision, enfin, de décentraliser à Lyon la direction des approvisionnements de la Société natio*nale avec ses six cents emplois* et ses activités commerciales qui se *chiffrent par milliards de francs.*

Enfin, les dossiers que nous avons présentés aux membres de l'ancien gouvernement ont fait l'objet de discussions minutieuses et ont fréquemment abouti à des décisions favorables, dont l'implantation à Lyon de l'Ecole normale supérieure de Saint-Cloud est un *des meilleurs exemples.*

Mais la rétrospective autorise-t-elle une perspective ? En d'autres termes, le changement politique survenu en mai dernier aura-t-il une influence sur la qualité des rapports entre l'Etat et *la ville ? J'espère* que non, car — j'y reviendrai plus *loin — je crois profondément qu'en* matière de développement les intérêts de Lyon sont les intérêts de la France. On peut, il est vrai, se poser d'autres questions. Au moment où l'on parle tant de décentralisation, quelle sera véritablement la *portée des compétences économi*ques reconnues aux collectivités *locales alors que leurs interventions* ne pourront contrevenir « aux règles d'aménagement du territoire prévues dans *la loi* approuvant le Plan » ? Les nationalisations d'autre part ne vont-elles pas substituer une lourde et monolithique bureaucratie parisienne à la diversité de nos interlocuteurs du secteur privé et com*promettre ainsi certains de nos* efforts pour attirer à Lyon des unités de production et de services ? Autant d'interrogations auxquelles on ne peut encore répondre.

∴

J'écrivais plus haut que le T.G.V. *s'inscrivait dans une stratégie du* développement. Il est, en effet, l'une *des armes de sa panoplie des trans*ports. Notre ville a ceci de particulier qu'elle a toujours bénéficié moins d'un hinterland favorable que d'une situation géographique privilégiée sur le continent européen. Sa position sur le sillon rhodanien, son emplacement aux confins des mondes germanique et latin ont fait *que ses périodes d'expansion ont* invariablement coïncidé avec les *époques où les hommes et les mar*chandises circulaient en grand nombre avec le minimum d'entraves. La conjoncture de ces vingt dernières années nous a donc rendu les chances qui furent nôtres autrefois. Aussi, convenait-il d'en tirer le parti maximum en améliorant notre réseau de communication à longue dis*tance : d'où les autoroutes nous* reliant à nos voisins du Nord et de l'Est et à la Méditerranée, d'où les nouvelles percées alpines du Mont-Blanc et du Fréjus, d'où l'aéroport international de Satolas, d'où enfin *le train à grande vitesse.* Demain, si l'Etat tient ses promesses, la *liaison fluviale mer du Nord-Médi*terranée ajoutera la voie d'eau à nos infrastructures d'importance internationale.

∴

Certains Lyonnais *pourtant* s'inquiètent : quand le T.G.V., disent-*ils, aura mis* Paris à deux *heures de* la métropole rhône-alpine, le danger sera grand de voir s'évader vers la capitale des centres de décision locaux. En effet, selon la même thèse, tel ou tel chef de grande entreprise sera peut-être tenté de se fixer à proximité des *administrations* et des banques parisiennes puisqu'il *pourra se déplacer rapidement et* sans difficulté vers ses usines ou ses établissements demeurés dans le Rhône. A cette objection, on peut faire trois réponses : la première est que l'argument se retourne et qu'il *n'est* pas besoin de vivre à Paris si l'on peut s'y rendre en deux heures. Je résumerai ainsi la se*conde : si le facteur distance est* quasiment annulé, le choix du lieu *de résidence* obéit à des considérations où ce qu'il est convenu d'appeler la « qualité de la vie » tient une part importante ; or, sur ce plan-là, Lyon, riche en loisirs aisément accessibles, proche des champs de neige, peu éloignée de la mer, ne craint pas la comparaison. La troisième réponse compléterait les deux *autres : le T.G.V. est un excellent* instrument mais il n'est qu'un ins*trument.*

Or, j'ai confiance dans nos propres forces. Quand, comme industriel et comme élu local, j'observe l'immense mutation qui se fait silencieusement en dépit de la crise et dont le tissu économique de notre agglomération sortira complètement transformé; quand, en tant que Lyon*nais, je réfléchis — pour y baigner* depuis un demi-siècle — sur le pragmatisme de mes concitoyens *plus naturellement portés à retrous*ser leurs manches qu'à se payer de *mots* ; quand je me souviens comme *coprésident de l'Aderly* (1) de la façon dont en trois ans nous avons *pu rassembler, dans une même* structure, les responsables économiques et politiques de la région lyonnaise pour définir et exécuter une politique de développement, je suis sûr que nous avons les *moyens* de notre ambition la plus chère : faire de Lyon une *métropole* européenne avant la fin du siècle.

Quand nous parlons d'offrir aux entreprises étrangères désireuses *de s'implanter* dans notre pays le terme d'une alternative crédible avec Paris, *nous* ne considérons pas qu'il s'agit d'une compétition mais d'un complément. Et cela pour deux raisons : en *premier lieu, l'intérêt* national exige que les hommes et *les ressources soient répartis har*monieusement sur notre territoire et *que* la mécanique du déracinement générateur de déséquilibres économiques et de souffrances humaines soit enfin enrayée.

En second lieu, pour les investisseurs, ceux d'outre-Atlantique notamment, habitués à une vision continentale de l'espace économique, les critères d'implantation en *Europe, lorsque* Paris est exclu, ne laissent souvent que fort peu de villes françaises en lice. Le très petit nombre de celles-ci, parmi lesquelles figure Lyon, est déterminé plus particulièrement par la gamme de leurs activités, leur rôle métropolitain, la valeur de leurs communications à moyenne et à grande distance, *le nombre et le niveau* de leurs services, en particulier de ce *qu'on nomme* le « tertiaire supérieur ». Il importe donc de multiplier leurs atouts.

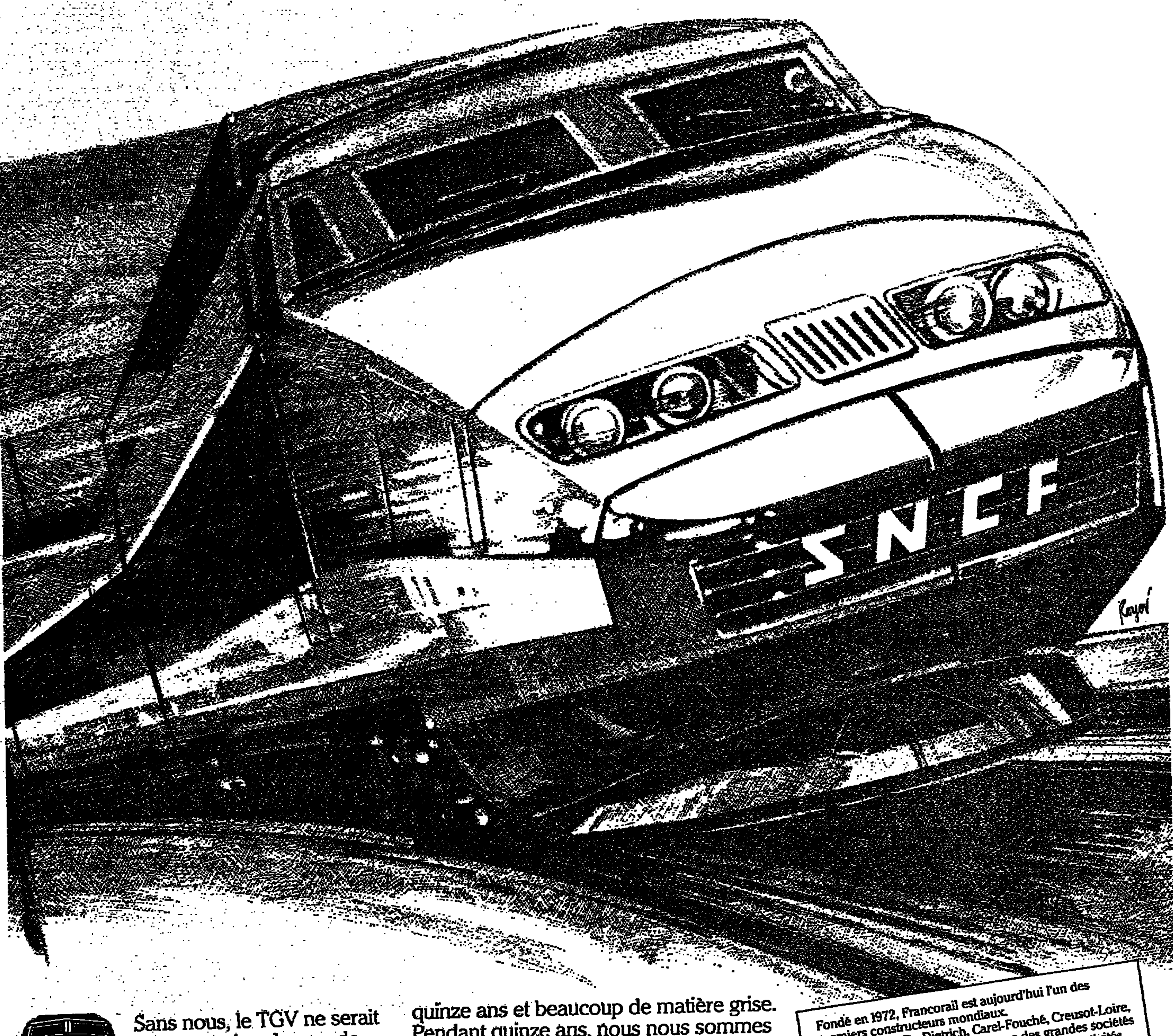
Le T.G.V. est l'un de ces atouts.

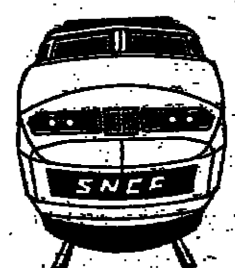
(1) Association pour le développement économique de la région lyonnaise.

(*) Maire de Lyon, président de la communauté urbaine, sénateur du Rhône, non-inscrit.

هكذا من الأصل

la tête et les jambes, c'est Francorail.





Sans nous, le TGV ne serait pas champion du monde. Nous lui avons donné ses jambes : les bogies.
Sans nous, aucun pilote ne pourrait le maîtriser. Nous lui avons donné sa tête : l'électronique de commande.
Pour construire avec la SNCF des bogies aussi performants, nous avons mis quinze ans et beaucoup de matière grise.
Pendant quinze ans, nous nous sommes penchés sur les problèmes d'allègement, de résistance à la fatigue, de tenue de voie.
Pour élaborer l'électronique de commande, donc doter le TGV d'influx nerveux, nous avons patiemment développé notre expérience acquise sur les grandes locomotives de la SNCF.
Sur rail, la France demeure en tête.

Fondé en 1972, Francorail est aujourd'hui l'un des premiers constructeurs mondiaux.
ANF-Industrie, De Dietrich, Carel-Fouché, Creusot-Loire, Jeumont-Schneider, MTE : chacune des grandes sociétés ferroviaires qui constituent Francorail ont des activités complémentaires. Toutes se situent en pointe dans leur domaine. C'est ce que montrent les succès répétés de Francorail en France comme à l'étranger.
Réseaux ferrés, réseaux urbains, métros sur fer ou sur pneus, Francorail couvre l'ensemble des activités ferroviaires.
Francorail est un GIE régi par l'ordonnance du 23.9.1967.
Son adresse : 33, quai de Dion Bouton, 92806 Puteaux, France.

francorail

le champion du rail est Français

TGV

PREMIER TERMINUS DANS LA CAPITALE DE RHONE-ALPES

Les Lyonnais font la fine bouche

« *LE train, c'est le passé, une invention du dix-neuvième siècle; l'avion c'est l'avenir* » : cette opinion. extrême certes, n'est pas lancée à la légère par M. Georges Charrière, président de la chambre de commerce et d'industrie de Lyon. Elle prouve que le T.G.V. n'a pas surmonté toutes les réticences des milieux d'affaires lyonnais. Bien sûr. M. Charrière reconnait des vertus au nouveau train, « *évolution technologique qui donne une excellente image à notre pays* ». Mais ce coup de chapeau est largement tempéré, car l'avenir du T.G.V. lui paraît très limité : « *Cette nouvelle liaison n'amènera pas un client de plus... Tout se focalise sur le trajet Lyon-Paris où la demande en transport est déjà satisfaite, soit par l'avion, soit par la route, soit par le rail traditionnel. Vous verrez que la S.N.C.F. ne se lancera pas sur un Lyon-Marseille par T.G.V., moins encore sur un Paris-Nice. Enfin, pour notre région, il n'est pas sûr que le T.G.V. soit attractif et concurrentiel pour un déplacement à Paris de Grenoblois ou de Savoyards.* »

Tout en reconnaissant qu'il y a « *une redistribution du marché* », M. Charrière ne croit pas à un apport significatif des usagers de la route : « *Les mordus du volant, on ne les récupère pas.* » Enfin, il revient sur les termes de la concurrence : « *Si la vérité des prix existait à la S.N.C.F., ses tarifs seraient beaucoup plus élevés. Il est anormal qu'Air Inter — qui présente un budget en équilibre — soit seul obligé de répercuter sa saine gestion sur ses tarifs.* » Thème repris par M. Lucien Robatel, président du groupement des industriels lyonnais, qui estime que les prix S.N.C.F. sont inférieurs de 85 % à ce qu'ils devraient être si les normes de rentabilité étaient respectées.

Plus fondamentalement, M. Charrière réduit le T.G.V. à une « *initiative de la seule S.N.C.F.* ». S'il se félicite de la concurrence qui en résulte — « *En économie planifiée, le T.G.V. n'aurait jamais existé* », — il estime que les études n'ont jamais été globales. Conclusion transparente : rien ne permet d'envisager une augmentation de la clientèle. Il fait pourtant remarquer que la chambre de commerce a joué le jeu : les travaux dans les gares d'accueil du T.G.V. (Perrache et Part-Dieu) ont bénéficié de prêts garantis par l'établissement consulaire. « *Nous n'avons rien fait pour empêcher l'opération.* » Une conclusion qui paraît montrer à elle seule les réticences d'une frange du monde économique rhône-alpin. Mais la méfiance n'exclut pas le réalisme et la volonté de profiter au mieux des retombées locales : « *Même si le T.G.V. ne correspond pas à un besoin, il facilite les rapports et peut, notamment grâce à ses horaires, avoir un bon impact sur des manifestations économiques du type Foire de Lyon.* »

M. Paul Dominjon, président de l'Union patronale Rhône-Alpes (UPRA), partage l'opinion de M. Charrière sur l'effet limité du train dans les échanges avec Paris : « *Lyon est déjà assez bien desservie. Le T.G.V. ne va pas changer l'aspect général des choses.* » Mais il donne parallèlement toute une série d'arguments favorables au nouveau rail : « *Le T.G.V. est une alternative intéressante à l'avion, offrant plus de souplesse d'horaires et plus de sécurité. Le temps de trajet trop court dans l'avion, la place restreinte offerte aux passagers, ne permettent pas un travail soutenu pendant le voyage.* » A titre personnel, M. Dominjon ne peut oublier les trois importantes réunions qu'il a manquées à Paris à cause de retards d'avion. Il croit également aux vertus de la concurrence : « *La pluralité est une réponse...* »

Campagne publicitaire outre-Atlantique

La décentralisation ? « *L'infrastructure est neutre dans cette affaire* », affirme le patron des patrons rhône-alpins « *En fait,* poursuit-il, *tout se résume à une volonté de décentralisation politique et économique qui va bien au-delà d'un simple outil. Les données économiques ne vont pas changer d'un coup de baguette.* » Les avantages majeurs du T.G.V., il faut, explique M. Dominjon, les situer sur deux plans : la recherche industrielle et les économies d'énergie. « *Les éléments de la recherche développée sur le train à grande vitesse sont intersectoriels et auront donc des retombées dans d'autres domaines. L'amélioration du tracé de la ligne (pentes, distance) et le choix d'un combustible national (l'électricité) en font par ailleurs une réussite sur le plan de l'économie énergétique. Je déplore sur ce point le trop grand désinvestissement constaté ces dernières années en matière de transport par fer et par voie d'eau.* »

Reste l'image de marque à l'étranger du produit T.G.V. « *Nous sommes encore trop souvent perçus,* conclut M. Dominjon, *comme des vendeurs de parfums ou, dans la meilleure des hypothèses, des vendeurs d'idées : la France a impérativement besoin de réussites internationales.* » Cette dimension est soulignée avec force par M. Jean Chemain qui, à la tête de l'Aderly (Association pour le développement de la région lyonnaise), a pour mission de « vendre Lyon ». « *L'image positive du T.G.V. s'exportera bien, notamment aux Etats-Unis. Les Américains adorent le train et le leur marche moins bien que le nôtre. Ils seront donc sensibles à la notion d'engin le plus rapide du monde. Or tout ce qui rapproche Lyon d'un bon produit est, par ricochet immédiat, favorable. Très prochainement nous allons faire un effort publicitaire outre-Atlantique en jouant l'association Paris-Lyon. Notre ville, ni banlieue ni désert, devra être perçue comme la première alternative crédible de la capitale.* »

Rappelant le précédent japonais, la liaison Tokyo-Osaka, M. Chemain est persuadé que ce train développera considérablement la notoriété de Lyon. Sur ce plan, les retombées économiques restent difficilement mesurables. Elles dépendront aussi de la volonté décentralisatrice des Parisiens. M. Chemain, « *à titre de citoyen* », s'étonne, par exemple, des récentes protestations d'élus parisiens à propos de la décentralisation de certains services publics ou d'unités industrielles : « *Dans la période de l'après-guerre, cent cinquante sièges sociaux ont quitté Lyon pour Paris. Le mouvement, normal dans un sens, serait-il donc scandaleux dans l'autre? En tout cas, ceux qui ont joué la décentralisation — Framatome, Rhône-Poulenc, textiles ou agrochimie — ne s'en plaignent pas.* »

Responsable de la gestion de l'aéroport de Satolas, M. Chemain ne croit pas que cet équipement puisse être irrémédiablement affecté par l'existence du T.G.V. qui, selon lui, a trois handicaps par rapport à l'avion : d'ici à l'achèvement de la ligne rapide, en 1983, la durée de transport proprement dite sera bien supérieure à celle de l'avion (deux heures quarante minutes contre une heure) ; en deuxième lieu, les déplacements des voyageurs ne se font pas nécessairement de centre à centre ; enfin la capacité d'accueil des parkings autour des gares est inférieure à celle des aéroports.

Ce triple constat débouche sur des prévisions de recettes en baisse de 10 à 12 % en 1982, de 15 à 16 % en 1983. L'aéroport de Satolas — si la progression de trafic reste dans la tendance actuelle — ne devrait cependant pas perdre d'argent lors des prochains exercices. Tout d'abord parce que ses recettes ne sont que pour moitié d'origine aéronautique. Ensuite parce que la ligne Lyon-Paris, qui va se trouver affectée, ne représente que 34 % du trafic de Satolas, et que, par exemple, les taxes d'aéroport pour les mouvements internationaux sont trois fois plus élevées que sur les vols intérieurs.

Interrogation de tout autre nature chez les commerçants de la Part-Dieu. On peut pronostiquer sans trop de risques que ce quartier sera dynamisé quand le T.G.V. s'y arrêtera fin 1983.

Le directeur du centre commercial de la Part-Dieu, M. Jean-Marie Hoche, a favorisé la promotion du boulevard Didier-Merle : à l'horizon 1983 le centre s'orientera vers de nouvelles prestations, dont la restauration rapide. Si, *a priori*, le T.G.V. doit être un train pour hommes d'affaires — et donc si les retombées sur le commerce devraient s'en trouver limitées, — rien n'interdit d'imaginer une forte attraction de Paris et de ses commerces de luxe sur la clientèle locale. M. Hoche estime à ce propos que « *le commerce lyonnais doit réagir s'il ne veut pas être confronté, par exemple, à une fuite de la clientèle féminine pour le prêt-à-porter haut de gamme vers les boutiques parisiennes* ». Enfin il attend du T.G.V. la confirmation d'un changement du rythme de la vie des Lyonnais : « *L'effet accélérateur du métro va être prolongé. Les Lyonnais s'adapteront plus vite à ce nouveau train qu'aux escalators de leur centre commercial.* »

L'impact sur l'immobilier

Indicateur de l'impact du T.G.V. sur la vie économique des Lyonnais : le marché immobilier. Dans le secteur des bureaux, la tendance est morose ; à peine 20 000 mètres carrés demandés dans le secteur du neuf, contre 35 000 mètres carrés l'an dernier. La demande est assez lente à se concrétiser. Quant à l'offre, elle souffre de plusieurs maux. A la Part-Dieu, au premier chef concernée par l'arrivée du nouveau train, la qualité des prestations a entraîné une hausse importante des charges : dans les bureaux de l'immeuble Britannia, elles sont déjà aussi élevées que les loyers. De plus, les entreprises lyonnaises boudent toujours le quartier : lorsqu'une unité immobilière de la Part-Dieu accueille vingt-quatre sociétés internationales et cinquante société nationales, on n'y dénombre que huit sociétés autochtones.

Il n'est pas sûr que cette tendance soit radicalement modifiée par le T.G.V. Pourtant, note M. Serge Hervé, P.-D. G. de la société immobilière Auguste Thouard Sud-Est, « *on assiste à un récent phénomène de « détertiarisation » du centre de la presqu'île qui retrouve peu à peu une vocation d'habitat* ». Il n'empêche que les retombées peuvent intéresser d'autres quartiers. « *Lyon n'est pas Paris,* rappelle M. Hervé. *A notre échelle, être installé aux Brotteaux, sur la presqu'île, ou au Tonkin, à Villeurbanne, c'est être seulement à dix minutes de la future gare du T.G.V.* »

L'importance des gares d'accueil

Ces remarques soulignent opportunément que les gares d'accueil du nouveau train auront dans le développement des affaires un rôle capital. Dans trois à cinq ans, le pari des équipements des bureaux de la Part-Dieu peut être tenu, à moins d'une dépression économique générale sur laquelle un outil de transport supplémentaire n'a qu'une influence marginale.

Quelles que soient les résistances locales, le T.G.V. apparaît indéniablement comme un atout de poids pour Lyon. Aux industriels lyonnais de le mettre à profit pour exporter leurs propres ressources, et faire vraiment de la ville une « *métropole à dimensions européennes* », une réputation qu'elle n'a pas encore totalement justifiée.

CLAUDE RÉGENT.

POINT DE VUE

A qui l'aubaine ?

par
ALAIN BONNAFOUS (*)

LES infrastructures de transport sont considérées de longue date comme un facteur de développement régional. On sait moins qu'elles peuvent, dans certaines circonstances, favoriser les déséquilibres régionaux. Ainsi, dès l'instant que sont résorbés les goulets d'étranglement, la planification des transports favorise-t-elle, dans sa logique traditionnelle, les grands axes d'échange. Cela tient à ce que l'efficacité économique d'un nouvel investissement de transport, rapportée à son coût, est en général d'autant plus grande que le trafic concerné est important. C'est dans cette logique que les pays d'Europe ont, depuis les années 50, consacré l'essentiel de leurs capacités de financement aux axes lourds.

Le souverain et le suzerain

Parfaitement pertinente dans la perspective d'un fonctionnement optimal du seul système de transport, une telle politique d'investissement est contradictoire avec l'objectif premier de l'aménagement du territoire, qui est de résorber les inégalités régionales de développement : dans les régions déjà prospères on a vu se multiplier les axes autoroutiers, les électrifications de lignes de chemin de chemin de fer ou les voies navigables à grand gabarit ; dans les autres, le réseau routier s'est figé, les voies ferrées secondaires ont été fermées et les canaux séculaires laissés à l'abandon. Ainsi, les contrastes régionaux du système de transport reflètent, et dans une certaine mesure entretiennent, les contrastes régionaux de développement.

Le T.G.V. illustre à sa manière cette contradiction. Il est logique que cette nouvelle infrastructure ait été construite sur la liaison Paris-Lyon, à l'évidence la mieux dotée pour assurer la rentabilité économique de l'opération. On n'a pas manqué d'observer qu'une fois de plus l'effort d'investissement s'est fait au bénéfice d'une partie du territoire national déjà richement pourvue. On voit mal cependant comment le déséquilibre Est-Ouest qui défie de longue date nos « aménageurs » pourrait être sensiblement aggravé par une modification de l'offre de transport entre Paris et le Sud-Est, qui ne concerne, après tout, que les déplacements de personnes sur un axe déjà bien équipé.

Le véritable enjeu territorial lié à la mise en service du T.G.V. se situe plus probablement dans la relation entre la région Rhône-Alpes et Paris. La capitale se trouve en effet « rapprochée » de facto d'un ensemble régional dont le dynamisme cache mal son état de dépendance économique, compte non tenu de sa dépendance politique, qui, à l'évidence, se joue sur un autre terrain et est indifférente aux conditions de communication.

Personne ne sait aujourd'hui si le T.G.V. accentuera le phénomène de centralité parisienne, ou si l'image de marque déjà flatteuse de Lyon et de sa région s'en trouvera suffisamment améliorée pour que des effets économiques s'ensuivent en matière d'organisation spatiale des firmes et des marchés. Les paris sont ouverts sur la question de savoir qui, de la souveraineté de Paris ou de la suzeraineté de Lyon, profitera le mieux de l'aubaine.

(*) Professeur à l'université Lyon-II, directeur du laboratoire d'économie des transports, associé au C.N.R.S.

ÉQUIPEMENT

TGV

Paris descend à l'assaut

SYSTÈME de transport adapté à son époque et conçu pour un marché déterminé, le train à grande vitesse va entraîner un certain nombre de bouleversements dans les habitudes de voyage entre Paris et Lyon. L'homme d'affaires appréciera de pouvoir réaliser un déplacement aller-retour en une seule journée, ce que seul l'avion lui permettait jusqu'à présent. Le skieur parisien pourra, dès l'an prochain, profiter pleinement de ses week-ends dans les Savoies en échappant aux sujétions des trains de nuit. Au-delà de ces effets directs, le nouveau train ne peut-il pas remettre en cause les équilibres plus fondamentaux, économiques et sociologiques, par exemple, qui se sont peu à peu forgés entre les deux régions les plus dynamiques du pays ?

En clair, en mettant Lyon à deux heures de Paris (en 1983), le T.G.V. ne risque-t-il pas de faire de la métropole rhodanienne un faubourg de la capitale ? Au contraire, lui offre-t-il une nouvelle occasion *d'émancipation, d'affirmation de* sa spécificité, de son existence propre par la création d'un lien suplémentaire privilégié et valorisant avec le centre politique du pays ?

Davantage de dépendance *ou* davantage d'indépendance ? La question, aussi vieille que le projet de la S.N.C.F., n'a pas encore trouvé de réponse catégorique. Avant tout, *sans doute,* parce que la liaison rapide Paris-Lyon correspond à l'affirmation d'un principe nouveau tranchant avec une politique qui situait trop systématiquement la fonction de transport dans le fil de l'économie générale. Une idée héritée du *dix-neuvième* siècle qui vit le développement industriel s'articuler autour des moyens de communication. Idée dont l'infaillibilité devint de moins en moins évidente avec le temps : les autoroutes n'ont, par exemple, concouru que très modestement au développement des régions qu'elles traversent, et le maintien d'infrastructures importantes *dans certaines zones* n'a pas empêché le déclin de leurs activités. *Le développement* du secteur tertiaire, pour sa part, a rendu de larges fractions de l'économie moins tributaires des transports que d'autres moyens de relation, comme les télécommunications.

Un train pour matière grise

Pour le T.G.V., le problème de l'interface entre transport et économie ne s'est pas posé, car sa *naissance se situait* dans un contexte de relative pénurie. Techniquement inévitable, le *renforcement des liaisons* ferroviaires entre Paris et Lyon portait, de plus en plus, en lui les promesses de la rentabilité financière. L'aménagement du territoire préoccupait d'autant moins ses créateurs que leur nouveau train devait, de surcroît, relier les deux *régions déjà les plus* développées de France. Peut-être n'a-t-on d'ailleurs pas, en l'occurrence, prêté suffisamment attention à l'impact de ce nouvel élément d'attraction sur l'accélération du déséquilibre entre deux pôles très avancés et le « *désert français* ».

Moyen de transport de « point à point », comme l'avion qu'il va *concurrencer,* le T.G.V. pourrait bien n'avoir que peu d'effet sur l'environnement socio-économique. Entre Paris et Lyon, sa vocation de cabotage se limitera à *Montchanin* et à *Mâcon.* N'assurant pas de trafic de marchandises, la ligne nouvelle ne pourrait engendrer d'implantations industrielles « lourdes » que pour autant que d'autres infrastructures de transports terrestres existent. C'est donc bien essentiellement *à ses deux extrémités* que son influence doit se faire sentir.

Pour mieux cerner le rapport de force qui lie Paris et Lyon, le *Laboratoire d'économie des transports* (LET) de l'université de Lyon II (1), qui est associé au C.N.R.S., a réalisé une enquête sur « Les déplacements d'affaires Paris-Rhône-Alpes », qui, au-delà des strictes motivations des voyages, esquisse les rapports *de sujétion réciproque existant* entre les deux métropoles. Réalisé en février 1980, le sondages porte sur deux mille cinq cents réponses d'usagers du train et de l'avion entre les deux villes, sans que l'échantillonnage vise à une représentativité socio-professionnelle déterminée : il ne s'agissait pas, selon M. Alain Bonnafous, directeur du LET, de capter « *une image statistique des voyageurs* », mais, pour une toute première approche du phénomène, de « *dégager quelques tendances fortes* ».

L'enquête confirme tout d'abord que le T.G.V. sera bien un « train pour matière grise ». D'abord, plus du tiers des déplacements *sont liés à un acte marchand,* et les ventes de prestations de *service engendrent un trafic nettement supérieur aux ventes de* biens. En outre, plus de 44 % des voyages sont justifiés par les relations internes à l'organisation à laquelle appartient l'interrogé (entreprise, groupe, administration).

Seconde conclusion de cette enquête — *moins rassurante pour* les Lyonnais : des dissymétries importantes et révélatrices apparaissent selon le sens du voyage. Les deux flux n'ont pas le même contenu. Par exemple, pour un « Lyonnais » qui vient vendre à Paris, deux « Parisiens » vont *vendre à Lyon. Pour des missions* de prospection et de négociation, les mouvements sont bien plus intenses de Lyon vers Paris qu'en sens inverse, au contraire des *opérations de maintenance et de* prestations de services. Plus significatives encore sont les distorsions entre les mouvements pour motifs non marchands : le Parisien *se déplace* beaucoup plus que le Rhône-Alpin pour apporter des informations, donner des *instructions* ou *animer* des activités de formation. Le Rhône-Alpin « monte » beaucoup plus fréquemment à Paris chercher des instructions, recevoir une formation ou, encore, « participer à une concertation ». L'origine professionnelle des voyageurs *confirme* le déséquilibre relevé dans les motifs de déplacement. Les trois quarts des personnes interrogées sont des cadres et des cadres supérieurs, mais, parmi ces derniers, les Rhône-Alpins sont plus nombreux à se déplacer pour vendre *des produits alors que c'est le* contraire lorsqu'il s'agit d'offrir des prestations de services.

Enquête auprès des industriels

L'enquête du LET ne constituait, *bien sûr, qu'une première* approche du problème des déplacements. A l'automne, les *chercheurs lyonnais vont* entamer une étude plus fine auprès de quatre cents établissements industriels, commerciaux et administratifs pour mieux « qualifier » leur système de contacts au sens le plus général, la finalité étant de dégager les liens éventuels entre ces contacts et les déplacements du personnel.

Pas davantage que dans son rôle de pôle d'attraction, on ne peut encore dire si Lyon sera affecté dans sa fonction de capitale régionale. On en est, pour l'*instant, réduit à constater* que l'introduction du T.G.V. aura un effet défavorable sur les relations « distances-temps » entre les villes de la région et d'une *part Lyon,* de *l'autre* Paris : l'habitant de Chambéry ou de Saint-Etienne sera moins « loin » de Paris, mais toujours aussi « loin » de Lyon.

Comme l'explique M. Alain Bonnefous, « *c'est Paris qui se déplace : la « place centrale » se rapproche sensiblement du centre géographique* ». L'enquête du laboratoire montre éloquemment que, d'ores et déjà, la capitale de Rhône-Alpes est moins Lyon que Paris. Le T.G.V. va-t-il renforcer ce tropisme ? Rapprochera-t-il Paris de Lyon ou Lyon de Paris ?

J. Sn.

(1) Laboratoire d'économie des transports. Université Lyon II, *16, quai Claude-Bernard, 69007 Lyon.* Tél. : (7) 872-31-35 et (7) 869-24-45, *poste 478.*

LIAISONS AVEC LES ALPES

La neige à petite vitesse

« *POUR les skieurs, rien ne sera jamais aussi court que le trajet de nuit en wagon-couchette.* » *Le directeur régional de la* S.N.C.F. pour les Alpes, M. Hanicotte, est le premier à tenter de calmer l'enthousiasme des directeurs d'offices de tourisme et des promoteurs des stations, fascinés par l'attrait du T.G.V. Celui-ci, tient-il à dire, ne constitue *pas un facteur essentiel* de promotion de leurs « usines à ski ».

« *Rentabilité oblige : les rames du T.G.V. n'iront pas se perdre dans les fonds des vallées, que ce soit celle de l'Arve ou celle de la Tarentaise* », poursuit le responsable de la S.N.C.F. : le *train à grande* vitesse se contentera d'effleurer seulement *les* premiers contreforts alpins, en desservant, à partir du mois d'octobre 1983, *depuis Paris, en trois heures* Aix-les-Bains ou Chambéry (le choix de la ville n'est pas encore définitif) et Annecy. De là les skieurs devront emprunter *des trains classiques* qui les emporteront vers les stations. Celles-ci pensaient pouvoir *compter* sur quelques « T.G.V. des neiges » le vendredi et le dimanche en soirée. *Mais* la société nationale est formelle : elle entend, pendant ces *moments de très forte affluence, réserver* ses rames d'abord à Paris-Lyon. Les skieurs devront attendre les heures dites creuses pour voyager de bout en *bout* dans le *nouveau train,* c'est-à-dire les samedis et les dimanches matin.

Dès l'hiver 1983-1984, une douzaine de T.G.V. seront affectés, chaque samedi, à la desserte des stations des Alpes ; un moyen efficace, pensent les *responsables de la S.N.C.F.,* pour étaler les pointes de trafic qui se produisent certains *week-ends et au cours de* départs et retours de vacances de Noël, février et Pâques, périodes pendant lesquelles la S.N.C.F. est souvent contrainte *de refuser* du monde.

L'orgueilleuse société nationale demande donc aux *stations* de *se plier aux exigences de son* train et de proposer à leur clientèle des forfaits adaptés à *ses horaires. Comme principal* argument, elle avance que son T.G.V. est en mesure de régler dans les stations le difficile problème posé par la rotation hebdomadaire des chambres. *Les trains de nuit arrivent, en* effet, tôt le matin dans les gares d'altitude : les skieurs vont alors *aussitôt réclamer* leur chambre d'hôtel ou leur studio. Généralement, ceux-ci sont encore occupés par d'autres skieurs qui repartiront seulement dans la *soirée suivante. La* rencontre entre les arrivants et les autres est souvent tendue. Les horaires du T.G.V. *régleront, dit-on à la* S.N.C.F., ces différends.

Réunis le 10 septembre sur les bords du lac du Bourget pour étudier les éventuelles *retombées du train à grande* vitesse sur leur activité, les participants aux états généraux du tourisme Savoie-Dauphiné ont pu constater que celles-ci se *révèlent beaucoup moins prometteuses* qu'ils pouvaient légitimement le penser. Le *T.G.V. est, en effet, d'abord un* train d'affaires, a-t-on dit aux directeurs d'offices du tourisme et aux professionnels de la neige, en les avertissant que « *les stations ne trouveraient sûrement pas leur salut dans le train à grande vitesse* ». Celui-ci *n'est d'ailleurs* pas du tout adapté au transport des skieurs, même si la S.N.C.F. a prévu de transformer les compartiments à bagages de ses T.G.V. « alpins » *en râteliers. Car il n'est pas* question de faire pénétrer dans les cabines une paire de « planches », des chaussures ou une lourde valise. la place réservée aux *bagages* accompagnés limitent leur format à celui d'un attaché-case.

La clientèle des sports d'hiver, notamment parisienne, qui utilise des cars-couchettes, pour être le samedi matin à l'aube les pieds dans la neige des Alpes, *sans avoir eu à changer de* véhicule en route, serait, selon M. Roger Bauchet, vice-président de l'Union départementale des syndicats d'initiative et offices *du tourisme de l'Isère, de* plus de cent quarante mille personnes transportées chaque *week-end par un millier de cars.* Ce trafic, « *c'est la preuve que l'arrivée du T.G.V. au cœur des Alpes est une nécessité* », souligne M. Bauchet.

CLAUDE FRANCILLON.

URBANISME

L'architecture en chantier

(Suite de la première page.)

Mais il semble que l'on se dirige vers la formule, plus raisonnable étant données les querelles d'école et l'âpreté de la concurrence verbale dans ce milieu, de la nomination d'un fonctionnaire : le nom de M. Jean-Pierre Duport, *actuellement responsable de l'habitat ancien* à la direction de la construction, est généralement avancé ; il serait assisté d'un architecte qui pourrait être M. Jean Tribel, membre de l'A.U.A., ce groupe d'architectes, dont Paul Chemetov est l'une des vedettes, et qui a depuis vingt ans construit beaucoup de logements et d'équipements publics, *notamment dans la* « banlieue rouge ».

Plusieurs dossiers, dont certains très urgents, attendent les nouveaux responsables d'une direction qui s'est un peu anémiée depuis quelques années et qui souffre des fréquents changements à l'intérieur de son personnel. *Maintenue* dans l'organisation administrative après la *création du grand ministère* de l'environnement en 1978, la direction de l'architecture ne dispose pas en effet de moyens financiers et humains équivalents à ceux des autres directions du ministère, et l'on a parfois eu l'impression que *son directeur,* bon connaisseur du milieu et diplomate par nature, *était surtout là pour prendre* des coups dans les conflits qui ont agité l'enseignement (avec la réforme d'Ornano de juillet 1978) et la profession (relations passionnelles avec l'ordre).

Ces deux dossiers restent entiers, ou *plutôt* le *redeviennent* puisqu'ils doivent une nouvelle fois passer à la *réforme.* S'y ajoute celui de la promotion de l'architecture et de la diffusion culturelle.

En demandant à Mme Florence Contenay de *réfléchir « au rôle et à l'organisation »* de l'IFA, *M. Quilliot fait preuve de sagesse.* Parce qu'il apparaissait comme une « *créature* » de *M. Giscard* d'Estaing, l'Institut français d'architecture aurait dû, aux yeux de certains « durs », retourner au néant dont il avait tant de mal à sortir. C'était un mauvais calcul. Tout le monde, à gauche, à *droite,* et *ailleurs,* réclame depuis des années une politique culturelle *de l'architecture,* des *moyens* pour développer l'intérêt et le goût du public pour cette discipline, afin que des utilisateurs avertis exigent une amélioration de la qualité.

Pas de « super-école »

Mme Contenay, jeune énarque de quarante ans, connaît bien la production architecturale contemporaine *et* la pépinière de talents qu'elle recèle pour avoir animé plusieurs services du *ministère,* depuis 1965. Son nom avait d'ailleurs été avancé, avant que M. Francis Dollfus (qui devient sous-directeur des sites) soit chargé de mettre en place, avec une équipe de vingt personnes, l'*Institut qui doit ouvrir ses portes* à l'automne.

Même si on lui trouve un autre *nom,* l'institut d'architecture peut être ce centre culturel capable de recueillir les archives de l'architecture contemporaine (elles sont *le plus souvent détruites ou perdues*), d'accueillir les vedettes étrangères et de les faire connaître en France (après quelques années de protectionnisme mesquin), arbitrer, sans le diriger, le débat architectural, particulièrement vif en un moment où s'épanouissent tous les goûts, tous les *penchants (rigueur néo-classique, kitsch régionaliste, regain de puritanisme),* dans un joyeux charivari.

L'Institut ne peut, en tout cas, être cette « *super-école* » préparant pour la fin du siècle une élite *professionnelle, comme le voulait* M. Giscard d'Estaing, objectif dont le rappel tardif avait jeté la confusion dans les esprits trop dociles des responsables du projet. On ne peut pas, en effet, improviser un centre de formation de haut niveau avec les 7 millions de francs inscrits au budget *et reconduits pour l'an prochain.* Il n'était pas très sain, en outre, *de vouloir sauver quelques* dizaines de privilégiés (comment les choisir ? combien de temps les garder ?), en sacrifiant plus ou moins le reste du système d'enseignement considéré en quelque sorte comme incurable. L'ordre et beaucoup *d'enseignants étaient* hostiles à cette vision cynique des choses. *Le nouveau gouvernement,* qui a, d'autre part, sabordé l'Institut Auguste-Comte (dix fois plus coûteux pour une poignée de stagiaires de luxe), n'est pas enclin à favoriser ce genre d'élitisme.

La formation, ce serait aussi, au sens le plus large, répondre à cette soif de savoir que manifestent, *à Paris et en province,* des « foules » *très diverses* dès qu'on annonce *la moindre conférence* sur l'architecture. Il y a beaucoup à faire : aider et conseiller l'édition, qui essaie de combler un *sérieux retard* mais risque d'abandonner, noyée dans le désordre de sa propre production ; parler d'architecture, et la montrer, en évitant la présentation souvent obscure que les *auteurs font eux-mêmes* de leur œuvre.

Très bien installé dans l'hôtel de Brancas (6, rue de Tournon, Paris 6e), *élégamment* mis au goût du jour par l'architecte *Gilles Bouchez,* l'Institut ne peut pas être seulement un lieu parisien d'expositions et de rencontres. Il doit nourrir les cellules disséminées sur le territoire que peuvent devenir les conseils d'architecture et d'urbanisme. Pas de cinémathèque sans ciné-clubs. Créés avec des fortunes diverses *dans chaque département,* les C.A.U.E. vivent des moments *difficiles.*

Le ministre de l'urbanisme leur a réservé *une petite subvention,* toujours la même, 150 000 francs, à charge pour eux de trouver le reste auprès des conseils généraux. Certains sont généreux et motivés et supportent activement leur « caoué ». D'autres en font une victime expiatoire des démêlés des élus avec les architectes en général, ou avec l'administration.

Partout les perspectives de décentralisation de l'urbanisme remettent en *question le rôle* exact de ces associations où se retrouvent élus, professionnels et usagers, mais dont le rôle n'est pas toujours très clair : on hésite en effet entre le simple contrôle des permis de construire (notons au passage que le recours obligatoire au C.A.U.E. lorsque l'on construit sans architecte, prévu pour le 1er janvier 1982, ne sera sûrement pas appliqué) et un rôle plus large de sensibilisation.

Le nouveau ministre penche personnellement pour un allégement des contrôles *et* une plus *grande liberté des constructeurs,* comme il l'a écrit récemment aux *directeurs de l'administration* locale, au risque de décourager des fonctionnaires engagés dans un travail difficile sur le terrain.

Les dossiers les plus délicats sur le bureau du futur directeur de l'architecture concernent surtout la *profession* et l'*enseignement.* Traumatisée par la crise *économique, la profession s'attend* à une nouvelle loi proposant notamment la suppression de l'ordre (réformé mais confirmé en janvier 1977) comme l'avait indiqué le candidat Mitterrand, favorable au maintien d'un seul ordre professionnel, le sien, celui des avocats.

En attendant cette nouvelle bataille, les instances professionnelles actuelles sont tiraillées de l'intérieur. Le conseil régional d'Ile-de-France s'est, par exemple, déclaré autonome et réfléchit de son côté, ne reconnaissant plus l'autorité du conseil national. Quant au président du conseil national, M. Alain Gillot, *contesté* par certains de ses proches au *printemps dernier, il observe* pour l'instant un silence tendu.

Utile catalyseur d'une profession désemparée, le président de l'ordre a dépassé l'attente de ses confrères : le temps des bretteurs est révolu ; les architectes ne *gagneront rien à se réfugier dans* l'isolement libéral ; ils doivent *apprendre à parler un langage* simple et concret.

Le débat sur l'ordre n'est pas pour tout de suite. Le ministère de M. Quilliot, tout comme celui de M. d'Ornano, doit d'abord régler au jour le jour la lancinante question des « 37-2 » : ces chiffres mystérieux, article 37, alinéa 2 (de la loi du 3 janvier 1977), désignent les malheureux *maîtres d'œuvre en bâtiment* qui n'ont pas été admis d'office comme agréés en architecture et qui, munis d'un simple récépissé, peuvent continuer à construire, comme ils le faisaient, pavillons et bâtiments de toutes sortes... Jusqu'au jour où leur dossier est rejeté. Plusieurs milliers de dossiers sont en instance *et on* s'attend à les voir revenir sous forme de *recours au ministre.*

Enfin, il y a l'enseignement et cette satanée sélection, établie par les décrets d'Ornano de 1978 Craignant de voir les étudiants en architecture s'enflammer avant l'été, le directeur de l'architecture et M. Louis Mermaz, alors ministre de l'équipement, ont cédé sous la *pression de quelques écoles qui* refusaient de faire passer le concours de fin de première année. Sans supprimer les quotas, M. Mermaz écrivit alors aux directeurs que ceux-ci pourraient être dépassés. Quatre écoles ont persisté dans le boycott. Elles doivent normalement organiser des épreuves à la *rentrée.* Le feront-elles ?

L'intention du *nouveau ministre* est, semble-t-il, de remettre en chantier une réforme complète de l'enseignement (il y a quinze mille étudiants, autant que de professionnels en exercice) et d'organiser une vaste concertation sur le *sujet,* sans *a priori,* avec les syndicats, les étudiants, les *enseignants,* la *profession.*

Une véritable politique de l'architecture passe bien évidemment par une amélioration de la formation. Le gouvernement précédent avait commencé d'arrondir petit à petit la « cagnotte » des vingt-trois écoles créées depuis 1968. Les travaux des nouveaux diplômés *montrent que la tourmente* scolaire a produit le pire (*les faux-semblants psychosociologiques*) et le meilleur (une création nouvelle nourrie de culture historique).

Mais quand, par hasard, les étudiants sont prêts à travailler, c'est, justement, l'emploi qui manque. Alors qu'on regrette, en même temps, l'absence des professionnels compétents dans les communes, les administrations, *les entreprises.*

Il était question depuis quelques années de « *réconcilier les Français avec l'architecture* » et de « *mettre des architectes partout où il y a de l'architecture* ». Le programme est toujours à l'affiche.

MICHÈLE CHAMPENOIS.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

L'examen du plan intérimaire en Poitou-Charentes

Consultation-marathon

De notre envoyé spécial

Poitiers. — Le comité économique et social (CES) de la région Poitou-Charentes, présidé par M. Michel *Maury-Laribière,* a approuvé le 18 septembre, par 21 voix pour, 1 contre et 13 abstentions, en présence de M. Guy Fougier, nouveau préfet de région, un avis relatif à la préparation du plan intérimaire de deux ans (1982-1983). On sait que les vingt-deux régions ont reçu *de M. Michel Rocard* un questionnaire en trois parties (emploi, interventions économiques des collectivités territoriales, réforme du système national des aides au *développement régional)* et doivent adresser leurs réponses et leurs suggestions le 25 septembre, afin que le *ministre d'Etat chargé du Plan* et de l'aménagement du territoire présente au gouvernement son rapport définitif sur ce plan intérimaire le 15 octobre.

La quasi-totalité des membres du CES, *y compris les représentants* de syndicats ouvriers, se sont plaints des délais extrêmement courts qui leur étaient impartis pour cette consultation et pour élaborer des propositions novatrices *et efficaces* afin de participer, au niveau régional, à la bataille de l'emploi.

« *Tout le monde ici est d'accord sur l'urgente nécessité de créer des emplois, mais, pour cela — et c'est le fond du problème, — il faut trouver des nouveaux marchés, ce qui implique que nos entreprises restent compétitives ; et cela dépend davantage de mesures prises par le gouvernement et le Parlement que de décisions au niveau de notre assemblée* », a souligné le président du CES. Cette analyse est logique. Et même lorsque les communes, les départements et les régions auront *acquis de nouvelles responsabilités,* c'est toujours, et avant tout, sur des entreprises performantes et dynamiques, *notamment* des P.M.E., *qu'il* faudra compter si l'on veut entretenir un courant de créations d'emplois productifs.

La montée du chômage a été plus forte dans cette région que pour la France entière (+ 81 % contre + 62 % en cinq ans), mais s'est ralentie en 1980. « *En valeur relative, les développements les plus alarmants concernent Niort (+ 151 % sur cinq ans), Parthenay (+ 130 %) et Montmorillon (+ 161 %), mais en valeur absolue Niort, La Rochelle, Angoulême et Poitiers ont fourni 60 % des nouveaux demandeurs à eux seuls, alors que les bassins d'emploi correspondants comprennent 51 % de la population active totale. Les bassins d'emploi qui ont un taux de chômage supérieur à la moyenne régionale (8,6 %) sont La Rochelle (12,4 %), Rochefort (10,8 %), Parthenay (10,1 %), Châtellerault (9,5 %) et Niort (9,1 %)* », note un rapport du préfet.

Le nombre des demandes d'emploi non satisfaites augmente dans la région à un rythme rapide et atteignait 55 557 fin août, dont 26 563 jeunes de moins de vingt-cinq ans.

Dans ces conditions, l'annonce par le gouvernement, en juillet, du gel de la centrale nucléaire de Civaux (Vienne) a *été accueillie par* les milieux économiques comme une mauvaise nouvelle. Cet investissement est ardemment défendu par le président du conseil général, M. René *Monory* (U.D.F.), *ancien ministre,* mais personne n'ignore que le parti socialiste, en revanche, est divisé sur la question du nucléaire. Or les trois députés de la Vienne appartiennent au *P.S. Dossier délicat* parmi d'autres, que va trouver sur son bureau, lundi 21 septembre, le *nouveau président du conseil régional.* C'est très vraisemblablement M. Michel Boucher, maire socialiste de Pisany (Charente-Maritime), qui devrait succéder à M. Fernand Chaussebourg (C.D.S.), conseiller général de Saint-Savin (Vienne).

FRANÇOIS GROSRICHARD.

CONJONCTURE

LA DÉFENSE DU FRANC ET LES NATIONALISATIONS

Le gouvernement ne veut pas toucher aux banques étrangères

(Suite de la première page.)

Mais ces derniers ont indiqué — à une large majorité — qu'ils préféreraient la solution dite « multicritère » et mixant cours de Bourse, actifs, bénéfices, qui leur avait d'ailleurs été présentée en annexe par le gouvernement. Ce dernier n'a pas été à proprement parler surpris, et beaucoup de partisans du seul critère boursier n'étaient pas prêts à se battre jusqu'au bout sur ce point précis.

Ainsi, on peut penser que le gouvernement tiendra compte, sur ce chapitre, de l'avis non *seulement du conseil* d'Etat, mais aussi de beaucoup d'experts qui *lui ont fait valoir que le seul* critère boursier risquait de multiplier les *contestations. Seul problème* : la mise en place et les calculs de l'option multicritère risquent de prendre du temps.

Aussi *s'orienterait-on* vers une tierce solution. Le gouvernement, tout en gardant *la référence aux* seuls critères boursiers, pourrait *décider de faire un geste... Lors* des dernières nationalisations intervenues en Europe, les bases d'évaluation n'ont-elles pas été calculées sur un cours de bourse majoré d'un certain pourcentage ? demnisation, l'avis du conseil d'Etat ne pose pas formellement de problème majeur au gouvernement, il n'en est pas de même pour l'article concernant le champ de nationalisation des banques. Dès le début de la semaine (*le Monde* du 17 septembre), *on a* senti que les conseillers *« tiquaient » sur* la *notion* de seuil. Le texte gouvernemental *prévoyait la nationalisation* des banques dont le montant des

Si, sur la rétrocession et l'in-dépôts des résidents était supérieur à 1 milliard de francs au 2 janvier 1981, à l'exception des *SICOMI*, des *banques dont* le capital est contrôlé par des sociétés à caractère mutualiste ou coopératif, des maisons de réescompte et des banques *sous* contrôle étranger. Or les conseillers ont *estimé* que, au nom de l'égalité de traitement devant la loi, on ne pouvait pas établir une distinction entre banques françaises et banques étrangères installées en France, ces dernières étant des sociétés de droit français. Des conseillers ont également contesté la fixation *« arbitraire »* du seuil à 1 milliard de francs... (...)

Au gouvernement, on avait espéré un moment que l'avis du *Conseil serait finalement* rédigé de façon à permettre une interprétation *assez lâche. Il n'en* a rien été. Le Conseil d'Etat a tout *simplement supprimé* du texte la référence aux banques sous contrôle étranger. Ce faisant, il place le gouvernement dans une situation qui apparaissait ce samedi assez inextricable.

Il est *hors de question que* les banques étrangères soient nationalisées. M. Delors l'a encore réaffirmé samedi matin. Ainsi le choix qui se pose au gouvernement est-il simple : soit il ne tient pas compte, sur ce point précis, de l'avis du Conseil d'Etat, qui n'est, rappelons-le, que consultatif. Mais, dans ce cas, l'avis de la Haute Assemblée va venir nourrir les recours devant le Conseil constitutionnel et les tribunaux administratifs que les adversaires des nationalisations entendent déposer. Soit, il remonte le seuil de nationalisation au niveau de la plus importante des banques étrangères (Neuflize - Schlumberger - Mallet avec 3,3 milliards de dépôt). Mais cela risque d'être interprété comme un « recul politique », et rien ne dit que les députés socialistes ne déposeront pas des amendements pour rabaisser, au contraire, le seuil.

Bref, le gouvernement se trouve en quelque sorte piégé, et on ne semblait pas, à la veille du week-end, apprécier en haut lieu d'être enfermé dans un tel dilemme. A moins de trouver une solution miracle dans les prochains jours, il va donc falloir choisir et le conseil interministériel prévu pour lundi 21 septembre promet d'être animé. Quel que soit le choix que le gouvernement et le président de la République feront, cette affaire laissera des traces.

Le projet de nationalisation du secteur bancaire a servi de révélateur. Contrairement à ce qu'avait laissé espérer l'attitude de nombreux dirigeants de groupes industriels, on craint fort aujourd'hui au gouvernement de ne plus pouvoir compter à terme *sur un consensus*, même *arraché* de haute lutte, avec les principaux *responsables financiers* du pays. De plus, on a pris conscience, ces *derniers jours, à l'Elysée comme* à Matignon, de la solidité des *liens entre ces milieux financiers* et certains grands corps de l'Etat.

JEAN-MICHEL QUATREPOINT.

La Constitution et l'indemnisation des biens nationalisés

par FRANÇOIS LUCHAIRE (*)

LORSQU'EN 1946, certaines entreprises furent nationalisées, il n'y avait pas de *Conseil constitutionnel pour censurer la loi ; aujourd'hui* il y en a un. Mais quels sont « les foudres » constitutionnelles qu'il pourrait utiliser ? On songe, tout naturellement, à la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 que rappelle le préambule de la Constitution de 1958 et à laquelle le Conseil a reconnu valeur constitutionnelle.

L'article 17 et final de cette Déclaration est ainsi rédigé : « *La propriété étant un droit inviolable et sacré, nul ne peut en être privé, si ce n'est lorsque la nécessité publique, légalement constatée, l'exige évidemment, et sous la condition d'une juste et préalable indemnité.* »

Or cette disposition, sans doute vénérable, n'a nullement pour ce qui concerne les nationalisations la portée que beaucoup lui accordent :

1) Il n'était pas du tout sûr qu'elle s'applique aux nationalisations, et le Conseil d'Etat vient de le confirmer. Les hommes de 1789 ne pensaient qu'à l'expropriation que le code civil de 1804 permettait déjà non pas seulement en cas de nécessité, mais aussi d'utilité *publique. La nationalisation est une opération très différente ; elle* porte sur une entreprise alors que l'expropriation porte sur un bien : *c'est une technique qui date du vingtième siècle et qui transfert* la maîtrise d'une entreprise du secteur privé au secteur public ; elle peut se réaliser sans dépossession, c'est ainsi que si l'Etat possédant 49 % des actions d'une société en achète 2 % de plus, il y a nationalisation, et pourtant la même société dispose toujours des mêmes biens.

On comprend donc que la nationalisation ait ses règles propres, différentes de celles établies en 1789 pour une tout autre institution ;

2) Si l'on veut cependant assimiler nationalisation et expropriation, une remarque s'impose: s'il est exact que la Déclaration de 1789 a valeur constitutionnelle, elle s'est trouvée modifiée par des textes de valeur constitutionnelle postérieurs ; le préambule de la Constitution de 1946, auquel celui de 1958 a reconnu également valeur constitutionnelle, *impose certaines nationalisations ; l'article* 34 de la Constitution permet de nationaliser sans fixer de limite ; certes, cette Constitution ne se dit pas *socialiste, mais elle dispose cependant* (article 12) que « *la France est une République sociale* » ; de tout cela on peut conclure que, en 1981, la propriété n'est plus ce « *droit inviolable et sacré* » qu'elle était en 1789 ; or, si l'on veut bien relire l'article 17 précité, on s'aperçoit que l'indemnité en cas de dépossession doit être « *juste et préalable* » parce que la propriété est un « *droit inviolable et sacré* », mais la propriété est devenue une fonc*tion sociale, et l'article 17 de la Déclaration de 1789 n'a donc plus* la même portée ;

3) L'indemnité de nationalisation est pourtant une obligation constitutionnelle, elle repose sur le principe d'égalité proclamé par la Déclaration de 1789 et rappelé à quatre reprises (préambule, article 1, *article 2, alinéa 1 et 4) par la Constitution ; les citoyens ne seraient* plus égaux devant la loi si celle-ci pouvait priver certains d'entre eux *de leurs biens sans leur donner la contre-valeur de ces biens ; ceci* réintroduit la notion de juste indemnité ; par contre, la notion de versement préalable à la dépossession ne réapparaît pas exactement, car une indemnisation postérieure à la dépossession n'est pas nécessairement injuste : une indemnité tardive peut — et doit — en effet être accrue dans la mesure ou sa tardivité causerait un préjudice portant atteinte au principe de l'égalité des citoyens devant les charges publiques ;

4) Ces principes s'appliquent assez facilement à la nationalisation de sociétés par action :

a) En premier lieu, il faut déterminer ce dont l'actionnaire est exactement privé ; il s'agit de son action ; l'article 544 du code civil *définit la propriété comme « le droit de jouir et de disposer des choses de la manière la plus absolue » ;* chaque actionnaire ne peut *disposer librement que de son action et non des biens de la société ;* l'indemnité doit donc être évaluée en fonction de la valeur de l'action et non de la *valeur des biens sociaux ; si l'on prenait* ce deuxième critère, on donnerait d'ailleurs à l'actionnaire un avantage par rapport aux autres citoyens, et ce serait contraire au principe d'égalité ;

b) En second lieu, la remise d'un titre remboursable à échéance et comportant soit un intérêt fixe, soit un intérêt variable en fonction *des résultats de la société constitue une modalité qui n'a rien de* contraire à la notion de juste indemnité à condition, toutefois, que le titre *puisse être cédé, tout comme* l'action qu'il remplace.

Cette possibilité de cession donne en effet à chaque actionnaire la possibilité d'évaluer lui-même les risques soit d'inflation dans le premier cas, soit d'une gestion plus ou moins heureuse dans le second cas, tout comme il le ferait en cas d'un changement quelconque dans la *direction de la société ;*

c) Par contre, il paraît contraire au principe d'égalité de faire une distinction entre les petits et les gros porteurs ; ce n'est pas non plus un critère « social », car il conduit à pénaliser le petit portefeuille qui a mis tous ses œufs dans le même panier par rapport au *gros portefeuille qui a disséminé ses titres. C'est par la fiscalité* (y compris les cotisations sociales) que peut se réaliser la justice sociale et non par les modalités des nationalisations. Pour la même raison, il ne paraît pas possible de faire une discrimination — d'ailleurs interdite par un grand nombre de conventions multilatérales ou bilatérales — entre les porteurs français et les porteurs étrangers.

Telles sont les limites constitutionnelles qui s'imposent au législateur *français ; mais, s'il les respecte, le Parlement n'a pas à craindre* une censure qui ne peut s'exercer que pour des motifs de constitutionnalité et non d'opportunité.

(*) Président honoraire de l'université de Paris, ancien membre du Conseil constitutionnel.

LE « FINANCIAL TIMES » JUGE « HONNÊTES » LES PROPOSITIONS D'INDEMNISATION FAITES AUX ACTIONNAIRES

Sous le titre « Mitterrand fait *une offre honnête* », l'éditorialiste du quotidien londonien *Financial Times*, dans son édition du vendredi 18 septembre, juge « *tout à fait généreuse* » l'indemnisation envisagée des actionnaires des entreprises nationalisables, si on la compare aux modalités pratiquées dans le passé pour certaines nationalisations. Et il ajoute : « *Le programme de nationalisation est regrettable en lui-même, mais ces propositions ne sauraient en aucun cas être qualifiées d'expropriations.* »

L'éditorialiste du *Financial Times* remarque que, si le Parlement *adopte les propositions* du gouvernement, les actionnaires toucheront une somme reflétant la valeur qui aurait été celle de leurs titres sous un gouvernement favorable aux milieux d'affaires.

La spéculation sur le deutschemark

(Suite de la première page.)

Une chose apparaît certaine : il ne sera pas institué, à la charge des importateurs, de système de dépôt obligatoire comme cela existe en Italie. Le souci de M. Jacques Delors est de ne prendre aucune mesure qui aurait pour effet de mettre la France en accusation au sein de la Communauté (d'autres ministres au sein du gouvernement, et pas seulement les ministres communistes, ne seraient pas fâchés, au contraire, de voir la France tourner le dos à la Communauté).

Le renforcement du contrôle *des changes sera accompagné* d'une élévation du taux d'intérêt *sur le marché monétaire. Cette* hausse, dit-on rue de Rivoli, ne devra pas se traduire par un renchérissement du coût des crédits bancaires à la clientèle. Les partisans d'une « déconnexion » systématique des taux français et des taux du marché international chercheront sans doute à tirer prétexte de la remontée du taux pour avancer leurs projets qui comportent des risques considérables de tous ordres.

Rien n'assure, *selon* les experts du gouvernement, que le mouve*ment de baisse du dollar doive se* poursuivre. Les Allemands voudraient *bien revoir le cours* de la devise américaine revenir aux *environs de 2,10-2,15* deutschemarks (contre 2,27 vendredi) — ce qui impliquerait probablement un rajustement de parité entre les monnaies du S.M.E. — mais il semble bien qu'au sein de l'administration Reagan certains estiment au contraire que *le dollar devrait* plutôt rester aux alentours de son cours actuel. Tant sur les marchés des changes que dans les esprits la situation est *mouvante*. Dans ces conditions, le gouvernement français préfère prendre des mesures conservatoires.

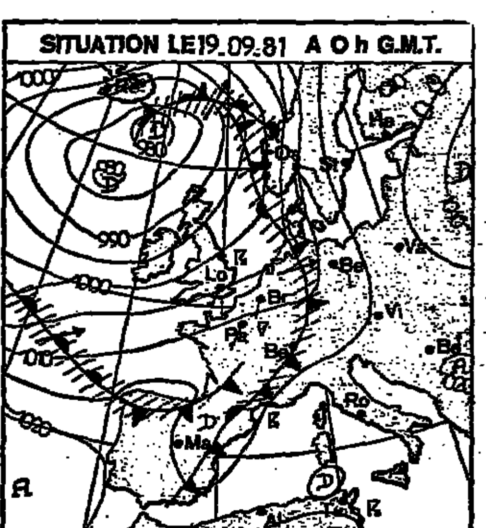
PAUL FABRA.

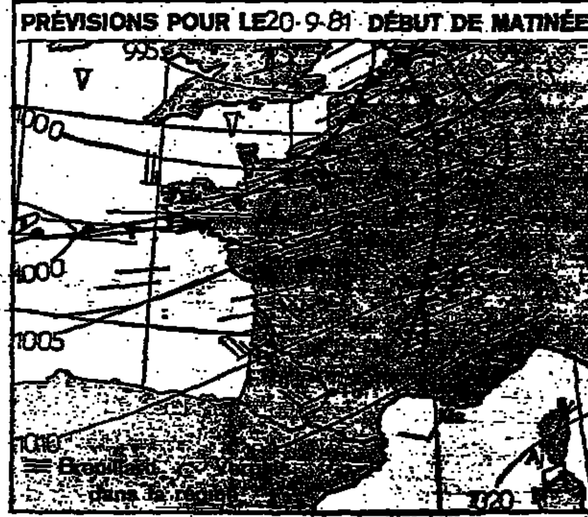
● *La quatrième réunion du comité d'entreprise restreint de Boussac-Saint-Frères* a tourné court, vendredi 18 septembre, à *Lille. Les syndicats ont quitté* la séance pour protester contre le refus de Me Chassagnon, administrateur provisoire, de réunir le comité d'entreprise d'Agache-Willot le 24 septembre. Selon Me Chassagnon, les travaux d'expertise ne seront pas terminés à cette date, tandis que la C.F.D.T. estime que ce refus est *« lourd de menaces pour les travailleurs »*. Le comité d'entreprise se tiendra le 14 octobre à Wambrechies (Nord). *« Ce qui compte,* a indiqué Me Chassagnon, *ce sont les clients et la vie de l'entreprise. Nous avons investi en trois mois plus de 15 millions de francs en matériel neuf soit plus qu'en une année avant le dépôt de bilan de B.S.F. »*

● *Le plan de redressement des grands magasins belges Galeries Amspach,* qui ont dû déposer leur bilan à la suite des difficultés d'Agache-Willot, a été approuvé jeudi 17 septembre par le tribunal de commerce de Bruxelles. Pour 1 franc symbolique, la totalité du capital des magasins sera reprise par une société regroupant les gros créanciers des Galeries.

INFORMATIONS « SERVICES »

MÉTÉOROLOGIE





Evolution probable du temps en France entre le samedi 19 septembre à 0 heure et le dimanche 20 septembre à 24 heures :

La perturbation pluvio-orageuse qui achève de traverser le sud et l'est de la France s'éloignera vers l'Europe centrale. L'accalmie qui lui fait suite par l'ouest sera très temporaire. En effet, une *nouvelle* perturbation pluvieuse, située au nord des Açores circule rapidement vers l'Europe, accompagnée d'un minimum dépressionnaire qui se creuse et qui provoquera dès la soirée de samedi et la nuit suivante un renforcement sensible des vents sur l'ouest et le nord de notre pays.

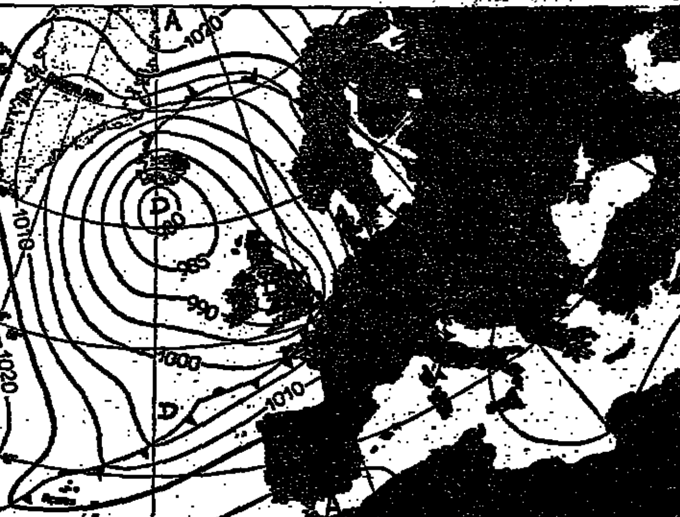
Dimanche, la perturbation précitée épargnera le pourtour méditerranéen, où le temps restera assez ensoleillé et doux avec des nuages passagers. Sur le reste de la France, les nuages seront abondants avec des pluies intermittentes ; ces dernières seront parfois assez abondantes sur la moitié nord. Cependant, des éclaircies passagères seront observées l'après-midi près de la Manche.

Dans la nuit de samedi à dimanche, les vents seront forts sur les côtes du nord de la Charente à la mer du Nord, soufflant par moments en tempête. Ils seront également forts dans l'intérieur ou la moitié nord. Dimanche, ils auront tendance à faiblir lentement. Les températures maximales marqueront une légère baisse, sauf sur les régions proches de la Méditerranée.

Le samedi 19 septembre, à 8 heures, la pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris, de 1 011,4 millibars, soit 758,6 millimètres.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 18 septembre; *le second, le minimum de la nuit du* 18 au 19) : Ajaccio, 25 et 14 degrés ; Biarritz, 24 et 16 ; Bordeaux, 23 et 15 ; Bourges, 22 et 13 ; Brest, 19 et 14 ; Caen, 20 et 10 ; Cherbourg, 18 et 11 ; Clermont-Ferrand, 20 et 13 ; Dijon, 18 et 12 ; Grenoble, 22 et 14 ; Lille, 18 et 10 ; Lyon, 22 et 15 ; Marseille-Marignane, 26 et 17 ; Nancy, 22 et 10 ; Nantes, 22 et 13 ; Nice-Côte d'Azur, 24 et 19 ; Paris-Le Bourget, 19 et 10 ; Pau, 22 et 16 ; Perpignan, 24 et 18 ; Rennes, 22 et 13 ; Strasbourg, 24 et 12 ; Tours, 21 et 13 ; Toulouse, 26 et 16 ; Pointe-à-Pitre, 30 et 24.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 29 et 17 degré ; Amsterdam, 18 et 12 ; Athènes, 26 et 16 ; Berlin, 18 et 10 ; Bonn, 22 et 10 ; Bruxelles, 17 et 12 ; Le Caire, 32 et 20 ; îles Canaries, 27 et 22 ; Copenhague, 15 et 12 ; Dakar, 30 et 26 ; Genève, 23 et 14 ; Jérusalem, 26 et 14 ; Lisbonne, 24 et 18 ; Londres, 18 et 11 ; Madrid, 29 et 16 ; Moscou, 9 et 4 ; Nairobi, 25 et 12 ; New-York, 18 et 13 ; Palma-de-Majorque, 28 et 18 ; Rome, 27 et 20 ; Stockholm, 14 et 0.



(Document établi avec le support technique spécial de la météorologie nationale.)

PARIS EN VISITES

MARDI 22 SEPTEMBRE

« Le quartier Saint-Merry-Beaubourg », 14 h. 30, devant l'église Saint-Merry, Mme Allaz.

« L'art chinois ancien », 15 h., 7, avenue Velasquez, Mme Meyniel.

« Salons de l'hôtel de Lauzun », 15 h., 17, quai d'Anjou, Mme Pennec (Caisse nationale des monuments historiques).

« Crypte de Notre-Dame », 15 h., parvis côté préfecture (Arcus).

« Histoire du compagnonnage », 15 h., devant l'église Saint-Gervais, Mme Ragueneau.

« Atelier de fleurs artificielles », 15 h., métro Château-d'Eau, Mme Imbert (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« Hôtel des monnaies », 15 h., 11, quai Conti, Mme Ferrand.

« Curiosités et souterrain de la montagne Sainte-Geneviève », 15 h., métro Cardinal-Lemoine, M. Jaslet.

« Hôtels du Marais, place des Vosges », 14 h. 30, métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

« La place Vendôme et les salons de la joaillerie Chaumet », 15 h., 4, place Vendôme.

« La maison d'éducation de la Légion d'honneur », 15 h., 5, rue de la Légion-d'Honneur, à Saint-Denis (Tourisme culturel).

« Les Halles, la tour de Jean-Sans-Peur, la cour des Miracles », 14 h. 30, 16, rue Etienne-Marcel (le Vieux Paris).

DANS UNE PREMIÈRE VERSION DE SON RAPPORT

M. Bloch-Lainé dresse un bilan nuancé de l'action du précédent gouvernement

M. François Bloch-Lainé remettra, le lundi 21 septembre, à M. Mauroy une première version du bilan de l'état de la France, qui lui avait été demandé le 10 juin dernier par le premier ministre. Ce bilan, qui n'est pas un réquisitoire, met en évidence les forces et les faiblesses de l'économie française, mais aussi ce qui a été fait de positif et de négatif durant le septennat qui s'est achevé en mai dernier.

Aucun jugement global n'est porté, mais une suite d'appréciations sur les dix-neuf sujets traités, qui vont de l'emploi aux inégalités en passant par inégalités en passant par l'industrie, l'énergie, etc.

Il n'est pas certain que le premier ministre publiera cette première version du bilan de la France qui lui sera remise lundi. Celle-ci sera pourtant volumineuse : une introduction en forme de synthèse d'une cinquantaine de pages, suivie d'une série de dix-neuf notes, comptant chacune vingt à trente pages. C'est donc un dossier de six cent cinquante pages environ que M. Mauroy et ses services auront à approfondir la semaine prochaine. Fin octobre viendra le rapport définitif de M. Bloch-Lainé qui comptera, lui, trois cents à quatre cents pages et traitera quelques sujets non abordés dans les notes remises lundi : défense, relations extérieures, libertés, fonction publique.

La commission Bloch-Lainé a travaillé deux mois environ. Siégeant en séance plénière deux fois par semaine (les mercredis et jeudis), entre le 15 juillet et le 15 septembre, elle a auditionné une quarantaine de personnes : fonctionnaires, personnalités diverses comme MM. Sauvy, Méraud, Pisani, syndicalistes, chefs d'entreprise, etc. Chaque personne était priée de s'exprimer sur le sujet qui lui était soumis. En plus de ces séances plénières, chacune des dix-neuf commissions (1) interrogeait, en cercle restreint, de nombreuses personnalités.

M. Bloch-Lainé avait tenu à préciser (voir encadré ci-contre), en acceptant la mission qui lui était confiée, que son rôle ne serait pas celui d'un procureur ni son travail un réquisitoire. Le bilan établi, qui s'étend sur une période dépassant sur certains sujets les limites du septennat, comporte des points positifs et des points négatifs.

En matière économique, par exemple, l'action du gouvernement Barre est jugée plutôt favorablement pour ses résultats sur les grands équilibres, notamment monétaire et budgétaire, plutôt défavorablement pour ses résultats sur les prix et l'emploi.

D'une façon générale, si le réglage conjoncturel a été bon, la vision a été trop globale et trop monétariste. La politique Barre a notamment échoué dans certains domaines faute de réformes en profondeur ou d'actions touchant aux structures de notre économie. L'emploi, par exemple, ne s'est pas amélioré alors que le précédent gouvernement estimait que le chômage diminuerait comme conséquence ultime d'une amélioration générale de l'économie française.

Il semble que malgré le temps très court dont ils disposaient, les auteurs du rapport aient mené à bien leur tâche. Mais ceux qui attendaient, du bilan, des jugements catégoriques n'y trouveront probablement pas ce qu'ils espéraient.

(1) Les dix-neuf commissions créées traitaient les sujets suivants : emploi, politique des grands équilibres, politique des prix et de la concurrence, finances publiques, crédit et marché des capitaux, politique des taux de change, agriculture, industries et services, énergie et matières premières, transports et communications, recherche et technologie, transferts sociaux, relations de travail, vie locale, vie quotidienne, vie culturelle, inégalités, instruments de la régulation.

« PRÉCISER LES CONSÉQUENCES DE LA POLITIQUE ANTÉRIEUREMENT CONDUITE »

Le 10 juin dernier, M. Pierre Mauroy avait adressé à M. Bloch-Lainé une lettre destinée à lui préciser le sens de sa mission. Il lui rappelait que cette mission correspondait à un engagement pris par M. Mitterrand avant son élection à la présidence de la République et poursuivait ainsi :

« Il s'agit de dresser un tableau complet de l'état de l'économie française et de préciser les conséquences de la politique antérieurement conduite. C'est ainsi qu'il conviendra notamment de mettre l'accent sur la situation de l'emploi, des finances publiques et du budget social de la nation, sur la compétitivité de notre appareil productif et sur l'évolution du commerce extérieur de la France. Un constat sur les inégalités sociales devra être dressé.

» Il vous est aussi demandé, compte tenu de ce constat, d'apprécier les conditions dans lesquelles va devoir s'exercer l'action extérieure de la France et sa politique de défense.

» J'attacherais du prix à connaître également votre appréciation sur l'état des libertés en France, qu'il s'agisse des droits individuels et des libertés publiques ou des moyens réels de les exercer. »

« NOUS NE SERONS PAS A L'ABRI DES REPROCHES »

« Il nous est demandé, avait déclaré M. Bloch-Lainé après avoir accepté la mission qui lui était confiée, *de procéder à un constat des forces et des faiblesses de notre pays et de contribuer ainsi à l'élaboration des politiques à venir par l'analyse des conséquences des politiques antérieurement suivies. En dressant une sorte de « balance d'entrée », elle s'efforcera de faire le compte du passé — en bien et en mal — et des contraintes du présent, afin d'aider à opérer les choix pour demain.*

» Il doit être tout à fait clair que mes collègues et moi ne sommes aucunement des procureurs, que nous ne sommes pas invités à produire un réquisitoire systématique, pour lequel nous nous serions, évidemment, récusés. Nous serons, certes conduits à formuler des opinions, mais après les avoir vérifiées et en les justifiant de notre mieux, que ces opinions portent sur des états de fait, sur des évolutions observées ou prévues, ou sur des relations de cause à effet. Nous savons qu'aucun constat n'est incontestable et qu'en dépit de la méthode rigoureuse que nous entendons suivre nous ne serons pas à l'abri des reproches. »

MOTS CROISÉS

PROBLEME Nº 3 020

HORIZONTALEMENT

I. Capables de nous retourner et de nous empoigner. — II. Quand elle est sourde, on peut redouter de la voir s'enfler. Mis pour de l'or. Un grand centre de rayonnement de la civilisation grecque. — III. Est moins dur que le premier commandement. — IV. Un cri sur la Canebière. Saint. Brillait en Egypte. Utilisé pour tout ce qui est complet. — V. Ville d'Algérie. Qui a peut-être été dévorée. Sur lequel on ne tombe pas souvent. — VI. Note. A généralement un beau plateau quand il est grand. Point de départ. — VII. Roue. Mot qui peut faire croire qu'on parle à un chien. Il faut du plâtre pour le réparer quand il est cassé. — VIII. Ville d'Allemagne. Une vieille vache. Des jardinières quand ils sont dorés. — IX. Après la licence. C'est un peu grâce à lui si on a bonne mine. Pronom. — X. N'auraient ni queue ni tête s'ils étaient acéphales. Sa doctrine fut condamnée par deux conciles. — XI. Vraiment très lourds. Ville d'Ethiopie. — XII. Est à la taille. C'est quand il y a du danger que sa présence est nécessaire. Couleur de cheval. — XIII. Avoir une attitude très prévenante. Butte, parfois. — XIV. Dans un alphabet étranger. Qui a donc disparu. — XV. Qui ne forment donc qu'un petit volume. Peuvent crever quand elles sont blanches.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
I															■
II							■			■					
III														■	
IV			■		■			■			■				
V					■				■					■	
VI			■										■		
VII				■		■			■			■			■
VIII				■				■							
IX	■												■		
X								■				■			
XI									■						
XII		■			■							■			
XIII							■		■						
XIV		■		■		■				■	■				
XV								■						■	

VERTICALEMENT

1. Peut évoquer un bon morceau. Il est plus difficile d'y résister quand il y a de grandes vagues. — 2. Sans aucun déguisement. — 3. Dans le nom d'un fleuve de Suède. Qui ne réclameront donc plus rien. — 4. Iles de la Méditerranée. Fournit un poison. — 5. D'un auxiliaire. Qualifie un pot où l'on trouve de tout. Nom de mère. — 6. Nom qu'on donne à la fraise des bois. Commanda une flotte. — 7. Qui semblent donc un peu rongées. Préposition. — 8. Un chef en Afrique. Abréviation pour celui qui ne veut pas s'étendre. Peut éclairer le sujet. — 9. Se mouiller. Moitié de prophète. Durée d'un exercice. — 10. D'or, c'était un impôt. Mettait plus de blanc. — 11. N'est pas reconnaissant. Pas du tout personnel. — 12. Faire tomber tous les épis. Fleur. Le dernier peut être gros. — 13. Pénètre. Coule en Sibérie. Sortes de pompes très utiles à la campagne. — 14. Un agrément en Italie. Qui ne flambent donc pas. Ligne de tête. — 15. La largeur de cinq doigts. Ne sont que des petites parties de la berge.

Solution du problème nº 3 019

Horizontalement

I. Délateurs. — II. Ely. Ha ! Ut. — III. *Facteur (cf. marteau).* — IV. Ose. — V. Ornements. — VI. Rot. Dés. — VII. Achoppé. — VIII. Royaume. — IX. S.T.O. Lyre. — X. Orphée. Nu. — XI. Niées. But.

Verticalement

1. Défloraison. — 2. Ela. Roc (cf. fleuret). Tri. — 3. Lycanthrope. — 4. OO. Hé ! — 5. Thermopyles. — 6. Eau. Paye. — 7. Rondeur. — 8. Ru. Ste. Menu. — 9. Stressée. Ut.

GUY BROUTY.

BREF

LOISIRS

PARIS-CHARTRES A VELO. — C'est une proposition du Mouvement de défense de la bicyclette (M.D.B.) pour le dimanche 27 septembre. On se réunira à la tour Eiffel à 8 h. 30 (10 heures pour les « musclés ») ; on reviendra par le train.

★ M.D.B., 43, rue du Faubourg-Saint-Martin, 75010 Paris, tél. : 206-40-85.

TOURISME

LA MARCHE DES CLOCHERS. — Les 26 et 27 septembre, à Sarcelles, dans le Val-d'Oise, une marche populaire des clochers est organisée par les randonneurs de Paris et de Sarcelles. Départ et retour : salle des Vignes-Blanches, avenue Anna-de-Noailles, à Sarcelles-Lochères.

★ A.E.P.S., 13, avenue Henri-Prost, 95200 Sarcelles.

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au Journal officiel du samedi 19 septembre 1981 :

DES DECRETS

● Pris pour l'application de la loi du 2 janvier 1981 facilitant le crédit aux entreprises et modifiant un article du code de procédure civile (datation au jour le jour et de façon irréversible des bordereaux par les établissements de crédit) ;

● Portant publication de l'accord bilatéral relatif aux services aériens entre le gouvernement de la République française et le gouvernement fédéral de la République fédérale du Nigéria (ensemble une annexe) signé à Paris le 9 juin 1980 ;

● Modifiant le décret du 19 septembre 1979 relatif aux demandes de brevet d'invention et de certificat d'utilité publique, à la délivrance et au maintien en vigueur de ces titres.

SOCIAL

M. Bergeron met en garde le gouvernement contre l'effritement du pouvoir d'achat

M. André Bergeron, secrétaire général de F.O., a nettement durci le ton dans son discours de rentrée du 18 septembre. Certes, il ne s'est pas fait faute de réaffirmer les espoirs placés dans le changement politique. Mais, en approuvant les lignes générales du gouvernement, il a montré un certain scepticisme sur les chances de réussite.

Le syndicaliste a mis l'accent sur l'« effritement » du pouvoir d'achat tandis que la montée du chômage se poursuit, et il a opposé l'attentisme gouvernemental concernant les prix à la « précipitation » pratiquée ailleurs.

Remarquant le parallélisme entre certaines orientations du discours-programme de M. Pierre Mauroy et la thèse de M. Edmond Maire au sujet de « l'affectation des gains de productivité à la création d'emploi plutôt qu'au pouvoir d'achat », le leader de F.O. estime que le resserrement de l'éventail des salaires préconisé par la C.F.D.T. risque de conduire « vers un système égalitaire dont personne ne voudra ».

M. Le Pors, ministre — communiste — de la fonction publique, a aussi été interpellé pour avoir déclaré, à propos des négociations dans ce secteur, « qu'il voulait s'en tenir à un simple relevé de conclusions n'engageant personne ». Et M. Bergeron a « adjuré les dirigeants de l'Etat » de ne pas s'engager vers un « dépérissement de la politique contractuelle » dans la fonction publique et les entreprises nationales.

Le meeting de rentrée de Force ouvrière se sera déroulé au cœur d'une vaste fête organisée sur la pelouse de Reuilly, au bois de Vincennes, vendredi 18 septembre et samedi 19 septembre.

Les militants parisiens et provinciaux s'y mêlaient à un public bigarré, attiré par un programme de réjouissances, avec stands forains et vente directe de produits régionaux.

Sous le vaste chapiteau où se pressaient des milliers de fidèles (cinq mille peut-être ?), M. Bergeron s'est livré à une sévère analyse de la situation économique. Il a mis en doute l'idée que le taux de croissance atteigne cette année 3 %. *« Ce sera difficile, étant donnée la gravité de la crise économique mondiale et l'interdépendance des économies nationales. »*

L'inflation avoisinera 15 % et *« Laurent Fabius appelle budget de guerre contre le chômage un budget qui compte un déficit de 100 milliards, qui sera vraisemblablement de beaucoup dépassé ».*

Les dispositions gouvernementales concernant l'emploi ont été fort critiquées par M. Bergeron. Il s'interroge sur la signification des propos du premier ministre concernant *« le partage des revenus, coïncidant avec le partage du travail ». « Nous ne sommes pas d'accord,* dit-il, *avec la politique autoritaire des revenus. Si les gens ont du temps libre, ils veulent aussi les moyens d'en profiter. »*

Force ouvrière s'inquiète des préoccupations des fonctionnaires et la régionalisation, par exemple, ne doit pas briser l'unicité de leur statut, *« garant de la neutralité et de l'indépendance de la fonction publique vis-à-vis du pouvoir politique ».*

Quant aux nationalisations, la centrale réformiste veut empêcher qu'elles *« servent de banc d'essai à l'autogestion ou qu'elles conduisent à la mise en place des conseils d'ateliers ».* L'opposition du « droit de veto » sur les licenciements a été réaffirmée, car *« non seulement elle n'améliorerait pas l'emploi, mais elle freinerait l'embauche ».* En revanche il faut accroître des moyens de l'inspection du travail.

Le financement de la Sécurité sociale alarme aussi M. Bergeron qui n'entend pas la voir devenir *« une simple ligne dans le budget de l'Etat ».* De plus il demandera des explications concernant la préretraite, *« F.O. étant résolue à la défendre, comme l'une des meilleures conquêtes sociales de ces dernières années ».*

Le leader syndical a regretté que la concertation entre les syndicats et le pouvoir ne soit pas assez poussée. Rappelant que l'emprunt chômage avait été lancé sur sa suggestion, il s'est plaint de ne pas être davantage écouté par le gouvernement...

En revanche, après avoir évoqué l'aide au tiers-monde, M. Bergeron a totalement approuvé le récent discours prononcé par M. Mitterrand à l'UNESCO.

Le « merveilleux exemple » de Solidarité

La délégation de Solidarité qui siégeait sur le podium a été applaudie à tout rompre lorsque M. Bergeron a rendu hommage à la lutte des ouvriers polonais, *« merveilleux exemple de courage et de foi dans l'immortalité des idéaux que nous défendons ».* Et il termina le meeting en laissant la tribune à Mme Anna Walentynowicz, la grutière des chantiers navals de Gdansk dont le licenciement pour activité syndicale, en août 1980, déclencha la grève qui allait donner naissance à Solidarité.

JOANINE ROY.

Le sentiment dominant est l'inquiétude déclare la C.F.T.C.

« Le sentiment dominant actuellement est l'inquiétude », a déclaré M. Jean Bornard, secrétaire général de la C.F.T.C., au meeting de rentrée de sa centrale, qui a rassemblé un millier de militants, vendredi 18 septembre, en fin d'après-midi, à la Bourse du travail de Paris.

M. Jacques Tessier, président de la Confédération chrétienne et fils de l'un des fondateurs, M. Gaston Tessier, a annoncé que, ayant atteint sa soixante-septième année, il ne demanderait pas le renouvellement de son mandat lors du congrès confédéral, qui se tiendra en novembre à Lyon.

L'accélération de la hausse des prix et l'aggravation du chômage sont la conséquence du ralentissement général de l'activité, l'expansion étant à peu près nulle et la production industrielle en baisse, a déclaré M. Bornard.

« Toute la politique sociale s'en trouve hypothéquée et les difficultés se profilent de plus en plus inextricables pour le financement de l'indemnisation du chômage et de la sécurité sociale. »

La C.F.T.C. réclame une réaction vigoureuse pour redresser la situation. L'attitude de la centrale chrétienne devant le plan pour l'emploi de M. Mauroy se résume en trois points :

— *Un effort :* car la C.F.T.C. approuve diverses mesures parmi lesquelles elle retrouve ses propres projets ;

— *Une lacune :* car le programme ne fait pas de place à un programme international de développement du tiers-monde. D'autre part, aucune compensation n'est expressément prévue pour les mères de famille qui voudraient s'occuper à temps plein de leurs enfants, plutôt qu'à un emploi salarié ;

— *Une inquiétude :* car le financement des opérations n'est pas prévu et M. Bornard craint un dérapage dans l'inflation.

« La C.F.T.C. a reproché à Raymond Barre une politique trop rigoureuse, trop monétariste. Mais, aujourd'hui, elle se demande parfois si on n'a pas tué le comptable ! »

La C.F.T.C. réclame la garantie du *pouvoir d'achat des salaires, par* l'ajustement des barèmes de salaires en fonction des prix, une revalorisation prioritaire du SMIC, des bas salaires et des prestations familiales.

« Elle s'est prononcée courageusement en faveur de mesures de réduction de la durée du travail ou en tout cas favorisant la création d'emplois nouveaux, par priorité à des mesures de progression du pouvoir d'achat. C'est aujourd'hui une forme moderne de la solidarité. » Enfin, elle réclame *« le développement dans les branches des discussions sur la réduction de la durée du travail ».*

Sans être hostile systématiquement aux nationalisations, la C.F.T.C. est farouchement hostile à celle de l'enseignement et elle *« ne laissera pas faire ».*

De son côté, M. Jacques Tessier devait affirmer, avec force, que toutes les libertés sont solidaires. *« Je le dis à M. le président de la République et à M. le premier ministre »,* s'écria-t-il avec force : *« Ne touchez pas, ça brûle. »*

Enfin, M. Bornard, qui vient de passer plusieurs jours au congrès de Solidarité, a exalté *« l'extraordinaire sentiment de liberté qui s'était dégagé de ces débats et affirmé la profonde communauté de pensée ressentie par tous les militants C.F.T.C. avec Lech Walesa et ses compagnons ».*

TOURISME

DEUX CENTS VOILIERS A LA ROCHELLE

M. Gaston Defferre, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation, a inauguré, vendredi 18 septembre, le Grand Pavois de La Rochelle. A propos de la taxe qui va frapper les voiliers de plaisance de plus de 9 mètres, il a déclaré : « Cette taxe ne pénalisera pas davantage ceux qui sont venus à la voile avec peu de moyens que les industriels de la fabrication. »

Puis, pendant deux heures, le maire de Marseille est resté embarqué, en compagnie de M. Michel Crépeau, ministre de l'environnement et maire de La Rochelle, sur « Kriter VIII », voilier de Michel Malinovski. « Je préfère cela à tous les banquets et déjeuners officiels », a précisé le ministre d'Etat.

De notre correspondant

La Rochelle. — L'une des manifestations du besoin de décentralisation a été depuis dix ans la création en province de « Salons pirates », dont le but était de compléter, sinon de concurrencer, les grands étalages parisiens. Un retour aux foires moyenâgeuses destiné à recentrer les idées, les activités, là où elles se trouvent naturellement.

Le Salon de la pêche à Nantes, le Grand Pavoir à La Rochelle, sont l'affiche de régions qui veulent faire connaître leurs domaines particuliers. En neuf ans d'existence, le Grand Pavois de La Rochelle, salon à flot de la voile, a prouvé qu'il n'est pas en plaisance *« bon bec que de Paris »* : tout — ou presque — ce qui concerne la voile en France prend le large au départ des pertuis charentais ou de leur proche banlieue...

Chantiers nautiques bien sûr, mais surtout architectes et créateurs de prototypes ont couvé leurs idées dans les petits villages situés autour de la ville ou au bord de la falaise, face à la mer. On s'offre même parfois le luxe, ici, lorsqu'une commande vient de Newport ou de Nantucket, de faire la fine bouche parce qu'on a trop de commandes à honorer et pas le temps d'assez bien faire.

On est conscient à La Rochelle de sa suprématie dans le domaine de la voile et on se verrait bien à la tête d'un empire du nautisme : un royaume diffus, composé de bassins d'emploi minuscules qui s'émiettent sur les côtes atlantiques et qui semblent parfois se chercher un pôle.

Le Monde

Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. Paris 4207-23

ABONNEMENTS

3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE - D.O.M. - T.O.M.			
256 F	417 F	579 F	740 F
TOUS PAYS ETRANGERS PAR VOIE NORMALE			
466 F	837 F	1 209 F	1 580 F
ETRANGER (par messageries)			
I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS			
296 F	497 F	699 F	900 F
II. — SUISSE, TUNISIE			
368 F	642 F	916 F	1 190 F

Par voie aérienne
Tarif sur demande

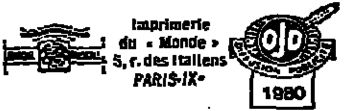
Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

Edité par la S.A.R.L. le Monde.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Claude Julien.



Commission paritaire nº 57 437.

ÉTRANGER

C.E.E.

L'Assemblée européenne s'est prononcée pour un aménagement du temps de travail

De notre envoyé spécial

Strasbourg. — Une large majorité s'est dégagée à l'Assemblée européenne, le 17 septembre, pour adopter le rapport de M. Ceravolo (communiste, Italien) sur l'aménagement du temps de travail. Les libéraux, les démocrates-chrétiens et les conservateurs britanniques se sont ralliés au texte du rapporteur de la commission des affaires sociales, après l'avoir modifié sensiblement. Les socialistes et les communistes, déçus, mais résignés, l'ont également voté.

Les parlementaires ont adopté, en outre, la résolution présentée par M. Calvez (libéral, France) portant sur une politique de l'emploi.

Le texte initial de M. Ceravolo se prononçait pour une réduction du temps de travail d'un dixième, que les socialistes et les communistes voulaient renforcer en demandant la semaine de trente-cinq heures dans un délai *de cinq ans.* Un amendement, présenté par les libéraux, a écarté toute précision sur la diminution souhaitée. La résolution se limite à constater la *volonté* du *gouvernement français* et des syndicats européens d'atteindre l'objectif des trente-cinq heures hebdomadaires.

Sur tous les points de divergence entre les deux ailes de l'Assemblée, les libéraux, les démocrates-chrétiens et les conservateurs ont obtenu gain de cause. La limitation des heures supplémentaires n'apparaît plus comme une nécessité. A propos de l'adoption du système de retraite (retraite flexible et préretraite), *le texte* précise que les aménagements envisagés ne peuvent se faire que *« dans les limites imposées par leur coût ou les crédits disponibles devant être affectés aux investissements consacrés à l'industrie, à la formation professionnelle et à la création d'emplois »*. S'agissant du travail temporaire, la résolution ne fait plus référence à *« une réglementation et à un contrôle très stricts »* pour les agences de recrutement.

Les recommandations du rapport Calvez, outre la résorption du chômage chez les jeunes (*le Monde* du 17 septembre), souligne la nécessité d'orienter les investissements vers les régions défavorisées. Le texte demande un effort plus grand des pouvoirs publics en faveur des entreprises investissant dans des installations économes en énergie. Il se prononce pour une approche prévisionnelle de l'emploi, et la création d'une agence européenne assortie d'un plan de financement communautaire. Le rapport demande aux Dix d'accentuer leur lutte contre l'immigration illégale et le travail au noir.

La crise du vin

L'Assemblée européenne a en outre voté, dans la nuit du 17 septembre, une résolution présentée par les démocrates-chétiens italiens sur la crise du vin. Voulant éviter de réduire les difficultés du marché commun du vin au seul contentieux franco-italien, le texte souligne que *« le dossier vinicole intéresse la Communauté dans son ensemble »*. Aussi demande-t-il aux gouvernements nationaux et à la Commission européenne d'apporter un certain nombre d'aménagements à la réglementation existante, notamment en améliorant le système de distillation au détriment des vins de mauvaise qualité et en favorisant la recherche de nouveaux débouchés par des opérations de promotion et l'augmentation des subventions à l'exportation.

La résolution dénonce aussi la *« taxation prohibitive »* perçue sur la consommation de vin *dans plusieurs Etats membres* (Royaume-Uni, Danemark, Benelux), rappelle l'attachement de l'Assemblée aux principes de la libre circulation des marchandises dans le Marché commun et souhaite une solution au blocage des *vins italiens dans* les ports français. La majorité des parlementaires européens ont rejetté un amendement présenté par les représentants français qui portait sur l'application du prix minimum prévu par la législation actuelle dans les échanges des Etats membres.

MARCEL SCOTTO.

LE MORAL DES EUROPÉENS

Deux fois par an, depuis 1973, la Commission de la C.E.E. publie son « Eurobaromètre », sondage d'opinion sur l'évolution de la mentalité des citoyens des nations membres du Marché commun. Le quinzième du genre vient de sortir (1). Il compte notamment un intéressant indice sur le moral des Européens. A la question *« Etes-vous satisfaits de la vie que vous menez ? »*, les Danois, les *Luxembourgeois* et les Néerlandais répondent oui à plus de 90 %. Les Français (70 % de satisfaits), les Italiens (67 %) et les Grecs (58 %) se situent en dessous de la moyenne communautaire. Notons que les opinions ne varient guère d'une année sur l'autre et que les grands pays expriment généralement des notes de satisfaction plus faibles que les petits.

(1) Voir « 30 Jours d'Europe », numéro de septembre, 61, rue des Belles-Feuilles, 75782 Paris Cedex 16.

FAITS ET CHIFFRES

Affaires

● *Les 450 pharmacies privées du Pas-de-Calais* ont fermé leurs portes pendant deux heures, vendredi 18 septembre, en début d'après-midi, pour protester contre l'ouverture prochaine d'une pharmacie mutualiste à Boulogne-sur-Mer. Le syndicat départemental des pharmaciens estime que cette ouverture, destinée à inciter les pharmaciens à pratiquer le tiers payant, ne se justifie pas, puisque la plupart des officines pratiquent déjà cette méthode.

● *Les exportations de Toyota et de Nissan* ont enregistré une baisse importante en août, annoncent les deux premiers constructeurs automobiles japonais. Toyota indique que ses exportations en août (107 835 unités) ont diminué de 17,3 % par rapport à août 1980, tandis que la production (183 755 unités) baissait de 5,5 %, les exportations de la firme à destination de la C.E.E. ont fait une chute de 48,7 % alors que vers les Etats-Unis le recul n'est que de 1 %. Pour Nissan les exportations en août (89 926 unités) ont fléchi de 21 % en un an et la production (164 423 unités) de 4,9 %. Les exportations de Nissan ont diminué de 16,1 % vers la C.E.E. et de 19,7 % vers les Etats-Unis. — *(A.F.P.)*

Energie

● *Pour des plans énergétiques régionaux.* — M. Edmond Hervé, ministre de l'énergie, a affirmé le 18 septembre à Laval son intention de plaider en faveur de l'établissement de *« plans énergétiques régionaux et d'agences régionales pour les économies d'énergie »*, à l'occasion du prochain débat parlementaire, qui sera consacré à l'énergie. Interrogé au sujet de l'éventuelle création d'une centrale nucléaire en Bretagne, le ministre, qui est également maire de Rennes, a déclaré que *« c'est à la région Bretagne d'établir son propre plan et au Parlement, ainsi qu'au gouvernement, d'effectuer les arbitrages »*. M. Hervé a, en outre, souligné que le budget d'intervention de l'Agence pour les économies d'énergie passera de 660 millions de francs en 1981 à 1 milliard de francs en 1982.

Etranger

● *Le produit national brut (P.N.B.) américain aurait fléchi*, en rythme annuel, de 0,5 % au cours du troisième trimestre, selon les premiers calculs du département du commerce. Si cette indication se confirmait, les Etats-Unis seraient techniquement en récession, qui pour de nombreux économistes correspond à une baisse du P.N.B. pendant deux trimestres de suite. Durant le deuxième trimestre, il a, selon les dernières statistiques, diminué de 1,6 % (et non de 2,4 % comme indiqué précédemment). Au premier trimestre, le P.N.B. américain avait progressé, en rythme annuel, de 8,6 %. — *(A.F.P.)*

● *Le taux annuel d'inflation britannique* est passé de 10,9 % en juillet à 11,5 % en août. Les prix de détail s'étant accrus de 0,7 % (0,4 % en juillet et 0,2 % seulement en août 1980), cette accélération de la hausse concerne principalement les produits pétroliers, les cigarettes et le charbon et est intervenue en dépit d'une réduction des prix de certaines denrées. C'est la première remontée du taux annuel depuis mars dernier et les effets inflationnistes de la récente dépréciation de la livre sterling font craindre que ce renversement défavorable de la tendance ne se confirme au cours des prochains mois. L'objectif gouvernemental (réduction du taux à moins de 10 % d'ici la fin de l'année) paraît ainsi difficilement réalisable, l'inflation devant, selon de nombreux analystes, se situer fin 1981 aux environs de 12 %. — *(A.F.P.)*

LA SEMAINE FINANCIÈRE

LAFARGE-COPPÉE VA FUSIONNER AVEC LA SIAS AFIN DE « FRANCISER » SES ACTIVITÉS HORS INGÉNIERIE.

Le groupe Lafarge-Coppée et la Société industrielle et agricole de la Somme (SIAS) *ont décidé* de proposer à leurs conseils d'administration une fusion des deux sociétés, déjà étroitement liées depuis que le groupe cimentier français s'est assuré en décembre 1980 le contrôle de la société belge Coppée de développement industriel (C.D.I.), spécialisée dans la bio-industrie.

En association avec l'Union d'études et d'investissements (émanation du Crédit agricole), Lafarge-Coppée *détenait depuis lors une participation* de 99,26 % dans C.D.I., laquelle était propriétaire à 62 % de la SIAS, spécialisée dans la fabrication d'acides aminés, cette dernière détenant elle-même les sociétés Orsan et Eurolysine, qui produisent respectivement quelque 12 % et 25 % du marché mondial du glutamate et de la lysine.

Cette fusion aura l'avantage premier de simplifier l'organigramme du *groupe en « francisant » les* activités hors ingénierie, dorénavant rattachées à un holding, issu de la fusion de Lafarge-Coppée et de SIAS et détenu à 66 % par Lafarge, et, pour le solde, par U.E.I. (Crédit agricole). Ce holding « coiffera » les sociétés Orsan et Eurolysine, tout en détenant une participation de 100 % dans la firme belge Charbonnages du centre, dont les activités concernent le foncier, l'immobilier et l'énergie. *Le secteur ingénierie* continuera à être géré par la société belge Coppée-Rust, directement rattachée à Lafarge-Coppée.

Dans le même temps, cette opération permettrait de « réduire la déperdition de dividendes due aux prélèvements fiscaux successifs lors de leur transit par la Belgique », assure Lafarge-Coppée, mettant également l'accent sur sa volonté d'accroître ainsi son engagement dans la bio-industrie.

Sur le plan financier, les modalités de la fusion, prévue pour décembre prochain, reposent sur l'échange de sept actions Lafarge-Coppée contre cinq actions SIAS, les nouvelles actions Lafarge-Coppée *étant créées avec effet du 1er janvier 1982*, la SIAS mettant de son côté en distribution un dividende de 18 francs (hors avoir fiscal) avant l'opération elle-même. — S. M.

LES COURS DE COMPENSATION DES VALEURS DES SOCIÉTÉS NATIONALISABLES

Les opérations de liquidation mensuelle pour le mois de septembre se dérouleront les 21 et 22 courant, le cours retenu étant celui du 8 septembre dernier, veille de la décision de suspendre les cotations sur trente-deux titres à la cote officielle *et six titres au hors-cote*, fait savoir la Chambre syndicale des agents de change.

VALEURS LES PLUS ACTIVEMENT TRAITÉES A TERME

	Nbre de titres	Val. en cap (F)
4 1/2 % 1973 ..	43 600	137 662 900
Thomson-CSF ..	238 275	66 841 215
Schlumberger ..	212 100	61 733 017
C.N.E. 3 %	7 095	21 703 595
B.S.N. - Gervais - Danone (1) ..	14 800	16 805 450

(1) Quatre séances seulement.

BILAN HEBDOMADAIRE DE LA BANQUE DE FRANCE

(Principaux postes sujets à variation) (en millions de francs)

ACTIF (en millions de francs)	Au 10 sept. 1981	
1) OR et CRÉANCES SUR L'ÉTRANGER		348 152
dont : Or	212 877	
Disponibilités à vue à l'étranger	41 429	
Écus	78 886	
Avances au Fonds de stabilisation des changes	13 .48	
2) CRÉANCES SUR LE TRÉSOR		5 436
dont : CONCOURS AU TRÉSOR PUBLIC		...
3) CRÉANCES PROVENANT D'OPÉRATIONS DE REFINANCEMENT		117 167
dont : Effets escomptés (crédits à moyen terme à l'exportation)	67 106	
4) OR ET AUTRES ACTIFS DE RÉSERVE A RECEVOIR DU FECOM		64 .53
5) DIVERS		5 1 4
		587 314

PASSIF		
1) BILLETS EN CIRCULATION		153 888
2) COMPTES CRÉDITEURS EXTÉRIEURS		9 196
3) COMPTE COURANT DU TRÉSOR PUBLIC.		827
4) COMPTES CRÉDITEURS DES AGENTS ÉCONOMIQUES ET FINANC.		54 471
dont : Comptes courants des établ. astreints à la constitution de réserves	22 945	
5) ÉCUS A LIVRER AU FECOM		61 34
6) RÉSERVE DE RÉÉVALUATION DES AVOIRS PUBLICS EN OR ..		248 118
7) CAPITAL ET FONDS DE RÉSERVE		1 931
8) DIVERS		11 188
		587 314

Bourses étrangères

NEW-YORK

Découragement

En dépit de la légère détente observée sur les taux d'intérêt, les boursiers considèrent qu'il y a peu *de chances pour que cette* amélioration se poursuive, compte tenu de la volonté réaffirmée par la Réserve fédérale de maintenir ses restrictions à l'égard du crédit.

Par ailleurs, la perspective de déficits budgétaires très importants pour les *prochaines années a également* pesé sur les cours, de l'avis des professionnels, qui font valoir les baisses sensibles constatées au cours de chaque séance.

Au total, l'indice *Dow Jones* des industrielles s'est établi, vendredi, à son plus bas niveau depuis la mi-1980, à 836,18, accusant un recul de 36,62 points sur la semaine précédente.

	Cours 11-9	Cours 18-9
Alcoa	26 7/8	26
A.T.T	56 1/2	55 7/8
Boeing	25 1/2	25 1/4
Chase Man. Bank .	51 1/2	51 7/8
Du Pont de Nemours	40	39 1/2
Eastman Kodak ...	65 3/4	61 1/8
Exxon	33 1/2	31 1/4
Ford	20	19 7/8
General Electric ..	54 3/4	52
General Foods	28 1/2	28
General Motors ...	46 3/8	44 7/8
Goodyear	18 3/8	17 3/4
I.B.M.	55 3/4	53 7/8
I.T.T.	26 7/8	27
Mobil Oil	28 1/8	26 5/8
Pfizer	42 3/4	41 1/4
Schlumberger	58	52 3/4
Texaco	36 3/8	34 1/2
U.A.L. Inc.	20	18 3/8
Union Carbide	49 1/4	46
U.S Steel	29 3/8	27 5/8
Westinghouse	27	25 1/2
Xerox Corp.	48	45 3/4

LONDRES

Très forte baisse

Le vif repli de Wall Street tout au long de la semaine a incontestablement influencé la place londonienne, au moins autant que les doutes exprimés par la Banque d'Angleterre quant à une reprise prochaine de l'économie britannique.

Vendredi, le *Stock Exchange* a connu sa journée la plus noire depuis près de cinq ans, de l'avis des professionnels, la chute des cours ayant atteint 16 points en termes d'indice pour cette seule séance.

En fin de semaine, les indices *s'établissaient ainsi* : industrielles, 515,4 (contre 553,4), mines d'or, 389,4 (contre 421,3) et fonds d'Etat, 62,32 (contre 64,24).

	Cours 11-9	Cours 18-9
Bowater	244	223
Brit. Petroleum	306	284
Charter	260	241
Courtaulds	62	57
De Beers *	6,92	6,75
Free State Geduld *	42 1/2	40 3/4
Gt Univ. Stores	455	418
Imp. Chemical	276	264
Shell	366	364
Vickers	175	147
War Loan	27 3/4	26 3/4

(*) En dollars.

FRANCFORT

Léger mieux

Si l'on fait abstraction de l'affaiblissement constaté cette semaine, le ton aura été à la hausse à Francfort sur les actions, tandis que le marché obligataire a su tirer parti de la baisse constatée sur les taux d'intérêt américains.

L'indice de la Commerzbank s'est établi, vendredi, à 710,80 contre 705,60 la semaine précédente.

	Cours 11-9	Cours 18-9
A.E.G.	55	55,20
B.A.S.F.	142,30	139,50
Bayer	127,70	125,60
Commerzbank	133,50	135
Hoechst	126	125
Mannesman	151,50	153,50
Siemens	226,90	231
Volkswagen	138,50	133,30

TOKYO

En reprise

En net repli la semaine précédente, le marché a opéré un redressement dans le sillage des valeurs-vedettes de la cote et de certains titres sélectifs, tels les pharmaceutiques, les pétrolières et les métaux non ferreux.

L'indice Nikkei Dow Jones a finalement gagné 43,52 points, à 7 548,57 yens, l'indice général progressant de 4,16 points, à 567,96.

	Cours 11-9	Cours 18-9
Canon	1 390	1 450
Fuji Bank	401	401
Honda Motors	965	979
Matsushita Electric	1 410	1 500
Mitsubishi Heavy	308	302
Sony Corp.	4 380	4 150
Toyota Motors	1 280	1 310

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

	COURS 11-9	COURS 18-9
Or fin (kilo en barre) ..	[illegible]	[illegible]
— (kilo en lingot) .	[illegible]	[illegible]
Pièce française (20 fr.)	[illegible]	334 50
Pièce française (10 fr.)	487	5 1 5
Pièce suisse (20 fr.) ..	749	798
Union latine (20 fr.) ..	748 50	789
● Pièce tunis. (20 fr.)	[illegible]	[illegible]
Souverain	849	865
● Souverain Elizabeth II	909	895
● Demi-souverain	43) 1	430 2)
Pièce de 20 dollars ..	389	425
— 10 dollars ..	198	2250
— 5 dollars ..	380 9	380 10
— 50 pesos ..	377	3278
● — 20 marks ..	[illegible]	742
— 10 florins ..	723	750
● — 5 roubles ..	495 50	49)

BOURSE DE PARIS

SEMAINE DU 14 AU 18 SEPTEMBRE

A l'écoute des monnaies

RIEN n'a pu dérider la Bourse de Paris cette semaine et, à l'exception du bref sursaut intervenu jeudi, le marché a régressé tout au long de ces cinq séances, affichant finalement un recul de 3 % environ par solde.

Il est vrai que l'ambiance n'était guère plus souriante sur les autres places boursières, notamment à Wall Street où le marché a subi, tout au long de la semaine, le contre-coup des craintes que suscite la situation économique aux *Etats-Unis, l'indice le plus représentatif, le Dow Jones,* s'inscrivant, en fin de semaine, à son plus bas niveau de l'année.

Dans le même temps, le recul sensible du dollar a *entraîné de sérieux tiraillements entre parités au sein du* système monétaire international, accréditant du même coup l'idée d'une prochaine actualisation de ces mêmes parités au vu de la « nouvelle donne », autant d'éléments qui ont déplacé vers la scène monétaire l'intérêt des opérateurs.

Le transfert était évident dès lundi et mardi, deux séances marquées simplement par un repli sensiblement identique (0,50 % environ) des cours et au demeurant assez ternes, compte tenu du faible volume d'échanges. Apparemment, l'enthousiasme n'était pas de mise dans l'attente du discours de politique générale que devait prononcer, mardi après-midi, le premier ministre à la tribune de l'Assemblée nationale.

Mercredi, la sanction du marché ne faisait guère de doute : M. Mauroy n'avait pas « passé la rampe », ainsi que le confirmaient la plupart des commentaires parus dans la presse matinale, les professionnels ne retenant de l'allocution du chef du gouvernement que le passage sur l'aggravation de la fiscalité et l'absence d'éléments vraiment nouveaux sur le chapitre des nationalisations. De quoi expliquer le fléchissement de la cote, qui a atteint 1,4 % ce jour-là en dépit des velléités de résistance manifestées par les quelques titres bancaires qui échappent, théoriquement, à la nationalisation.

Ce sujet continuait, d'ailleurs, à alimenter les conversations autour des groupes de cotations, chacun supputant les chances qu'avait le Conseil d'Etat de formuler un avis plus ou moins conforme à ce que le gouvernement attendait du texte qu'il venait de lui soumettre. La bataille juridique s'annonçait d'envergure, et c'est justement ce moment-là que choisissait le syndic de la Compagnie des agents de change, M. Flornoy, pour proposer « sa » solution pour indemniser les actionnaires des sociétés nationalisables. Plutôt que d'attendre indéfiniment que se mettent en place des commissions destinées à évaluer les actifs des sociétés concernées, le « patron » de la Bourse de Paris proposait qu'on mette à profit l'assemblée générale de la Fédération internationale des bourses de valeurs, qui se tenait à Paris, pour proposer qu'on s'en tienne donc aux seuls cours de Bourse. Il ajoutait, pour faire bonne mesure, qu'il conviendrait alors de les majorer de 50 % pour ne pas léser les actionnaires.

Pourquoi 50 % ? Là encore, la réponse était toute prête : parce que l'expérience passée en matière d'offres publiques d'achat établit que le prix d'offre était toujours sensiblement majoré par rapport à la période qui précédait lesdites opérations financières, expliquait le syndic, poussant la coquetterie jusqu'à fixer à la décimale près (54,4 %) ce bonus destiné à emporter l'adhésion des actionnaires sollicités.

Une solution très pragmatique en somme, et qui aurait l'avantage de régler au plus vite ce chapitre de l'indemnisation, permettant ainsi aux responsables du marché de reprendre les cotations des trente-huit titres visés, les Bourses de Bruxelles et Zurich ayant déjà pris une décision de cette nature.

Les conseillers d'Etat auront-ils été sensibles à l'argumentation ? Rien n'est moins sûr, d'autant que la Commission des opérations de Bourse n'avait pas modifié d'un pouce sa position en faveur d'une indemnisation basée sur des « multi-critères ». Ne sachant trop sur quel pied danser, les opérateurs attendaient surtout d'avoir confirmation de la période de référence qui devrait finalement être retenue, la plupart des informations penchant en faveur d'une période de trois ans, à savoir 1978 à 1980. A ce sujet, la charge d'agent de change Puget a publié — en l'absence d'indications officielles de la chambre syndicale — une estimation des cours moyens sur trois ans des principaux titres « nationalisables » et qu'elle met en parallèle avec l'actif net comme ci-dessous :

	Cours moyen 3 ans	Actif net
Crédit commercial de France	151	303
Paribas	211	586
Suez	279	744
Saint-Gobain	136	275
P.U.K.	92	325
Rhône-Poulenc	111	261
Thomson-Brandt	216	520
C.G.E.	326	915

Ces quelques indications soumises à la sagacité des boursiers n'ont aucun rapport avec la reprise technique du marché parisien observée jeudi, lorsque les cours des actions françaises ont gagné près de 1 % après en avoir perdu, il est vrai, pratiquement 4 % depuis le vendredi précédent.

Ce redressement aura été d'autant plus fugitif que la cote s'orientait à nouveau à la baisse vendredi, dans un climat particulièrement maussade, l'indicateur instantané perdant 1,5 %, alors que le dollar accusait une perte de 25 centimes sur ses cours de lundi pour se situer à quelque 5,44 F, le fait marquant de la séance étant la « surcote » absolument record de la devise-titre (à 7,30 F) par rapport au dollar-devise : 35 % en cette fin de semaine !

SERGE MARTI.

LE VOLUME DES TRANSACTIONS (en francs)

	14 sept.	15 sept.	16 sept.	17 sept.	18 sept.
Terme ...	149 644 728	172 073 075	172 625 706	203 641 658	175 293 389
Comptant R. et obl.	262 085 083	477 850 533	399 542 542	327 341 823	355 304 972
Actions	84 311 606	99 438 138	109 435 992	183 325 843	83 419 598
Total	496 041 417	749 362 336	681 604 240	714 309 324	614 017 959

INDICES QUOTIDIENS (INSEE base 100, 31 *décembre* 1980)

Franç.	92,8	92,4	91,3	92,2	88,3
Etrang.	147,4	145,7	143,9	146,5	146,9

COMPAGNIE DES AGENTS DE CHANGE (base 100, 31 décembre 1980)

Tendance	106	105,5	104	104,9	103,4

(base 100, 29 décembre 1961)

Ind. gén.	96,6	96,1	95,2	94,9	94,4

CRÉDITS, CHANGES ET GRANDS MARCHÉS

L'euromarché

Un climat amélioré en toutes monnaies

New-York ayant repris espoir, le marché euro-obligataire revit. C'est normal puisque la structure des taux d'intérêt s'établit outre-Atlantique, en ce qui concerne le dollar bien sûr, mais, par osmose, aussi en ce qui concerne toutes les autres devises. Si les taux paraissent se détendre aux Etats-Unis, un mouvement similaire s'ensuit plus ou moins rapidement sur le marché international des capitaux. Ce dernier réagit en outre à l'évolution de la devise américaine sur les marchés des changes. Comme le dollar a eu tendance à perdre de la valeur par rapport aux autres monnaies occidentales, les investisseurs non américains sont davantage encouragés à s'engager dans une devise qui leur coûte maintenant moins cher à acquérir. L'amélioration du marché secondaire des euro-emprunts à taux fixe en dollars, s'est reflétée cette semaine par une hausse d'environ un demi-point. Par contre, les emprunts des entités françaises qui avaient vivement reculé huit jours plus tôt n'ont pas regagné le terrain perdu.

Sur le marché primaire, c'est un total de cinq euro-émissions nouvelles représentant un montant global de 360 millions de dollars qui a été annoncé dans le secteur à taux fixe. Toutefois, l'ascension irrésistible qui depuis plusieurs semaines poussait les coupons vers des niveaux chaque fois plus élevés s'est arrêtée. Les emprunts nouveaux ont tendance à se présenter avec des coupons un peu plus bas. Une filiale de la société américaine Tenneco Inc. est venue, sous la garantie de la maison mère, offrir avec un grand succès 100 millions de dollars d'une durée de huit ans sur la base d'un coupon annuel de 17 % et d'un prix de 99,50. Cet emprunteur, familier de l'euromarché, a vu sa proposition immédiatement accueillie avec enthousiasme, d'autant plus que les investisseurs internationaux, généralement, raffolent des emprunts de sociétés industrielles américaines. Vendredi, les obligations Tenneco se traitaient avec une très faible décote, de l'ordre de 0,25 %, et, même à ce niveau, il était pratiquement impossible de se procurer du papier. De son côté, la New Brunswick Electric Power Commission est venue, avec la garantie de la province canadienne de New-Brunswick, drainer 60 millions de dollars sur sept ans avec également un coupon annuel de 17 % et un prix de 99,50. Le marché a aussi réagi positivement à cette offre dont la décote s'est établie à 1,25-0,75. C'est un autre débiteur canadien, la ville de Winnipeg, qui, par la suite, a lancé une euro-émission de 50 millions de dollars sur cinq ans au pair avec un coupon de 17 % par an. La réception a une fois de plus été favorable puisque l'emprunt de la ville canadienne se traitait vendredi soir avec une décote de 1-0,50 seulement.

Jeudi soir, c'était au tour d'une filiale aux Antilles néerlandaises de la Gulf States Utilities Co, société de service public américaine, de solliciter le marché euro-obligataire avec une émission de 50 millions de dollars, d'une durée de sept ans, accompagnée d'un coupon annuel de 17,50 %. Le « marché gris », c'est-à-dire celui qui s'instaure durant la période de souscription d'un placement public, attribuait une décote de 1,25-0,75 aux « notes » de la Gulf States Utilities Co, reflétant ainsi la légère infériorité en laquelle sont généralement tenues aux Etats-Unis les sociétés de service public par rapport aux sociétés industrielles.

C'est la cinquième et dernière des euro-émissions à taux fixe de la semaine, qui fut également celle dotée de la plus haute classification (« Aaa »). En effet, la Canadian Imperial Bank of Commerce (C.I.B.C.), l'une des plus grandes banques commerciales du Canada, a, tout à la fin de la semaine, décidé de lancer un emprunt sur dix ans de 100 millions de dollars, accompagné d'un coupon de 16,75 %. Annoncé trop tard à la veille du week-end, il était difficile d'appréhender les réactions des euro-investisseurs. Ceux-ci devraient, néanmoins, réserver un bon accueil à l'établissement canadien. La durée relativement longue de l'émission joue en sa faveur et ce n'est pas tous les jours qu'un taux d'intérêt annuel de 16,75 % est assuré sur dix ans par un débiteur de toute première qualité. Le « marché gris », pour sa part, donnait les obligations C.I.B.C. sur la base d'une décote de 1,75-1,25 tard vendredi.

Les émissions à taux variable

Le marché primaire des euro-émissions à taux d'intérêt variable a également repris du poil de la bête. La société pétrolière américaine Dome Petroleum a proposé au pair 75 millions de notes d'une durée de sept ans avec un taux composé d'une marge de 0,25 % venant s'ajouter au taux interbancaire offert à Londres sur les dépôts en eurodollars à six mois (Libor). Aucun taux d'intérêt minimum garanti ne couronne le tout. En même temps, la Korea First Bank a lancé 30 millions de dollars d'obligations à huit ans, aussi sur la base d'une marge de 0,25 % au-dessus du Libor à six mois. Mais avec un taux d'intérêt minimum de 7,5 % par an. La Korea First Bank est venue sur le marché dès la fin de l'emprunt de 30 millions de dollars de la Korea Exchange qui était le premier établissement sud-coréen à venir solliciter le secteur euro-obligataire et qui a vu son émission « sursouscrite » à la suite d'une très bonne réception.

Un emprunt d'environ 15 millions de dollars devrait être lancé au cours des prochains jours par l'Arbed, la société sidérurgique luxembourgeoise. D'une durée de sept ans, l'euro-émission devrait se présenter avec une marge de 0,75 % en plus du Libor à six mois. En outre, les porteurs devraient par la suite avoir la possibilité, tous les six mois, de convertir leurs notes à taux variable en obligations dotées d'un taux d'intérêt fixe de 16,75 % par an. C'est le groupe Al-Mal qui dirigera l'opération à la tête d'un consortium bancaire où la participation arabe sera apparemment prépondérante mais qui comportera également un certain nombre d'autres établissements.

Plus exclusivement destinée au Proche-Orient est une euro-émission de 50 millions de dollars du Crédit lyonnais, dont le lancement devrait avoir lieu durant ce week-end. D'une durée de sept ans, l'emprunt de la banque française comporte une marge de seulement 0,125 %, qui viendra s'additionner au taux du Libor à six mois. Cela est légèrement plus avantageux pour l'emprunteur que les 0,25 % au-dessus de la moyenne entre les taux offerts et demandés sur le Libor à six mois, dont était accompagné l'emprunt du Crédit foncier de France, qui s'est clos cette semaine après avoir été largement sursouscrit. Nous avions rapporté correctement les termes de l'emprunt du Crédit foncier lorsqu'il est sorti il y a deux semaines (le Monde daté 6-7 septembre). Malheureusement, une mauvaise transmission a introduit une erreur dans notre rubrique de samedi dernier (voir le rectificatif publié dans le Monde du 18 septembre). Je voulais simplement souligner que, avec une marge de 0,25 % venant en plus de la moyenne des taux offerts et demandés à six mois, le coupon du Crédit foncier était relativement généreux, d'autant plus que le montant recherché était modeste. Le Crédit lyonnais qui sort maintenant à 0,125 % apporte la preuve qu'on pouvait peut-être mieux faire.

En revanche, la prestigieuse National Westminster Bank, la grande banque commerciale britannique, a préféré choisir une marge de 0,25 % au-dessus de la moyenne entre les taux interbancaires offerts et demandés sur les dépôts en eurodollars à six mois. La raison en tient, d'une part, à la durée de l'opération, qui est nettement plus étendue puisque de dix ans, et, d'autre part, au volume de l'offre, qui devrait être bien plus important puisque anticipé pour 150 millions de dollars lorsque la proposition sera lancée au cours du week-end.

C'est peut-être tout compte fait le marché des émissions en euro-deutschemarks qui s'est le plus redressé. Candidate à la réévaluation vis-à-vis de ses consœurs européennes, la devise allemande est vivement recherchée. Comme, en outre, une baisse des taux d'intérêt est escomptée outre-Rhin, le papier libellé en D.M. a fait l'objet d'une forte hausse. La National Westminter Bank, qui, il y a une semaine, avait levé 125 millions de deutschemarks par le canal d'un emprunt à dix ans sur un prix de 100,25 avec un coupon annuel de 11 %, voyait son papier se traiter à 101,50-102 à la fin de la semaine. Aussi la société Belgelectric, qui prévoit sur le week-end d'offrir 100 millions de D.M. d'obligations à dix ans avec un coupon de 11 % et un prix de 99, est assurée du succès.

CHRISTOPHER HUGHES.

Les devises et l'or

Forte chute du dollar
Ruée sur le mark

Quelle fin de semaine sur les marché des changes ! Le dollar en chute libre, abandonné par les opérateurs internationaux qui se sont littéralement rués sur le deutschemark et aussi sur le franc suisse, et le franc français qui, supportant le contrecoup prévisible de ce phénomène de bascule, subissait un début d'attaque très net, dans des rumeurs de dévaluation vis-à-vis du deutschemark, démenties en début de week-end.

La chute du dollar, il fallait bien s'y attendre. La semaine dernière, nous nous posions la question, en liaison avec une amorce de baisse du taux d'intérêt aux Etats-Unis. Eh bien ! La réponse a été que si la baisse des taux d'intérêt était possible mais encore incertaine (voir rubrique marché monétaire) celle du dollar était bien effective, et même très vive : plus de 6 % à Paris et à Francfort, où la monnaie américaine était cotée, en fin de semaine 5,44 F et 2,2670 F, alors que, il y a un mois, elle avait littéralement bondi à 6,18 F et 2,57 F.

Une belle chute, dont le principal artisan, il faut bien le dire, a été le président Reagan, qui a très fâcheusement impressionné les milieux financiers nationaux et internationaux en prédisant l'effondrement de l'économie américaine si le Congrès n'acceptait de nouvelles réductions dans le budget. Une telle dramatisation, acceptable au début de son quadriennat pouvait être admise : elle ne l'est plus au bout de neuf mois, et, surtout, elle a sérieusement ébranlé la crédibilité de la nouvelle équipe, confrontée à une économie en récession et à des taux d'intérêt meurtriers. Du coup, le scepticisme s'est installé chez les opérateurs, le fameux « effet Reagan » a joué à l'envers, et une perspective de baisse du taux d'intérêt aidant, le « grand changement » s'est accéléré.

Le « grand changement », c'est, tout simplement, celui de la mentalité des détenteurs de capitaux internationaux, très abondants actuellement, qui ont décidé de quitter — en partie — le dollar pour littéralement se ruer sur le mark, et un peu sur le franc suisse.

La journée de vendredi a été presque qualifiée d'« historique » par les spécialistes des changes, qui n'avaient pas noté un phénomène d'une telle ampleur depuis des années. « Le monde entier a acheté du mark », estimait l'un d'entre eux à la veille du week-end.

Les raisons ? Elles sont connues. Depuis dix sept mois, le mark s'affaiblissait, miné par le déficit énorme de la balance des paiements de la R.F.A. et par l'ampleur du déficit budgétaire de ce pays. Or, depuis deux mois, savamment orchestrées par les responsables politiques ouest-allemands, de « bonnes nouvelles » sont distillées régulièrement : amélioration de la balance des paiements, plafonnement ou réduction du déficit budgétaire, fort excédent de la balance commerciale, grosses rentrées de commandes à l'exportation et taux d'inflation réduit.

Du coup, la R.F.A. rentre dans son « cercle vertueux » traditionnel d'où elle était sortie, et le mark, encore rejeté il y a un mois, brille de tous ses feux.

Le renversement spectaculaire sera-t-il durable ? Tout dépend de la solidité de la coalition gouvernementale en R.F.A., de la Pologne (fait significatif, la tension dans ce pays n'a pas déprimé le mark cette semaine, ni stimulé le dollar comme elle le faisait auparavant) et de tout autre événement. Mais l'épreuve de force entre les Etats-Unis et la R.F.A. est engagée, sur le terrain monétaire comme sur les autres.

Dans cette incertitude, le gouvernement français a décidé de résister à la nouvelle attaque qu'a subi le franc à la veille du week-end. Cela aussi était prévisible, la baisse du dollar et le redressement du mark devaient rendre plus difficile la position du franc, dont la résistance antérieure tenait, pour une bonne part, à la faiblesse de la monnaie ouest-allemande.

Le mark redevenant monnaie refuge, le franc ne pouvait suivre et la Banque de France devait, vendredi, intervenir très vigoureusement, pour le soutenir en vendant massivement des dollars — un milliard dans la journée — pour empêcher cette monnaie de baisser moins vite à Paris qu'à Francfort, et éviter que le cours du mark ne dépasse le plafond de 2,4093 francs.

Dans l'après-midi, une véritable psychose de dévaluation se développait à Paris, et le phénomène faisait boule de neige. Il a été discret, puisque la baisse du dollar, qui est avantageuse pour le franc dans la mesure où elle allège le facteur pétrolier, « anesthésiait » l'opinion, alors qu'elle avait été traumatisée par l'envol de la monnaie américaine au milieu d'août.

On avançait même une nouvelle grille de parités au sein du S.M.E. : le mark réévalué de 4 %, le franc français dévalué de 5 % et le franc belge de 6 %.

Fait intéressant, la vente de francs contre devises émanait de Paris, les non-résidents ne bougeant guère, comme en témoignait la stabilité du taux de l'eurofranc.

En haut lieu, on se montre assez sévère sur l'attitude de certains banquiers qui auraient « poussé à la roue » leurs clients industriels et négociants : « Les banquiers allemands font preuve de plus d'esprit civique », estimait impartialement un expert.

Puisque le franc ne sera pas dévalué dans l'immédiat — la baisse du dollar et la hausse du mark étant trop « fraîches », et le marché trop instable pour qu'un réajustement du S.M.E. puisse se faire dans de bonnes conditions — des mesures défensives vont être prises (voir par ailleurs) : durcissement supplémentaire du contrôle des changes pour éviter les achats de devises par anticipation et relèvement du taux d'intérêt sur le marché monétaire.

FRANÇOIS RENARD.

LES MONNAIES DU S.M.E.* DE LA PLUS FORTE À LA PLUS FAIBLE

18 sept. 1981

MARK ALLEMAND
FLORIN NÉERLANDAIS
COURONNE DANOISE
FRANC FRANÇAIS
LIVRE IRLANDAISE
FRANC BELGE
LIRE
Plafond
Plancher
0 / –0,25 / –0,50 / –0,75 / –1 / –1,25 / –1,50 / –1,75 / –2,00 / –2,25 / –2,50 / –2,75

*Système monétaire européen

Cours moyens de clôture comparés d'une semaine à l'autre

(La ligne inférieure donne ceux de la semaine précédente.)

PLACE	Livre	$ E.-U.	Franc français	Franc suisse	D. mark	Franc belge	Florin	Lire italienne
Londres..	— —	— —	— —	— —	— —	— —	— —	— —
New-York	1,8325 1,7860	— —	18,3823 17,3460	51,3347 48,5436	44,1111 41,6319	2,6939 2,5380	39,7614 37,5939	0,0866 0,0827
Paris	9,9698 10,2962	5,4400 5,7650	— —	279,76 279,85	239,96 240,00	14,6551 14,6319	216,30 216,72	4,7140 4,7723
Zurich....	3,5697 3,6791	1,9480 2,0600	35,8089 35,7334	— —	85,9285 85,7618	5,2478 5,2284	77,4552 77,4436	1,6880 1,7052
Francfort	4,1542 4,2899	2,2670 2,4020	41,6736 41,6666	116,375 116,60	— —	6,1072 6,0964	90,1391 90,3007	1,9644 1,9884
Bruxelles	68,0224 70,3684	37,12 39,40	6,8235 6,8343	19,0554 19,1262	16,3740 16,4029	— —	14,7594 14,8120	3,2186 3,2615
Amsterdam	4,6087 4,7507	2,5150 2,6600	46,2320 46,1?24	129,106 129,126	110,93 110,74	6,7753 6,7512	— —	2 179,37 2 201,98
Milan	2 114,70 2 157,48	1 154 1 208	212,13 209,54	592,40 586,40	509,04 502,91	31,0883 30,6598	458,84 454,13	— —
Tokyo	415,86 413,28	226,50 231,40	41,6371 40,1396	116,27 112,33	99,9117 96,3363	610,18 587,30	90,0596 86,9924	0,1962 0,1915

A Paris, 100 yens étaient cotés, le vendredi 18 septembre, 2,4017 F, contre 2,4913 F le vendredi 11 septembre.

Les matières premières

Repli sensible des métaux

Une détente du loyer de l'argent s'amorcerait-elle sérieusement aux Etats-Unis ? Si elle se confirmait progressivement elle pourrait exercer un impact favorable sur l'évolution des différents marchés commerciaux. Mais, les fluctuations désordonnées intervenues sur certaines monnaies, notamment le dollar, n'ont pas manqué d'entraîner des perturbations.

Aucun réveil de l'activité économique ne semble encore se manifester, ce qui pourrait retarder, à moins d'un regain de tension internationale, tout mouvement de hausse des prix des matières premières.

MÉTAUX. — *Après avoir poursuivi leur progression et dépassé même la barre des 1 000 livres, les cours du cuivre se sont ensuite repliés au Metal Exchange de Londres. La perspective d'une grève dans une importante compagnie canadienne a finalement exercé peu d'influence sur le marché. Sa production annuelle n'est en effet que de 220 000 tonnes. En outre, les stocks mondiaux restent abondants et l'activité économique dans les principaux pays industrialisés laisse toujours à désirer.*

Chute des cours de l'argent qui perdent la quasi-totalité de leur avance précédente. La General Services Administration, organisme chargé de la gestion des stocks stratégiques américains, mettra prochainement à la disposition du marché 1,25 million d'onces de métal chaque semaine à partir du 1er octobre prochain. Le Congrès américain a d'ailleurs autorisé la vente de 105 millions d'onces de métal échelonnées sur trois années d'exercices budgétaires : 46,5 millions d'onces la première année, 44,68 millions ensuite, enfin 13,9 millions la dernière année.

Fléchissement des cours de l'aluminium à Londres. La demande mondiale de métal, incidence du ralentissement général de l'économie dans les pays industrialisés, importants consommateurs, diminue au fil des mois. Aucune amélioration de la conjoncture ne se produisant, les stocks mondiaux se gonflent. Ils dépassent désormais 2,6 millions de tonnes. Aussi, plusieurs producteurs ont-ils décidé de réduire leur activité de 7 à 14 %, afin d'éviter, vu le renchérissement du loyer de l'argent, de financer des stocks trop importants.

L'étain a été le seul métal à évoluer à contre-courant, progressant même légèrement sur les différents marchés. Des achats de soutien auraient été effectués par des négociants pour le compte de certains producteurs. Des liquidations de métal excédentaire se sont produites depuis le commencement du mois de juillet portant le total des ventes à 1 950 tonnes.

TEXTILES. — *Les cours du coton se sont repliés sur le marché de New-York. La récolte mondiale est évalué pour la saison 1981-1982 à 70,6 millions de balles, en augmentation de 5,3 millions de balles par rapport à la précédente. C'est le niveau le plus élevé depuis 1953. Le département américain de l'agriculture attribue cette hausse à des récoltes plus abondantes aux Etats-Unis et en Chine.*

COURS DES PRINCIPAUX MARCHÉS

Cours du 18 septembre

(Les cours entre parenthèses sont ceux de la semaine précédente.)

MÉTAUX. — Londres (en sterling par tonne) : cuivre (Wirebars) comptant, 942,50 (953,50) ; à trois mois, 976 (983) ; étain comptant, 8 270 (8 160) ; à trois mois, 8 290 (8 290) ; plomb, 409 (450) ; zinc, 512 (534) ; aluminium, 644,50 (633) ; nickel, 3 075 (3 235) ; argent (en pence par once troy), 544,50 (612). — New-York (en cents par livre) : cuivre (premier terme), 78 (77,80) ; argent (en dollars par once), 9,93 (11,02) ; platine (en dollars par once), 435 (456) ; ferraille, cours moyen (en dollars par tonne), inch. (91,83) ; mercure (par bouteille de 76 lbs), 433-450 (445-450). — Penang : étain (en ringgit par kilo), 35,25 (35,17).

TEXTILES. — New-York (en cents par livre : coton, oct., 63,70 (64,80) ; déc., 65,30 (66,45). — Londres (en nouveaux pence par kilo) ; laine (peignée à sec), oct., 398 (391) ; jute (en livres par tonne), Pakistan, White grade C, inch. (243). — Roubaix (en francs par kilo) : laine, oct., 42 (42,70).

CAOUTCHOUC. — Londres (en nouveaux pence par kilo) : R.S.S. (comptant), 55,70-55,90 (58,50-59,50). — Penang (en cents des Détroits par kilo) : 252-253 (256-256,50).

DENRÉES. — New-York (en cents par lb ; sauf pour le cacao en dollars par tonne) : cacao, déc., 2 227 (2 165) ; mars, 2 316 (2 260) ; sucre, oct., 10,96 (11,25) ; janv., 11,80 (11,90) ; café, déc., 120,72 (113,65) ; mars, 118,18 (112,70). — Londres (en livres par tonne) : sucre, oct., 157,50 (162,50) ; janv., 166 (164,50) ; café, nov., 1 028 (987) ; janv., 1 053 (997) ; cacao, déc., 1 295 (1 291) ; mars, 1 315 (1 311). — Paris (en francs par quintal) : cacao, déc., 1 310 (1 350) ; mars, 1 335 (1 375) ; café, nov., 1 091 (1 088) : janv., 1 120 (1 087) ; sucre (en francs par tonne) : oct., 1 640 (1 630) ; nov., 1 680 (1 620) ; tourteaux de soja : Chicago (en dollars par tonne), oct., 191 (187,70) : déc., 195,6 (192,80). — Londres (en livres par tonne), oct., 141,50 (137) ; déc., 135,50 (135,50).

CÉRÉALES. — Chicago (en cents par boisseau) : blé, déc., 423 1/2 (426 1/4) ; mars, 449 3/4 (447) ; maïs, déc., 294 1/4 (296) ; mars, 313 1/2 (311 1/4). — Indices : Moody's, 1 025,50 (1 033) ; Reuter, 1 654,50 (1 670,90).

Le marché monétaire

Les taux ont timidement baissé aux États-Unis

« Vacillant » la semaine dernière, les taux d'intérêt se sont mis à baisser timidement, aux Etats-Unis, cette semaine, dans une atmosphère de grande confusion et au milieu de déclarations contradictoires. La réduction du taux de base des banques à 20 % contre 20,5 % s'est certes généralisée, mais les taux ont fléchi de 1 % environ sur le marché des eurodollars, revenant à 16,5 % à un mois et à 17,5 % à six mois, et, surtout, le loyer de l'argent entre banques, le Federal Funds, a accusé un net repli, s'établissant toute la semaine entre 15 % et 16 %.

Est-ce la baisse tant espérée par Wall Street, qui a durement chuté depuis le mois d'août, par le marché obligataire américain exsangue et par les Européens, sévèrement affectés par cette tempête soufflant d'outre-Atlantique ? C'est difficile à dire. M. Donald Regan, secrétaire au Trésor, le pense, affirmant que les taux vont diminuer lentement et que la baisse s'accentuera au cours du quatrième trimestre 1981.

Ce n'est pas l'opinion, apparemment, de M. Paul Volcker, président de la Réserve fédérale (le FED) : il a mis en garde les parlementaires américains en leur disant qu'il ne fallait pas considérer le fléchissement récent du taux comme le signe d'un assouplissement de la politique restrictive du FED.

Insistant sur la nécessité absolue de poursuivre la lutte contre l'inflation, il a affirmé que la persistance d'un important déficit budgétaire pourrait porter un coup « mortel » à la politique du président Reagan, et que les économies arrachées jusqu'à présent au Congrès, malgré leur importance relative par rapport au passé, ne constitueraient qu'un « acompte ».

Malgré la fermeté de ces propos, les opérateurs parient sur la baisse du taux, estimant que le pouvoir politique, inquiet de voir une franche récession approcher, désire trop cette baisse pour qu'elle ne se produise pas. M. Volcker lui-même, questionné sur la suppression éventuelle de la « surtaxe » de 4 %, s'ajoutant au taux d'escompte de 14 % qui frappe les établissements emprunteurs s'adressant trop fréquemment aux guichets du FED, a répondu que ledit FED « était en train d'étudier la question ». A la veille du week-end, on a appris que la masse monétaire américaine, en diminution la semaine dernière, avait augmenté à nouveau, ce qui est une mauvaise nouvelle pour ceux qui tablent sur une baisse du taux dans l'immédiat.

En France, peu de changements ont été notés, à part un abaissement des tarifs des établissements de crédit à la consommation, qui, à leur tour, ont consenti une réduction d'environ 1 3/4 % à 2 points, revenant à des taux compris entre 24,75 % et 26 %.

Sur le marché monétaire, où le loyer de l'argent au jour le jour a progressé de 1/8 % à 17 1/2 %, la Banque de France a adjugé 18 milliards de francs au taux inchangé de 17 %. Mais il est probable que, à partir de la semaine prochaine, les taux français vont remonter afin de contribuer à la défense du franc. Les banques ne seront pas autorisées pour autant à relever leur taux de base, leurs bénéfices étant jugés très satisfaisants en haut lieu.

Sur le marché obligataire, une grande animation a régné au lendemain du lancement du grand emprunt d'Etat de 15 milliards de francs à 16,75 %. Ce dernier, on le sait, a connu un très vif succès, notamment dans le public, certaines personnes souscrivant pour la première fois des obligations par sympathie politique, d'autres reportant sur cet emprunt les disponibilités qu'elles plaçaient à très court terme et dont la rémunération est sévèrement limitée depuis le 4 septembre.

Sur le front des émissions, le Crédit national a pris la suite, appelant 2,5 milliards de francs à douze ans, au taux nominal de 17,50 %, avec un rendement actuariel brut de 17,44 %, ce qui marque un recul de 0,10 % sur l'emprunt des S.D.R. du mois d'août (17,50 % en nominal).

Sur le marché secondaire, la ruée sur les emprunts à durée de vie très courte (six mois à un an) s'est poursuivie, toujours en raison de la limitation de la rémunération des dépôts à court terme, ce qui a entraîné la hausse de leur cours en Bourse et la baisse de leurs rendements. Celui des émissions courtes (deux à sept ans) est revenu de 16,71 % à 16,30 %, tandis que le rendement des emprunts d'Etat à plus de sept ans restait stable à 16,79 % (16,59 % contre 16,71 % à moins de sept ans) et que le secteur public affichait 17,07 % contre 17,01 % selon les indices Paribas.

F. R.

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

Demain
Le Monde
publiera :
- IDÉES : la République (A. Gresser, J.-L. Servan-Schreiber, B. Bariani).
- TOUR D'HORIZON : les vents contraires, par A. Fontaine.
- LE MONDE DE L'ÉCONOMIE : la nationalisation des banques.
- ILE-DE-FRANCE : la construction de l'Institut du monde arabe.



Le budget de 1982 devrait contribuer à la mise en chantier de 410 000 logements

En 1982, le nombre des mises en chantier de logements neufs devrait être de l'ordre de 400 000 à 410 000, dont 170 000 prêts à l'accession à la propriété (PAP) et 75 000 prêts locatifs aidés (PLA) C'est ce qui ressort à la fois des déclarations faites par M. Roger Quilliot, ministre de l'urbanisme et du logement, à la commission des finances du Sénat, et de son message lu au congrès de la Fédération nationale des promoteurs - constructeurs à Monte-Carlo, vendredi 18 octobre.

La progression des enveloppes budgétaires devrait être de 34 % par rapport à la loi de finances de 1981, de 13 % si l'on tient compte du collectif budgétaire, pour atteindre près de 22,5 milliards de francs d'autorisations de programme.

Le nombre de logements locatifs aidés semble en régression puisque le projet de budget pour 1981 présenté par M Michel d'Ornano annonçait 77 000 P.L.A. Mais ce chiffre n'était qu'indicatif puisque le gouvernement ne s'engagerait pas sur un nombre physique de logement réels, mais sur une enveloppe en valeur. En fait le budget primitif de 1981 na permis de financer que 61 000 logements locatifs, en raison d'une sous-évaluation du prêt moyen nécessaire. Le projet de budget pour 1982 prend en compte une augmentation d'environ 42 % du prêt moyen, celui-ci passant de 217 000 F à 307 000 F environ.

A ces logement locatifs aidés, et aux 170 000 prêts à l'accession à la propriété (contre 140 000 en 1981), s'ajouteront des aides pour l'amélioration de 200 000 logements. Les crédits consentis aux H.L.M. pour la réhabilitation du patrimoine ancien devraient plus que doubler.

La masse à financer, pour l'ensemble des prêts aidés (locatif et accession à la propriété) atteindra ainsi plus de 66 milliards de francs.

En ce qui concerne les prêts conventionnés (sans aide à la pierre mais ouvrant droit à l'aide personnalisée au logement), M. Quilliot prévoit un relèvement d'environ 20 % des prix de référence permettant l'octroi d'un prêt. Il a demandé au ministre de l'économie et des finances de « profiter de la nationalisation des banques pour leur fixer des objectifs en volume de prêts conventionnés à des taux intéressants ».

Le ministre souhaite que, dès 1982, les mécanismes de financement soient aménagés dans le sens d'une maîtrise publique et d'une sélectivité améliorées, la mise en place d'un volume de financement garanti, en prêts aidés comme en prêts conventionnés, devant permettre d'atteindre l'objectif clairement affiché d'un maintien de l'activité dans le bâtiment.

M. LE PORS PROPOSE AUX FONCTIONNAIRES UNE AUGMENTATION DE 4,3 % AU 1er OCTOBRE

M. Anicet Le Pors, ministre de la fonction publique, a, le 18 septembre, fait connaître les propositions gouvernementales sur les salaires : augmentation de 4,3 % au 1er octobre, avec ajustement en fin d'année. Les petits fonctionnaires recevraient une prime d'environ 600 F au bas de l'échelle, dégressive ensuite. D'autre part, la durée du travail serait abrégée de deux heures à compter du 1er janvier 1982, passant ainsi à trente-neuf heures pour les personnels des bureaux et à quarante et une heures trente minutes pour les services actifs.

Les sept fédérations ont estimé ces mesures insuffisantes. Elles reverront le ministre le 23 septembre.

L'AFFAIRE DE « RADIO-RIPOSTE »

M. Mitterrand amnistié...

Estimant que la loi d'amnistie du 4 août devait leur être appliquée, M. Roger Lecante, doyen des juges d'instruction à Paris, a fait bénéficier de non-lieu toutes les personnes qui avaient été inculpées dans deux affaires retentissantes : celle de Radio-Riposte et celle de la publication, par « le Canard enchaîné », des feuilles d'impôts de MM. Giscard d'Estaing et Dassault. Parmi les personnes inculpées dans la première affaire figurait M. François Mitterrand et, dans la seconde, le directeur et le rédacteur en chef du « Canard enchaîné » (1).

L'amnistie efface les délits et les poursuites. Elle ne saurait dispenser d'un simple rappel des événements qui ont conduit à l'ouverture, puis à la fermeture de ces deux dossiers, à la fois récents et d'un autre temps.

Le 28 juin 1979, la fédération de Paris du P.S. diffuse, depuis son siège de la cité Malesherbes, la première émission de Radio-Riposte qui s'ouvre par un message de M Mitterrand, alors premier secrétaire du P.S. La riposte du pouvoir d'alors ne tarde pas. L'émission est brouillée au bout de sept minutes. Un hélicoptère survole les lieux. Dans la soirée, les policiers forcent, à coups de barre à mine et de grenades lacrymogènes, les portes du P.S. et expulsent sans ménagement des élus (MM. Quilès, Fabius...). Un journaliste sera blessé. Le P.S. chargera Mes Jouanneau et Badinter de déposer une plainte pour « attentats à la liberté et dégradations de bâtiments ».

En juillet 1979, M Jean-Pierre Michel, ancien secrétaire général du Syndicat de la magistrature, aujourd'hui député (P.S.), est l'objet de poursuites disciplinaires pour avoir participé à l'émission. Le 9 août 1979, des poursuites judiciaires sont engagées et, le 24 août, M. Mitterrand se rend au palais de justice de Paris pour se voir notifier son inculpation par M Roger Lecante, ainsi que M. Fabius et M. Bernard Parmantier, sénateur de Paris. Le 14 novembre, M Mitterrand refusera d'être entendu par le juge d'instruction. Un an plus tard, jour pour jour, l'Assemblée nationale décide la suspension des poursuites contre les parlementaires poursuivis dans les affaires de radios libres « pendant la durée de leur mandat ».

L'affaire des feuilles d'impôts éclate le 27 juin 1979 lorsque le Canard enchaîné publie des documents, dont l'authenticité n'a pas été contestée, portant sur les revenus imposables, au titre de 1978, de MM. Valéry Giscard d'Estaing et Marcel Dassault.

Arrêté « par hasard » dans la nuit du 9 au 10 octobre au volant d'une voiture volée, un ancien vacataire du ministère du budget, M. Dominique Marie, est inculpé et incarcéré : la police a découvert à son domicile des documents compromettants. Le 20 décembre, M. Cabié, alors premier juge d'instruction à Paris, inculpe de recel de documents administratifs volés MM. Roger Fressoz et Claude Angeli, directeur et rédacteur en chef du Canard enchaîné.

Le 21 décembre 1979, le chef de l'Etat écrit au garde des sceaux qu'il a « appris l'inculpation de deux dirigeants de journal » et qu'il entend se « tenir entièrement à l'écart de cette acion judiciaire ». M. Marie sera libéré le 19 mars 1980, après plus de six mois de détention.

(1) Outre M. Mitterrand, quatre personnes bénéficient du non-lieu dans l'affaire de Radio-Riposte : MM. Fabius et Parmantier, ainsi que deux techniciens de radio, MM. Patrick Farbiarz et Jean Du Carroir. Dans l'affaire des feuilles d'impôts, M. Dominique Marie, qui était inculpé de vol et violation du secret professionnel, bénéficie du non-lieu, tout comme MM. Fressoz et Angeli.

En Corse

DES MILITANTS DU F.L.N.C. VEULENT CONTINUER LA « LUTTE ARMÉE »

(De notre correspondant.)

Bastia. — Des militants du Front de libération nationale de la Corse (F.L.N.C.) ont réuni dans la nuit du vendredi 18 au samedi 19 septembre une conférence de presse au maquis dans la région du Bozzio, au nord-est de Corte (1). Les militants qui se sont exprimés ont d'abord manifesté des divergences avec les responsables de l'organisation. Ils ont déclaré : « La démarche publique du F.L.N.C. depuis le 10 mai est seulement le fait de quelques responsables laminés par la forte pression des groupes économiques, socio - professionnels, politiques, aux intérêts fondamentalement opposés à ceux du peuple corse. Le F.L.N.C., front d'individus issus des couches populaires, ne saurait tolérer une telle déviation de notre lutte dont la seule finalité est l'indépendance de type populaire. »

Mais le F.L.N.C. va plus loin : « La reconnaissance de la légitimité de notre lutte par Gaston Defferre, l'attribution du statut particulier contre l'avis de la quasi-totalité des élus de la Corse, visent seulement à nous faire baisser les bras (...) le colonialisme n'a pas vocation à s'automutiler. L'adieu aux armes, c'est assister passivement à la lutte du pot de terre contre le pot de fer français. »

Refusant une stratégie de « troisième voie » entre « le parti français » et le F.L.N.C. du « canal officiel » les militants présents dans le Bozzio veulent « contraindre l'Etat français à renoncer à la colonisation de la Corse » et affirment « la souveraineté nationale et la souveraineté politique de la Corse ». « On ne transige pas avec le colonialisme, on l'abat » a réaffirmé un interlocuteur masqué avant d'expliquer que la lutte armée « n'est pas un choix mais une nécessité vitale ». — D.A.

(1) Dans la nuit du vendredi 18 au samedi 19 septembre, une explosion a détruit une confiserie-nougaterie située à Furiani, dans la banlieue de Bastia. Les dégâts sont très importants. On écarte cependant, dans cette affaire, une possible origine politique.

● M. Michel Rocard reçoit les préfets de région. — Recevant, le 18 septembre, les préfets de région, M. Michel Rocard, ministre d'Etat, ministre du Plan et de l'aménagement du territoire, a rappelé, à propos du plan intérimaire, « l'importance qu'il attache à la consultation régionale actuellement en cours ». Il a aussi confirmé que « dès 1982 une part importante des aides de l'Etat en matière d'aménagement du territoire seraient décentralisées et que, par exemple, l'attribution des crédits du FIDAR (Fonds interministériel de développement et d'aménagment rural) serait contractualisée entre l'Etat et les régions ». M. Rocard doit recevoir, le 6 octobre, les présidents de conseils régionaux.

● Un appareil de la compagnie aérienne polonaise Lot, qui assurait la liaison intérieure Katowicz-Varsovie, avec quarante-neuf personnes à son bord, a été détourné, vendredi matin 18 septembre, vers Berlin-Ouest, par une dizaine de personnes armées de cocktails Molotov. L'avion a atterri sur l'aéroport militaire américain de Tempelhof. Il s'agit du cinquième détournement d'un avion de ligne polonais vers l'Ouest depuis juillet. — (A.F.P., Reuter, U.P.I.)

« Le succès de la décentralisation dépendra de la répartition des compétences et des ressources »

estiment les présidents des conseils généraux

De notre envoyée spéciale

Tours. — Après trois jours de débat, dont le projet de loi sur les droits et libertés des collectivités locales a fourni la matière principale, il n'était pas inutile que le président de l'assemblée des présidents de conseils généraux, M. Léon Jozeau-Marigné, rappelle que « la loi est encore en gestation ». M. Jozeau-Marigné, qui est également président de la commission sénatoriale des lois, est bien placé pour annoncer que ses collègues de la Haute-Assemblée — laquelle constitutionnellement « assure la représentation des collectivités territoriales de la République » — ne vont pas se priver d'amender — ou de tenter d'amender — le projet, « tant sur la forme que sur le fond », a-t-il ajouté.

Avant d'approuver à l'unanimité la motion finale de leur cinquante-deuxième congrès, réuni à Tours, les présidents de conseils généraux ont évoqué le rôle des secrétaires généraux de préfecture, dont M. Gaston Defferre avait affirmé qu'ils resteraient attachés aux commissaires de la République. Pour M. Pierre Palau (P.S.), président du conseil général de la Côte-d'Or, le futur secrétaire général du département devra être un responsable « de même niveau et de même compétence » que le secrétaire général de préfecture. Et M. Lucien Neuwirth (R.P.R.), président du conseil général de la Loire, a mis l'accent sur les difficultés que la future organisation interne des assemblées départementales risque de faire apparaître, notamment en ce qui concerne les compétences respectives du directeur du cabinet du président et du secrétaire général (ou celui qui en fera office). M. Neuwirth a également souhaité qu'un financement supplémentaire provisoire soit assuré pendant la période transitoire qui précédera la mise en place définitive des dispositions prévues et l'adoption des projets portant sur les transferts de compétences et de ressources entre l'Etat et les collectivités locales.

Le congrès a adopté, vendredi matin 18 septembre, la motion élaborée par son bureau. Le texte fait état de l'approbation des présidents de conseils généraux sur « le principe du transfert de l'exécutif du département au président du conseil général ». La motion ajoute : « Ce transfert ne deviendra effectif que dans la mesure où le conseil général disposera de l'ensemble des moyens administratifs et financiers nécessaires à la préparation et à l'exécution de ses délibérations. A cet effet, le président du conseil général et son bureau, dans les mêmes conditions que le maire et ses adjoints, devront assurer la totale mainmise des services, des locaux et du personnel affecté à des tâches départementales ».

Après avoir précisé que ce transfert de l'exécutif « exige » que le projet de loi « soit complété par l'élaboration d'un statut de l'élu départemental », la motion souligne : « Le succès de la décentralisation voulue par le gouvernement dépendra des lois ultérieures portant notamment sur la répartition des compétences et des ressources ».

Les présidents de conseils généraux mettent l'accent « sur la nécessité d'accorder au personnel départemental un ensemble de garanties comparables à celles du statut général de la fonction publique d'Etat, ce qui permettrait d'offrir une « passerelle » entre les deux fonctions ». Ils rappellent enfin, que « tant en métropole que dans les départements d'outre-mer la transformation de la région en collectivité locale doit se faire par transfert de compétences de l'Etat et non au détriment du département ».

A. Ch.

Le numéro du « Monde » daté 19 septembre 1981 a été tiré à 598 704 exemplaires.

A B C D E F G

L'AFFAIRE DU « HAVRE-LIBRE »

« M. Robert Hersant détourne la loi »

estiment les syndicats de journalistes

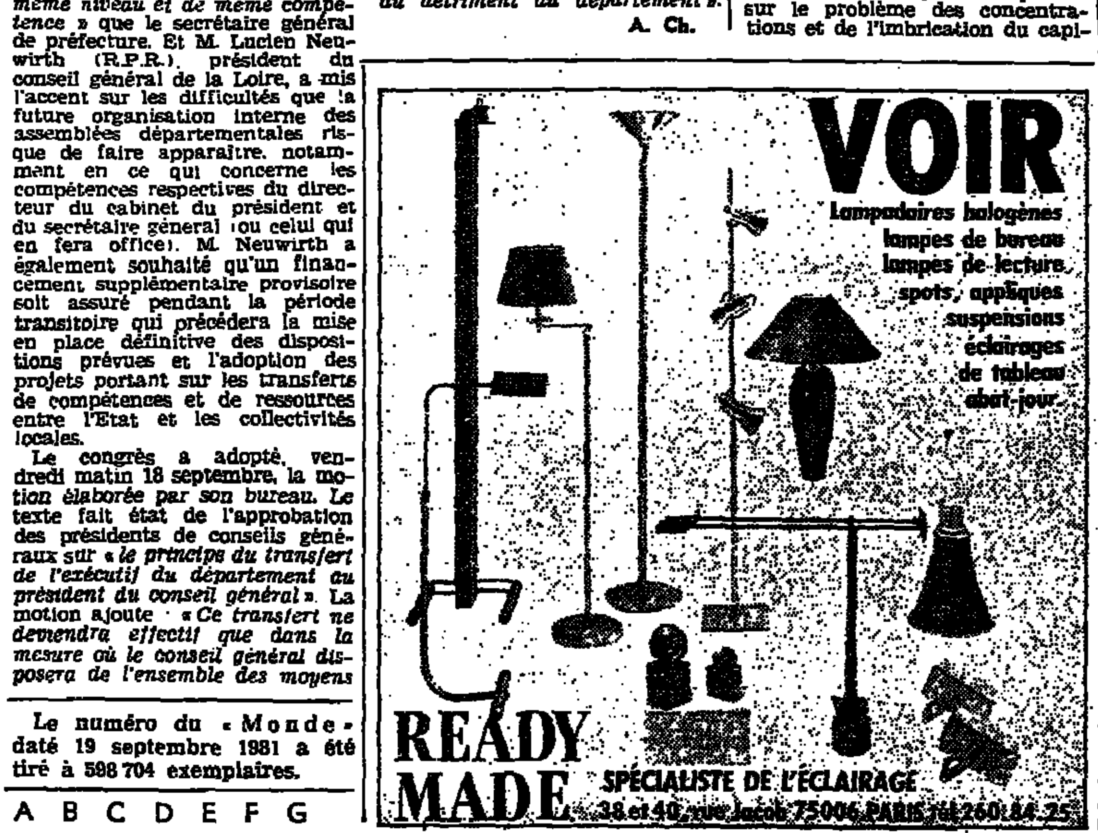
Les représentants de l'Union nationale des syndicats de journalistes et de l'intersyndicale du Havre libre — quotidien dont M. Robert Hersant vient de s'assurer 49 % des parts du capital (le Monde daté 13-14 septembre) ont dénoncé, au cours d'une conférence de presse organisée vendredi 18 septembre, cette « provocation » du propriétaire du Figaro, qui, bien que sous le coup d'une inculpation, n'en poursuit pas moins ses investissements tentaculaires dans la presse.

Le secrétaire du comité d'entreprise du Havre libre a rappelé comment M. Hersant a pu s'implanter puis racheter successivement les parts de trois des sept fondateurs (deux communistes, deux S.F.I.O., un radical, un M.R.P. et un déporté). A l'issue de l'opération, M. Hersant détient trois cent quarante-trois parts, trois autres partenaires de l'équipe initiale se partageant les trois cent cinquante-sept parts restantes. Pour l'U.N.S.J., il apparaît, aux termes de l'article 7 de l'ordonnance du 26 août 1944, que M. Robert Hersant, principal actionnaire, devient « de fait », le directeur L'ordonnance de 1944 est ainsi « détournée dans son esprit sinon dans la lettre ».

Craignant qu'un nouveau coup ne soit porté au pluralisme de la presse du Havre, — M Hersant contrôlant déjà le Havre presse — les dirigeants syndicalistes s'inquiètent notamment du silence observé par les pouvoirs publics sur le problème des concentrations et de l'imbrication du capital dans le fonctionnement des entreprises de presse. Ils rappellent que, sur plainte de l'U.N.S.J., une inculpation a été prononcée à ce sujet contre M. Hersant, mais sans qu'aucune contrainte n'ait accompagné ce procès en cours.

Reçus par M. Georges Fillioud, ministre de la communication, les délégués ont eu l'assurance que « tous les moyens de droit pourront être utilisés dans le cadre des opérations de justice en cours », et que le dossier Hersant se trouvait, de nouveau, sur le bureau du juge d'instruction.

Selon les délégués, le ministre s'est engagé à « transmettre et appuyer » un certain nombre de propositions avancées par les syndicats auprès de son collègue de la justice, que l'U.N.S.J. doit rencontrer mercredi prochain. Il s'agira, en particulier, de « diligenter l'instruction des plaintes ». Les syndicats souhaitent, en outre, « que le parquet soit associé aux actions déjà engagées à l'encontre de Robert Hersant et de ses complices pour infractions à l'ordonnance du 26 août 1944 ». Ils demandent aussi que l'on prévienne « toute atteinte à l'emploi dans l'ensemble des entreprises du groupe ».



Mission indienne à Paris pour l'achat d'avions Mirage-2000

Une mission indienne est attendue sous peu à Paris pour évaluer, de nouveau, l'avion de combat Mirage-2000 et jeter les bases d'un contrat d'achat avec le groupe Dassault-Breguet. On sait (le Monde du 22 mai) que l'Inde a arrêté le principe de l'acquisition en France d'une flotte de cent cinquante Mirage-2000 pour compléter et moderniser l'équipement de son armée de l'air fortement dépendante, dans ses approvisionnements, de l'Union soviétique.

La présence en France de cette mission technique et commerciale de l'Inde intervient au moment même où la presse indienne fait part de son inquiétude devant les achats d'avions de combat américains par le Pakistan, et du souhait du gouvernement de New-Delhi de commander, dans le même temps, des appareils soviétiques.

Affirmant qu'il s'agissait de limiter les dangers d'une menace soviétique aux frontières du Pakistan et de l'Afghanistan, les Etats-Unis ont accepté de livrer au Pakistan quarante avions de combat F-16, dont les quatre premiers exemplaires devraient être fournis douze mois après la signature du contrat officiel. Pour accélérer cette livraison, Washington a demandé à la Belgique et aux Pays-Bas d'accepter un léger retard pour ce qui concerne leurs propres fournitures de F-16. Les trente-six autres exemplaires destinés au Pakistan seraient livrés dix-huit mois après le premier lot.

Dans un article récent où il rappelle cette tractation américano-pakistanaise, le magazine indien Current, nous rapporte notre correspondant à New-Delhi Patrick Francès, croit savoir que l'Union soviétique, de son côté, a accepté de fournir à l'Inde des avions de combat Mig-27 ou des Tupolev-20.

Le magazine indien estime que la version du Mig — un avion monoréacteur à flèche variable connu sous la dénomination Flogger-D de l'OTAN — peut répondre aux besoins de l'armée indienne, déjà équipée de versions plus anciennes (Mig-21, Mig-23 et Mig-25) et capable de les entretenir sur le plan industriel et logistique.

Dans les milieux intéressés à Paris, on ne considère pas cette perspective d'achat par l'Inde de nouveaux avions soviétiques comme concurrente de l'acquisition en France du Mirage-2000. On souligne, au contraire, la volonté des Indiens de maintenir l'existence de deux sources différentes, au moins, d'approvisionnement militaire, même si cette politique se fait au détriment des Britanniques, qui souhaitent vendre davantage d'avions Jaguar à New-Delhi.



SUPPLÉMENT AU NUMÉRO 11397 - NE PEUT ÊTRE VENDU SÉPARÉMENT

DIMANCHE 20 SEPTEMBRE 1981

Le Monde

DIMANCHE

L'inceste dernier tabou ?

L'inceste se pratique encore en France, et pas seulement dans les campagnes. Il n'en reste pas moins le dernier tabou d'une société de plus en plus permissive.

ALAIN WOODROW

L'INCESTE est à la mode. Du moins au cinéma où, de *Ma sœur, mon amour* à *Beau-Père*, en passant par *le Souffle au cœur*, *la Luna*, et *la Fille prodigue* les relations amoureuses entre les membres d'une même famille — frère-sœur, père-fille ou, tabou suprême, mère-fils — remplacent les ébats moins excitants du banal « love story » classique.

La littérature n'avait pas attendu le septième art, du reste, pour traiter de la transgression de ce tabou, dans laquelle elle voyait une dimension tragique de l'amour humain. La mythologie grecque est pleine d'unions incestueuses entre les dieux et des déesses de l'Olympe, mais l'aspect tragique et répréhensible d'un tel comportement — au moins chez les humains — trouve son expression la plus sublime dans l'*Œdipe roi* de Sophocle, chef-d'œuvre jamais surpassé sur le destin funeste qui frappa celui qui tue son père, puis couche avec sa mère.

Ce prototype de l'amour incestueux maudit a inspiré les plus grands — Shakespeare (*Un conte d'hiver*) et Racine (*Phèdre*) — Chateaubriand, pour qui *« tout amour est incestueux »*, et jusqu'aux modernes — Cocteau (*les Enfants terribles*) et Michel Tournier (*les Météores*), — sans oublier, bien sûr, le rôle joué par le conflit œdipien dans la psychanalyse freudienne.

L'intérêt pour l'inceste n'est donc pas seulement une mode passagère. Comme le fait remarquer Michel Foucault dans son *Histoire de la sexualité* (1), pendant plus d'un siècle l'Occident s'est intéressé à l'interdiction de l'inceste et, d'un accord à peu près commun, on y a vu un universel social et un des points de passage obligé à la culture.

Pourquoi ce regain d'intérêt ? *« Il se peut bien*, écrit Foucault, *que, dans les sociétés où prédominent les dispositifs d'alliance, l'interdiction de l'inceste soit une règle fonctionnellement indispensable. Mais dans une société comme la nôtre, où la famille est le foyer le plus actif de la sexualité, et où ce sont sans doute les exigences de celle-ci qui maintiennent et prolongent son existence, l'inceste, pour de tout autres raisons et sur un tout autre mode, occupe une place centrale ; il y est sans cesse sollicité et refusé, objet de hantise et d'appel, secret redouté et joint indispensable. Il apparaît comme ce qui est hautement interdit dans la famille pour autant qu'elle joue comme dispositif d'alliance ; mais il est aussi ce qui est continûment requis pour que la famille soit bien un foyer d'incitation permanente de la sexualité. »*

Est-ce à dire que ce dernier tabou est en train de disparaître ? Qu'après les rapports sexuels préconjugaux, l'adultère et l'homosexualité, l'inceste se banalise et devient acceptable pour notre société permissive ? A première vue, l'hypothèse est plausible. Aux Etats-Unis, il existe un mouvement qui cherche à dédramatiser l'inceste, en faisant la distinction entre « l'inceste abusif » et « l'inceste par consentement » et en plaidant en faveur du droit de l'enfant à la sexualité, dans sa propre famille.

Selon Wardell Pomeroy, coauteur du célèbre rapport Kinsey sur le comportement sexuel des Américains, *« il est temps de reconnaître que l'inceste n'est pas nécessairement une perversion ou une forme de maladie mentale. L'inceste entre des enfants et des adultes peut parfois être bénéfique »*. De son côté, James W. Ramey, autre sexologue américain, estime que *« notre attitude face à l'inceste aujourd'hui est identique aux réactions de crainte provoquées il y a un siècle par la masturbation »*. Pour lui, cela est lié à la répugnance américaine pour tout contact physique. *« Si les membres des familles avaient davantage l'habitude de « se toucher » à la maison*, dit-il, *on n'assisterait pas à cette épidémie d'activité sexuelle qui ravage actuellement les adolescents en dehors du foyer. »*

Sans doute faut-il apprécier à leur juste valeur, c'est-à-dire avec les réserves nécessaires, les révélations fracassantes de ceux qui s'arrogent le titre de « sexologue » — surtout dans des articles de vulgarisation — et simplement rappeler qu'à partir du moment où l'inceste se présente comme une évidence, c'est le signe d'une décadence sociale. Comme le montre l'histoire de l'essor et du déclin des civilisations — notamment de l'Empire romain.

Trois témoignages

Qu'en est-il de la situation en France ? Nous avons recueilli plusieurs témoignages de personnes ayant vécu des relations incestueuses, dont voici trois cas où l'inceste a été choisi, assumé et vécu sans traumatisme — du moins en apparence...

Premièrement, un inceste frère-sœur. Martine, trente-quatre ans, mariée, et son frère Didier, trente et un ans, également marié, passent des vacances de neige ensemble, avec leurs conjoints. Sur le chemin du retour, les deux voitures sont séparées par une tempête de neige, et celle où se trouvaient par hasard le frère et sa sœur doit rebrousser chemin vers la station de ski. Martine et Didier s'y trouvent bloqués pendant cinq jours et, comme l'appartement que les deux couples avaient loué est pris, ils doivent partager une chambre d'hôtel...

« Nous décidons de passer la soirée dans une boîte de nuit, raconte Martine, *et comme nos voisins de table nous prennent pour un couple de jeunes mariés, cela nous amuse et nous rentrons dans le jeu. C'est dans ce dancing que tout a commencé : par imitation de mes voisins, je me laisse embrasser dans le cou et, lorsque mon frère veut m'embrasser sur la bouche je suis plus que prête. On peut dire que, dès ce moment, l'inceste était consommé. Dès notre retour dans notre chambre, nous nous sommes précipités sur le lit. »*

Ce qui est intéressant dans cet exemple où il a suffi de circonstances favorables pour transgresser aussitôt le tabou de l'inceste, c'est que les deux partenaires avaient dépassé la trentaine et n'avaient jamais eu de relations intimes pendant l'enfance ou l'adolescence. *« Maintenant ?* conclut Martine. *Eh bien, mon frère et moi formons un couple d'amants classiques. Nous nous voyons une fois par semaine — toujours à l'insu de nos conjoints respectifs. »*

L'inceste ici est-il conscient ou n'est-ce pas plutôt un adultère résultant d'un simple relâchement des mœurs ? Martine hésite : *« Est-ce que le fait que nous soyons frère et sœur a eu une influence sur notre comportement amoureux ? Nous nous sommes souvent posés cette question, et la réponse est non. Cela dit, ayant franchi ce pas, nous cherchons maintenant à nous libérer de tous les tabous. Mon frère voudrait que je séduise sa femme. »*

Deuxièmement, un inceste mère-fils. Il s'appelle Jean-Yves et son père était dans la marine. Enfant unique, il passait de longues périodes seul avec sa mère, pendant les absences de son père. Lorsqu'il avait quinze ans, sa mère, qui en avait trente-six, souffrait de douleurs dans la colonne vertébrale. Elle avait l'habitude de se coucher le soir et de demander à Jean-Yves de lui frictionner le dos avec une pommade.

Au bout de deux ou trois mois, le rituel s'est progressivement transformé. D'abord habillé, Jean-Yves commençait à venir dans la chambre de sa mère en pyjama, pour finir dans son lit. Et puis, sa mère faisait semblant de s'endormir pendant que son fils expérimentait de plus en plus librement.

Ces relations incestueuses ont duré trois ans, car sa mère est morte quand Jean-Yves a eu dix-huit ans. Pendant tout ce temps, ni Jean-Yves ni sa mère n'ont fait la moindre allusion à leurs jeux nocturnes. Catholiques, ils allaient à la messe le dimanche, comme si de rien n'était. *« Ce qui m'excitait le plus*, avoue Jean-Yves, *c'était l'aspect clandestin de nos relations. C'était comme si je violais ma mère avec sa complicité. Depuis ce temps-là, j'ai une vie sexuelle normale — encore que je préfère coucher avec des femmes plus âgées que moi. »*

La gémellité

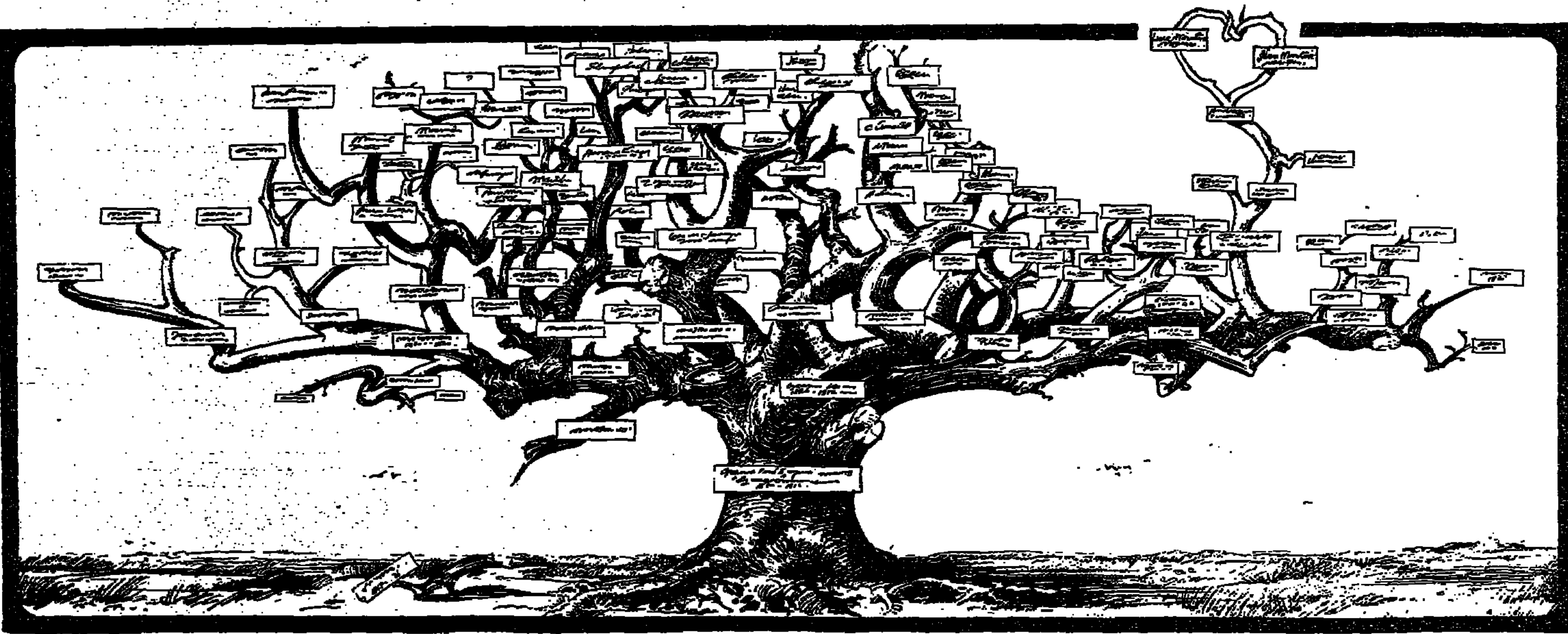
Troisièmement, un inceste entre deux jumeaux. Ce cas d'inceste homosexuel est rapporté par Michel Tournier dans son livre *le Vent Paraclet* (2). Il cite une lettre qu'il a reçue d'un couple de jumeaux après la parution des *Météores*. En voici un extrait : *« Nos liens étaient d'ordre affectif, mais aussi sensuels. Vers quinze-seize ans, nous avons essayé de nous joindre plus intimement et nous avons franchement copulé, actif et passif, chacun son tour.*

» Quant à nos désirs hétérosexuels, ils se polarisaient sur notre mère. Nous avons eu tous deux des relations sexuelles avec notre mère (...), et ce petit secret familial, loin de nous rendre jaloux l'un de l'autre, chose curieuse, nous rapprocha dans une sorte de franc-maçonnerie. Jusqu'à dix-huit ans, nous n'avons connu le plaisir sensuel que sous cette forme endogamique incestueuse, entre frères, et entre mère et fils. (...)

(Lire la suite page IV.)

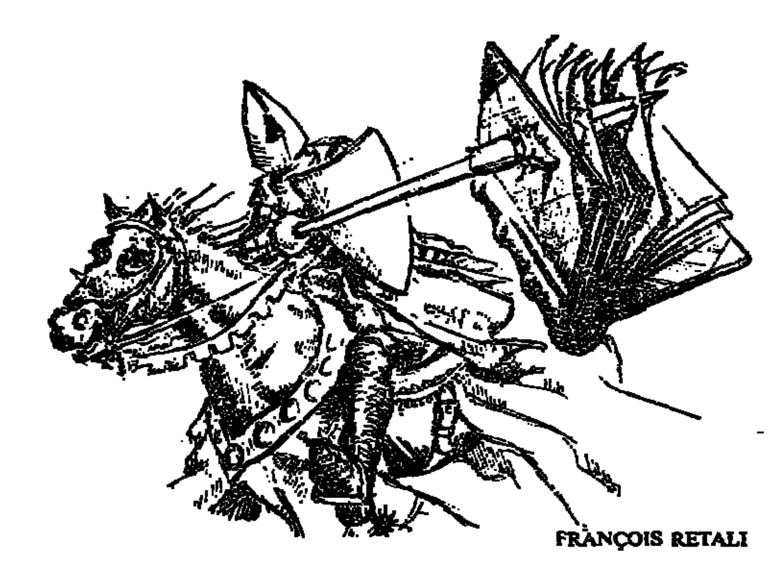
(1) *Histoire de la sexualité : 1. La volonté de savoir*, par Michel Foucault, Editions Gallimard, 1976.

(2) *Le Vent Paraclet*, par Michel Tournier, Editions Gallimard, 1977.



PHILIPPE COUSIN

COURRIER



FRANÇOIS RETALI

Informatique

A la suite de la correspondance intitulée « 5 000 F + cinq mois = zéro » publiée dans le Monde Dimanche *du 16 août, nous avons reçu la lettre suivante de l'Ecole professionnelle privée supérieure de l'informatique.*

On peut regrouper les reproches qui nous sont adressés par les auteurs de la lettre sous trois rubriques.

1) *Mise en cause de l'école : une préoccupation exclusivement* commerciale prévaudrait au *détriment de la qualité* (*tests, effectifs*).

Nous croyons utile de préciser que, créée en 1961 pour répondre aux besoins en personnel qualifié de la profession informatique, notre école n'a cessé depuis cette date de remplir sa mission avec un succès croissant, comme l'attestent ses multiples références : des centaines de jeunes et de parents d'élèves pour leurs enfants, des dizaines voire des centaines d'entreprises petites ou grandes, publiques ou privées, des organismes, associations et divers, lui confient leur formation ; des gouvernements étrangers envoient leurs étudiants boursiers s'y former ; les A.N.P.E. la recommandent aux demandeurs d'emplois en reconversion ; ses stages sont agréés par l'Etat ou par des commissions paritaires de l'emploi...

On ne peut faire illusion : seul le sérieux et la qualité de l'école lui valent la confiance d'un nombre croissant de personnes privées et morales.

Enfin, signalons que cette école n'a pas de but lucratif.

Par conséquent, les tests sont destinés effectivement à éprouver les capacités logiques des candidats, et ceux qui sont jugés insuffisants sont refusés, ce qu'une école préoccupée exclusivement par l'aspect commercial ne ferait pas ; de même que au niveau des prix, elle n'aurait pas *« l'avantage sur les autres d'être moins chère »*, ce qui est son cas, ainsi que l'ont écrit *les Dossiers de l'étudiant* après enquête.

Les auteurs de la lettre sont par ailleurs *« surpris »* d'être *« trente-cinq par classe »*. Ils oublient de préciser qu'il s'agit du cours d'initiation qui est un cours théorique et magistral. Quiconque a fréquenté une université sait qu'un cours magistral peut se donner devant un auditoire important.

En revanche, pour l'enseignement de la programmation, l'effectif est réduit (*« Nous sommes moins de vingt »*, concèdent les auteurs de la lettre) en raison de la nature même du stage, centré sur les travaux pratiques sur ordinateur par petits groupes.

2) *Mise en cause des professeurs :*

La compétence. — Tous les professeurs sont diplômés de l'enseignement supérieur (MIAGE, D.E.A., doctorat) et/ou sont des professionnels de l'informatique, c'est-à-dire des praticiens pouvant faire bénéficier leurs élèves de leur expérience.

La ponctualité. — Comment imaginer une classe entière venue pour deux heures de cours accepter passivement de n'en suivre qu'une demi-heure, et s'en retourner gentiment chez elle, deux des élèves attendant même plusieurs mois pour signaler le fait dans une correspondance au *Monde* ?

L'absence. — Il est vrai qu'un professeur a été absent une semaine. Il s'agissait d'un arrêt-maladie et non pas de congé (les vacances ont lieu en août). Le professeur souffrant a été cependant immédiatement remplacé, ainsi que le reconnaissent les auteurs de la lettre.

Le sérieux. — Ce même professeur a consacré son temps à aider ses élèves (par groupes de travail, et à tour de rôle), à mettre au point leurs programmes, et non pas à mettre au point ses propres programmes. *La réputation* de ce professeur est telle que de nombreux candidats, ayant entendu vanter ses mérites par d'autres élèves, demandent expressément à suivre son enseignement.

Mise en cause de l'administration de l'école :

Celle-ci aurait imposé un délai injustifié de trois semaines entre deux parties du stage. En réalité, il s'agit de deux stages indépendants et non pas du même stage interrompu !

Après les cours d'initiation, les élèves ont la possibilité de suivre l'un des nombreux stages de programmation qui ne s'enchaînent pas tous immédiatement à l'initiation (pour des raisons d'organisation évidentes).

« Il n'y a qu'un seul ordinateur ». Cette remarque qui semble critique est infondée techniquement et économiquement. Précisons que nous avons l'une des (très) rares écoles d'informatique à disposer dans ses locaux d'un ordinateur à l'usage exclusif de ses élèves, et que, en cela, nous avons été les premiers ; que l'ordinateur dont elle est équipée n'est pas un gadget à 10 000 F aux capacités réduites, mais un véritable ordinateur du premier constructeur mondial, dont la location coûte plusieurs dizaines de milliers de francs par mois. Il est facile de comprendre que sa puissance est telle qu'il n'est pas besoin d'en avoir plus d'un.

Après avoir répondu sur le fond, nous voudrions faire quelques remarques sur la forme et l'esprit de la lettre à laquelle nous répondons.

D'abord, pour nous étonner que ses auteurs aient tenu à conserver l'anonymat, ce qui ôtait déjà beaucoup de crédibilité à leurs propos avant même que nous ne fassions justice de leurs assertions tendancieuses.

Ensuite, pour souligner qu'outre le récit de leur « expérience » ils font beaucoup parler les autres (élèves et professeurs). Ce récit serait donc si fragile et si contestable qu'il faudrait appeler à la rescousse les *« nous avons appris... »*, et *« de l'aveu même du professeur... »* ?

Enfin, si tout cela était conforme à la vérité, pourquoi ne s'être pas manifesté au moment des « faits », tant auprès du *Monde* qu'auprès de la direction de l'école ?

Si les deux élèves auteurs de la lettre en question ont vérifié le conseil de la revue *Informatique et gestion* (qu'ils ont citée), d'autres, et combien plus nombreux, ont vérifié celui d'une autre revue, *le Monde de l'éducation* (publication du *Monde*), qui écrivait : *« De nombreuses écoles privées préparent aux métiers de l'informatique : la plus sérieuse est l'EPSI. »*

ALBERT COHEN,
secrétaire général du groupement professionnel national de l'informatique.

Conteurs

Bibliothécaire et fille de bibliothécaire, j'ai appris avec surprise dans *le Monde Dimanche* daté 2 août que l'art de conter — un art oublié si l'on en croit l'article « Rendez-vous des conteurs » — venait heureusement d'être remis à l'honneur...

Certes, les amateurs de contes, dont je suis, ne peuvent que se réjouir de l'irruption de nouveaux conteurs et de la place que vous réservez à ceux-ci dans vos colonnes, mais l'article en question méconnaît vraiment un peu trop les efforts accomplis sous ce rapport depuis plus de cinquante ans dans certaines bibliothèques municipales pour enfants et adolescents, celles notamment d'origine américaine comme l'Heure Joyeuse de Paris.

Bien avant la guerre, autour des années 30, mon père, Henri Lemaître, qui militait aux côtés d'Eugène Morel pour la création en France d'un vaste réseau de bibliothèques modernes, me conduisait à l'Heure Joyeuse récemment fondée, et déjà l'« Heure du conte » y faisait figure d'institution. Les bibliothécaires : Claire Huchet, Mathilde Leriche, Marguerite Gruny, y racontaient régulièrement des contes de Grimm ou des *Mille et une Nuits*, et des légendes du Moyen Age ou de l'Antiquité grecque. La guerre et d'autres circonstances interrompirent cette expérience, mais elle fut vite reprise par Marguerite Gruny — aujourd'hui en retraite — qui la poursuivit encore pendant plus de vingt ans et, en outre, se chargea de cours sur les contes et les techniques de l'histoire racontée, notamment quand Julian Cain, directeur des Bibliothèques de France lui confia l'organisation de l'option « Enfants et adolescents » du certificat d'aptitude aux fonctions de bibliothécaire. C'est d'ailleurs au cours de sa formation à l'Heure Joyeuse que la charmante bibliothécaire-conteuse, Annie Kiss — justement citée dans l'article en question — fit ses premières armes devant soixante-dix à quatre-vingts enfants.

RENÉE LEMAITRE
(Sceaux).

Oc

J'ai lu avec beaucoup d'intérêt l'article de Mme Marie-Berthe Sahores dans votre numéro du 6 septembre « Sauver le béarnais ».

Il est vrai que beaucoup de jeunes, au Béarn comme ailleurs, disent oui à une intégration de leur lutte culturelle dans un combat plus vaste aux dimensions de l'Occitanie ; votre collaboratrice l'a bien noté. Elle aurait pu citer le mouvement Amassada deu Biarn de C. Vidal et D. Ponneau, qui est adhérent à l'Union del poble d'oc, mouvement panoccitanien.

On pourrait aussi ajouter que la calandreta de Pau, qui va être bientôt doublée d'une autre école à Oloron, n'est pas la seule en Occitanie. Il existe depuis deux ans une calandreta à Béziers, et d'autres vont s'ouvrir à Toulouse et en Provence. Les calandretas, écoles primaires où l'enseignement est donné entièrement en occitan, ont été lancées en suivant l'exemple donné par les Bretons et les Basques, qui possèdent déjà plusieurs écoles de ce type. Elles fonctionnent grâce à des dons ; beaucoup d'Occitans consentent des sacrifices financiers pour les faire vivre.

Lo Gascon leu e pla est une excellente initiation au béarnais. Il existe aussi un Assimil occitan dont l'auteur est Alain Nouvel, professeur d'université et occitaniste fort connu ; le dialecte de base y est le languedocien, mais de nombreux exercices en provençal, en gascon et en auvergnat le complètent ; on peut par exemple y trouver, comme texte d'étude de la soixante-quatorzième leçon, la lettre adressée en béarnais par Henri IV aux jurés de la vallée d'Ossau.

J. BOUSSINESQ,
vice-président de l'Union del poble d'oc (Paris).

Enclos

Les grands-parents, pour le plaisir de leurs petits-enfants, ont acheté un poney. Ils habitent un village qui compte quatre cents électeurs et possèdent, attenant à leur maison, un pré d'environ 2 500 mètres carrés, non clos. Le poney y sera très bien. A condition bien entendu de n'en pouvoir sortir. Une clôture s'impose : des piquets de bois et un grillage de 1 mètre de haut y suffiront.

Le maire, consulté, assure qu'il faut obtenir un permis de construire de la direction départementale de l'équipement. Si dans deux mois à dater de la demande il n'y a pas de réponse, cela équivaudra à une autorisation. Il remet au grand-père une demande en quatre exemplaires.

Quelques jours avant l'expiration du délai, la D.D.E. répond. Le plan de situation est au 1/1 250e alors que le règlement exige un plan au 1/5 000e. Le dossier ne sera examiné que lorsque ses services recevront un plan à l'échelle réglementaire. Et encore deux mois de délai.

Pour quelques morceaux de bois et un peu de grillage...

N. P.
(Paris).

Plafond

Je fais écho à la remarque de G.W., de Boulogne, parue dans le courrier du 9 août. Votre correspondant se plaint de ne pas percevoir l'augmentation de retraite annoncée chaque année au 1er juillet par suite de l'existence d'un « plafond » intervenant au moment du versement.

Mon cas personnel est plus « complet ». Je perçois une retraite versée par un établissement nationalisé qui déduit du montant global ce que je suis censé recevoir de la Sécurité sociale afin de m'adresser la différence. Cette caisse de retraite a décidé d'ignorer l'existence du plafond. Il en résulte que lors de l'« augmentation » du 1er juillet le montant qui m'est versé par la Sécurité sociale est plafonné et n'augmente pas alors que le montant qui m'est *déduit* par la caisse de retraite n'est pas plafonné et augmente.

Globalement, le 1er juillet de chaque année, à l'annonce de l'augmentation, je sais que je serai diminué.

Sur un plan matériel, je ne me plains pas car la position de « plafonné », somme toute, est plutôt agréable.

RENÉ LECLÈRE
(La Rochelle).

PARTI PRIS

Conflits

Il paraît que les conflits de générations sont éteints ou presque. Du moins des sociologues sérieux l'affirment-ils. Serait-ce parce que les générations d'aujourd'hui sont moins nombreuses que les générations contestataires de la fin des années 60. L'explication statistique ne séduit guère.

Une autre paraît plus probable. Les jeunes n'attendraient plus grand-chose de leurs aînés, impuissants depuis belle lurette à leur proposer un avenir et donc à l'imposer. On ne se bat pas contre le vide.

Les pères, de leur côté, qu'ils se soient convertis à la non-directivité d'avant-hier, au libéralisme d'hier, ou à l'auto-éducation, ont tendance à laisser leurs rejetons vivre ou survivre à leur guise.

Mais le conflit classique pères-fils a souvent disparu, un autre paraît bien en train de surgir : un conflit fils-pères, les premiers reprochant aux seconds leur absence de résistance, leur refus d'exercer une autorité qu'ils aimeraient contester, mais qui les rassurerait par son existence même. L'indulgence des pères exige des fils héroïques.

Bien des enfants d'aujourd'hui se promettent sans le cacher d'être des parents sévères... Retour en arrière ? La sévérité de demain ne sera pas, semble-t-il, celle d'hier ou d'avant-hier. Tels ou tels changements dans les mœurs ou les habitudes sont probablement irréversibles. Mais si ses points d'application risquent de n'être plus ceux de jadis, le retour à l'autorité familiale n'en est pas moins un souhait et peut-être un besoin.

JEAN PLANCHAIS.

VOUS et MOI

A la dure

Cinq heures. Le jour n'est pas levé. Veut-elle m'étonner ? Joëlle saute dans la rivière. Dans leur sac de couchage, les autres dorment. Piqué, je me lève. Il fait froid, et l'Epte est glacée.

« C'est une coutume ?

— Oui, me répond la nageuse. C'est moi qui l'ai inventée. »

Je sais. La volonté est un mystère. Ce qu'elle peut, par exemple, sur le corps est extraordinaire. Tout de même !... Je frotte avec violence un dos ruisselant. Entre la rivière et nous, trois sacs s'ouvrent. Trois chrysalides ensommeillées en sortent : deux autres femmes, un homme. Tous ont abordé aux rivages désolés de la quarantaine ou n'en sont pas loin. Ils ont fondé une petite société. *Depuis, chaque vendredi, ils s'offrent un « raid ».* Convié à faire un bout de chemin avec eux, j'ai absorbé hier 48 kilomètres. Je les trouve bien matinaux !

Le champ où nous bivouaquons est trempé de rosée. Loin du métro, du « boulot », du dodo et des routes goudronnées, à 60 kilomètres de Notre-Dame existent de vastes oasis où la densité de la population est celle de l'Auvergne. On y jouit des derniers luxes : espace et silence. *Ça se paie cher,* comme la liberté.

Nous voilà donc dans ce champ, deux hommes et trois femmes. *Dans huit jours, ce sera peut-être* l'inverse. Ce qui compte, c'est la franchise, la camaraderie, *le goût* de la compétition avec soi-même. « Cadres » désencadrés pour quarante-huit heures, mes partenaires ont assisté au processus du vieillissement en eux. Ils ont cru avoir perdu trop de terrain pour remonter la pente. Sur le point de se laisser tomber, ils se sont rebiffés, sursaut après bien des sursis. Pleine d'une vitalité un peu accablante, Joëlle m'explique :

« On veut survivre à notre jeunesse !... Un jour, quand je serai jeune, » me dira-t-elle plus tard.

Le café au fond des quarts de fer délie les esprits.

« On s'est dit : cette vie est affreuse ! lance Ingrid, trente-six ans. *Je voyais les kilos s'entasser autour de mon squelette. C'était vilain.*

— Le bureau, les affaires et chaque week-end, l'auto, la télé, la résidence secondaire, la tondeuse, le barbecue... pouah !

— Taper le carton, renchérit Ingrid, *« une pétanque, bichonner la caravane, se lever à 11 heures, passer le pick-up, aller à table... hou ! Le confort ce n'est pas ce qui arrange un homme.*

— On était fatigué d'être bien habillé, bien nourri, « adjusted » au cadre social.

— On voulait la boue ! insiste Joëlle en enfilant son short jogging, non sans mal.

— La boue ?

— Oui, la boue, le froid, la faim, la fatigue, la vie simple et rude. Marre de la société de consommation !

— Mais l'hiver ? risqué-je.

— Quand on est bien, on ne sait pas si c'est l'hiver ou l'été. »

Complicité de gens aussi las de subir que de se subir, bref, de gens soucieux de s'abstenir. Sortis du champ matinal nous attaquons un terrain boisé. Les longues cuisses nues d'Ingrid pâtissent des ronces de la forêt gauloise.

« C'est le parcours du combattant ?

— Oui puisque nous combattons contre nous, histoire de nous reconquérir, morceau par morceau. »

Au menu : 45 kilomètres encore. Torse nu, sac au dos, on converse :

« Tu es mariée, Joëlle ?

— J'ai un mari si mes souvenirs sont exacts. On a tous enfants, maris, femmes et tout et tout ! Ils viennent quelquefois. Rare qu'ils reviennent.

— Pas fous !

— Notre refus de la falsification de la vie les étonne. Rien pourtant d'aussi payant qu'un effort gratuit. Comment leur dire qu'on s'est posé un ultimatum à soi-même ? Mon mari, tiens ! c'est l'homme-voiture. Et moi j'ai pris ma chère voiture en aversion. Il dit : « Je suis fatigué. » Mais ce dont il souffre c'est de ne pas souffrir. Je lui explique les conséquences de l'absence d'effort sur son métabolisme et ses organes : il rit. »

Midi. Halte au revers d'un fossé. Il faut entretenir ses cellules. On sort lait condensé, crème de gruyère, raisins secs : panacée des randonneurs. Variante : biscuits, chocolat, un pruneau par heure avec une gorgée d'eau assez souvent. Laurent prétend survivre en se nourrissant de plantes sauvages, de souris grillées, de thé de pissenlit et de sang chaud de lapin cru. Leitmotiv : consommez moins, vous vivrez plus.

Sieste. Je regarde leurs corps ensoleillés de quarante ans. Purifiant la graisse de leur esprit, ils ont éliminé celle de leurs corps. Ventre plat, poitrine ronde, Dominique me raconte :

« J'ai souffert. J'en giclais de colère ! Puis, j'ai découvert la volupté de se commander. Et celle de s'obéir... en favorisant mes fonctions respiratoires et endocriniennes. »

Un pied contre mon cœur (je soigne son ampoule), elle sère ses pensées :

« Je rentrais vidée. Après vingt ans de vie bourgeoise, c'est dur de refuser le bonheur confondu avec le bien-être. Mais mon repos, c'était cette fatigue... Un peu d'« embroc », please ? oui, là », s'interrompt-elle en me désignant une cuisse visiblement douloureuse.

Tout l'après-midi, *nous* naviguons dans la pâte végétale des paysages que nous traversons. Joëlle traîne.

« Donne ton sac », lui dis-je.

Regard outré. Son effort, elle l'aime. Il comporte en soi sa récompense. Il lui redonne confiance en son corps. Elle veut apprendre à vivre avec lui comme on apprend à jouer d'un instrument. Puis le soir commence à noircir les choses. On s'affale dans les fougères. Ingrid, pieds nus, soupire.

« Dormir !... Dire que j'étais insomniaque et que je ne pouvais pas me détendre, ressort bloqué ! »

Je contemple avec une sympathie grandissante ces curieux spécimens. *Leur* acharnement à se transformer m'agaçait. Mais je pense aux 85 % de nos compatriotes qui ne pratiquent aucun sport, taux qui, au-delà de trente-cinq ans, passe à 95 %. J'ai un faible pour les derniers carrés.

« Mais pourquoi se contraindre jusqu'à l'absurde ? railleront les navigateurs en chambre.

— Parce que aspirer au repos, c'est aspirer à la mort, leur répondra ma petite bande des quatre.

— Pourquoi, insisteront les ricaneurs, *toujours se dire « non » ?*

— Parce que ce non est forcément un « oui » à autre chose. »

PIERRE LEULLIETTE.

هكذا من الاصل



HENRI CARTIER-BRESSON/MAGNUM

Signes

Jeux interdits

Par FRÉDÉRIC GAUSSEN

LE sentiment de l'insécurité est entré dans notre vie. Rares sont les Français qui n'ont pas été victimes — ou témoins — d'un quelconque cambriolage. Il y a toujours eu des malfaiteurs, mais l'élévation du niveau de vie fait qu'il y a de plus en plus de choses à convoiter, donc à voler. Et les conséquences du vol devenant, pour les victimes, relativement moins dramatiques, la passivité collective augmente. Si on vous vole votre sac, votre voiture ou votre téléviseur, vous serez furieux et exigerez des châtiments exemplaires. Toutefois cela ne vous empêchera pas de vivre — et, si vous avez quelques moyens, l'incident vous fournira bientôt l'occasion d'acquérir le modèle plus récent dont vous rêviez.

Mais la délinquance peut évidemment prendre bien d'autres formes — infiniment plus violentes et dommageables. Et justifier ainsi une véritable obsession. Comme si une armée cachée de brigands rôdait autour des honnêtes gens. Ces brigands, qui sont-ils ? Comment devient-on délinquant ? Cette question a déjà suscité bien des hypothèses. On a invoqué des déterminations d'ordre social (la délinquance serait une forme spontanée de révolte des pauvres et des exploités) ou psychiatrique (il y aurait une « personnalité » criminelle). Le livre que vient de publier Maurice Cusson, professeur de criminologie à l'université de Montréal, *Délinquants pourquoi ?* apporte des réponses différentes et fort intéressantes (1).

Sa thèse peut se résumer ainsi : nous sommes tous des délinquants. Les délinquants sont des gens comme vous et moi, ayant les mêmes envies et les mêmes réactions. Mais, direz-vous, il y a entre eux et nous une différence essentielle : le passage à l'acte. Eux volent, nous pas. Eh bien, pas du tout. Plusieurs enquêtes menées dans des collèges canadiens, américains, scandinaves et anglais sur ce que l'on appelle la *« délinquance cachée »* — celle qui demeure impunie — montrent que la quasi-totalité des élèves reconnaissaient avoir commis au moins une fois dans leur vie des actes délictueux (vols, actes de violence ou de vandalisme). Le nombre des délits avoués est pratiquement le même quelle que soit l'origine sociale des collégiens.

***

Mettant les points sur les i, Maurice Cusson invite le lecteur à un peu d'introspection. *« Lequel d'entre nous n'a rien volé ? Qui n'a pas empoché l'argent trouvé dans un porte-monnaie ? Quel « intellectuel » n'a pas volé un livre à la librairie ou à la bibliothèque ? Que celui qui n'a pas péché jette la première pierre... »* Non, les délinquants ne sont pas des monstres, mais des gens tout à fait normaux. La différence entre les « vrais délinquants » et les « honnêtes gens » ne seraient pas dans le fait de commettre des méfaits, mais dans celui de persévérer. On constate, en effet, dans les enquêtes citées, que la *« délinquance cachée »* diminue avec l'âge et s'atténue fortement vers dix-sept-dix-huit ans. La délinquance serait donc une manifestation normale de l'adolescence, une façon de s'exprimer en jouant avec le feu. Une sorte de jeu d'enfants.

Il apparaît, en effet, lorsqu'on parle avec de jeunes délinquants, que l'acte même de voler est plus important que le butin en lui-même. Ce qui compte c'est l'excitation du geste, le défi lancé, la possibilié que donne le vol de jouir sur l'instant d'un bref plaisir. Les délinquants sont des gens qui aiment l'action, les émotions fortes. Ce ne sont pas des inactifs ou des empotés. A l'école ils ne peuvent pas rester en place. Ils ne sont pas nuls, mais indisciplinés et incapables de fixer leur esprit. Plus tard, ce ne sont pas des chômeurs ou des oisifs. Ils se dépêchent au contraire d'occuper de petits emplois (vendeurs, garçons de course, garçons de café, forains...) qui peuvent rapporter vite, tout en donnant une certaine indépendance. Mais des emplois instables, sans perspective de promotion et où ils ne font pas de vieux os. La caractéristique principale des délinquants est en effet d'être incapables de faire des projets, de penser à l'avenir. Tout, tout de suite : telle est leur devise. Ne supportant ni retard ni frustration, ils font tout pour assouvir au jour le jour un insatiable besoin de mouvement et de plaisir.

Oui, les délinquants, explique Maurice Cusson, sont des gens comme les autres, mais simplement plus actifs et plus impatients. Si à un moment ils font le saut, c'est-à-dire si, commettant des actes de plus en plus graves, ils s'enfoncent peu à peu dans une activité que les autres abandonnent rapidement, c'est à la fois qu'ils y trouvent certains avantages et qu'ils y sont poussés par leur entourage. La délinquance est en effet rarement solitaire. C'est un jeu qui se joue à plusieurs. On s'y entraîne, on s'y défie. C'est à qui réussira les plus beaux coups. Rien ne vaut le plaisir partagé d'une expédition collective. Cette influence de l'entourage deviendra évidemment encore plus grande lorsque le délinquant se fera pincer et ira en prison. Là, il ne sera plus seulement au contact de copains de virée, mais de professionnels du crime qui lui apprendront les trucs du métier.

***

Est-ce à dire qu'il ne faut pas réprimer la délinquance ? Maurice Cusson ne le pense pas. Au contraire. Il estime que le délinquant obéit plus ou moins consciemment à un *calcul* où il met en balance le plaisir et le risque. Plus le risque d'être pris grandit, plus les bénéfices escomptés du délit s'estompent et donc plus les probabilités qu'il soit commis diminuent. Ce qui compte, c'est moins la *sévérité de la peine que sa certitude.* Mieux vaudrait augmenter le nombre des prises et celui des peines légères (d'amende ou de détention de quelques jours), que d'attendre de trop nombreuses récidives pour frapper fort. A ce moment-là, trop d'habitudes sont déjà acquises, qui ne seront pas facilement extirpées.

Mais la lutte contre la délinquance ne peut se réduire à une politique de répression. La délinquance pose à notre société une question autrement plus grave, qui est celle de l'intégration de sa jeunesse. Pour de plus en plus de jeunes, en effet, la délinquance est la seule façon « naturelle » d'échapper à l'ennui de la vie *quotidienne, à l'oisiveté forcée où ils* sont confinés.

La famille et l'école sont évidemment les premières institutions au cœur desquelles se prépare et s'exerce *la délinquance. On sait le nombre de* jeunes délinquants provenant de familles perturbées, désunies ou absentes. Il est certain aussi que la délinquance est favorisée par une trop grande faiblesse éducative des parents, par l'absence délibérée de cadres et de contraintes dans la vie des enfants. L'école, quant à elle, représente tout ce que le jeune apprenti délinquant rejette : l'effort, la discipline, l'*investissement à long terme,* la répétition. Le désintérêt à l'égard de l'étude et l'accumulation précoce des échecs le conduiront rapidement dans des classes « dépotoirs » — où ils trouvera avec plaisir des camarades ayant les mêmes dispositions que lui. Ainsi se forme, aux marges de la classe et de l'école buissonnière, la communauté des petits délinquants. Communauté effervescente, chaleureuse, qui cherchera par tous les moyens à rompre avec la monotonie de la vie scolaire ou de la vie de quartier.

***

Incriminer l'école, sa routine et son conformisme, ou encore l'insuffi*sance des équipements collectifs ne* suffit sûrement pas. Le problème de la délinquance juvénile est d'abord celui des relations entre une société et sa jeunesse. Et d'un difficile équilibre *à trouver : comment permettre aux* jeunes d'exprimer le besoin d'activité et d'agressivité qu'ils portent en eux, devenir plus tolérant devant ce qui est une manifestation spontanée de *vitalité ? Et en même temps, com*ment faire comprendre suffisamment rapidement et fermement que l'acte délictueux coûte plus qu'il ne rapporte, que le plaisir qu'il procure ris*que fort d'être payé d'un prix exces*sif ? Bref, que le jeu n'en vaut pas la chandelle.

Equilibre probablement hors d'atteinte. Le jeu du gendarme et des voleurs fait partie de la vie en société et le désir de défier la loi ne sera jamais entièrement extirpé du cœur de l'homme. *Le livre de Maurice Cusson* nous aide toutefois à mieux en comprendre les termes, en montrant que le délinquant n'est pas un malade ou un maudit. Il suffit d'un retour sur soi, *d'un regard autour de soi, pour le* trouver. Et pour le comprendre. ■

(1) Maurice Cusson. *Délinquants pourquoi ?* Armand Colin. 272 p. L'auteur donne dans ce livre à la notion de délinquance la définition relativement limitative suivante : « *les infractions commises par les adolescents punissables aux termes du code pénal et causant un dommage évident à autrui* ».

L'inceste, dernier tabou ?

(Suite de la première page.)

« La gémellité parfaite est sans doute un piment érotique et une incitation à l'inceste. S'aimer soi-même dans le visage-miroir de l'autre est sans doute le secret de l'attrait sensuel de l'inceste pour apprécier cette saveur particulière (ce narcissisme au fond !) qui rend l'amour normal fade à côté. »

Ces trois récits quelque peu idylliques d'un amour incestueux vécu librement, sans culpabilité ni traumatisme, sont toutefois exceptionnels. Le juge d'enfant, le psychanalyste, l'assistante sociale, présentera de l'inceste une toute autre image, *où il* est le plus souvent question de fillettes violées par un adulte violent – père, beau-père, oncle, frère – sur un fond d'éthylisme, de promiscuité et de misère sociale.

Car si l'inceste se pratique en France aujourd'hui – à la campagne, mais aussi dans les villes ; dans les classes les plus pauvres, mais aussi dans les milieux plus aisés, – ce n'est pas en raison de la libéralisation sexuelle qui aurait vaincu le dernier tabou, mais pour des causes plus tristement banales et aussi vieilles que la nature humaine : la carence affective, la concupiscence, l'alcoolisme, la brutalité.

Devant la loi

Il est pratiquement impossible d'avancer des statistiques sérieuses sur l'inceste en France. Pour la bonne raison que celui-ci est inconnu du code pénal ! En effet, sur le plan pénal, en droit français, l'inceste n'est considéré que comme une circonstance aggravante dans le cas de viol ou d'attentat à la pudeur commis sur la personne d'un mineur. L'article 331 stipule notamment : *« Tout attentat à la pudeur consommé ou tenté sans violence sur la personne d'un enfant de l'un et l'autre sexe de moins de quinze ans sera puni de la réclusion criminelle à temps de cinq à dix ans. Si les coupables sont les ascendants de la personne sur laquelle a été commis l'attentat, la peine sera celle de la réclusion criminelle à temps de dix à vingt ans (...), et de la réclusion criminelle à perpétuité dans le cas de viol. »*

Pour se faire une idée approximative du nombre d'incestes, il faut donc se référer aux statistiques établies à l'occasion des condamnations pour attentats aux mœurs, car on estime que l'inceste intervient pour un tiers sur le total des délits sexuels. Selon M. Robert Amet, écrivant dans un ouvrage collectif sur l'inceste en milieu rural, publié en 1977 (3) : *« On peut approximativement estimer qu'il se constate en France environ trois cents incestes par an, soit six par million d'habitants, ce qui est relativement conforme aux pourcentages des autres pays. »* Mais il est évident que le chiffre réel est de loin supérieur, étant donné le grand nombre d'affaires qui échappent à la justice.

D'abord, il faut un courage exceptionnel pour dénoncer un père incestueux, qu'il s'agisse de sa fille, victime, ou de sa femme – par crainte du scandale et de la désagrégation matérielle et morale de la cellule familiale. Ensuite, les travailleurs sociaux sont unanimes pour dénoncer l'obligation de révéler des cas incestueux. Cette démarche leur paraît ne pas faire partie de leur rôle, en raison du secret professionnel par lequel ils se sentent liés dans les relations de confiance qu'ils entretiennent avec les familles.

Il faut dire que les représentants de la justice sont souvent aussi désemparés devant les choix qui s'imposent à eux dans les cas d'inceste. *« Les problèmes sont nombreux,* nous a déclaré un juge d'enfants dans un département rural, qui doit juger une affaire d'inceste environ tous les trois mois. *D'abord, la fille, bien que la victime, en théorie, se sent souvent coupable d'avoir envoyé son père en prison. Puis l'instrument judiciaire, tel qu'il est conçu actuellement, sert moins à aider l'auteur du délit, par une rééducation appropriée, qu'à modifier le fonctionnement familial. Mais, en éloignant le danger, sous la forme du père incestueux, la mère est privée de son mari, souvent le seul soutien financier, et l'éclatement de la cellule familiale est inévitable. Cela dit, l'absence d'une intervention judiciaire peut être catastrophique, car l'intervention pénale est souvent nécessaire pour opérer la séparation immédiate du père et de la fille. »*

En résumé, cette intervention pénale est nécessaire : pour remédier au désordre ; pour garantir la protection des victimes par la société ; pour faire savoir aux membres de la société que l'inceste est un mal et qu'il faut éviter que tel ou tel cas, signalé à la justice, ne se reproduise.

Deux exemples contrastés

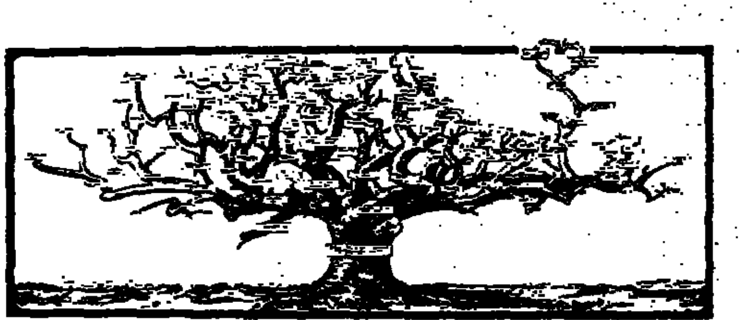
Contrairement aux idées reçues, l'inceste ne se limite pas aux milieux frustes et illettrés, encore qu'il soit le plus répandu dans les campagnes. Il est pratiqué aussi dans les milieux bourgeois et instruits. C'est seulement qu'il est plus facile à dissimuler dans ce dernier cas. La différence tient surtout à l'indulgence plus grande montrée par la société, voire la justice, pour l'inceste « civilisé » par rapport à l'inceste « bestial ». Deux exemples récents en donnent la preuve.

Premier cas : un travailleur agricole. Le père est un homme instable et violent en raison d'un éthylisme chronique. Travailleur agricole, il est au chômage et habite un logement trop petit pour ses neuf enfants (de douze à deux ans et demi). La famille doit vivre avec un budget mensuel de 2 800 F (allocations familiales) + 500 F (allocations diverses). Sa femme, légèrement débile, est fatiguée par ses neuf maternités et elle a peur de son mari.

La fille aînée, douze ans et demi, est la préférée de son père. Elle est convoquée devant le juge d'enfants à la suite d'un rapport présenté par l'assistante sociale qui fait état de relations sexuelles entre le père et sa fille. Elle donne deux versions successives des faits :

Première version : *« Mon père m'a attrapée d'une seule main, par les deux bras, et, de l'autre main, il a baissé mon slip. Je lui ai foutu des claques et je me suis débattue. (...) Je n'ai pas voulu crier parce que j'ai eu peur qu'il me gifle. (...) »*

Deuxième version : *« Je suis allée voir mon père quand il était seul dans la cuisine. Je lui ai dit de s'asseoir sur une chaise. Je me suis assise sur ses genoux (...) »* Pour expliquer son revirement, la fille a dit : *« Quand j'ai déclaré lors de mes précédentes auditions que mon père m'avait menacée, c'était pour lui mettre tout sur le dos. C'est moi qui lui ai demandé de coucher avec moi. Je vous assure que je ne dis pas cela pour enlever sa reponsabilité... »*



Version du père : *« C'est ma fille qui m'a poussé à avoir des rapports avec elle, parce que moi je ne voulais pas. Je n'ai pas violé ma fille, c'est elle qui a tout fait ! »* Comment savoir la vérité ? Le rapport médical décrit la fille ainsi : *« L'intéressée perçoit parfaitement la signification sexuelle des faits, ainsi que la gravité pour son père. Toutefois, il est manifeste que son discours, qui est celui d'une fille absolument pas traumatisée par les événements, n'est pas tout à fait sincère – non pas au niveau de l'évocation des faits et du plaisir pris, – mais en raison d'un désir manifeste de protéger et de dédouaner son père. »* Peine requise : huit ans de prison ferme.

Deuxième cas : un inspecteur de l'éducation nationale modèle. Un homme de quarante-quatre ans, père de trois enfants – une fille de quinze ans et deux garçons : un de vingt et un ans, l'autre de douze ans, – est considéré par son entourage comme un professeur consciencieux, un homme vigoureux, autoritaire et vertueux. C'est un catholique exemplaire, pilier de sa paroisse. Cet homme, petit, qui a des relations difficiles avec ses élèves, est déçu par les événements de mai 68 et se range parmi les partisans d'un ordre sévère. Il demande à être nommé inspecteur pédagogique régional.

Dénoncé par sa fille pour inceste, il comparaît devant les assises départementales. Lors de son procès, tous les témoins lui sont favorables. Bien que les relations sexuelles avec sa fille durent depuis trois ans, un prêtre parlera d'*« un moment d'égarement vite oublié. Le père a pardonné à sa fille (de l'avoir tenté) et, pour moi, l'affaire est moralement close. »* Selon un ami de la famille, aumônier : *« Cet homme a souffert. Mais il est indispensable à sa famille, à la société, à l'Eglise... »* Un collègue dira : *« Il est possible que tout cela soit un peu lié à une cabale politique; certains ne lui avaient pas pardonné en 68. »* Et son supérieur d'expliquer : *« Les charges d'un inspecteur régional sont épuisantes. J'en connais trois qui sont morts de crise cardiaque. »* Trois ans de réclusion criminelle, dont vingt-six mois assortis du sursis.

Après avoir vu comment l'inceste demeure un problème des plus actuels, est-il possible de comprendre le pourquoi et le comment de ce tabou des tabous ? D'où vient-il et à quoi sert-il ? Interrogeons les ethnologues et les psychanalystes.

L'inceste est aussi vieux que l'humanité. Littéralement, car on peut faire remarquer en toute logique aux croyants fondamentalistes, juifs, musulmans ou chrétiens, qui professent le monogénisme (l'unicité du couple initial dont dérive toute l'humanité) que, puisque nous descendons tous d'Adam et d'Eve, nous sommes donc le fruit de l'inceste pratiqué nécessairement par les enfants de nos premiers parents...

Paradoxe

Plus sérieusement, s'il faut reconnaître, avec Claude Lévi-Strauss, que l'inceste est le tabou absolu, interdit dans pratiquement toutes les sociétés connues, l'universalité du désir incestueux, comme l'a montré Freud, est un fait tout aussi attesté. Nous sommes devant le paradoxe d'un désir universel mais constamment interdit.

Interdit inné ou acquis ? L'universalité de l'interdiction de l'inceste donnerait à penser que la prohibition ait été implantée par la nature comme mesure de protection visant à mettre l'espèce humaine à l'abri des effets néfastes des unions consanguines. Selon la sagesse populaire, en effet, le mariage entre proches parents est à déconseiller, car les enfants qui en naissent risquent d'hériter de tares physiques ou mentales.

Une autre théorie pour expliquer le caractère inné de la prohibition de l'inceste prétend que celle-ci n'est autre que la manifestation d'une répugnance, inhérente à la nature humaine, ressentie par des proches parents pour des relations sexuelles quand ils mènent une vie commune. Selon le sexologue américain Havelock Ellis, *« l'accoutumance réduit l'excitabilité érotique ».*

Mais ces deux explications qui confortent la thèse de l'inné sont progressivement réfutées aujourd'hui. Les recherches modernes en génétique tendent à relativiser l'idée que la procréation endogénique soit nuisible à la santé de la race. Dailleurs, l'inceste est pratiqué couramment chez beaucoup d'espèces animales.

LA VIE EN ROSE

Remue-méninges à Radio-Normandie

Les collaborateurs de la radio régionale FR 3 de Caen n'ont pas attendu les directives venues d'en haut. Ils se sont regroupés et réclament plus d'autonomie et de concertation.

CATHERINE HUMBLOT

A COTÉ de l'agitation qui règne dans les hautes sphères de l'audiovisuel, on a l'impression que ça ne bouge pas beaucoup aux échelons inférieurs. Dans les stations régionales de FR 3 par exemple, le 10 mai n'a pas entraîné de fondamentales remises en cause. On ne refait pas bruyamment le monde comme en mai 1968. On espère plutôt, subrepticement. Comme si le personnel, habitué depuis des années aux caprices venus d'en haut, au fait du prince, hésitait entre la résignation face à ce qui ne change pas et le souhait passif que cela change enfin.

Pourtant à FR 3-Caen, à Radio-Normandie, une toute petite équipe s'est mise à bouger. Vingt-deux personnes sur les vingt-cinq que comporte la station : des journalistes pigistes, des animateurs, des producteurs, toutes tendances syndicales confondues (ce qui ne veut pas dire que ce soit syndical). Réunions, discussions, textes, ce n'est pas la révolution permanente, mais ce sont eux, les premiers, qui ont eu cette idée de créer (le 4 juin dernier) une structure qu'ils ont appelée Société des collaborateurs aux programmes, sorte d'instance de concertation, que neuf autres stations ont reprise depuis. Avec Radio-Armorique, ils ont été les premiers à envoyer un texte de propositions à la commission Moinot ; ils ont donné une conférence de presse à Paris... Ils s'agitent, ils cogitent, ils reconsidèrent leur radio.

Les studios sont installés de manière provisoire (le provisoire dure toujours en France) sur une péniche. Une péniche noire comme on peut en rêver dans une radio libre, au centre de la ville, au bord de l'eau. A l'entrée, juste après la passerelle, un bureau clair. En dessous, sous l'eau, le reste, les studios, la discothèque, les salles de montage, les bureaux, etc.

Comme toutes les radios régionales de FR 3, celle de Caen diffuse (depuis la loi de 1974) trois heures d'émissions par jour, en MF et en décrochage sur France-Inter. Un première fois de 7 h 15 à 7 h 30 (avec un journal), puis de nouveau à 9 h 10 jusqu'à 12 h 30 (avec des magazines, des flashes d'information à 10 heures et 11 heures, un journal de 12 heures à 12 h 30). Mais, comme quelques stations seulement, FR 3-Caen diffuse en plus le dimanche une heure d'émission sportive (de 18 heures à 19 heures).

Pas d'« affaires »

Ce qu'ils veulent, c'est d'abord changer ce qui était avant. Et ce qui était avant à Caen exprime bien le climat qui régnait dans la plupart des radios régionales de FR 3. Un *curieux mélange de* laisser-faire (c'est vrai qu'elles étaient presque à l'abandon) et de brusques retours de bâton. De menus incidents qui n'ont jamais été rendus officiels mais qui sont rentrés dans l'inconscient.

Il n'y a jamais eu de grosses histoires à Caen. *« On a une situation particulière ici, on est absolument détachés de la télévision et on a beaucoup plus de liberté. Pas d'intervention du préfet, pas de contrôle des chefs d'antenne, pas de notes de service. »* Pas de choses précises, des pressions, oui, *« mais qui n'aboutissent pas toujours ». « Pour Plogoff, par exemple, alors qu'il y avait une censure systématique à la télévision, il n'y en a pas eu à la radio,* explique l'un des journalistes. *Quand le conflit des marins-pêcheurs a éclaté, le cas a été un peu différent, on a essayé de nous empêcher de réaliser certaines interviews, mais le reportage s'est fait quand même ».*

Si, il y a eu un incident une fois, en mars 1980. A la suite de la diffusion d'un disque de Renaud (où il chante *Votre République, moi je la tringle,* etc.), une enquête a été menée (deux mois après) pour savoir qui était le programmateur ce jour-là. Pas d'« affaires » donc, mais de multiples tentatives de découragement *(« Est-ce vraiment intéressant ? »)* ; leconseil amical de *« ne pas se suicider »* en traitant tel sujet. Et puis, *« pour être honnête, il faut reconnaître que tout le monde pratique à tour de bras l'auto censure »...*

Parce que, en réalité, à FR 3, la crainte, la grande crainte, c'est qu'on se passe de vos services. Rien de plus facile. Tous les journalistes sauf un sont pigistes (soit six pigistes et un statutaire). Les producteurs ont des contrats à durée déterminée, c'est-à-dire qu'ils sont engagés pour trois ou six mois, puis que leur contrat s'arrête et qu'on recommence (ce qui est illégal : normalement au troisième contrat, ils devraient être engagés). On trouvait à Caen des journalistes et des producteurs qui gagnaient 1 800 F, 4 500 F par mois... Cette précarité lie les gens mieux que tout le reste. Et explique en partie la médiocrité de la radio régionale. Le journaliste qui arrive à 5 heures du matin se contente souvent de regarder le journal télévisé de la veille et la presse écrite du matin, il « recompose » tout ça pour les « infos » de 7 heures (ce pillage a créé des problèmes avec le quotidien *Ouest-France* notamment). Mais peut-on demander à un journaliste de partir en enquête ou en reportage quand il ne touche pas 2 000 F ? Sans compter qu'il n'y a pas assez de matériel pour tout le monde.

Participation et autonomie

Et pourtant, visiblement, ils continuent d'aimer la radio. Depuis le 10 mai, de réunions informelles en réunions amicales, ils écrivent des textes. Dans celui – long de cinq pages – qu'ils ont envoyé à la commission Moinot, leur Société des collaborateurs aux programmes de FR 3-Normandie, énonçant ce qu'elle entend par une radio régionale *(« radio de création, d'animation et d'information de la région »),* explique qu'un journaliste doit pouvoir rendre compte de l'ensemble de l'actualité, qu'elle soit *« locale, régionale, nationale ou mondiale ».* Cela veut dire, expliquent-ils, que dans une région à caractère agricole prononcé les réunions qui se tiennent à Bruxelles doivent être suivies par les journalistes.

Cela peut paraître une évidence, comme peuvent paraître des clichés certains des dix principes réclamés plus loin par le groupe de Caen (« clichés », sauf qu'ils révèlent des situations anormales, justement) : *« La radio régionale doit être indépendante de tout pouvoir politique et économique, elle doit avoir l'autonomie quant à son programme vis-à-vis de toute instance centralisée » ; « les personnels élisent au sein de la radio régionale un comité d'entreprise »...* La Société des collaborateurs considère qu'une radio régionale (la surface de diffusion doit, selon elle, recouper les entités régionales définies par la régionalisation, et il ne pourrait s'agir d'un département) doit émettre dix-huit heures par jour et être placée sous le contrôle d'un conseil régional de l'audio visuel composé de professionnels, d'usagers, d'élus régionaux.

Concertation accrue, code de déontologie pour les animateurs et producteurs, nouveau statut pour les collaborateurs de FR 3, des chefs de service désignés par le personnel permanent d'antenne : bref, l'équipe qui veut plus de participation et davantage d'autonomie espère beaucoup, et attend.

Et à l'antenne qu'est-ce qui a changé pour l'auditeur ? Pas grand-chose pour l'instant, quelques détails. *« Mais c'est déjà beaucoup que l'équipe se soit prise en main »,* dit quelqu'un. *« Beaucoup aussi qu'elle n'ait plus peur. »* C'est important, la fin de la peur, d'autant que la « hiérarchie intermédiaire » sans bloquer vraiment, sans pousser non plus, elle, est toujours là. ■



Cela dit, il est prouvé que les accouplements consanguins, chez les chiens par exemple, produisent, à la longue, des races dégénérées. De même chez l'enfant, faute de « différence » sur plusieurs générations, il y a risque de dégénérescence.

Pour ce qui est de la prétendue répulsion, ou l'absence d'attraits, éprouvée par des proches parents pour l'activité sexuelle, rien n'est moins sûr. Au contraire, Freud a montré combien était forte l'attirance instinctive du fils pour sa mère, de la fille pour son père et des frères et sœurs. Et il existe des sociétés – les Azandé, les Chukchee, les Indiens de la Colombie-Britannique – où les futurs époux passent traditionnellement leur enfance ensemble.

Cléopâtre et ses frères

En outre, les ethnologues attirent l'attention sur des exceptions significatives à la règle universelle de l'interdiction de l'inceste. Chez les Azandé, les nobles se marient avec leurs filles ; l'aristocratie hawaïenne pratique le mariage entre frères et sœurs ; et l'inceste était connu des Incas, au moins dans la famille royale. L'exemple le plus frappant est celui de l'Egypte antique. Chez les pharaons, qui s'attribuaient une origine divine, rarement l'héritier du trône épousait une étrangère à sa famille ; on préférait qu'il prît sa propre sœur. A l'époque des Ptolémées, la coutume est presque devenue loi, et sur treize pharaons sept se marièrent avec leurs sœurs ou demi-sœurs. Le cas le plus célèbre fut celui de Cléopâtre – elle-même le fruit de douze générations d'inceste – qui épousa successivement ses deux frères cadets, Ptolémée XIV et Ptolémée XV. Les mêmes coutumes étaient en usage chez les Séleucides.

Autres raisons qui militent contre la thèse de l'inné : le fait que, si la prohibition de l'inceste est générale, le nombre de parents frappés par l'interdit (demi-sœur, cousine, belle-sœur, tante, etc.) varie selon les cultures, ce qui implique un choix social. Et puis, des sociétés primitives, en dehors des exemples cités plus haut, ont transgressé l'interdit de l'inceste pour assurer leur survie démographique.

« *En effet,* écrit Hervé Le Bras, dans la revue *la Recherche, dans une petite population, les hasards de la mort, la dimension variable des familles et la répartition irrégulière des sexes et des âges rendent plus difficile la conclusion des mariages. Si, en outre, on impose certains interdits (inceste), alors une proportion non négligeable des femmes peuvent être dans l'impossibilité temporaire ou définitive de trouver un mari. La fécondité totale de la population en sera diminuée, et, dans le cas d'une croissance démographique faible, on basculera vers une décroissance qui renforcera encore l'effet néfaste de la faible dimension de la population et conduira inexorablement à l'extinction. La transgression des règles sera alors le seul moyen d'enrayer cette évolution et d'éviter l'issue fatale.* »

C'est pourquoi on penche plutôt vers la thèse de l'acquis. Pour le sociologue Emile Durkheim, la prohibition de l'inceste ne serait que la survivance d'un ensemble complexe de règles, imposant aux sociétés humaines les plus primitives la loi de l'exogamie. Lévi-Strauss, allant plus loin, a montré comment l'interdiction de l'inceste résulte d'une démarche fondamentalement sociale, voire culturelle.

Pour lui, avant d'être un interdit portant sur une catégorie de personnes, la prohibition de l'inceste est une prescription relative à une autre catégorie de personnes. Idée qui est développée par l'ethnologue américaine Margaret Mead à la lumière du commentaire suivant, qu'elle a recueilli auprès des Arapesh : « *Tu voudrais épouser ta sœur ? Mais qu'est-ce qui te prend ? Tu ne veux pas avoir de beau-frère ? Tu ne comprends donc pas que si tu épouses la sœur d'un autre homme, et qu'un autre homme épouse ta sœur, tu auras au moins deux beaux-frères, et que, si tu épouses ta propre sœur, tu n'en auras pas du tout ? Et avec qui iras-tu chasser ? Avec qui feras-tu les plantations ? Qui auras-tu à visiter* (4) ? ».

Peu à peu, donc, la prohibition de l'inceste s'est codifiée au moyen de prescriptions légales, surtout sous la pression des autorités religieuses. Mais, même dans la Bible, on constate une prise de conscience progressive. Avant d'arriver à l'interdiction du Livre du Lévitique (18, 17) – « *Tu ne découvriras pas la nudité d'une femme et celle de sa fille ; tu ne prendras pas la fille de son fils ni la fille de sa fille pour en découvrir la nudité. Elles sont ta propre chair, ce serait l'inceste* », – il y a d'autres épisodes où l'inceste paraît toléré. C'est ainsi que le Livre de la Genèse raconte comment les filles de Loth couchent avec leur père, pour les mêmes raisons données plus haut dans le cas d'une communauté menacée d'extinction.

Au chapitre 19, versets 31-32, on lit : « *L'aînée dit à la cadette : et notre père est âgé et il n'y a pas d'homme dans le pays pour s'unir à nous à la manière de tout le monde. Viens, faisons boire du vin à notre père et couchons avec lui ; ainsi de notre père, nous susciterons une descendance.* » Dès les premiers siècles de son histoire, l'Eglise chrétienne, en revanche, a cherché à étendre les prohibitions de mariage entre parents et alliés, élargissant par là la notion d'inceste. D'abord limité à la famille immédiate, l'empêchement de consanguinité est étendu jusqu'aux cousins germains ou issus de germains, en 506, puis au quatrième degré de consanguinité, au huitième siècle, pour arriver, sous le pape Alexandre II, au onzième siècle, au septième degré de parenté. Les canonistes ont également découvert, à côté de la parenté charnelle, une « parenté spirituelle », liée aux sacrements du baptême, de la confirmation, voire de la pénitence (parrain-filleule, confesseur-pénitente), qui peut donner lieu à l' « inceste spirituel ».

Charlemagne incestueux

Malgré une législation de plus en plus stricte, l'inceste – au sens large – était courant au Moyen Age. Le héros de *la Chanson de Roland,* présenté comme le neveu de Charlemagne, en est aussi le fils, puisqu'il est né de l'union incestueuse de Charlemagne avec sa sœur. Comment expliquer la rigueur de l'Eglise à cette époque ? En effet, elle tenait le mariage incestueux pour nul et non avenu.

« *Comment concilier cette interdiction absolue* [l'union entre les parents en deçà du septième degré de consanguinité] *dont il n'est pas question dans l'Evangile ni dans toute l'Ecriture – le Lévitique est loin d'être aussi rigoureux – avec le principe, énoncé par Jésus, de l'indissolubilité absolue ?* », se demande Georges Duby dans *le Chevalier, la Femme et le Prêtre* (5).

La réponse semble être dans la liberté des mœurs d'alors. Citant les textes canoniques, Duby écrit : « *Ils interdisent à l'homme de connaître la sœur ou la fille de sa femme, la femme de son frère,* la sponsa, *la fille promise, déjà cédée à son fils. L'attention dont ces égarements domestiques sont l'objet* [dans le pénitentiel] *incite à se représenter l'intimité de la maison aristocratique comme une aire privilégiée du jeu sexuel. Hors de la chambre des époux, un espace privé s'étend, plein de femmes qu'on peut prendre aisément, servantes, parentes, femmes encore « vacantes », un champ largement ouvert au débridement viril. Dans ce petit paradis fermé, les hommes, nouveaux Adam, les jeunes, les moins jeunes, et d'abord le patron, le chef de la maisonnée, fort de ses droits, sont sans cesse soumis à la tentation.* »

Une nouvelle pathologie

Pour la psychanalyse, enfin, l'inceste représente toujours une perturbation grave, même si le sujet n'a pas conscience de ce qui se modifie en lui après un tel passage à l'acte. « *Je suis agacé par cette idée assez répandue qui veut que l'inceste soit le dernier tabou qui doit sauter,* nous a dit un psychanalyste qui préfère garder l'anonymat. *Beaucoup de jeunes ménages, de vingt-cinq à trente ans, touchés par le renversement des tabous sexuels, vivent ce qu'ils appellent « la complicité avec leurs enfants » : ils se montrent à poil devant leurs gosses et les admettent dans leur lit. On les comprend, du reste. Ils règlent un contentieux réel avec leur passé, leur éducation répressive. Mais, le risque, c'est de voir naître une nouvelle pathologie, de voir remplacer les névroses par d'autres psychoses, par la perte d'autorité des parents.* »

L'interdiction de l'inceste – qui n'est pas une chose naturelle, mais transmise d'une génération à l'autre – est tout simplement l'interdit d'une possession sexuelle dans une lignée familiale. L'interdit est lié à la parole (interdit vient du latin : « dire entre ») ; le désir existe, mais il faut savoir lui dire non. Le tabou est nécessaire et structurant. Or beaucoup de parents ne voient pas clair, particulièrement en ce qui concerne la « manipulation affective » de leurs enfants.

« *Les parents,* poursuit le psychanalyste, *doivent savoir que leurs enfants ne leur appartiennent pas. Ils doivent se défaire de certains rêves qu'ils ont sur leurs enfants. Le nourrisson ne fait pas de distinction entre sa mère et le monde ambiant : mère et enfant vivent une « psychose à deux ». Le premier interdit, c'est celui du « cannibalisme », ressenti par les mères envahissantes, puis vient celui de l'inceste, avec la découverte de la sexualité, lorsque l'enfant a entre un an et demi et cinq à six ans. L'interdit est toujours un « deuil » avec un aspect « castrateur », car les parents doivent comprendre que les enfants ne sont pas là pour assouvir leurs désirs.*

» *Il y a actuellement une poursuite, effrénée et malsaine, de la jouissance, du plaisir sans frustration, d'une évacuation de la mort. Mais, on perçoit déjà une réaction chez les jeunes de quinze à vingt ans. La persistance de l'interdiction de l'inceste en est un signe. Oui, il faut parler de la sexualité et la déculpabiliser, mais sans en évacuer la souffrance et le deuil.* »

Que peut-on conclure de ce survol trop rapide du tabou de l'inceste ? S'il mérite en effet son nom de « dernier tabou », le tabou tient bon. La prohibition de l'inceste – règle universelle élaborée par l'humanité et transmise d'âge en âge – est une démarche acquise et non pas innée, qui, selon Lévi-Strauss, est « *fondamentale, grâce à laquelle, par laquelle, mais surtout en laquelle s'accomplit le passage de la nature à la culture* ». Et ce ne sont pas les assauts de quelques cinéastes modernes ou « sexologues » en mal de sensations fortes qui ébranleront ce tabou ancestral, nécessaire en définitif et vital. ■

(3) *L'Inceste en milieu rural : étude pluridisciplinaire sous l'égide de l'Association normande de criminologie,* Editions Vrin, 1977.

(4) *Sex and Temperament in Three Primitive Societies,* par Margaret Mead.

(5) *Le Chevalier, la Femme et le Prêtre : le mariage dans la France féodale,* par Georges Duby, Editions Hachette, 1981.

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Claude Julien.


Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IX°

Commission paritaire des journaux et publications : n° 57 437

CROQUIS

Matelot du songe

Dans une petite chambre Charles X *un enfant se passionne* pour Robinson Crusoé *et parfois il interrompt* sa lecture pour contempler par la fenêtre les bateaux *qui glissent* sur la Loire. C'est Jules Verne à Nantes. Ses jouets sont des rêves et dans son esprit naissent déjà le bateau de Robur le Conquérant, la comète d'Hector Servadac, l'obus-fusée qui sera projeté sur la Lune. Il s'avance innocent dans l'océan des songes.

La terre, la mer, l'air, le feu, la fantaisie des sous-sols et les labyrinthes rutilant de son imaginaire guident ce mousse prodigieusement doué dans la tempête des rêves. Il apparaît sur la planète, mais c'est pour en créer mille autres, et, lorsqu'il rentre en lui-même c'est 20 000 lieues sous les mers. Dans la superbe salle à manger du *Nautilus,* il se nourrira de chimères et imaginera même un menu de gastronomie marine : filets de tortue de mer, foies de dauphin, conserves d'holoturie, sucre de fucus de mer du Nord et suprême délice, crème de lait de baleine. Jules Verne *a deux génies* : celui du ramassement et celui de la métaphore. *Tout ce qui est réel il* le sublime. Et rien de ce qui est *vrai sur terre ne peut lui être* étranger. Il accumule et il mélange *en raflant toute la mise* comme un Balzac, mais à ce *mouvement* il ajoute la sveltesse de la fusée qui fait échapper *son* œuvre aux contingences terrestres. C'est un *ingénieur romantique* comme un poète technicien, et dans son roman *l'Ile à hélice, il* parvient par la voix du surintendant de l'île à nous faire passer tout son goût pour la musique : Saint-Saëns, Gounod, Massenet, Verdi, Meyerbeer, Rossini, Beethoven et Mozart.

Jules Verne est né à l'époque des allumettes phosphoriques, des faux cols, des manchettes, du pantalon à jambes libres, du paletot, du gibus, des bottines, du système métrique et des bateaux à vapeur. Mais il est aussi le contemporain de Hugo, Heredia et Rimbaud. Jules Verne s'en va toujours pour demeurer parmi nous, mais, qu'il nous quitte pour la Hollande ou pour l'Ecosse, c'est toujours une inconnue qu'il ramène : cette nouvelle Amérique. Il y a vu *« ses trottoirs mobiles, ses journaux en pâte feuilletée imprimée à l'encre de chocolat qu'on lit d'abord et qu'on mange ensuite ».*

Il s'échappe de tout sauf de son siècle. *La liberté l'enivre* et il est politique. Le capitaine Nemo *n'est autre que l'homme* de la révolution romantique de 1848 transfiguré. *Il pourchasse* les despotes et soutient le principe des nationalités. *Il coule* la frégate des oppresseurs et *porte des trésors aux peuples* qui luttent pour leur indépendance. Ami de Dumas et passionné de Walter Scott, il ira *comme Nodier en Ecosse* à la recherche de Quentin Durward. *Cet éternel enfant qui emmène* par la main le petit Aristide Briand au théâtre de la place Graslin à Nantes fait figure de *ce qu'on nommait* autrefois un original. Et même aujourd'hui il *n'a pas sa copie.* Mais il vaincra par la diffusion. Moderne *parmi les modernes et romanti*que au milieu des romantiques, *il récite* son Ossian par cœur en dessinant des fuselages pour *sous-marin nucléaire.* Il est le poisson-pilote de son *imagination-baleine.* Mais soudain il investit sur le concret et fait affaire. En 1876, il achète au marquis de Préaux, vieil angevin *capricieux et fantasque,* un steam-yacht tout neuf, extravagant de luxe. Sur le pont, il se tient comme debout dans *une page de ses livres.*

Toute enfance a une odeur. *Celle de Jules Verne* vient de la mer. De son balcon qui domine une poissonnerie, *il* apercevait les mâts des voiliers que ramène la marée montante. Hugo descendait d'un capitaine de navire nantais et Verne d'un armateur de Nantes. L'océan donna à l'un la poésie de la tempête et la colère de l'exil, à l'autre le goût du voyage au commencement comme à la fin la passion hypnotisée de la profondeur. Né comme un moussaillon de l'imaginaire débordant de joie et d'idées, Jules Verne est mort comme l'éternel gardien du vaisseau fantôme des prodiges. Maintenant et pour toujours, il domine l'océan de nos rêves, matelot du songe.

GONZAGUE SAINT-BRIS.

Un banquier

Il représentait sa banque à Londres depuis vingt ans. Sa présence continuelle et disponible avait transformé son image en une sorte de pilier autour duquel nidifiaient, pour une saison ou plus, les oiseaux migrateurs qui passaient par cette ville. Et il était invité partout. Célibataire, n'ayant personne pour l'obliger à la mondanité, il soutenait néanmoins un combat régulier entre son envie presque morbide de voir les gens, et sa timidité qui voulait rester inviolée. On le rencontrait à tous les cocktails, enfoncé dans un fauteuil. Il avait un gros corps avachi par la posture qu'il prenait pour se rapetisser : un ours recroquevillé qui essayait de détourner l'attention de son corps et de capter les regards en allumant le sien d'une gaieté un peu fourbe. Ses yeux noirs pointaient sous des sourcils hirsutes. *Il scrutait les gens aux* manières plus confiantes et *plus aisées et se régalait* de leurs gestes naturels, de leurs *habits* bien coupés, des rires sans contrainte. Il était absorbé par les détails de la personnalité des autres et la humait jusqu'à diminuer les distances et les comprendre aussi bien que s'il était dans leur peau. Quand on s'adressait à lui, un rire profond, saccadé, sans rapport avec ce qu'on lui disait, secouait tout son corps : il rentrait en lui-même, récupérait son enveloppe, et usait de ce rire comme d'un bouclier pour cacher et garder pour lui-même ses élucubrations intérieures.

Sa conversation ne s'empêtrait jamais dans les questions de travail ni dans les discussions politiques trop sérieuses. Il la manipulait avec une légèreté qui n'avait rien de frivole, qui lui attirait l'admiration des *plus jeunes* et le respect de ses collègues.

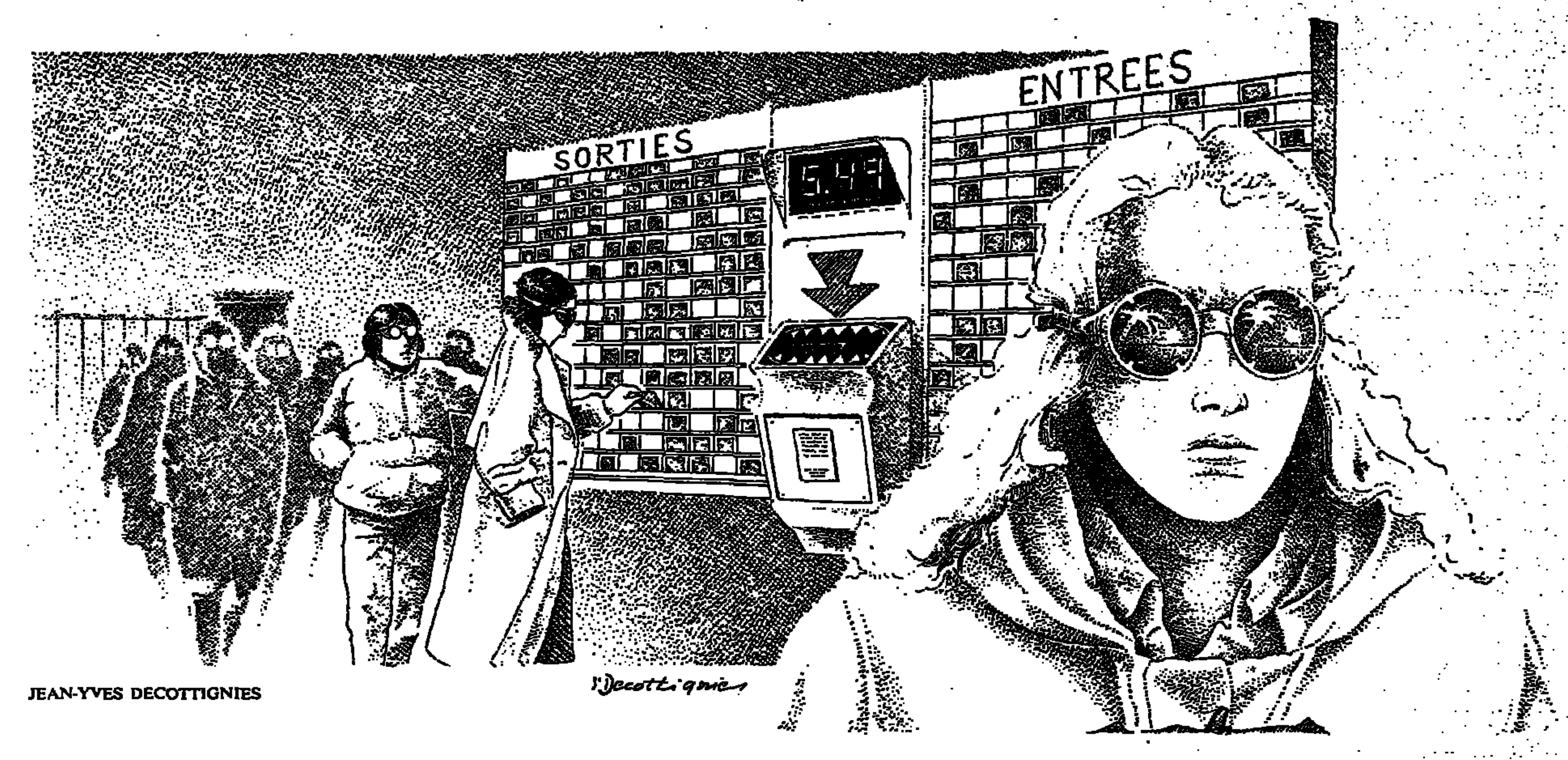
Il gardait toutes ses vacances pour l'été. Et c'était là qu'il devenait vraiment solitaire, qu'il se laissait vaincre par sa nature farouche.

Il louait sa petite chambre *dans* la dernière maison du bourg, chez des paysans silencieux, qui ne changeaient pas et le laissaient tranquille. Il se désintoxiquait de la ville, du froid et du vert britannique en marchant sur cette terre rousse, parmi les arbres chétifs, dans un paysage pauvre qui ne permettait aucune exploitation que ce peu d'agriculture qui griffait le sol. Il sautait le déjeuner pour se repaître de cet air chaud, poussiéreux de la campagne estivale et mangeait un repas frugal, le soir, à la table des paysans.

Il n'avait jamais raconté ses vacances à personne, il en était jaloux et voulait garder ce jardin secret. Mais son imagination lui suggéra un soir le moyen d'en parler en s'amusant. Il transforma son congé en un séjour dans un centre de repos à la ferme (health farm). C'était très chic et cela concordait bien avec la taille – et sociale, et physique ! – du personnage. Il s'amusa à maquiller les détails tout en conservant l'essence des choses : la campagne, le silence, et le « menu ».

Il rit sans que les autres comprissent pourquoi en décrivant son hôtesse et son mari *en panoplie d'infirmière et de* médecin, mais il vit que personne *ne bronchait, que* l'attention ne fléchissait pas. Il lisait dans les yeux de son auditoire le souci de ne pas perdre un geste ou un mot de son histoire. Ils étaient tellement suspendus à ses lèvres qu'il entreprit de s'écouter, le flot d'images et d'idées qui jaillissaient de sa bouche le captivèrent et il fut, lui aussi, conquis par l'envergure de sa propre personnalité...

BENEDETTA FLORIDI.



JEAN-YVES DECOTTIGNIES

TEMPS LIBRE

Les forçats du week-end de trois jours

L'entreprise International Décor a innové en 1978 en instaurant la semaine de quatre jours. Que cache l'acharnement des ouvrières à défendre leur long week-end ?

DANIÈLE LINHART

« LES *quatre fois dix heures, c'est le plus grand progrès social depuis les congés payés de 1936*. » A l'automne 1978, Lucien Bichet, P.-D.G. d'International Décor, bombe le torse. Il vient d'instaurer – illégalement – dans son entreprise la semaine de quatre jours. Les quarante heures réparties du lundi matin au jeudi soir, libérant un week-end de trois jours.

Les journaux sont nombreux à rendre compte avec sympathie des débuts de l'expérience. La personnalité du P.-D.G., « *l'homme par qui l'heureux scandale arrive (1)* », « *une gueule façon Jean Gabin, une gouaille à la Maurice Chevalier (2)* », n'y est pas pour rien. Lucien Bichet a du punch, de l'audace, il veut séduire. L'attrait de la novation, surtout en matière de temps libre, y contribue aussi. Une sympathie que ne parvenaient pas à estomper les réserves quelquefois formulées sur les « particularités » d'International Décor : un *turn over* élevé, un taux d'accidents graves non négligeable, et l'absence totale de syndicat... (3). Ainsi l'article de « *Libération* » (30 septembre 1978) s'intitulait : « *Un patron poursuivi pour avoir inventé le week-end de trois jours* »...

Bref, la quasi-totalité des lecteurs qui avaient suivi cette affaire ne pouvaient finalement en rester qu'avec cette impression (réconfortante ?) que parfois salariés et petits patrons inventifs pouvaient s'entendre directement pour faire, au mieux des intérêts des deux parties, triompher le bon sens contre la rigidité de la loi.

L'image idyllique ne résiste pas à une observation un peu poussée (4). International décor ressemble plus à un bagne qu'à une usine modèle. Que ce soit précisément là que naît une innovation sociale (qui a contribué à modifier la loi sur les quarante heures par un amendement voté le 8 décembre 1978) apporte du piment à l'affaire.

International Décor à Celles-sur-Plaine (Vosges), c'est 160 salariés – des femmes en écrasante majorité, – la plupart jeunes. Les ouvrières de fabrication sont presque toutes O.S. L'entreprise est spécialisée dans la bijouterie de fantaisie. Au début, la loi du silence : « *Vous savez, je veux bien vous donner des adresses, mais ça m'étonnerait qu'ils vous parlent* », lâche un vieil ouvrier. Et puis la réalité brutale : au bistrot du pays, la vision fugitive d'une main amputée de quatre doigts, celle d'une ouvrière de vingt-deux ans, une ancienne de « là-haut »...

Les langues se sont déliées. Un premier constat, contradictoire et troublant, apparaît : les « 4×10 h » ont entraîné pour les ouvrières une détérioration évidente de leurs conditions de vie pendant les quatre journées de travail. Dans l'usine, et hors usine. Toutes en conviennent, reconnaissant qu'elles se trouvent dans une situation à la limite du supportable. Elles admettent également que la contrepartie de ce sacrifice impressionnant est faible ; les trois jours de week-end se résument en trois jours peu attrayants, de routine monotone. Pourtant toutes s'affirment inconditionnelles des « 4x10 h ». Elles l'avaient d'ailleurs démontré en allant témoigner fort nombreuses le 29 septembre 1978, au tribunal de Saint-Dié, en faveur de leur patron poursuivi pour transgression de la loi de 1936. C'est donc vrai qu'elles aspiraient aux « 4×10 h » !

Le « poli »

La vie à International Décor est dure. Dans les divers ateliers – polissage, laque, presses, oxydation, bijouterie – les cadences sont serrées, les postures souvent difficiles. Mais surtout le travail s'effectue dans la peur et l'humiliation. « *Ici, ils virent pour un oui ou pour un non !* » « *Ah ! tu fais pas ton boulot, ah ! tu travailles trop lentement.* » *Même si c'est pas vrai,* « *va prendre ton compte !* » La peur de perdre sa place dans cette usine où règne la loi de l'arbitraire. « *Quand le patron a son arthrite ou quoi, il y a les mises à pied qui pleuvent et des fois c'est la porte.* » Les témoignages concordent : on se fait insulter, on n'a le droit ni de parler ni de fumer, et l'on vit sous la menace de l'atelier punition, le polissage : « *Quand on est envoyé au* « *poli* », *on sait qu'il vaut mieux demander son compte, on est noir de la tête aux pieds et on a les doigts en sang.* » Aucun recours possible dans cette usine où « *il vaut mieux pas penser à un syndicat, il supporte pas* ». Certains ont essayé et se sont retrouvés à la porte. Alors, dans cette région où l'emploi est rare, on baisse la tête, on rentre les épaules et on se cramponne à sa machine.

Dans ces conditions, on imagine facilement ce que peut représenter une heure de plus chaque jour à l'usine ; dix heures de travail au lieu des neuf de l'horaire précédent ; dix heures de travail sans autre pause que la coupure d'une heure pour le repas de midi (exception faite pour l'atelier des presses, où dix minutes de pause furent accordées à la demande du médecin du travail à la suite d'un accident grave). « *Je suis debout quand même pendant dix heures – on devrait avoir ne serait-ce que dix minutes pour se détendre et fumer une petite cigarette* », déclare une ouvrière. Avec les dix heures, on atteint les limites de l'épuisement nerveux et physique, « *mais on n'a pas intérêt à manquer, hein ! Même si on est crevé, même si on n'en peut plus ! Il n'aime pas que les gens manquent, sinon c'est le* « *poli* » *et la porte !* »

Dix heures de travail, cela veut dire aussi, pour les nombreuses ouvrières qui sont « ramassées » par le car de l'usine jusque dans un rayon de 30 kilomètres, être absente de chez soi treize heures durant. Quatre jours de cache-cache avec le temps. Un temps pour soi proche du minimum physiologique si l'on est jeune célibataire : « *Je rentre chez moi, je me fais à dîner, je mange, je me couche.* » Un temps pour soi qui n'atteint même pas le strict minimum si l'on a la charge d'un foyer. On jongle alors avec le temps : « *Je reviens de l'usine à 18 h 45, je fais les courses, je passe chercher la gosse, je la baigne, je lui donne à bouffer, je la couche, je fais la soupe, je prépare le repas de midi de mon homme pour le lendemain, on se met à table en regardant la télé, la vaisselle et je me couche ; ça ne fait pas beaucoup d'heures de sommeil ; le lendemain matin, je suis crevée...* »

Qu'elles soient aidées ou non par leur conjoint – l'aide du conjoint est plus déterminée par son rapport au travail ménager, son système de référence culturel, que par les besoins objectifs de la femme, – c'est toujours pour ces femmes une course contre la montre, la peur de ne pas y arriver, de ne pas boucler la journée, l'angoisse de ne pas assumer son rôle d'épouse et de mère. Certaines se forcent à veiller jusqu'à n'en plus pouvoir. « *Je me dis : merde, je vais pas rentrer du boulot, aller bouffer et aller au lit. C'est une vie de sauvage. Il faut quand même avoir un certain esprit de famille, au moins vis-à-vis du mari, parce que le mari le ressent plus que les enfants. J'essaie de regarder la télé avec lui jusqu'au bout du film, mais c'est dur... J'essaie...* » D'autres ont renoncé une fois pour toutes mais non sans sentiment de culpabilité : « *C'est pas amusant pour lui de regarder la télé tout seul. Il me dit :* « *Tu veux regarder la télé avec moi, rien qu'une fois ?* » *Je lui dis :* « *Non, tu sais bien que je pourrais pas tenir le coup demain...* »

Les nerfs

Beaucoup le disent : elles ne peuvent plus contrôler leurs nerfs. « *Regardez comme je tremble ! Maintenant, j'ai les nerfs, avant j'étais plus calme ; le soir, je suis énervée, j'aime pas discuter, je suis méchante, quoi ! J'étais plus calme avant. Mes nerfs en ont pris un coup... Je chiale, je pleure, je suis fébrile, quoi... le mercredi, c'est plus possible.* »

Elles constatent aussi que leur état retentit sur leur vie de couple. « *Alors c'est la fatigue qui vous prend sur les nerfs. Alors on peut rien faire... on dit n'importe quoi... Mon mari, il en prend plein la gueule des fois... Il est gentil, il laisse passer, il s'occupe pas de moi... Il bricole, mais, à la fin de la semaine, faut quand même dire, depuis que je fais les dix heures, je suis dure à supporter.* » Une autre : « *Des fois, je rentre, faut pas me parler, hein ! J'envoie tout balader. Je casse des trucs contre le mur. Alors lui, il dit :* « *Je vais aller faire quelques courses.* », *et puis je me calme, quoi, ça passe...* »

Quatre jours de travail, mais trois jours de liberté, qu'en font-elles ? Et surtout que font-elles le vendredi, leur vendredi ? « *Le vendredi, il y a d'abord tout le ménage de la semaine qu'on n'a pas fait puisqu'on quitte la maison le matin et qu'on revient tard : on peut pas toucher un brin de ménage... Et puis il y a les courses pour la semaine... Voilà.* » Pour celles qui ont la charge d'un foyer, le vendredi est d'une fonctionnalité parfaitement stéréotypée. On peut le résumer en trois mots : récupérer (elles font la grasse matinée), récurer (elles font le gros ménage) et acheter (elles font les courses pour la semaine).

Est-ce si normal d'utiliser ce vendredi, leur vendredi, pour faire en solitaire le gros du ménage, le gros des courses de la semaine ? Ne pourraient-elles pas faire tout cela le samedi ou le dimanche, jours où elles pourraient bénéficier de l'aide du conjoint ou des enfants ? La contraction de la semaine de quatre jours renforce ces femmes dans leur rôle de ménagères seules responsables de la bonne marche du foyer. N'étant plus coincées par le temps pour des raisons professionnelles, elles ne peuvent plus prétendre à l'aide du mari : elles ont une journée entièrement libre pour ça.

Et jamais on ne voit poindre dans leur discours l'ombre d'un ressentiment, l'ombre d'une rébellion. Pourquoi ce fatalisme ? Pourquoi cette résignation ?

Parce qu'elles n'ont pas grand-chose à faire ! Hormis le ménage et les courses, il n'y a guère d'activités possibles pour ces ouvrières. Preuve nous en est fournie par le désœuvrement total de celles qui, habitant encore chez leurs parents, n'ont pas de tâches à assumer. « *Bon, le vendredi, je fais rien. Je reste chez moi... je me repose comme ça, c'est tout, quoi... De toute façon, qu'est-ce que vous voulez faire ? Il n'y a rien à faire dans le coin... la plupart de mes copines travaillent le vendredi. Moi, je fais rien.* » Elles le confirment toutes : « *Ici, ce n'est pas comme dans les grandes villes, il n'y a pas de choix... Le cinéma, il n'y en a pas ici. Il faut aller à Saint-Dié, mais on n'a pas de voiture... Et puis il n'y a que deux films par semaine, des navets le plus souvent... La télé, moi j'aime pas... Non, on ne fait pas grand-chose ici. Dans le coin, les gens s'ennuient et boivent.* »

Cette difficulté d'occuper son temps libre et l'ennui qui suinte se retrouvent à peu près dans les mêmes conditions le samedi et le dimanche. Les couples ont leur vie, leurs charges de famille. Les célibataires... « *Le week-end, il n'y a rien ici... C'est le café avec les copains et terminé !* »

« Mes trois jours »

Epuisement nerveux et physique, lutte contre la montre pendant quatre jours, et pourtant... « *C'est pas la peine d'essayer de me faire retravailler mon vendredi. C'est vrai, je suis crevée, lessivée, surtout le mercredi et le jeudi. C'est terriblement dur, c'est vrai que j'étais moins sur les nerfs avant, mais moi je veux mon vendredi.* » Un vendredi de ménage ou de désœuvrement, un week-end monotone et sans saveur, et pourtant. « *Moi, j'aime mes trois jours, c'est tout... Même si j'en fais rien de spécial, je veux mes trois jours...* » Et encore : « *C'est dur, d'accord, depuis que je travaille en* « *4 × 10* », *j'ai les nerfs, je chiale tout le temps, mais je préfère être dans cet état mais avoir mes trois jours.* »

Un choix à première vue absurde et paradoxal ; en fait logique et cohérent. Resitué dans son contexte, cet engouement pour les « 4 × 10 h », pour un week-end de trois jours, apparaît pour ce qu'il est véritablement : l'expression d'une résignation, d'un deuil d'aspirations fondamentales centrées sur la qualité de la vie quotidienne à l'usine, dont elles savent parfaitement qu'elle n'est pas près de s'améliorer. « *Moi, si je pouvais faire mes quarante heures en trois jours, en deux jours même, je le ferai ! Pourquoi ? Parce que là-bas l'ambiance est affreuse ! Pour rien au monde, je retravaillerais mon vendredi.* »

Le bénéfice de ce sacrifice incompréhensible est simple : une journée de moins à passer « là-haut », dans l'usine. Une journée gagnée, où l'on oublie l'ambiance insupportable, l'autorité arbitraire et méprisante des chefs, l'humiliation que l'on est obligé d'accepter quotidiennement. L'attachement presque névrotique de ces femmes pour leur vendredi se résume ainsi : ce n'est pas les avantages du temps libéré qui importent, mais ce à quoi il permet d'échapper. Le vendredi, on l'apprécie, et on s'y accroche, parce que c'est une journée de la semaine où l'on est loin de cette usine « spéciale ». Elles n'ont pas choisi d'y travailler (l'embauche est rare dans la région). Ce qu'elles ont d'une certaine façon choisi – en approuvant l'initiative du directeur, – c'est de n'y travailler que pendant quatre jours, même si ce sont des journées de dix heures. Mais : « *Si j'avais le choix entre une usine normale avec de meilleures conditions de travail, je choisirais cette usine... Tant pis pour mon vendredi... Si les conditions étaient meilleures, si on avait un peu de temps pour respirer... je dirais oui, je partirais tout de suite dans cette usine.* »

On voit où se situe le « consensus » entre le patron et les salariés d'International Décor, ce fameux consensus qui a tant frappé les esprits. Du côté du patron : économies d'énergie (30 000 litres de fuel économisés par an), économie d'une journée de car de ramassage, diminution du nombre de mises en route de la production ; de plus, la production continue de sortir régulièrement sur cinq jours, grâce au travail à domicile d'une soixantaine de femmes recrutées dès l'installation d'International Décor ; et, lorsque la *nécessité se fait sentir*, on n'hésite pas à remettre autoritairement les salariés en équipes sur cinq jours ; en prime ce magnifique crédit de répondre aux « aspirations » des salariés. « *Jamais,* nous a confié M. Lucien Bichet, *je n'aurais pu imaginer meilleure publicité.* » Quant aux salariés, qu'en dire ? Rien, sinon que leur adhésion à la proposition de la direction n'est qu'un aveu d'impuissance. Impuissance à imposer des conditions de travail décentes, dans une entreprise sans syndicat, où le comité d'entreprise – dont le secrétaire est le directeur de fabrication – est dévoué au patron. Impuissance à trouver un emploi dans une autre usine que celle-là.

Etre le moins souvent possible dans cette « *sale boîte* », ce « *bagne* », cette « *prison* », quitte à en baver encore plus quand on y est, doit-on appeler cela une aspiration ? A moins qu'il ne faille entendre par aspiration toute expression des salariés qui affirme leur résignation pour un choix dont il a été décidé par le patron qu'il est le meilleur pour tous... ■

(1) *Libération*, 22 septembre 1978.

(2) *Le Matin*, 22 septembre 1978.

(3) *Le Monde* du 29 septembre 1978 : « L'envers de la médaille ».

(4) Cette enquête a été menée en 1980 par l'auteur, sociologue au laboratoire de sociologie du CNAM-CNRS, en collaboration avec *Roland Tourneau*, du Centre de recherche sur le bien-être. Un rapport est disponible au CEREBE, 140, rue du Chevaleret, 75013 Paris. Danièle Linhart est l'auteur de *l'Appel de la sirène*, éd. Sycomore, 1981.



ÉCRANS

« Vidéo hi-fi » contre cinéma

Francis Ford Coppola montre la voie : les techniques de la vidéo supplantent peu à peu celles du cinéma traditionnel... dont le glas pourrait sonner avec l'avènement de la « vidéo hi-fi ».

FRANK VERPILLAT

« PENDANT le tournage d'un film, l'opérateur est le seul à pouvoir apprécier pendant la *prise de vues* la manière dont la composition du cadre a évolué, en particulier *dans* le cas d'un mouvement de caméra. *Cette suprématie d'un seul technicien* (qui se double naturellement de la *grave responsabilité* de décider si oui ou non la *« prise » est « bonne pour l'image »)* est l'une des importantes *différences qui s'établissent* entre des tournages de *cinéma et de vidéo.* L'image électronique est en effet instantané*ment accessible à tous, en tous* points du studio ou de la régie *vidéo.*

Déjà certains réalisateurs, comme *Francis Ford Coppola,* effectuent en vidéo la plus grande partie des opérations de finition de leurs films. Sans aller jusque-là, *un certain nombre de* matériels vidéo peuvent être mis en œuvre *pour aider les réalisateurs* de film.

● **Au tournage,** la vidéo offre l'accessibilité directe à l'image. Elle peut aisément en faire profiter le cinéma puisqu'un matériel spécialisé *existe* déjà depuis de nombreuses années. Il est constitué d'une caméra vidéo *de petit* module (type de la « paluche » du constructeur français Aäton) qui est placée sur le système de visée d'une caméra cinéma. *Mais* la lumière destinée à la visée *reflex ne parvient à la caméra* vidéo que pendant le déplace*ment du film, c'est-à-dire* pendant environ la moitié du temps. C'est *dire que l'image-témoin* (qui, de plus, est en noir et blanc) *ne peut prétendre être* autre chose qu'une visualisation du cadre.

Bien que des cinéastes célèbres *(comme Luis Bunuel ou Jerry* Lewis) *utilisent* régulièrement le *contrôle vidéo, il semblerait que* les opérateurs français éprouvent *quelque réticence à utiliser* ce procédé.. En fait, la majorité de *nos techniciens persistent* à croire que, sans projection de *film sur grand écran, il est impos*sible de choisir entre les diffé*rentes « prises ».*

● **Au montage,** en cinéma *comme en vidéo,* on raccorde des images qui ont été tournées dans *le désordre. Mais les deux pro*cessus sont sensiblement différents. On sait *en effet (le Monde Dimanche* du 17 mai 1981) que, depuis l'apparition de la couleur, le montage vidéo ne se pratique plus par coupe de la bande (comme au cinéma), mais par recopie d'une machine sur une autre.

Cette méthode présente des avantages et des inconvénients par rapport au cinéma. En gros, la vidéo est bien adaptée à la première phase de l'opération montage (le « bout-à-bout » des plans), mais les choses se gâtent lorsqu'il s'agit d'affiner le travail et de corriger, par exemple, un raccord au milieu du film : il faut alors recopier entièrement le montage, avec la perte de qualité que cela suppose.

Deux vidéodisques

De plus, le prix des matériels de montage est rapidement prohibitif. Les producteurs, habitués aux matériels cinéma, ressentiront sans doute durement la différence. La solution peut cependant venir d'un procédé nouveau : un pas important, en effet, vient d'être franchi avec l'apparition du vidéodisque, qui peut être associé facilement à un micro-ordinateur. Il est alors possible de télécommander la lecture d'un plan précis, à l'image près.

La machine de montage se compose de deux lecteurs de vidéodisque travaillant tous deux sur les mêmes images. Le montage se résume alors à dresser un fichier de la succession des plans du film, chacun d'entre eux caractérisé par les codes de début et de fin de chaque plan.

Lors de la relecture du travail effectué, la première machine lit tous les plans d'ordre impair (le 1er, le 3e, etc.), et la seconde tous les plans d'ordre pair (2e, 4e, etc.). Le temps de recherche des plans (inférieur à quelques secondes) est ainsi masqué par la lecture du plan précédent. L'avantage de ce dispositif est énorme : le montage reste sous la forme virtuelle d'un fichier informatique jusqu'à la fin. C'est dire qu'il est instantanément modifiable, sans temps ni qualité perdus.

Un certain nombre de laboratoires sont actuellement en train de mettre au point de semblables dispositifs. Il faudra sans doute encore attendre la mise au point d'un matériel permettant aux professionnels d'enregistrer eux-mêmes leurs vidéodisques pour que ce procédé puisse remplacer avantageusement les tables de montage cinéma.

● **Le son.** – On sait que c'est l'un des *points faibles de la vidéo,* qui doit associer un magnétoscope à un magnétophone multipistes. Cette méthode, onéreuse, ne présente *pas* à nouveau *que* des avantages par rapport aux bandes *magnétiques perforées* du cinéma. Il est probable que les *films qui choisiront la vidéo* comme mode de post-production *feront appel à une synthèse entre* les moyens vidéo et cinéma pour *régler* les problèmes sonores.

● **Trucages et effets spéciaux.** – *Lorsqu'on envoie des films au* laboratoire pour trucage (un *fondu enchaîné, par exemple*), il faut attendre le résultat deux ou trois jours. A la *projection,* on est souvent surpris par la vitesse de l'effet, ou le calage relatif des deux images, le problème se complique encore lorsque trois images ou plus interviennent dans l'effet, ou que l'on veut modifier la vitesse au cours du fondu). Il faut alors retourner les éléments au laboratoire, et procéder à un deuxième, puis, le cas échéant, à un troisième et, parfois, à un quatrième essai. Le tout peut prendre finalement des semaines.

En vidéo, après un télécinéma (1), un tel essai dure moins d'une minute. Il est possible de modifier instantanément les calages des images, et les vitesses désirées sont obtenues en temps réel, puisque le contrôle visuel est total. Un micro-ordinateur associé à la régie mémorise la position et la rapidité de l'effet. Ce n'est plus quatre, mais vingt *solutions* différentes qu'il est possible de tenter.

Production cinématographique utilisant le système H.D.V.S.

Moniteur vidéo
Caméra H.D. -tritube
Magnétoscope H.D.
Correcteur de base-temps digital
Régie / effets spéciaux
Montage électronique
Banc de montage et régie / effets spéciaux
Montage « off line » (Betamax)
Bande 1 pouce
Caméra film 35 mm
Film 35 mm
Télécinéma H.D.
Magnétoscope H.D.
Transfert
Film 35 mm
Copie
Projecteur Film 35 mm
Cinéma grande salle
Satellite de communication
Fibre optique
Convertisseur électron.-optique
Convertisseur optique-électron.
Copie à grande vitesse des bandes magnétiques
Vidéo projecteur H.D.
Magnétoscope H.D.
Salle de projection vidéo
CONVERTISSEUR DE STANDARD
Bande U-Matic H.D. 3/4 de pouce
Projecteur vidéo
Mini-salle

La haute définition

Alors que penser de l'association des moyens vidéo à la production des films de cinéma ? Les arguments se heurtent dans le désordre, sans qu'une ligne de conduite soit adoptée en haut lieu (mais on sait que la Commission supérieure technique du cinéma, sous l'impulsion de son *président, Michel Fano,* y travaille). Plusieurs lignes se dégagent pourtant :

– la situation des matériels *vidéo est en constante évolution ;* un procédé aujourd'hui trop onéreux *– ou complexe – sera* demain peut-être la réponse à un problème insoluble ;

– la situation française n'est *pas celle du reste du monde : que* ce soit pour des raisons techniques *afférentes* au Sécam national, ou à la petitesse du marché, les *prestations* vidéo sont chères en France, et la recherche sous-développée. C'est ainsi que des problèmes sur lesquels butent encore ici ingénieurs et cinéastes sont outre-Atlantique si bien résolus que les habitudes de créateurs comme Coppola (toujours lui) en sont changées. Il prévoit la disparition plus ou moins rapide de la pellicule photosensible, au moins au niveau de la production. C'est-à-dire que le tournage se ferait en vidéo, en utilisant un standard haute définition (la « vidéo hi-fi ») dont les qualités d'image seraient comparables au 35 millimètres. La chose est non seulement possible, mais les premiers prototypes apparaissent.

Pour les premières transmissions télévisées (1920), on se contentait de 12,5 images de 30 lignes par seconde. Puis le nombre *de lignes est passé à 60* (1930), puis à 343 en 1934, à *441 en 1936,* et *enfin* à 525 (actuel standard américain) en 1941. L'*Europe choisit 625* quelques années plus tard, sauf la *France, qui resta* longtemps championne incontestée avec le 819 lignes, standard aujourd'hui abandonné.

Les conditions idéales d'obser*vation d'une image sont remplies* lorsque les éléments constitutifs de *celle-ci (dans le cas de la* vidéo, les lignes) ne sont plus *séparées* par l'œil, c'est-à-dire qu'il est incapable de les distinguer les unes des autres. On a mesuré que le *pouvoir séparateur* de l'œil est de l'ordre de une minute d'angle (par exemple, 3 mètres vus à 10 kilomètres). Naturellement, à une distance donnée, plus les points seront nombreux (plus le nombre de lignes sera important, par exemple), plus l'image pourra être grande. En d'autres termes, on pourra agrandir une image haute définition et lui donner ainsi les dimensions d'un écran de cinéma. Le spectateur devra donc tourner les yeux pour explorer tout l'écran, et la physiologie a montré l'importance de ces mouvements oculaires dans l'appréhension d'un spectacle.

Le quart « hi-fi »

Diverses recherches entre*prises sur la « vidéo hi-fi » ont* conduit à des propositions diffé*rentes : ainsi,* la B.B.C. *met* au point un standard de 1501 lignes ; I.B.M. a imaginé un procédé dans lequel un quart seule*ment de chaque image est en* haute définition, le reste gardant un nombre de lignes traditionnel. Naturellement, le quart « hi-fi » « tourne » à chaque image, de manière à ce que l'écran entier soit exploré au bout de quatre trames. La persistance rétinienne aidant, l'œil ne perçoit pas la différence, si l'on en croit I.B.M., et l'impression est celle d'une image entièrement haute définition.

Pour sa part, la puissante firme de télévision japonaise Nippon Hoso Kyokai (N.H.K.) propose un standard de 1 125 lignes. D'autres techniques sont élaborées par Matsushita et Sony. Ce dernier, notamment, a mis au point une ligne presque complète d'image vidéo (*il* ne manque actuellement que la régie), rendant ainsi possible l'enregistrement des images *haute définition sur magnéto*scope. Le système complet – *dénommé H.D.V.S. par Sony* (High Definition Video System) – comprend donc une caméra à trois tubes, un magnétoscope 1 pouce (modifié à partir d'un matériel actuel de Sony) et son complément indispensable, le correcteur numérique de base temps (T.B.C.), qui permet de délivrer un signal parfaitement synchrone nonobstant les infimes déformations de la bande magnétique. Pour la restitution des images, deux moniteurs à tube Trinitron, respectivement de 51 et 82 cm de diagonale, et un projecteur pour grandes dimensions *(5 mètres de diagonale).*

A part sa haute définition, le *signal ainsi enregistré* possède la particularité de demeurer sous la *forme* rouge-vert-bleu. On sait en effet que, pour un certain nombre de *raisons* (compatibilité avec le noir et blanc, simplification des matériels récepteurs et économie de bande de fréquences...), les signaux ordinaires de la vidéo sont *codés,* c'est-à-dire que les informations des trois couleurs de base sont traduites en *luminance* (compatible avec les récepteurs en noir et blanc) et *chrominance.*

Dans le procédé H.D.V.S., les trois couleurs restent séparées, depuis la caméra jusqu'à la diffusion, ce qui nécessite une bande *de fréquences beaucoup plus* large, mais pallie la perte de qua*lité inhérente* au codage, et permet le montage « à la trame près ».

Les chercheurs de Sony, qui ont bien l'intention de concurrencer l'image chimique sous toutes ses formes – y compris la photographie d'amateur *(le Monde* du 26 août 1981), – pensent que le H.D.V.S. sera apte à figurer dans les salles obscures, ce que les standards traditionnels de vidéo n'ont pas encore su faire.

Cette projection en grande salle pourra se faire soit après *transfert 35 mm,* soit directement par vidéoprojection. La boucle étant alors bouclée, et l'image photochimique définitivement exclue. ■

(1) *Télécinéma* : report sur bande magnétique d'images cinématographiques.

– FRANK VERPILLAT est réalisa*teur cinéma et vidéo.* Il a notamment été l'auteur du premier long métrage français – avec Michael Lonsdale et Daniel Mesguich – entièrement tourné en vidéo pour un transfert électronique sur pelli*cule 35 mm (la finition est retardée mais* prévue pour le début de l'an prochain).

CRIBLE — par Annie Batlle

REPÈRES

Invasion à la japonaise

Deux cent vingt-cinq *groupes industriels américains,* employant au total soixante mille personnes, sont à ce jour contrôlés totalement ou en partie par des capitaux japonais. C'est ce que vient d'annoncer le Japan Economic Institute *(J.E.I.),* émanation du ministère japonais du *commerce et de l'industrie (MITI),* basé à Washington. Grand res*ponsable de cette poussée de* l'investissement d'après le J.E.I. : la montée du protectionnisme américain depuis 1977, date à laquelle remontent les premiers accords de limitation « volontaire » des exportations japonaises de téléviseurs vers les Etats-Unis. *(Innovation et produits nouveaux,* 1, rue Paul-Houette, *92190 Meudon. Tél.* : 534-84-44.)

L'exode rural se ralentit

Difficulté à trouver des emplois dans d'autres secteurs et aboutissement d'un mouvement entamé depuis l'après-guerre, tout conduit à la décroissance de l'exode dans le monde rural. Ce taux passe de – 5,7 % par an entre 1968 et 1975 à – 2,9% entre 1975 et *1980. Dans les régions méri*dionales, il tombe même à *– 1,8 % en Languedoc-*Roussillon et à – 0,9 % en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Le secteur tertiaire ne croît plus dans les grandes métropoles. Dans trois régions fort peu urbanisées (Poitou-Charentes, Limousin et Languedoc-Roussillon), l'essor des emplois tertiaires est assez net, avec un taux de croissance annuel allant de 2,98 % à 3,36 %. *(la Lettre de la Datar,* avenue Charles-Floquet, 75700 Paris, tél. : 783-61-20.)

BOITE A OUTILS

Présent et futur de l'audiovisuel

A la suite et dans l'esprit des revues *Problèmes économiques* et *Problèmes politiques et sociaux,* la Documentation française édite *Problèmes audiovisuels,* bimestriel réalisé par l'Institut national de l'audiovisuel. L'objectif de la revue est de rendre compte des mutations dans le secteur de l'information et de la communication, et des problèmes sociaux et politiques qu'elles posent au *niveau français et international.*

Le fonds documentaire de *l'INA, l'analyse quotidienne de* deux cent quatre-vingts pério*diques en cinq langues, per*mettent de réaliser la synthèse des textes *et* des *opinions* du monde de l'audiovisuel et de la communication. Chaque numéro contient le dossier d'un thème (nº 1 déjà sorti : la télématique : de nouveaux services d'informations). Chaque dossier est complété par une bibliographie et un résumé en anglais. Il comporte, *en outre,* une revue de l'actualité, une *chronologie des rencontres et* une bibliographie commentée des parutions récentes. (La Documentation française, 29, quai Voltaire, 75340 Paris ; tél. : 261-50-10.)

Les nouvelles voies du développement

Budapest, 11-14 novembre : conférence générale 1981 de l'Association européenne des instituts de recherche et de formation en matière de développement (E.A.D.I.), organisée conjointement par l'E.A.D.I. et l'Institut d'économie mondiale de l'Académie des sciences de Hongrie.

Le thème central de la conférence, « Les nouvelles voies *du développement : que* fait l'Europe ? », sera traité en *séances plénières par des per*sonnalités d'Europe et du tiers-monde. En outre, des sessions spéciales de tous les groupes de travail de l'E.A.D.I. seront organisées. (Coordonnateur de la conférence : Arne Haselbach, secrétaire exécutif E.A.D.I., Kaerntnerstrasse 2516, A-1010 Vienne, Autriche, tél. : (222) 52-16-81.)

BLOC-NOTES

Langage et cybernétique

Du 11 au 16 novembre pro*chain aura lieu, en République* fédérale d'Allemagne, une *conférence sur la cybernétique* du langage – « analyse et reproduction de la voix par ordinateur » – et les langages de programmation basés sur les langues parlées. (Gesellschaft für Pädagogik und Information, Pohlweg 52, D-4790, Paderborn (R.F.A.) ; tél. : 49 - 52-551-61877.)

TÉLÉVISION

La chasse aux images

Etonnant monde des télé-amateurs : on y chasse la mire étrangère en jouant à la loterie des ondes.

CHRISTIAN DUTEIL

L'IMAGE vascille soudain sur le petit écran. Privés de spectacle, nombre de téléspectateurs pestent, quelques-uns tripotent déjà les touches de leur poste. En vain. Une speakerine apparaît et annonce en prenant son plus beau sourire : *« Pour des raisons indépendantes de notre volonté, les conditions de transmission, aujourd'hui, sont médiocres et les émissions seront brouillées. »*

Pour les radio-TV-amateurs, c'est la fête : une mauvaise image en télévision ordinaire signifie, en revanche, une propagation exceptionnelle en DX-TV (réception à longue distance) dont il faut profiter au maximum, car elle est, en général, fugace et capricieuse. Ils se précipitent vers leurs postes multistandards et orientent les antennes pour être à l'écoute du monde.

Dans quelques années, des satellites nous transmettront les programmes de télévision de nos voisins européens. Mais, dès à présent, près d'un millier de radio-TV-amateurs français reçoivent des images en provenance de l'Europe entière et même, parfois, de l'Afrique.

Vendredi soir, au radio-club de Clamart au sigle barbare de F1 KEV (1), une trentaine de passionnés se bousculent dans un petit local prêté par l'Office municipal de la jeunesse. Au milieu des écrans, des postes multistandards, des convertisseurs et des caméras, quelques jeunes bricolent un module avec des fers à souder, tandis que Patrick Ribourg, un technicien de vingt-huit ans, et un autre responsable du club règlent les écrans et jonglent avec les prises et les fiches électriques.

« On s'agite beaucoup ce soir, car on vient d'apprendre qu'il y a une propagation exceptionnelle du côté de Bordeaux. En matière de propagation tout est possible même si on ne sait pas encore très bien comment ça marche. En fait, huit mois sur douze, il ne se passe rien de bien extraordinaire. On se contente de travailler la technique et de peaufiner des liaisons conventionnelles. Puis, soudain, on bénéficie de conditions idéales de transmission. Par exemple, hier à la maison, avec l'aide d'une simple antenne et d'un appareil multistandard, je recevais nettement l'émetteur de Moscou sur le canal 2. C'est ce qu'on appelle dans notre jargon un phénomène de propagation en bande 1 (2), déclare Patrick Ribourg.

D'octobre à mai, la concentration et le déplacement de certaines couches atmosphériques doublées d'inversions barométriques favorisent le réfléchissement des ondes en formant de gigantesques miroirs de l'espace. Les « bricoleurs du cosmos » dépassent alors les frontières et doivent tenir compte des décalages horaires. L'essentiel est de capter, la qualité de l'image est accessoire – et plutôt rare.

La DX-TV ne permet pas de capter le programme de son choix, pas même de suivre une émission jusqu'au bout. Son amateur est avant tout un chasseur d'images (issues de signaux radio-électriques), images qui, le plus souvent, se perdent dans le ciel lorsque les conditions de réflexion ne sont pas satisfaisantes. *« Cette chasse à l'image venue d'ailleurs est passionnante,* note Gérard Letrou, alias FE 1035, *car on se croirait à la loterie. C'est sporadique. Depuis Paris, j'ai capté de nombreuses corridas en Espagne mais je n'ai jamais pu assister à la mort du taureau. Et c'est parfois plus facile de prendre l'U.R.S.S. que l'Espagne ! »*

En temps normal, l'émission radio (modulation de fréquence) peut atteindre 200 à 300 kilomètres, dix fois plus lorsque les conditions de propagation sont exceptionnelles. Quant aux émissions télévisées, elles peuvent être captées jusqu'à 1 000 kilomètres, au-delà des Pyrénées par exemple. Une station de TV espagnole a ainsi signalé qu'elle avait bien reçu les images émises par le club F1 KEV de Clamart.

En réception TV longue distance, on peut aller jusqu'à 3 000 kilomètres, parfois plus si les ondes bénéficient d'un second rebond, comme dans le cas de mires reçues de Rhodésie. La difficulté consiste alors à identifier précisément ce qu'on voit sur l'écran. Alain Duchatel, « F5 DL », écrit dans *Ondes courtes informations* (3) : *« Cela peut paraître incroyable, mais le monde entier peut être reçu avec des fortunes diverses, par propagation tout à fait exceptionnelle comme ce fut le cas à la fin 1979... Les mires diffusées hors programmes permettent d'identifier rapidement les émetteurs (à quelques exceptions près). La mire Philips PM 5544, utilisée par T.D.F. et dans de nombreux pays, précise en général l'indicatif de la station ou le nom de l'émetteur TV. »*

Evidemment, les radio-TV-amateurs tentent de capter à la fois le son, l'image et la couleur. Ce qui est toujours aléatoire et de courte durée. Tout ira bien dans la meilleure des ondes possibles lorsqu'un satellite radio-amateur, lancé en collaboration avec le C.N.R.S., sera opérationnel. Les passionnés de la DX-TV attendent beaucoup du projet français baptisé « Arsène » (en clair : Ariane, Radio-amateur, Satellite pour l'Enseignement de l'Espace). Grâce au relais satellite, les liaisons intercontinentales (phoniques dans un premier temps) sont pour demain. Avec la qualité et la durée en plus.

En couleurs

En Grande-Bretagne, en Allemagne fédérale, au Japon et aux Etats-Unis, les DX-TV se comptent par centaines de milliers. La législation y est plus libérale qu'en France où la réglementation des postes et télécommunications a bloqué l'essor des radio-TV-amateurs.

Le phénomène n'existe vraiment chez nous que depuis une dizaine d'années : ils sont près d'un millier, dont quelque cinq cents réunis dans deux associations : l'Union des radio-clubs et le Réseau des émetteurs français (4). Les passionnés de DX-TV sont électroniciens, techniciens TV bien sûr, mais on trouve aussi beaucoup d'enseignants, d'étudiants et de retraités, des représentants et des infirmiers. Ces ciyoyens des ondes sont âgés de treize à soixante-dix ans.

Ainsi, Marc, « F3 YX », est employé au centre d'écoute T.D.F. près de Limours, et René Simon, ouvrier en charpente à Dunkerque. La passion de la DX-TV les a rapprochés, mais les motivations sont variées : certains cherchent avant tout la liaison lointaine, la performance ; d'autres possèdent un appareillage moins sophistiqué et jouent avec le circuit vidéo. Ils se contentent de réception à faible distance ou, par exemple, d'« envoyer » un film super-8 tourné par eux à un ami, à 30 kilomètres. On trouve aussi beaucoup d'« écouteurs » qu'on n'entend jamais, mais qui sont là, souvent solitaires, avec un petit équipement électronique et un vieux poste TV bricolé.

Enfin, quelque trente ou quarante privilégiés se parlent entre eux en direct et en couleurs. Le club F1 KEV réalise devant nous un véritable duplex avec Marc, l'un des plus anciens télé-amateurs de France qui possède une antenne de 30 mètres à Péqueuse et un émetteur de 100 watts. Les « OM » (sympathisants) en visite n'en reviennent pas. Le dialogue est clair, l'image nette permet un réglage parfait des récepteurs de contrôle. Mais Marc est volage et nous quitte dès 22 heures pour aller batifoler du côté de Bordeaux où la propagation est excellente.

Patrick, radio-TV-amateur depuis douze ans, souligne : *« Au radio-club de Clamart, il nous arrive de faire des liaisons à partir d'un véhicule... avec des moyens cent fois inférieurs aux moyens HF du Tour de France, par exemple. Et personne ne sort des grandes écoles. Mais le club ne fait pas de programmes télévisés et ne se prend pas pour la quatrième chaîne. La loi l'interdit, et nous n'en avons pas les moyens financiers ni surtout artistiques. Nos rapports avec la télé sont cordiaux. A2 et FR3 sont d'ailleurs venus nous voir et nous filmer. »*

Le radio-club de Clamart possède un matériel puissant et varié qui peut être estimé à 500 000 francs. Mille radio-amateurs se servent de ses relais qui leur permettent de communiquer parfaitement sur les fréquences proches de la TV dans un rayon de 80 à 100 kilomètres autour de la capitale. Et les visiteurs viennent nombreux les voir, parfois même de l'étranger.

Connaissance du milieu et licence de radio-amateur sont les conditions nécessaires pour prétendre devenir bricoleur des ondes. Tout prétendant à l'écoute doit faire une demande à la direction des transmissions du réseau international. Il passe alors un examen où il doit faire preuve de quelques connaissances techniques. Ensuite, l'amateur doit se procurer une antenne mobile dotée d'un moteur et un poste multistandard C.C.I.R. (normes européennes) pour capter les télévisions étrangères. Il lui en coûtera 6 000 à 7 000 francs s'il ne possède pas déjà un vieux poste et des talents d'électronicien.

Soyouz en direct

Gérard Letrou, un des pionniers, a récupéré une dizaine de vieux postes et transformé une pièce de son appartement en studio d'enregistrement. Parfois son petit laboratoire se transforme en coulisses de l'exploit, comme l'été dernier où il a assisté en direct au lancement de Soyouz-34, en même temps que des millions de téléspectateurs soviétiques. Fuyant le voisinage d'émetteurs 819 lignes, il a reçu et enregistré au magnétoscope toute l'Europe en couleurs. Il rêve d'habiter Bruxelles pour pouvoir disposer de seize chaînes. En attendant, il se contente de capter – depuis Paris – FR3 Picardie, Champagne et Normandie.

Gérard collectionne les mires de tous pays qui permettent d'authentifier sans contestation la réception à longue distance. Au début, il les photographiait. Maintenant, il les magnétoscope pendant la journée pour mieux les savourer la nuit, après la fermeture de son restaurant parisien. Collectionneur d'images, il échange beaucoup de cassettes, notamment avec le Japon. Débrouillard et bricoleur, sa passion ne le ruine pas. En ce moment, il règle un problème de « synchro » et s'arrange pour récupérer de vieilles cassettes vidéo.

Boulimique de records, il a transformé son camping-car en laboratoire d'images. *« Ma femme me laisse faire. Ainsi, avec un pylône de 7 mètres et trois antennes, j'ai pu capter lors de vacances en Corse à la fois les télévisions italienne, algérienne et espagnole. Le gros problème est de réussir à avoir son, image et couleurs en même temps. »*

Chasseurs d'images, les adeptes de la DX-TV ne veulent pas être confondus avec les amateurs radio et les cibistes. Ils sont contrôlés, savent ce qu'ils font et surtout ce qu'ils veulent. Ils réclament qu'on ne les considère plus comme des marginaux de l'écoute et que les administrations ne laminent pas les « bandes » qui leur sont allouées pour leur plaisir et leur passion. ■

(1) 4, rue Boileau, 92140 Clamart.
(2) La bande 1 de télévision s'étend de 41,25 MHz à 67,75 MHz.
(3) Edité par l'Union des radio-clubs, 71, rue Orfila, 75020 Paris.
(4) 2, square Trudaine, 75009 Paris.

ETRANGER

Les bergers basques de Californie

Pendant plus de cent ans, jusqu'en 1960, de tout jeunes Basques sont partis garder les moutons en Californie. A Saint-Jean-Pied-de-Port ou à Berkeley, les survivants ont le mal d'un pays.

ANNICK GWENAËL

ON assure du côté de Saint-Jean-de-Luz que les Basques découvrirent l'Amérique bien avant Christophe Colomb et Jacques Cartier. Le nom du cervidé des forêts canadiennes, l'orignal, ne viendrait-il pas du basque *orein* ? Il est certain en tout cas que, dès l'ouverture de la route du Nouveau Monde, les Basques furent marins sur les caravelles, puis pirates dans les Caraïbes, ou missionnaires dans les colonies espagnoles.

Au dix-neuvième siècle, ce ne furent plus quelques pionniers qui traversèrent l'Atlantique, mais des bateaux emplis d'immigrants auxquels des agences de recrutement et des compagnies de navigation avaient fait miroiter le rêve de la pampa argentine. Entre 1832 et 1891, 80 000 Basques partirent vers l'Amérique. D'abord, vers les anciennes colonies espagnoles.

Puis, quand en 1849 la nouvelle de l'or californien fit le tour du monde, les Basques commencèrent leur ruée vers l'Ouest. Les uns remontèrent le continent américain depuis Buenos-Aires ou le Mexique plus proche. Les autres quittèrent un port européen pour un long voyage vers le Pacifique.

Quelques-uns se rendirent compte que l'or ne se trouvait pas dans les placers, mais dans les immenses pâturages libres de l'Utah, du Montana, du Nevada et de Californie. Ceux-là, à la tête de troupeaux de milliers de moutons, firent fortune. Ils appelèrent de jeunes bergers basques : ils connaissaient leur endurance et leur savoir-faire.

De 1888 à 1960, ils furent des milliers à quitter les vallées de Navarre et de Basse-Navarre, qui ne pouvaient nourrir des familles trop nombreuses. Ils furent des milliers à n'avoir dès leur plus jeune âge que cela en tête : être berger en Amérique.

Mais aucun des candidats au voyage n'imaginait à quel point la vie du berger dans les grandes solitudes américaines pouvait être dure. A peine arrivés chez leurs patrons, on les habillait et on les envoyait parcourir des centaines de kilomètres sans ferme ni village au pas d'un troupeau de deux mille moutons. Seuls onze mois et demi durant, avec leur chien, leur âne, puis leur roulotte. Avec pour unique contact humain le ravitailleur qui, de dix jours en dix jours, leur apportait le pain et les produits de première nécessité. Tous ont souffert de la solitude, regretté leur Pays basque, leur famille. Mais ils ne pouvaient revenir : ils n'avaient pas l'argent du voyage. Alors ils rêvaient, faisaient des plans : ils économiseraient, achèteraient un troupeau et deviendraient patrons à leur tour. Ou ils s'enfuiraient vers la ville, San-Francisco, où ils trouveraient un travail. Ou reviendraient au pays dès qu'ils en auraient les moyens.

Massacre de jeunesse

Certains ont réalisé ces rêves ; ce sont eux que nous avons rencontrés en Californie et au Pays basque.

« Mais pour un qui s'en est tiré, combien ont disparu sans laisser de trace ? », demande le Père Gachitéguy, moine au monastère de Belloc, près de Bayonne. Dans les années 50, il est parti faire une enquête sociologique sur les Basques du Far-West. Il en est revenu avec la conviction que l'émigration des bergers était un « massacre de jeunesse ».

Dans la communauté basque de San-Francisco, puissante et unie – elle fait construire en ce moment un grand centre basque avec fronton, trinquet, bar, salle de conférences, – on préfère de loin raconter les « success stories », les réussites des enfants du pays. Il y a celle des Laxalt. Le père partit berger au tournant du siècle, acheta un hôtel à Carson-City, capitale du Nevada, donna de l'éducation à ses enfants. Son fils Paul est aujourd'hui gouverneur de l'État et conseiller du président Reagan.

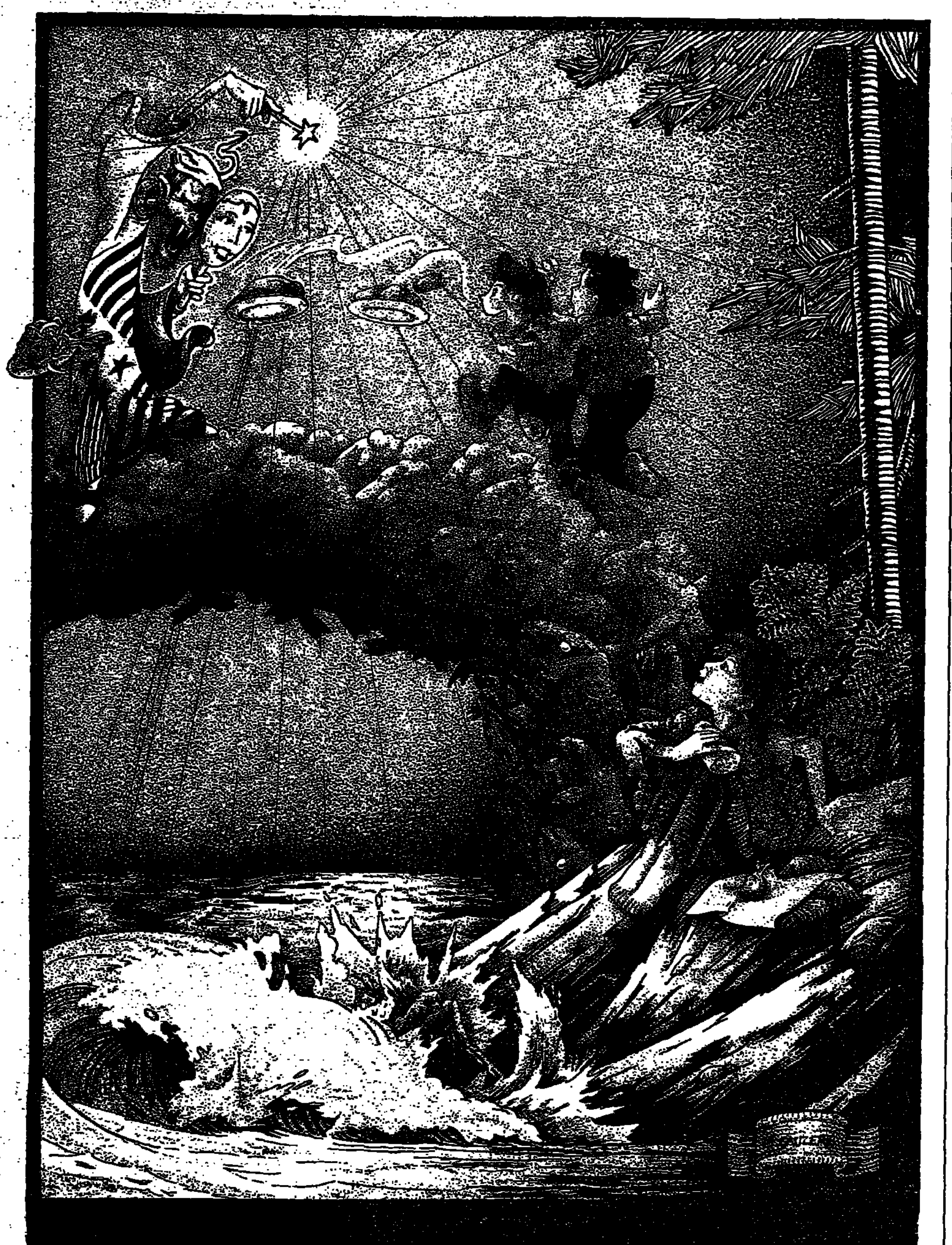
A l'étroit

Il y a celle de Jean Irribarren, parti en 1956 de son village de Banca, près de Saint-Jean-Pied-de-Port. *« C'était la coutume de partir berger,* dit-il dans le bureau de sa maison d'assurances. *Je suis resté trois ans seul dans les montagnes. Si j'avais eu l'argent du retour, je n'aurais pas hésité. Mais je prévoyais, j'étudiais. J'avais toujours un livre dans mon sac. Je n'avais pas souvent de papier, j'écrivais au dos des étiquettes de boîtes de conserve. »* Pour ne plus être berger, il décide d'aller faire son service militaire dans l'armée américaine. On l'envoie en Allemagne. Il y passe un certificat d'interprétariat. Libéré, il retourne à San-Francisco. Il veut rester dans cette ville. Parce qu'il parle des langues, il trouve un emploi de représentant dans une compagnie d'assurances. Puis, en 1975, parce qu'il vend bien, il devient l'associé de son ancien patron. Le berger s'est fait notable.

S'il reste attaché à son Pays basque, Jean Irribarren n'envisage pas d'y retourner. *« Quel travail y trouverais-je ? »* Mais il voudrait bien y construire une maison. Pour la retraite, peut-être.

Parce qu'il approchait la soixantaine, Raymond Iturruboloy est revenu au pays. Après trente-six années passées en Californie. Dont huit, au début, comme berger. *« J'en avais marre d'être berger, rien que berger, tous les jours de la vie. »* Alors, avec ses économies, il achète un troupeau, se met en association avec son frère et un





JEAN-PIERRE GAUZÈRE

Américain. Il possède son ranch. *« California, c'est un beau pays ! Pour travailler, pour faire sa vie, il n'y a rien de tel que la Californie. »* A cinquante-six ans, il se dit qu'il est temps de vivre tranquillement. Célibataire, il n'a d'autre attache en Amérique que son travail et le plaisir de la chasse. Et *« la maison natale, il n'y a pas à dire, ça attire »*. Il est venu rejoindre sa sœur dans la ferme familiale de Bidarray.

« Une fois qu'on a quitté le pays, on ne se sent bien nulle part », dit Jean-Pierre derrière le comptoir de son bar-tabac d'Uztarritz (Pyrénées-Atlantiques). *« En Californie, je ne rêvais que de revenir. Ici je trouve que tout est froid. Les jeunes préfèrent l'Amérique. Là bas, on peut s'amuser. Ici, il n'y a rien. »* Jean-Pierre a quarante ans. Il en avait dix-sept quand, un lundi de marché à Saint-Jean-Pied-de-Port, il est allé trouver M. Iriart. Monsieur Iriart, aujourd'hui décédé, était le patron de l'agence de voyages. Une agence un peu particulière puisqu'elle s'occupait de fournir des billets, mais aussi de trouver des contrats de travail avec des éleveurs de moutons américains, d'obtenir un visa d'entrée aux Etats-Unis, de mener la main-d'œuvre depuis les villages basques jusqu'aux patrons d'outre-Atlantique. Tous ceux qui sont partis entre 1945 et 1960 sont passés par Monsieur Iriart. *« Chaque lundi, ils étaient vingt, trente à lui demander de partir »*, se rappelle-t-on à Saint-Jean-Pied-de-Port. *« La plupart des jeunes n'avaient pas le certificat. Comment auraient-ils pu faire les démarches au consulat ?* commente Jean-Marie dans son restaurant de Berkeley (Californie). *Le voyage à l'époque coûtait 350 000 francs. Il en demandait 500 000. Il faisait son pognon. Mais c'était un brave gars. Il nous faisait casser la croûte dans les Landes. Et allait jusqu'à nous mettre dans l'avion. »*

Réadaptation

Marchand de main-d'œuvre, Monsieur Iriart ? Son fils nous dit que c'était là juste un moyen de vendre des billets, de faire marcher l'agence de voyages.

Dans le bar-tabac de Jean-Pierre, il y a, accroché à un mur, un seul souvenir d'Amérique : un billet d'un dollar. *« L'argent, c'est pour ça qu'on partait. On savait bien qu'on ne ferait pas fortune. Mais on pouvait réussir. »*

Après trois années passées comme berger dans l'Utah, il part en congé à San-Francisco. Bien décidé à y rester. Il y devient jardinier. Un métier dont les Basques ont la quasi-exclusivité dans la ville. *« Il n'y a pas de secret. En Amérique, comme ici, si on veut arriver, il faut travailler dur. »*

Il se marie, sa femme prend la gérance d'un *coffee shop*, ils achètent une maison, ont tout le confort. Mais vient, plus forte que tout, l'envie de retourner au pays. Pour y mener *« une vie tranquille »*. Jean-Pierre veut acheter une ferme, n'en trouve pas et achète un bar-tabac.

Aujourd'hui, trois ans après son retour, il n'est pas vraiment heureux. *« Vingt ans d'Amérique, ça change »*.

La difficulté à se réadapter au pays, tous ceux qui sont revenus en parlent. Les patrons du Bar américain de Saint-Jean-Pied-de-Port, ceux d'une station d'essence aux limites de la ville. *« Là-bas, on gagnait plus facilement sa vie. Tout est compliqué quand on revient, les autorisations à demander, l'administration. »* Et surtout : *« On a perdu l'habitude du pays. On se sent étrangers. »*

Nombreux sont les « Américains », comme on les appelle, qui, après deux ou trois ans passés au Pays basque, vendent la « villa Nevada » ou la « villa California » qu'ils venaient de faire construire. Ils retournent dans l'Ouest américain.

Henri Pardeilhan, qui, après avoir été imprimeur, agent immobilier, vient de lancer un magasin d'antiquités à San-Francisco, est de ceux-là. Il avait déjà passé vingt ans en Amérique quand, en 1968, il décida de revenir.

C'était l'époque des hippies, des émeutes sur les campus. Il ne voulait pas que ses enfants prennent de la mauvaise graine. Arrivé à Biarritz, il déchante. *« La mentalité de notre famille ne correspondait plus à la nôtre. Dans tout un tas de petits détails de la vie, il y avait un abîme entre nous. Donner un verre de lait froid aux enfants, ça ne se fait pas au Pays basque. »*... Et les affaires ne marchent pas. *« On vendait de la bijouterie fantaisie. Ça a été un fiasco. »*

Dans son restaurant de Berkeley, Jean-Marie paraît bien dans sa peau. Son établissement est prospère. Et il sait faire la part de la nostalgie basque et du plaisir de vivre en Californie. *« J'aime bien mon Pays basque, bien qu'il y pleuve tout le temps. Ici, j'aime bien le truc superficiel. Glamourous, les Américains appellent cela. J'aime ce côté-là un moment. Puis j'ai envie de retourner à la racine, à la famille, aux copains basques. »*

Jean-Marie est un peu un privilégié de l'émigration basque en Californie. Il n'a pas eu à faire le détour par les longues années de berger. Il a fait l'école hôtelière en France, a été cuistot au Crillon de Paris. Il est parti aux Etats-Unis pour apprendre la langue. Il est resté.

« Mais pour un qui a réussi, combien ont disparu ? » répète le Père Gachitéguy. *« A dire la vérité toute crue, le Basque est parti en Californie risquer sa vie dans un métier dont aucun Américain ne voulait parce qu'il était trop inhumain. Le berger, c'était un marginal, un moins que rien. »*

De son enquête très serrée, il a tiré ces chiffres : 3 % de tous les Basques partis dans l'Ouest américain ont fait fortune. 15 % se sont assurés une vie large, quoique laborieuse. Mais le Père Gachitéguy estime à 20 % le nombre de ceux qui ont disparu. Morts de maladies ou d'accidents vite mortels dans la solitude. Tués par des bêtes dans quelque montagne. Ou lors d'une de ces fréquentes bagarres qui éclataient entre bergers et cow-boys, ou entre bergers, pour un point d'eau ou un pâturage. Ou ils se sont suicidés. Quand la solitude les rendait « drôles » et que l'espoir de sortir du désert disparaissait. *« Vous savez, les Basques ressemblent aux Japonais sur ce plan »*, dit le Père Gachitéguy.

Vers 1960, les Basques cessèrent de partir vers l'Amérique. Si ce n'est pour rejoindre un parent. Le gouvernement américain venait de fermer ses frontières à l'émigration des bergers. Et une idée commençait à faire son chemin entre Saint-Jean-de-Luz et Saint-Jean-Pied-de-Port : vivre au pays. ■

REFLETS DU MONDE

LE SOIR

Boa-policier

Chacun ses méthodes d'interrogatoire. La police brésilienne sait semble-t-il mettre à profit les ressources locales. *LE SOIR* de Bruxelles reproduit *une information parue dans la* presse brésilienne, selon laquelle *« le département général des investigations spéciales de la sécurité de l'Etat de Rio-de-Janeiro utilise un serpent pour forcer les détenus à avouer leurs crimes »*.

Il est précisé que *« le reptile utilisé est un boa constrictor d'environ deux mètres de long qui, gardé dans une cage, sert à effrayer les prisonniers »*.

On apprend même que *« l'animal a déjà été utilisé par un capitaine de police, qui a été condamné à un emprisonnement préventif pour avoir eu recours à ce procédé d'intimidation »*.

LA TRIBUNE D'ALLEMAGNE

Les « verts » intéressent les publicitaires

LA TRIBUNE D'ALLEMAGNE cite un article de la *Frankfurter Neue Presse* qui constate que *« le consommateur moyen, courtisé jusqu'à présent par les stratèges du marketing, n'est plus « dans le vent ». Son rôle dans la publicité lui est disputé par un consommateur critique et « vert » (c'est-à-dire adhérent au mouvement écologique).*

» C'est en analysant les habitudes des consommateurs que les démoscopes allemands ont fait cette découverte étonnante. Ils ont constaté que les « groupes alternatifs », qualifiés de « mangeurs de grains » voici peu de temps seulement, sont maintenant devenus un groupe important auquel s'adressent de nombreuses campagnes publicitaires. (...)

» Deux facteurs sont, selon l'avis des experts, à l'origine de cette hausse du prestige social de cet ancien groupe marginal. D'une part les mass media *n'ont cessé d'attirer l'attention du public sur les dangers qui menacent notre environnement et sur les mauvais côtés de notre société orientée sur le rendement. D'autre part, le changement des mentalités tient aussi aux activités des « initiatives de citoyens » et des associations électorales « écologistes.*

» Grâce à l'effet de ces deux facteurs, constatent les experts du marché, la majorité silencieuse qui ne voudrait rien changer ni à la situation politique ou sociale ni à son propre mode de vie ne représente plus que 53 % de la population. Même dans ce groupe, la moitié des gens ne sont pas entièrement satisfaits ».

SOTZIALISTITCHESKAYA INDOUSTRIA

Rien ne vaut la « voie officielle »

Le quotidien économique soviétique *SOTZIALISTITCHESKAYA INDOUSTRIA* (Industrie socialiste) rapporte le cas assez étonnant d'un Soviétique durement puni pour avoir trop bien travaillé. Un certain M. *Lazarev a été condamné à* six ans de camp pour avoir fait construire un garage de voitures par des *« moyens illégaux »* bien que ces moyens *aient permis une économie de* 56 000 roubles (336 000 francs). Le malheureux aurait dû, *« en principe, être félicité pour avoir terminé son garage plus vite que prévu, construit 121 boxes au lieu des 105 initialement projetés, et considérablement réduit les coûts de production »*, reconnaît le journal. En fait, son tort, selon le quotidien, a été de ne pas avoir suivi la voie officielle. Il a préféré s'adresser à des *« amis haut placés »* — ingénieurs, directeurs d'usine — qui lui ont fourni dans les plus brefs délais et à bas prix tout le matériel *nécessaire à la construction* de ses boxes. M. Lazarev a reconnu avoir attribué de sa propre initiative des boxes aux amis qui lui avaient permis de travailler rapidement.

ITALIE

Le centenaire de Pinocchio

Pinocchio, le petit bonhomme de bois, a cent ans. Sa gloire posthume n'aura pas été la moins surprenante de ses aventures.

CLAUDE AMBROISE

PENDANT trois ans, les Italiens vont célébrer le *centenaire de Pinocchio* (1).

C'est à peu près cette durée qui s'écoule entre le moment où Collodi publie le premier chapitre de son récit dans un journal pour enfants de Florence (juillet 1881) et l'édition en volume. Ce polygraphe toscan (journaliste, auteur de manuels scolaires...) était né en 1826. Patriote, il avait participé aux *guerres de l'unité italienne*. Fonctionnaire, en cette même année 1881, il obtenait de prendre sa retraite. Célibataire, très attaché à sa mère, il a écrit, avec *les Aventures de Pinocchio*, un vrai livre pour enfants : un livre qu'on lit et relit avec d'autant plus de plaisir qu'on s'éloigne de sa propre enfance. Le digest de Walt Disney est à renvoyer de l'autre côté de l'Atlantique. Il faut se procurer une version authentique complète. L'idéal, c'est, bien sûr, le texte en langue originale, avec sa saveur toscane à peine vieillotte et les illustrations de Mazzanti (2).

De son vrai nom, Collodi s'appelait Lorenzini. Il avait emprunté son pseudonyme au lieu de naissance de sa mère, un village sur les collines, à une vingtaine de kilomètres de Lucques, cerné par les bois. Dans cette Toscane lumineuse, le paysage a une dimension spontanée d'école buissonnière... Le buisson, le bois, la bûche, c'est la même chose, et c'est de là que vient Pinocchio, marionnette, être de bois *qui craint le feu, engendré* par un artisan du bois. Son nom, en toscan, veut dire « pignon » (la graine du pin). *Il* y a deux arbres au moins dans la vie de Pinocchio : le grand chêne où l'ont pendu, comme à un gibet, le renard et le chat, pour lui faire cracher ses pièces d'or, et l'arbre merveilleux qui devrait pousser *dans le champ des miracles* et produire au centuple ces mêmes *pièces, conformément* à un archétype de l'imaginaire paysan.

Vagabond comme tous les enfants de rêve, *le fils de Geppetto*, porté par un gros oiseau, se retrouve au bord de la mer. La mer est l'élément de cet être de bois : il nage comme un poisson et risque de finir en friture comme un vulgaire merlan. Une autre fois, les poissons le libèrent de ce corps d'âne que lui avait valu sa longue fugue au « *pays des joujoux* ». Certes, il s'abîme dans le ventre du requin, mais pour y retrouver Geppetto qu'il sait tirer de là et ramener au rivage. Le père se sauve sur les épaules du fils, on songe à Anchise et Enée. Nous sommes au trente-sixième et dernier chapitre des *Aventures*. L'enfant de bois va devenir « *un petit garçon comme il faut* », prêt à porter, toute une vie, le poids d'un père.

Miracles

Pinocchio découvre qu'il a une dette inextinguible envers le vieux Geppetto. *Il travaille* comme une bête pour lui procurer son verre de lait quotidien et tresse le jonc pour gagner quelque argent. Il trouve encore le temps de faire des exercices de lecture et d'écriture. Comme si ça ne suffisait pas, la fée est à l'hôpital, malade et ruinée. Pinocchio est tout prêt à se dépouiller *pour elle* aussi. Heureusement, les 40 sous offerts par le bon petit cœur se transforment en 40 sequins d'or donnés par la bonne dame. Pinocchio lui-même est devenu capable de faire des miracles ; la misérable soupente de Geppetto semble désormais une demeure resplendissante. Sur la dernière gravure de Mazzanti, un jeune gommeux montre, appuyée à une chaise cossue, une marionnette inerte. Ce dernier *chapitre tue littéralement* Pinocchio, l'achève, laissant les pédagogues tout à la joie de cette transfiguration en « *petit garçon comme il faut* ».

Pourtant, le sens de cette brève existence aura été le désir *combattu* de se soustraire au renfermement, à l'école, au travail, à l'autorité, aux médecins, à la vérité *et, peut-être même*, à l'affection. Enfant du peuple, l'horizon de Pinocchio ne peut être que le travail. *Le* siècle où il est né l'a assez fait sentir dans leur corps aux fils de paysans et d'ouvriers, parfois transformés en bêtes de somme. L'école est une *pièce* dans le dispositif, Pinocchio le sait sans doute, qui troque son abécédaire contre un billet pour le théâtre où il retrouve ses frères, les marionnettes (3). La faute est inexpliable, car le pauvre Geppetto avait dû vendre sa vieille veste rapetassée comme un habit d'Arlequin, pour acheter ce livre scolaire. *Mais* ce gamin a beau être en bois, il n'est pas insensible. Il a bon cœur, *mais ne parvient pas à tenir* les promesses qu'il se sent obligé de faire. C'est bien pourquoi on parviendra à l'intégrer.

La mort hante l'enfance. Collodi, qui a traduit Perrault, le sait. *La fée* transite sans cesse entre le monde des morts et celui des vivants et abolit la coupure entre le quotidien et le merveilleux. Pinocchio, qui dialogue aussi bien avec les hommes qu'avec les animaux ou ses frères les marionnettes (il n'est pas le seul, tous ces êtres se parlent sans problèmes), suggère avec son *corps* de bois et à travers sa métamorphose, en âne d'abord, en « vrai » petit garçon ensuite, qu'il a *trois* âmes, qui *communiquent* entre elles : la végétale, l'animale et l'humaine. La géographie de l'enfant est *pleine* de pays autres, où il se perd dans l'angoisse et le bonheur. *Les Aventures* sont une vraie « histoire », mais aussi une « science de la nature » où on ne sait jamais si l'on rêve ou si l'on vit réellement.

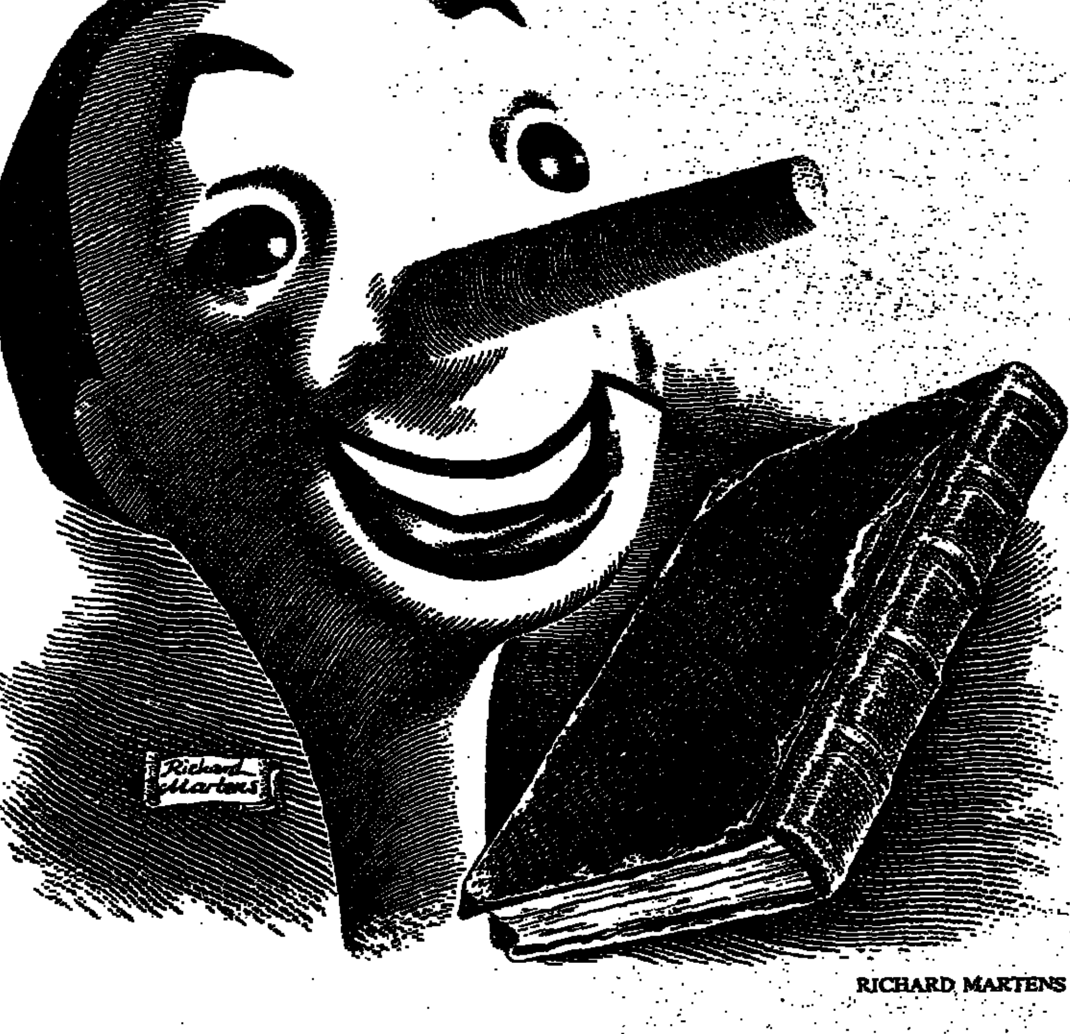
Universel

Pinocchio est un mythe universel. *Les Aventures* seraient le livre le plus répandu après la Bible. La petite marionnette *toscane a rejoint* Œdipe et l'Enfant-Jésus. On a remarqué que dans ce livre italien écrit *pour les enfants il n'est jamais* question de Dieu ni de la Madone. Le monde de Collodi est un monde laïc. Mais les démarquages du « mythe » chrétien ne manquent pas. L'écart est mince de la Madone à la fée. Un détail renforce cette interprétation : la fée est d'abord une sœur pour Pinocchio avant de devenir une *jeune mère*. Geppetto (contraction de *Giuseppetto*) travaille le bois, comme Joseph *(Giuseppe)*, le charpentier de l'Évangile. La conception de Pinocchio est, elle aussi, bien mystérieuse. Dans tout le *livre*, l'image maternelle de la fée *et* l'image paternelle de Geppetto ne se rencontrent jamais. Pinocchio, comme Jésus, comme Collodi, comme le lecteur, se refuse à être le fruit du désir d'un homme et d'une femme. Et c'est tantôt avec Geppetto, tantôt avec *la fée* qu'il se retrouve, jamais avec les deux ensemble. La fée est trop sublime, Geppetto trop misérable pour qu'ils puissent apparaître réunis, face à l'enfant qui n'en ressentirait que du malheur.

Comme tous les mythes, *comme tous les enfants*, Pinocchio est un beau sujet pour le psychanalyste professionnel ou amateur. Le lacanien dira peut-être que vendre l'abécédaire pour se payer un spectacle, c'est lâcher le symbolique pour tomber dans l'imaginaire. Le kleinien misera sur la fée, l'oralité, le gros poisson glouton croisant dans les eaux *de la seconde partie du récit*. Il y a aussi toute la thématique du double. Professeurs, historiens et pédagogues se sont emparés de l'enfant qui ne voulait pas aller à l'école. Un Français, il y a une dizaine d'années, a passé l'aimable récit toscan au crible du structuralisme. La richesse de la bibliographie (4) *fait penser à un épisode du roman* où Pinocchio se voit bombarder à coup de grammaires et de syllabaires par ses camarades de classe, sans, toutefois, que ceux-ci parviennent à l'atteindre. Reste que Collodi était un écrivain. Une enquête est en cours pour savoir ce que les auteurs d'aujourd'hui pensent de son œuvre. L'un d'eux, Giorgio Manganelli, *a publié, il y a quatre ans*, une sorte de commentaire qui est aussi une re-création (5).

La postérité de Pinocchio n'appartient pas qu'aux savants. Le narrateur avait pris son nom au village des environs de Lucques, aujourd'hui, celui-ci s'est emparé du roman et de son héros. Une grosse boutique de souvenirs s'appelle « Chez Mastro Geppetto » et l'on y vend de solides pantins de bois. Surtout, il y a le Parc (6) *vaste, dessiné et décoré* sur un programme qui reprend les grands thèmes du livre de *Collodi sous forme de sculptures* ou de mosaïques. Nous sommes en Toscane, et l'on a fait appel à de véritables artistes. Le monument à Pinocchio d'Emilio Greco est une belle sculpture, les espaces ont été dessinés par des architectes, les mosaïques de Venturino Venturi constituent une œuvre décorative originale. En mai dernier, il y a eu quatre-vingt mille visiteurs. L'Etablissement régional de Toscane organise *une fête d'ouverture du* centenaire, avec représentation d'épisodes de l'histoire de Pinocchio *et* un grand *cortège* de Pescia à Collodi (5 kilomètres).

Le chanteur-compositeur Edoardo Bennato, qui n'est ni un cuistre ni un rétro, a consacré tout un disque à une reélaboration de thèmes tirés du livre de Collodi. ■



RICHARD MARTENS

(1) Des expositions, des congrès, des concours sont prévus. 1981 : en octobre, exposition à la Biblioteca Marucelliana de Florence sur « Collodi écrivain et les *écrits de Collodi* ». *Toujours à Florence*, cet automne, congrès et exposition sur le thème : « la littérature pour les jeunes, cent ans avant *Pinocchio*, 1781-1881 », au cabinet Vieusseux. 1981, durant l'hiver, congrès sur les films et les dessins animés relatifs à Pinocchio. 1983, en été, congrès international sur « la fortune de Pinocchio dans le monde ». Représenta*tions théâtrales du Pinocchio* de Carmelo Bene.

(2) On trouve cette édition (Mazzanti est l'auteur des illustrations du premier *Pinocchio* en volume) en poche, chez Rizzoli (Milan) depuis 1949.

(3) Sur la relation entre le spectacle de marionnettes et la culture populaire, cf. la préface de Roberto Leydi au catalogue de la grande exposition milanaise de l'année dernière consacrée à la marionnette en Italie (Silvana Editoriale, Milano).

(4) La Fondazione Nazionale Carlo-Collodi, *dont le siège est à* Pescia (5 kilomètres de Collodi-Village), est présidée par M. Anzilotti, professeur à l'Université de Pise. Elle a déjà édité quatorze volumes de recherches. Gérard Genot a publié dans cette collection son *Analyse structurelle de « Pinocchio »* (épuisée). Le treizième volume est une *Bibliografia collodiana* de Luigi Volpicelli, qui va de 1883 à 1980, à laquelle on peut déjà ajouter les actes du congrès de 1980, consacré à une lecture symbolique de Pinocchio *(C'era una volta un pezzo di legno*, Emme Edizioni, Milano, 1981).

(5) *Pinocchio : un libro parallelo*, Einaudi.

(6) *Le parc est, lui aussi, géré par la* Fondazione Carlo-Collodi.

BAHREIN

La pyramide des immigrés

A Bahreïn, les immigrés sont la majorité. Ils se répartissent suivant une pyramide de tâches et de salaires qui va des Pakistanais aux Occidentaux.

OLIVIER DA LAGE

« *NOUS sommes douze travailleurs thaïlandais employés par un entrepreneur local. L'agent qui nous a recrutés à Bangkok nous avait dit que nous aurions des emplois allant de celui de charpentier à celui de laboureur pour des salaires de 190 dinars (2 660 F) à 90 dinars (1 260 F), sans compter le logement et la nourriture.*

» Mais, quand nous sommes arrivés, nous avons appris que notre salaire ne serait que de 60 dinars (840 F) par mois et que les dépenses médicales et la nourriture seraient à notre charge. Nous travaillons dix heures par jour. Nous voulons rentrer chez nous. Aidez-nous, s'il vous plaît. »

Chaque dimanche, dans l'émirat de Bahreïn, le quotidien de langue anglaise *Gulf Daily News* publie dans une rubrique exutoire des lettres de ce genre, émanant pour la plupart des immigrés asiatiques.

Liste noire

Car le Golfe aussi a ses « bougnoules ». Une main-d'œuvre bon marché, politiquement neutre — elle n'a d'ailleurs guère le choix, — dont les effectifs peuvent être comprimés ou étendus à volonté.

C'est qu'un bon génie du Golfe a *un beau jour inventé le principe* du *sponsor*. Votre richesse, c'est *votre passeport. Dans* les pays du Golfe, aucune affaire ne peut se traiter sans l'aval d'un citoyen du pays, *le sponsor*, « *garant* », qui prélève naturellement sa commission. Ce qui vaut pour l'importation de machines à laver peut bien s'appliquer à la main-d'œuvre...

Thomas, un Indien de trente-deux ans, habitait Bombay. Il y gagnait 1 000 roupies — environ 500 F — par mois. A Bahreïn, comme employé de bureau, il gagne trois fois cette somme. Sa femme et ses enfants vivent avec lui. « *Quand j'aurai économisé assez pour monter mon affaire, nous rentrerons.* » Thomas a quand même dû payer 300 dinars à son premier « garant » pour obtenir son visa *et* son permis de travail. Une pratique pourtant contraire au code du travail bahreïni. Mais que peuvent les services du ministère du travail, encombrés de plaintes du même genre, devant la puissance de certains « garants » ?

Il est vrai que tous ces « garants » ne sont pas des monstres. *Mais, pour le Philippin rencontré* à Manille par l'agent de son futur *sponsor*, comment savoir à quelle espèce appartiendra ce dernier ? Certes, en cas de mésentente, il pourra changer de travail ; mais, pour chercher un nouveau « *garant* », il lui *faudra d'abord* obtenir du premier une lettre par laquelle celui-ci l'y autorise. Une autre pratique consiste pour le « garant » à confisquer le passeport.

Avec ce *système*, le *chômage* n'existe pratiquement pas, un visa n'est pas nécessairement renouvelable, un *contrat* et un permis de travail non plus, et, au besoin, cela s'annule.

Lits sur les toits

Bahreïn a beau être le pays du Golfe dont les citoyens sont les plus instruits et les plus nombreux à travailler, son économie repose néanmoins très largement sur les expatriés. Selon les premiers résultats du recensement effectué au mois d'avril, une écrasante majorité de la population active serait composée d'étrangers : le chiffre exact n'a pas été publié, sans doute en raison de son caractère potentiellement explosif. Chaque nationalité semble avoir son domaine d'activité privilégié, ainsi que son statut social. Au bas de l'échelle, les Pakistanais. *Ils* sont *affectés* en priorité aux travaux de terrassement. Travaillant pour un salaire de 30 à 60 dinars, ils vivent à plusieurs dans une même chambre. Les plus chanceux en tout cas. Il suffit de contempler les *toits* de Manama, la capitale de l'Emirat, du haut de l'une de ces tours qui ont poussé dans les cinq dernières années, pour deviner où dorment les autres, ce sous-sous-prolétariat. Entre les antennes de télévision et les cordes à linge, lits et matelas sont disposés sur bon nombre des toits de la ville. A côté de chacun, un *poste radio-cassette, premier* achat quand s'est accumulée la paie des premiers mois.

Les Indiens occupent des emplois domestiques et de bureau. Ici encore, ségrégation : les *Indiens du Sud sont affectés aux* tâches ménagères tandis que ceux de Bombay manient la calculatrice derrière des *livres* de comptes. Pour leur part, les Sikhs enturbannés venant du Pendjab coupent le tissu au yard ou vendent des pièces détachées d'automobiles japonaises.

La discipline des Coréens

Dans les grands hôtels la musique *américaine, le sourire et* le service sont philippins. A défaut d'avoir une formation hôtelière très poussée, le personnel est vraiment peu coûteux. Difficile, pourtant, d'avoir à la fois plus docile, plus *efficace* et meilleur marché que les Coréens. Parqués dans des camps construits en parpaings *dont le seul luxe semble* être l'air conditionné, les ouvriers de Hyundai se montrent rarement en ville. Et jamais seuls, ni sans l'uniforme de la compagnie. Ce sont encore des Coréens qui sont chargés de la manutention au port et à l'*aéroport*. Petits, mais taillés en lutteurs. Les « milieux informés » susurrent que ce *sont des militaires prêtés* par la Corée du Sud dans le cadre d'accords de coopération. Le fait est que, avec le port et l'aéroport, ils sont maîtres des points névralgiques du pays.

Les forces de sécurité elles-mêmes sont composées pour l'essentiel de Yéménites, de Baloutches, d'Omanais, encadrés par des Bahreïnis eux-mêmes conseillés par des mercenaires *britanniques*.

Car il y a expatrié et expatrié. A côté de ce prolétariat vivent des immigrés de luxe. Si désormais, dans le cadre de la « bahreïnisation », la plupart des « numéros un » sont bahreïnis, nombre de « numéros deux » demeurent Britanniques, dans cet ancien protectorat de la Couronne : huit mille sujets de Sa Gracieuse Majesté résident encore dans l'Emirat. Quelque deux mille Américains et trois cents Français rivalisent dans cette compétition d'expatriés de luxe. Ils vivent pour la plupart entre eux dans des *compounds*, ces ensembles de villas jouissant d'un court de tennis *et* d'une piscine. Quant au loyer, il est bien rare que la compagnie ne le prenne *pas à sa charge*.

Parmi les étrangers résidant à Bahreïn, ce sont ces « expatriés de luxe » qui commencent à pâtir des effets de la bahreïnisation. Chaque année, des jeunes gens partent étudier à l'étranger. Et les anciens *étudiants* commencent à faire la queue sur le marché du travail qualifié. La menace qui pesait sur le Pakistanais se tourne désormais contre le cadre occidental d'une compagnie bahreïnie : un contrat peut ne pas se renouveler, un *permis* de travail aussi ! ■

هكذا من الاصل

DOSSIER

Les retraites en Europe

Avant la fin de l'année, le gouvernement socialiste doit déposer un projet de loi améliorant les retraites. En Europe, la France est loin d'avoir adopté le système le plus généreux, mais nos voisins, bousculés, eux aussi, par la crise, rognent certains avantages et doivent faire face au délicat problème du financement des assurances-vieillesse. Nos correspondants font le point pour quatre de nos partenaires européens.

Allemagne fédérale : cinq fois plus en vingt ans

Le système d'assurance-vieillesse, obligatoire dans la R.F.A., est divisé en plusieurs branches. Les ouvriers dépendent des caisses d'assurance établies dans le cadre des *Länder*, les employés des services publics et les fonctionnaires, d'une caisse d'assurance fédérale. Pour les mineurs et les cheminots, c'est également une caisse fédérale qui assure le paiement des retraites. Un système spécial existe encore pour les marins.

Ces différences sectorielles ne modifient en rien le principe général de l'assurance-vieillesse, qui est basé sur le paiement de cotisations pendant *toute* la vie active des travailleurs. A l'heure actuelle, cette cotisation s'élève à 18,5 % du salaire ou traitement brut, la moitié étant à la charge du travailleur, l'autre à celle de l'employeur.

Le niveau de la retraite dépend, dans chaque cas, d'un calcul extrêmement complexe que la plupart des intéressés ont du mal à *comprendre*. Un facteur essentiel est le total des rémunérations perçues durant la vie active. Ce montant est alors comparé à la moyenne des sommes touchées durant la *même période dans l'ensemble* de la profession. Après quoi intervient un « ballet » de coefficients qu'aucun des dépliants publiés à l'intention des retraités ne parvient à expliquer d'une façon compréhensible. Bien entendu, le montant de la retraite est en relation directe avec le nombre des années de travail et, par voie de conséquence, le montant des cotisations versées à la caisse d'assurance.

« Dynamique »

Un aspect essentiel du système des retraites dans la République fédérale est que, dès le début, on a établi le principe de la « *retraite dynamique* ». Autrement dit, les sommes versées aux retraités doivent augmenter tous les ans dans la *même proportion* que les salaires bruts des travailleurs actifs. C'est là une façon de garantir que les vieilles générations qui ont cessé le travail bénéficient, elles aussi, de la *prospérité économique* croissante. Ce principe est cependant contesté. Les prélèvements sociaux et la fiscalité de plus en plus lourde qui affectent les travailleurs laissent en effet entrevoir le moment où les retraités pourraient toucher *plus* que les personnes actives. Les choses n'en sont certes pas encore là. Il reste que, de 1957 à 1979, les revenus nets des travailleurs ont, en moyenne, augmenté de 4,5 % par an alors que ceux des retraités ont *été* multipliés par cinq.

Les difficultés financières des caisses d'assurance ont d'ailleurs contraint l'Etat à suspendre durant ces dernières années l'automatisme qui liait les retraites au niveau des salaires bruts. En 1973, par exemple, il avait fallu augmenter les retraites de *11,35 %* et en *1974* de 11,2 %. Ce rythme n'a pas pu être maintenu. En 1980 et en 1981, les retraités n'ont perçu qu'un supplément de 4 %. Pour *1982*, *on leur promet* une augmentation de 5,8 %. Beaucoup d'experts dénoncent l'« *absurdité* » d'un système qui, d'ici une dizaine d'années, garantirait aux grands-pères et aux grands-mères un revenu *supérieur à celui de leurs enfants et* petits-enfants. D'ici là, il est donc probable – sinon certain – que l'Etat sera contraint de corriger une telle anomalie en imposant de façon plus lourde les retraités qui, à l'heure actuelle, échappent pour la plupart à l'impôt sur le revenu.

Au surplus, tous les calculs très compliqués qui aboutissent à établir dans chaque cas le montant de la retraite sont encore soumis à des corrections ayant pour but de protéger ceux des travailleurs dont le « *bilan global* » n'a pas été trop satisfaisant. Ceux dont les salaires et les cotisations ont été trop bas durant leur vie active sont donc *traités comme s'ils avaient au* moins gagné 75 % du salaire moyen de tous les assurés, ce qui leur garantit une « *retraite minimale* ».

Le résultat total de ce système très complexe fait l'objet de beaucoup de contestations. Dans l'ensemble, toutefois, les spécialistes admettent que le montant d'une *retraite se situe* anjourd'hui entre les deux tiers et les trois quarts des revenus nets d'un travailleur de la même catégorie. Quant aux veuves, elles touchent 60 % de la *retraite de l'époux décédé* même si elles disposent de ressources propres. Enfin, un grand nombre d'ouvriers et d'employés disposent d'assurances complémentaires. Celles-ci néanmoins dépendent des entre*prises elles-mêmes ou de* conventions collectives négociées par les syndicats.

« Prématurées

Une de ces conventions vient de susciter de très vives controverses. Les fabricants de cigarettes viennent en effet de conclure avec les syndicats un accord très « généreux » : deux ans avant la date prévue, les *employés de cette branche pourront* continuer de toucher leur plein salaire en ne travaillant que vingt heures par semaine. S'ils renoncent complètement au travail, ils toucheront encore 75 % de leur salaire jusqu'au moment de la retraite. L'attitude patronale s'explique dans une large mesure par le fait que la fabrication de cigarettes est de *plus en plus automatisée*. Aussi d'autres entrepreneurs moins bien placés protestent-ils contre un accord qui, à leurs yeux, serait « *démagogique* ».

Il est vrai que le D.G.B. (Fédération des syndicats) n'a *pas besoin d'encouragements* pour présenter des revendications *que l'industrie considère* comme tout à fait utopiques. Pour combattre le chômage, le D.G.B. propose la retraite pour tous à l'âge de soixante ans, et cela avec une rémunération équivalant à 90 % du dernier salaire. Jusqu'ici, la retraite « *prématurée* » est possible à l'âge de *soixante-trois ans*. Les femmes et les chômeurs peuvent même prendre une telle décision à soixante ans tout en ayant le droit, afin d'augmenter leurs revenus, de travailler encore trois mois par an sans que le montant de leur retraite soit mis en cause.

Enfin, il est possible aux travailleurs de la R.F.A. de poursuivre leur activité jusqu'à *soixante-sept ans, pour améliorer* leur retraite. C'est d'ailleurs là une solution recommandée par certains experts lors du récent congrès de gérontologie tenu à Hambourg. Selon eux, les hommes et les femmes qui, à soixante-cinq ans, jouissent encore d'une bonne santé et *d'un plaisir* à leur travail ne devraient pas « *plier bagages* » car un tel renoncement à la vie active comporterait pour eux de graves dangers aussi bien psychologiques que médicaux.

JEAN WETZ.

Grande-Bretagne : l'indexation en question

Les hommes à partir de 65 ans et les femmes à partir de *60 ans* ayant payé leurs cotisations à la sécurité sociale peuvent demander une « *pension de retraite* » (« *old age pension* »). Son montant, selon les dernières indications du ministère de la sécurité sociale, est de 27,*15* livres par *semaine*, auquel il convient d'ajouter 16,30 livres pour l'épouse ou un adulte à charge, et 7,5 livres pour chaque enfant (1). Le départ en retraite n'est pas obligatoire. Les hommes peuvent continuer à travailler jusqu'à 70 ans et les femmes jusqu'à 65 ans. Celles qui continuent à travailler après avoir reçu leur pension s'exposent à des sanctions pécuniaires relativement modérées.

Les personnes âgées de 80 ans et plus ayant vécu au moins dix années dans le Royaume pendant les vingt dernières années, et dont la pension de retraite est inférieure à 16,30 livres par semaine, peuvent bénéficier d'une « *pension de vieillesse* » (« *old person's pension* ») dont le montant est de 16,30 livres pour un homme, une femme célibataire ou une veuve. Une femme mariée touche, pour sa part, 9,80 livres.

Les hommes de plus de 65 ans et les femmmes de plus de 60 ans peuvent faire la preuve, après avoir accepté un examen de leurs moyens d'existence, que leur pension est insuffisante pour vivre. Ils sont alors en droit d'obtenir une « *pension supplémentaire* » (« *supplementary pension* »), dont le montant, variable, est calculé de manière à couvrir la différence entre ce que le pensionné *reçoit* et ce *dont* il a besoin pour survivre. Il s'agit, en fait, d'une forme d'assistance qui tient compte de différents facteurs, dont le prix du logement. *Si*, après avoir payé son loyer, le revenu disponible du pensionné est inférieur à 28 livres par semaine – pour une personne, – ou à 44 livres pour un couple, l'individu pourra bénéficier de cette pension supplémentaire. Même s'il a d'antres revenus, à *condition* qu'ils soient inférieurs à 2 000 livres.

A ce système des pensions d'État, il faut ajouter le système privé des entreprises, pour lequel les salariés versent des cotisations relativement fortes. Une loi de 1976 prescrit maintenant *aux travailleurs d'adhérer* à des régimes de retraite privés, qu'ils *existent ou non* dans leur propre entreprise.

50 % du dernier salaire

Il existe en Grande-Bretagne un système voisin de celui de la « *préretraite* ». Mais le « *job release* » concerne seulement les hommes de 64 ans et les femmes de 59 ans (soit un an seulement avant l'âge officiel de la retraite) prêts à quitter volontairement l'entreprise. Ils ne peuvent en *bénéficier* que si l'employeur accepte de les remplacer par des chômeurs enregistrés. Le montant des ressources garanties est relativement avantageux : 35 livres par semaine, exemptées d'impôt, pour une personne seule, 45,50 livres par semaine pour un couple. Actuellement, le coût du « *job release* », dont *bénéficient* environ 500 000 personnes, est évalué à 129 millions de livres par an. Si l'âge requis pour cette forme de préretraite était abaissé à 60 ans pour les hommes et à 55 ans pour les femmes, il en coûterait 165 millions de livres de plus au Trésor par an. *Mais cet accroissement* serait compensé par la création de 150 000 emplois.

Il est difficile d'évaluer ce que représente en pourcentage des salaires le montant des pensions. Cela varie selon les situations particulières. Néanmoins, en additionnant la pension d'État aux retraites privées, ce montant atteint en moyenne 50 % du dernier salaire.

Les syndicats, après avoir coopéré avec le gouvernement travailliste pour la création du système de retraite, veulent aujourd'hui obtenir une augmentation générale du montant des pensions et le rétablissement des *règles déterminant* l'indexation, supprimée par le gouvernement conservateur. L'indexation *était* autrefois déterminée soit en fonction de l'indice des prix de détail, soit de celui des revenus, l'administration choisissant celui *qui était* le plus avantageux pour les pensionnés.

HENRI PIERRE.

(1) 1 livre = 10,50 francs.

Italie : un système déficitaire

L'Italie serait-elle un pays de retraités ? L'I.N.P.S., l'Institut étatique qui verse la quasi-totalité des retraites et des pensions d'invalidité, est souvent défini comme « *le plus gros redistributeur de revenus de la péninsule* » : Le nombre des pensions d'invalidité – 5 076 000 distribuées par l'I.N.P.S. – dépasse celui des retraites – 3 944 000.

Au total, près de 25 % de la population italienne sont assistés par l'I.N.P.S., dont dépendent, à l'exception des fonctionnaires, la quasi-totalité des salariés et des travailleurs indépendants italiens. Les dirigeants d'entreprise, dont le nombre *avoisine 50 000 personnes*, bénéficient, pour leur part, d'une *caisse de retraite différente*, l'I.N.D.P.A.I.L.

Depuis le 1er janvier 1981, la retraite minimum des salariés est fixée à *186 750 lires*, celles des travailleurs indépendants à 167 250 lires. Le « minimum social » assuré aux personnes âgées de plus de soixante-cinq ans est de 119 750 lires (1) ; 75 % des retraités doivent subsister avec ces sommes, que beaucoup, et en premier lieu les confédérations syndicales, jugent insuffisantes.

La retraite en Italie correspond à 80 % du salaire après trente-cinq ans de cotisations. L'employeur cotise pour 23,5 % *du salaire et l'employé pour* 7,15 %. Pour un fonctionnaire, ce *pourcentage de cotisation* n'est que de 5,6 %. Dans le régime général, *la retraite maximum* qu'il est possible de toucher est plafonnée à 18 *millions* de lires par an. Les cotisants de l'I.N.D.P.A.I.L. ne sont pas soumis à cette limite et cela explique leur refus de faire partie du régime général.

Les retraites, notamment les plus basses, sont assez bien garanties contre l'inflation. Elles bénéficient depuis 1976 d'un double système d'indexation calculé à la fois sur le coût de la vie et sur l'accroissement moyen des salaires. Les syndicats demandent néanmoins que, comme pour les salariés, le réajustement soit trimestriel et non semestriel.

L'âge de la retraite est de soixante ans pour les hommes et de cinquante-cinq ans pour les femmes. Il est possible dans certains cas de demander un prolongement de l'activité salariée *jusqu'à soixante-cinq ans*. Prendre une retraite anticipée est, en *revanche*, *assez difficile*. Après quinze ans de cotisations, on *peut bénéficier de la retraite minimum*, après vingt-cinq ans, de *50 % du salaire*, après *trente* ans, de 60 %. Mais ces sommes *ne peuvent être versées qu'une* fois atteint l'âge fixé par la loi pour la retraite. *La* préretraite n'est possible que dans de rares cas : en *situation d'invalidité* du travail ou si un salarié proche de l'âge requis est mis en *cassa d'integrazione*, caisse d'assistance mutuelle qui paie les heures de chômage partiel ou total.

On peut attendre jusqu'à un an pour toucher sa première retraite. Pour les pensions d'invalidité, ce délai peut doubler. La lenteur de l'administration de l'I.N.P.S. représente un gros problème pour les retraités italiens. Les syndicats qui, depuis 1969, *occupent vingt-deux* sièges sur quarante au conseil *d'administration* de l'I.N.P.S., expliquent ces lacunes par les *difficultés financières de cet institut*. En 1980, l'I.N.P.S. a connu un déficit de plus de 4 000 milliards de lires. Il pourrait doubler cette année. Si le secteur des travailleurs indépendants – paysans, commerçants – est traditionnellement déficitaire, notamment à cause du fait qu'il y a trois paysans retraités pour un actif, le secteur des salariés a, pour la première fois en 1980, été en perte.

MARC SEMO.

(1) Une lire = 0,47 franc.

Pays-Bas : les aléas de la retraite anticipée

Depuis la fin des années 70 une expérience de retraite anticipée a été menée aux Pays-Bas ; elle a pour but de créer des emplois, notamment pour les jeunes chômeurs.

Tous les fonctionnaires d'Etat et les agents publics, aussi bien que la *majeure partie des employés* du secteur privé (au total *cela représente quelque 80 % de* tous les salariés), peuvent bénéficier de la « Convention sur la retraite anticipée » (V.U.T.) (1). Deux ou trois ans avant d'atteindre l'âge officiel de la retraite – 65 ans, – la plupart des salariés néerlandais sont libres de quitter leur emploi, si leurs employeurs et eux-mêmes ont payé les cotisations. Ils touchent alors en moyenne 80 % de leur dernier salaire jusqu'à l'âge de 65 ans, car tous les Néerlandais ont droit à la pension d'Etat.

La V.U.T. a un caractère volontaire. Mais *il* devient de plus en plus fréquent que les employeurs obligent leurs salariés à partir dès 62 ou 63 ans.

Le but de la retraite anticipée – la création d'emplois – est toutefois loin de répondre aux attentes. Quelque 25 % seulement des emplois qui deviennent disponibles en raison de la retraite anticipée sont comblés par des chômeurs (les Pays-Bas en comptent 350.000). En effet une *majorité d'employeurs préfèrent* restreindre l'effectif du personnel par *le biais de rationalisation* ou d'arrêts d'embauche.

Cela n'empêche pas les syndicats, à l'origine de cette expérimentation, d'exiger maintenant que tous leurs membres puissent bénéficier de la retraite anticipée. 70 % du personnel dans les entreprises industrielles et 25 % des fonctionnaires font usage des possibilités que leur offre la V.U.T.

Les autorités prévoient une *réduction progressive de l'âge à* partir duquel les salariés pourront prendre leur retraite anticipée : 62 ou 63 ans en *1981*, 61 ans en 1990 et 60 ans autour de 2000.

Chaque citoyen néerlandais qui a atteint l'âge de 65 ans peut faire valoir ses droits sur la pension d'Etat, en vertu de la loi *générale sur l'assurance*-vieillesse – AOW – entrée en *vigueur* en 1957. Il s'agit en fait d'une assurance dite « *populaire* ». *Celui qui jouit d'un revenu*, salarié ou non, paie des cotisations pour l'AOW, soit 10,85 % du revenu jusqu'à un plafond de près de 49.000 florins par an (2). Tout comme d'autres prestations sociales néerlandaises, l'assurance-vieillesse, dont bénéficient plus de 1.325.000 personnes, est indexée sur le salaire minimum.

Ces derniers temps, des voix se sont élevées, dans la majorité *comme parmi l'opposition* socialiste, pour mettre fin au principe de l'indexation, les coûts du système social étant devenus exorbitants, *maintenant* que les « actifs » sont de moins en moins nombreux à l'entretenir. Mais on s'accorde généralement à dire que l'indexation de l'allocation-vieillesse ne devrait pas être remise en cause. Environ 20 % des personnes âgées aux Pays-Bas vivent uniquement des revenus de l'AOW. La majorité ont en effet des droits à une pension supplémentaire. A terme, cette dernière devrait devenir obligatoire pour tous les salariés, selon les premiers éléments d'une nouvelle législation élaborée après plus de dix an*nées d'études* par les experts patronaux et syndicaux.

RENÉ TER STEEGE.

(1) Les pourcentages et chiffres proviennent des statistiques du ministère des affaires sociales.

(2) 1.450 florins par mois pour un couple; 1.031 florins pour une *personne seule. 1 florin* = 2,16 francs.



HISTOIRE

La longue marche des canuts

La révolte des canuts lyonnais a longtemps été présentée soit comme un combat d'arrière-garde contre le progrès, soit comme un mouvement prophétique. La réalité est nettement plus complexe.

YVES LEQUIN

IL y a cent cinquante ans, l'insurrection des canuts lyonnais révélait brutalement l'ampleur de ce qui ne s'appelait pas encore la « question sociale » et les nouvelles et redoutables menaces dont elle était porteuse. La trame des faits, de novembre et décembre 1831, est simple. Au départ, une coalition d'ouvriers, illégale, bien sûr, mais banale ; *une revendication salariale*, le « tarif », qui garantissait le niveau des prix de façon ; la résistance du patronat, bientôt appuyé par les autorités, un instant hésitantes ; l'émeute, qui dérape en révolte armée et sanglante ; la victoire, éphémère, des travailleurs ; *enfin*, le recul, la liquidation des avantages un moment acquis ; la répression militaire et judiciaire. A la limite, une de ces émeutes populaires comme en avaient connu les deux siècles précédents. Et pourtant...

Pendant plus d'une semaine en effet, une populace où la *tradition ne voyait qu'ignorance et désordre* avait été capable de chasser de la ville et de tenir à distance l'État et les instruments *de son pouvoir*, et, surtout, d'y demeurer le seul maître sans se livrer au pillage et à l'incendie. L'affaire terminée — en apparence, du moins, car elle va resurgir en 1834, — c'est moins le moment de désordre qui inquiète que l'ordre nouveau qui a paru se profiler derrière lui. On sait la célèbre formule de Saint-Marc Girardin, dans le *Journal des débats* : « *...les barbares qui menacent la société ne sont point au Caucase ni dans les steppes de la Tartarie ; ils sont dans les faubourgs de nos villes manufacturières !* ». Le pouvoir n'hésite pas, face au danger. D'un régime à l'autre, il va enfermer dans un carcan de forts et de casernes la ville et la bourrer de ses soldats. Cette ville qui brille, pour reprendre la formule d'un procureur général du Second Empire, d'un « *... grand et sinistre éclat...* », parce que repaire de toutes les conspirations et matrice de toutes les perversions sociales et politiques.

D'autres, entre la peur et la compassion, partent à la découverte de ces nouveaux sauvages nés d'une mutation économique dont on n'avait pas saisi l'ampleur. De Villermé et de Blanqui (l'autre, l'académicien) à L. Reybaud et à A. Audiganne, la *visite à Lyon* fera partie de toute enquête un peu sérieuse sur la condition ouvrière. Enfin, il en est désormais à avoir les yeux fixés sur la « *ville sainte du socialisme* », comme on dira en 1848, *pour en attendre* (*en vain* d'ailleurs) le signal de la révolution. Tandis que les emblèmes et les mots d'ordre de 1831 — le drapeau noir ; la devise « *Vivre en travaillant ou mourir en combattant* » — *entrent dans la symbolique* et l'imaginaire du mouvement ouvrier, Louis Blanc et Fourier, Proudhon et Marx saluent dans les canuts les accoucheurs d'un monde nouveau ou, *plus simplement*, la première *révolte armée de cette* classe ouvrière surgie avec l'industrialisation.

La Fabrique

Ces canuts, pourtant, viennent *de loin*, et *l'industrie de la soierie n'est pas une création récente*, ni les antagonismes sociaux qui en ont résulté. Les premiers métiers avaient été montés au milieu du seizième siècle, dans le sillage de ces grands négociants dont les *horizons s'étendaient à l'Europe* tout entière et que mille liens attachaient à l'Italie, alors principal centre de production. Mais la Fabrique, telle qu'elle se présente au début du dix-neuvième siècle, *date du dix-huitième*, *marqué* par une très forte croissance qui continue sur sa lancée. Le premier recensement sérieux dénombrait déjà 18 000 métiers dans la ville à la fin des années 1780, *auxquels étaient occupées* pas moins de 30 000 personnes, sur une population globale de 140 000 environ. Le déclin qui avait suivi la crise révolutionnaire avait été rattrapé très vite. Dès 1815, on comptait 20 000 métiers battants ; il y en avait 26 000 au moment de la révolte.

L'essor s'accélère sous la Restauration, où, certaines années, la consommation de soie augmente de 10 %. Son moteur, c'est *l'exploitation et la conquête des marchés d'Amérique et d'Angleterre*, qui ravissent la première place à ceux du continent — « les Allemagnes », surtout — qui dominaient au dix-huitième siècle. Si bien que vers 1830 il y a 40 000 à 50 000 personnes employées à la soierie, *si l'on y inclut les métiers annexes, dans une ville qui* compte environ 160 000 habitants. A coup sûr, de toute l'Europe, la plus forte concentration d'ouvriers employés à la même industrie.

Cet essor n'a pas entraîné de bouleversement fondamental de l'organisation économique : la Fabrique de 1830 ressemble à celle de 1730. L'augmentation de la production ne s'est pas faite à Lyon par la création de l'usine, *mais par la prolifération des petits ateliers*, tous semblables les uns aux autres. Pas de mutation technologique majeure, en effet. La mécanique Jacquard s'est bien multipliée pendant les premières décennies du siècle, *substituant* peu à peu aux *étoffes* unies ces « façonnées » qui font la renommée mondiale de Lyon. Mais elle reste un métier à bras, accessible à tout un chacun. Et la Fabrique n'est que l'extension, dans un cadre urbain, de ces *domestic system* des industries rurales de l'Ancien Régime.

Fracture

A sa tête, des marchands-fabricants — quatre cents à cinq cents maisons, dont le nombre ne varie guère jusqu'aux années 1880, même si les hasards du commerce font sans cesse se renouveler *les hommes* et les entreprises. Ce sont eux qui *tiennent* les marchés lointains et, en fonction de la demande, passent commande aux façonniers, auxquels ils fournissent la matière première et *achètent* la pièce terminée. Puis les chefs d'atelier, possesseurs des métiers, auxquels revient la fabrication des étoffes qu'on leur a demandées. Enfin, les compagnons, qui sont leurs salariés *quand* ils ont plusieurs mécaniques, tisseurs, bien sûr, mais aussi tout un monde de dessinateurs, de *piqueurs de cartons*, de rattacheurs de fils, où enfants et femmes — les ovalistes, les dévideuses — sont particulièrement nombreux.

Comme l'a montré M. Garden, ce que l'essor du dix-septième a modifié, c'est le fonctionnement de l'organisation sociale tripartite, calquée sur celle de la production. Jusque-là, l'indifférenciation entre commerce et fabrication permettait l'échange des hommes entre chefs d'atelier et marchands, donc l'espoir (et la réalité) d'une mobilité sociale ascendante. Or, au début du dix-huitième, une série de textes consulaires la bloquent en répartissant nettement les tâches sous la pression du patriarcat négociant. *Désormais*, le chef d'atelier *ne peut plus devenir fabricant*, et, bien sûr, au début du dix-neuvième siècle, il en va de même, pour des raisons, cette fois-ci, de surface financière. *Salarié — à façon —* et entrepreneur à la fois, le maître-tisseur est rejeté du côté des compagnons, et la fracture ne fait que s'élargir par la suite.

Sans doute la Restauration *multiplie-t-elle les différences* parmi les canuts — le mot désigne à la fois les chefs d'atelier et leurs ouvriers de tous ordres — en même temps que les fabrications : ainsi les tisseurs de « façonnées » apparaissent-ils *favorisés* par rapport à ceux des étoffes « unies », de plus en plus délaissées. On décèle, ici ou là, des différences de comportement, associatif par exemple, selon la spécialité. Et l'historien américain R. Bezucha estime même que la multiplication des compagnons bloque à son tour la mobilité ascendante à l'intérieur du monde du travail en rendant plus improbable l'accès à la maîtrise, alors qu'au dix-huitième siècle la différence de condition ne s'expliquait guère que par l'âge. Fondamentalement, la fracture essentielle demeure — et s'élargit — entre marchands-fabricants, d'une part, chefs d'atelier et compagnons, de l'autre.

Car le fonctionnement même du système empêche qu'il en soit autrement, et l'apparent archaïsme de la Fabrique masque de redoutables sources d'antagonisme, au-delà de toute définition théorique. D'abord, les relations entre capital et travail y ont une forme de plus en plus impersonnelle, nonobstant les formes pseudo-artisanales des relations et les différences que les canuts de 1831 *font entre tel fabricant* et tel autre, qui tranche sur l'arrogance générale d'un patriarcat de plus en plus sûr de lui et dominateur, fortement soudé par des liens de famille et des intérêts. En effet, chaque chef d'atelier travaille pour plusieurs fabricants *à la fois, en change sans arrêt* et n'est en aucune façon attaché à l'un ou à l'autre. De même, chaque fabricant renouvelle sa main-d'œuvre de façon continue, au gré de ses intérêts ou des opportunités. Le canut se fond dans une force de travail interchangeable comme le fabricant dans un patronat sans visage. Ils se rencontrent d'ailleurs rarement. Le contact se fait désormais de plus en plus par l'intermédiaire de commis ou d'employés prompts à chicaner sur la quantité de soie employée ou à chercher sur la pièce le « crapaud » — la tache, le défaut — qui permet de ne pas la payer au prix convenu.

Ensuite, la Fabrique est un remarquable instrument pour maximiser le profit en en faisant retomber les risques — dont il est pourtant, selon les théoriciens libéraux du temps, la rémunération ! — sur la seule main-d'œuvre. Plus *que toute* autre industrie de luxe, en effet, la dépendance de la soierie à l'égard des marchés lointains l'agite de soubresauts qui font se succéder à des *phases* particulièrement *brillantes, de terribles crises* : la conjoncture économique, les guerres, les caprices de la mode... Or le fabricant supporte plutôt bien le marasme. Il lui suffit d'arrêter ses commandes, de garder sa soie en magasin (et, *éventuellement*, d'aérer sa trésorerie en la mettant en gage) en attendant la reprise. Pas de personnel inactif à licencier ou à occuper partiellement ; pas d'amortissement à subir sur un matériel à l'arrêt dont, de surcroît, on n'a pas eu à *faire* l'investissement initial puisque le métier est la propriété du chef d'atelier et que c'est sur celui-ci que retombent les charges financières, de quelque nature qu'elles soient, qu'il batte ou non ! On comprend la *longévité, jusqu'aux années 1880*, d'un tel système.

Mais la rançon, c'est *l'ampleur* et la fréquence de chômages périodiques qui peuvent jeter plus de la moitié des canuts sur le pavé, et c'est l'incertitude totale du revenu, d'*autant plus que* la prétendue détérioration du *marché* — ou la crainte qu'elle ne survienne — est prétexte fréquent à ne pas payer le prix convenu à la commande de la pièce. Le fabricant peut bien évoquer — à juste titre — les *lois de l'économie libérale* : le tisseur n'en a *pas* moins l'impression d'une tromperie permanente. C'est par milliers que les litiges sont portés, au début du dix-neuvième siècle, devant le *Conseil* des prud'hommes : tous différents *dans le détail, ils n'en* sont pas moins le signe de cet antagonisme profond d'intérêts qui explose en 1831 et en 1834.

Immigration

Car à la cohésion des marchands-fabricants correspond celle des tisseurs d'étoffe, qui n'ont rien d'un prolétariat déraciné ou d'une populace urbaine de l'Ancien Régime. Ils sont partout *dans la ville, dont la progression* démographique va continuer — 178 000 habitants en 1851, 300 000 en 1876 à l'apogée de la Fabrique, après l'absorption des faubourgs en 1852 — au rythme de l'*expansion soyeuse*. *Dès le* dix-huitième, l'ampleur des besoins en main-d'œuvre a imposé le recours à l'immigration, d'autant plus que le déficit du mouvement naturel lyonnais est fort et *constant. Nombre de canuts sont* donc des étrangers à la ville. Mais ils ne sont pas sans feu ni lieu. Au dix-neuvième comme au dix-huitième siècle, ils viennent des mêmes régions, à quelques nuances près : les monts du Lyon*nais* et du Beaujolais, mais surtout les pays du haut Rhône, le Bugey, le Jura méridional et la Savoie, encore piémontaise, et le bas Dauphiné jusqu'aux marches alpines. C'est-à-dire des zones depuis longtemps gagnées par le tissage rural, ou bien conquises au début du dix-neuvième siècle. Car la demande de la *Fabrique* est telle à partir des années 1820 qu'elle doit aller enrôler sur place la main-d'œuvre du plat pays. En 1831, 14 000 métiers battent déjà dans les campagnes, surtout sur la rive droite du Rhône, avant de gagner le Dauphiné, et en 1877, il y en aura 80 000 à 90 000 *extra muros*. Lyon et la Croix-Rousse sont donc — et seront de plus en plus — au cœur d'une nébuleuse soyeuse à l'intérieur de laquelle se font les déplacements. Les hommes et les métiers se croisent, et sans doute dans les deux sens. *La familiarité* des chemins, des lieux et des tâches est déjà un puissant facteur d'homogénéité entre les Lyonnais de souche et les autres. La concentration géographique dans l'espace *urbain* fait le reste.

En effet, les *métiers* ont depuis longtemps envahi les vieux quartiers du seizième siècle, Saint-Georges, Saint-Jean, Saint-Paul sur la rive droite de la Saône et aussi l'*ensemble* de la presqu'île. *Un moment*, ils *gagnent* Vaise, au nord, avant que les inondations ne les en chassent, et les premiers immeubles de La Guillotière copient, le long des chemins campagnards qui vont en Dauphiné, la construction de ceux des Terreaux autour des mécaniques Jacquard et de leurs servants. Mais la plus forte concentration, bien sûr, c'est la Croix-Rousse, ses pentes *méridionales* qui sont de Lyon, le plateau qui forme (jusqu'en 1852) une commune à part.

Dernier espace, enfin, du groupe, celui de la famille. Car, dans l'atelier du canut, elle s'identifie avec l'entreprise, selon les formes bien connues de ce qu'on appelle désormais, à la suite de l'historien américain F. Mendels, la « *proto-industrialisation* ». C'est souvent le mariage qui la *fonde*, et la division du travail s'y calque sur *celle* des rôles familiaux. Le père tisse, avec *éventuellement* quelques compagnons, qui peuvent être des parents ou des alliés ; la mère et les enfants préparent le fil et s'occupent des travaux annexes. Les gravures du temps *montrent l'atelier-appartement*, la hauteur des plafonds pour abriter le Jacquard, la soupente qui la coupe en deux et sous laquelle se retirent, la nuit, derrière de grands rideaux rouges, le *maître et son épouse*, *tandis* qu'enfants et compagnons dispersent leurs matelas sur le carrelage au pied des métiers. La fréquente hérédité du métier et l'homogamie professionnelle contribuent, elles aussi, à renforcer le *creuset familial*.

Aisance

Comme tous les ouvriers du dix-neuvième siècle, il est évidemment un pôle de résistance aux agressions du monde extérieur. Pourtant — ou à cause de cela — les canuts n'ont rien à voir avec les tisseurs faméliques des caves de Lille ou des ateliers de Mulhouse. Hors des périodes de crise, leur situation matérielle serait plutôt, à l'époque, enviable. Ils boivent du vin régulièrement, mangent de la viande, soignent *leur vêtement*, et les *observateurs* comme Louis Reybaud s'extasient sur leurs loisirs et ces dimanches aux « *châteaux des canuts* », sortes de cabanons champêtres à la lyonnaise. Voilà *qui tendrait bien à prouver*, comme dit l'autre, que ce n'est pas la misère qui rend révolutionnaire et qu'il faudrait peut-être aller chercher une explication du *côté* de cette « *relative déprivation* » dont parlent les auteurs anglo-saxons. Les logements sont, dans l'ensemble, sains, et, dès le dix-huitième siècle, trois canuts sur quatre sont capables de signer leur contrat de mariage, ce qui constitue au *moins une* présomption d'un niveau d'alphabétisation exceptionnel dans le petit peuple des villes.

Sans doute ne faut-il pas suivre avec trop d'enthousiasme ces témoignages qui détaillent les livres trouvés dans les ateliers. Mais beaucoup d'autres disent tout de même l'*appétence intellectuelle et la curiosité du* monde, l'échange des connaissances et la circulation des idées, à travers telle conversation rapportée par un marchand, telle gravure saisie par la police, tel incident de rue. Faut-il évoquer toute la richesse et la complexité

هكذا من الأصل

d'une culture de l'oral dont la vision du monde et le système de valeurs se laissent deviner à travers un langage spécifique, des coutumes et des pratiques que l'on a à peine commencé à répertorier et à lire ? La preuve en est dans le grand nombre de personnalités exceptionnelles parmi les chefs d'atelier capables de prendre la plume, tels ce Denis Monnet, qui conduisait la révolte, en 1786 ; ce Pierre Charvier, le leader de 1831 ; ce Joseph Benoît, auteur des *Mémoires d'un prolétaire* ; ce Sébastien Commissaire, et bien d'autres. Et *l'Echo de la Fabrique*, qui paraît dans les années 1830, est le premier journal authentiquement ouvrier. Chez tous, une réflexion sur leur travail d'ouvriers habiles, l'impression que c'est grâce à eux que tient la réputation mondiale de la Fabrique et que la noblesse du fil qu'ils tissent rejaillit sur eux. Somme toute, tout contribue à un sentiment très fort de dignité, que tout contredit dans la réalité des rapports quotidiens de la Fabrique.

Coopératives

Le conflit sort de là, et il vient du dix-huitième siècle, même s'il n'est pas question de réduire la révolte de 1831 aux agitations de l'Ancien Régime. L'exigence du « tarif », c'est le désir de voir réglementer le débat salarial, d'établir des règles fixes, pour éviter que la liberté du salarié et du travail n'affermisse la domination d'une classe sur l'autre, avec toute les conséquences dont ils font l'expérience quotidienne. La coalition de 1786 n'avait pas d'autre but. Brisée dans l'œuf, la grève s'était terminée par la pendaison de trois mineurs et le triomphe des marchands-fabricants. En 1831, c'est la même demande qui resurgit, et, en 1834 aussi, même si le conflit éclate sur la question des compétences et du fonctionnement du Conseil des prud'hommes, ainsi que l'a démontré R. Bezucha, balayant définitivement l'explication réductrice d'une émeute républicaine. Des années 1750 à la monarchie de Juillet, même si le contexte institutionnel change, la longue résistance d'une communauté réglée, dans une industrie longtemps unifiée par le même genre de travail et de production, puis le désir, plus ou moins conscient, de retrouver des codes de conduite permanents et mutuels entre les différents partenaires.

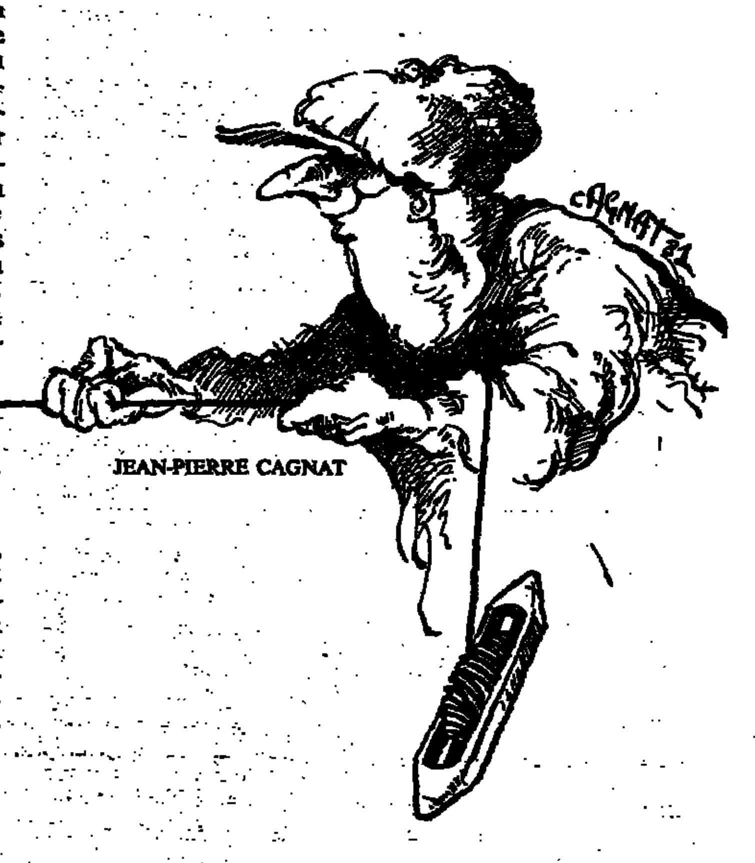
Ce langage et la vision des choses qu'il signifie ne sont pas inertes, et M. Garden a montré que dès les années 1740-1750 les canuts ont su voir les transformations de la Fabrique et reconnu le caractère inévitable de la séparation de la communauté en deux classes. Il n'empêche... Tandis que les fabricants devenaient incapables de comprendre cette langue, car vivant dans un autre système économique et moral. L'explosion armée n'est, à deux reprises, que l'exutoire d'un blocage, un mécanisme bien connu de la sociologie politique. Et non d'un complot – les hommes de Juillet, experts en la matière, pouvaient-ils, à vrai dire, raisonner autrement ? – auquel on assimile une sociabilité associative très précoce.

Car, on le sait, l'agitation qui précède l'insurrection de 1831 n'est pas informelle. La revendication a été élaborée par la réflexion et l'organisation qu'a menées cette société du Devoir mutuel, qui marque, sous la direction de Pierre Charvier, la naissance du mutuellisme et dans laquelle se reconnaissent bientôt plusieurs centaines de chefs d'atelier. Elle se renforce encore entre les deux révoltes, parallèlement à celle des ferrandiniers – du nom d'une étoffe – où se regroupent désormais les compagnons. Et l'esprit associatif survit aux dissolutions, à la surveillance, à la répression pendant toute la monarchie de Juillet. Plus que les groupuscules communistes ou républicains qui justifient aux yeux des autorités l'accusation permanente de conspiration, ce sont ces associations corporatives qui se développent et constituent sans doute l'originalité du milieu ouvrier soyeux. De fait, dès les années 1835, se créent les premières coopératives de production et de consommation, dont l'esprit fouriériste ne vient sans doute qu'après coup. En 1848, ce sera une véritable explosion, relayée à partir de 1860, après une éphémère retombée : on compte au moins neuf créations entre 1864 et 1865, et les 25 coopératives d'alimentation de 1868 sont pour la plupart d'entre elles installées à la Croix-Rousse. Même chose du côté du mutuellisme bourgeonnant et proliférant, et toujours autour de la vieille revendication du tarif.

Puis, les unes et les autres subissent la dérive générale vers la société de résistance d'où naissent, à la fin du Second Empire et dans les premiers temps de la IIIe République, les chambres syndicales. En 1870 naît, ès qualités, une Société civile de prévoyance et de renseignements pour le travail des tisseurs de la Fabrique qui rassemblerait, dès juin, plus de 25 000 ouvriers, dont 11 000 dans la ville. D'autres syndicats, aussi puissants, sont apparus dans le velours, la teinture... Et c'est la Société civile qui mène la grève de 10 000 tisseurs d'étoffes façonnées. En 1872, on estime que presque tous les ouvriers lyonnais de la Fabrique en font partie. Dissoute par le ministère de l'ordre moral en 1875, elle réapparaît presque aussitôt sous le nom de Chambre syndicale des tisseurs. Quelques grèves, mal menées, l'affaiblissent très rapidement, et elle perd une partie de ses adhérents. Mais voilà que le relais est pris par une nouvelle chambre syndicale de l'Union des tisseurs et similaires de Lyon, en 1884, qui reprend la lutte pour le « tarif », forte de ses 10 000 adhérents.

Et le 6 juin 1885, après plusieurs semaines de vaines négociations, ses militants envahissent les bureaux des fabricants et les rues de la ville, imposent la réunion d'une commission mixte où ouvriers et marchands-fabricants se mettent d'accord sur un tarif. Enfin, l'affaire se fait dans une ambiance d'agitation où d'aucuns n'hésitent pas à voir le retour à 1831, puis d'émotion collective quand on signe enfin, le 1er juillet.

Un aboutissement ? Une fin, en réalité. Car, depuis longtemps, Lyon n'est plus dans Lyon. Le nombre des ouvriers en soie n'y a plus guère progressé depuis 1840-1850, l'expansion s'est faite à la campagne, qui représente à peu près les deux tiers de la capacité productive. Surtout, la Fabrique est en train de cesser d'être la Fabrique. Depuis la très grave crise de 1877, qui a marqué l'apogée du système traditionnel, les marchands-fabricants se sont lancés dans une mutation totale qui signifie mécanisation et création des grands établissements de tissage, situés pour l'immense majorité d'entre eux loin de Lyon. Dès 1882, il n'y a plus que 16 000 métiers battants dans la ville. Il n'y en aura que 10 000 en 1900, pas 6 000 à la veille de la guerre. Quelques mois à peine après sa signature, on avait cessé d'appliquer le tarif. Les organisations syndicales ne tardent pas à mourir d'inanition car, finalement, c'est le canut qui se fait rare à Lyon. En un quart de siècle, ce sont plus des trois quarts des 50 000 à 60 000 personnes occupées au tissage à la fin des années 1870 qui se fondent, se résorbent, dans une population lyonnaise qui accélère sa croissance, mais la fonde sur d'autres activités.■



JEAN-PIERRE CAGNAT

BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE

F. Rude, *l'Insurrection lyonnaise de novembre 1831. Le mouvement ouvrier à Lyon de 1827-1832*, Paris, 1944, 2e édition, 1969.

J. Benoît, *Confessions d'un prolétaire*, présentées par M. Moissonnier, Paris, 1968.

M. Garden, *Lyon et les Lyonnais au XVIIIe siècle*, Paris, 1970.

R. Bezucha, *The Lyon Uprising of 1834. Social and political conflict in the early July Monarchy*, Cambridge, Mass., 1974.

Y. Lequin, *les Ouvriers de la région lyonnaise. 1848-1914*. 2 vol., Lyon, 1977.

IDÉOLOGIE

L'itinéraire mythologique de Georges Dumézil

En distinguant dans l'organisation des sociétés trois grandes fonctions – le travail, la guerre, le sacré – Georges Dumézil a fait faire un progrès décisif à l'étude des mythologies. Mais l'œuvre foisonnante de ce théoricien scrupuleux a fécondé les recherches de bien d'autres disciplines.

CH. DESCAMPS

HISTORIEN des religions, philologue, Georges Dumézil a bouleversé les règles de la mythologie comparée. Du Collège de France à l'Académie française, il transporte une pensée savante qui l'a mené des rives du Gange en Irlande, en passant par Rome, l'Iran ou le Caucase. Minutieux, ce solitaire a la religion des faits et c'est son refus des grandes généralisations qui lui a amené le respect de la communauté savante. Au cœur de l'œuvre gigantesque – dont *Mythe et épopée* ou *la Religion romaine archaïque* sont des sommets – une découverte : celle de l'idéologie trifonctionnelle. Toute société s'organise autour de trois grandes fonctions : le travail, la guerre, le sacré. Mais seuls certains peuples ont tiré de ces données une idéologie qui fait de ces trois fonctions une représentation du monde, une organisation des valeurs.

La quête précise de ces sources indo-européennes – que Dumézil refuse fermement d'inscrire dans la réalité sociale – a attiré vers lui quelques encombrants suiveurs du côté de la nouvelle droite. Mais il y a sans doute là une mauvaise querelle, car Dumézil nous apprend – et il le répète ici – à séparer le plan des représentations idéologiques de celui de la réalité sociale. Parcourir avec lui des centaines de mythes, c'est rencontrer les souverains sacrés et législateurs, les guerriers courageux, et les paysans producteurs de richesse ; c'est aussi se poser la question de la permanence de cette structure. Car la pensée mythique a une histoire et c'est sans doute cette *affirmation qui* a amené tant d'historiens, d'ethnologues et de linguistes à se tourner vers cette œuvre foisonnante pour y puiser des interrogations actuelles.

∴

« Lorsque dans les années 20 vous entreprenez l'exploration du domaine indo-européen, la mythologie fait une large place à Frazer et aux primitivistes qui donnent une interprétation réaliste des mythes. Comment en êtes-vous venu à vous démarquer de ces tendances ?.

– *L'intérêt pour la mythologie* m'est venu très tôt. A l'âge de six ou sept ans, j'aimais déjà les histoires des Argonautes ou les aventures d'Hercule. En classe de quatrième, j'ai lu le *Dictionnaire de la mythologie* de Bréal et j'ai découvert que l'aire couverte par la langue latine ne recouvrait qu'une petite partie du domaine indo-européen. Vers treize ans, j'ai rencontré Bréal, car, par hasard, son petit-fils était dans ma classe. Il m'a corrigé des versions sanscrites sur lesquelles je m'escrimais, lycéen à Troyes. Ensuite, en seconde à Paris, j'ai écumé les bouquinistes et j'ai découvert avec émerveillement les hymnes védiques. Je me souviens d'un conseil de Bréal : *« Apprenez avant tout parfaitement l'anglais et l'allemand ; avec cela vous pourrez déchiffrer la plupart des bibliographies. »*

– A cette époque des gens comme Emile Durkheim ou Marcel Mauss jouent un grand rôle dans le panorama intellectuel.

– Je n'ai pas rencontré Durkheim ; d'ailleurs je me méfiais un peu des gens qui publiaient les règles d'une méthode. Je préférais – et je préfère toujours – ceux qui les appliquent. D'autre part, je me méfiais des gens qui parlaient des « *primitifs* » sans avoir quitté leur cabinet. Mauss – pour qui j'ai la plus grande estime – sentait cela. Il disait qu'il n'avait malheureusement vraiment rencontré des allogènes que pendant un séjour au Maroc. Pourtant, passionné par les écoles de mon temps, un moment je me suis enflammé pour le totémisme.

– En 1924, lorsque vous écrivez votre thèse, vous êtes encore très marqué par les théories frazériennes du Rameau d'Or.

– Sans aucun doute, et dans le *Festin d'immortalité* puis dans *le Crime des Lemniennes* – cette légende où les femmes massacrent leurs maris – je suis encore prisonnier des thèses « agraristes ». J'étais à ce moment-là assez proche d'une mythologie naturaliste : cela semble tellement évident que le soleil est derrière tous les mythes....

– La faiblesse de ces interprétations, c'est qu'en plaçant le soleil, la terre ou la lune derrière chaque récit, on peut – à chaque fois – avoir raison.

– En travaillant, je me suis rendu compte que l'essentiel n'était pas là. Dans *Festin d'immortalité* j'avais mal posé les rapprochements de textes. Mais, enfin, j'avais commencé à brasser des pans entiers de la matière indo-européenne.

Rome et l'Inde

– C'est en 1938 que vous rencontrez vraiment la tripartition.

– Il m'a alors semblé évident, brusquement, que la plus vieille théologie romaine avec ses trois dieux – *Jupiter, Mars, Quirinus* – et la plus vieille théologie indienne se recoupaient et se recouvraient. C'est à partir de ce moment que je me suis intéressé à la souveraineté, à la force guerrière et à la fécondité.

– Vous mettez alors en place une recherche, une méthode, qui vont bouleverser l'analyse des mythologies. On l'appelle maintenant la nouvelle mythologie comparée.

– Chaque fois que l'on engage une recherche, on est forcé d'inventer une méthode. Je ne crois guère à la méthode si ce n'est dans le sens très vague de règles comme celles de Descartes. Il nous oblige à ne rien négliger...

– Pourtant vous dressez des tableaux de mythes et grâce à la linguistique vous essayez de construire des ensembles rigoureux.

– Le plus difficile, c'est de ne pas privilégier dans l'analyse d'un mythe les traits dont on a besoin. Mon travail en fait se ramène à une série d'explications de texte.

– Vous ne vous contentez pas de mettre ensemble des textes ; en les regroupant vous produisez un choc, de nouvelles interprétations.

– Peut-être, mais en linguistique on est devant des phénomènes très rigoureux, tout comme lorsque en mathématiques on parle d'une droite. Il n'en va pas de même devant des récits. Quand j'ai commencé ce travail, je croyais toucher le fond de l'esprit humain. Je suis aujourd'hui plus modeste et m'efforce de comprendre des textes qu'on comprenait mal. Quand on a reçu beaucoup de banderilles, on se lance dans l'arène avec un peu plus de prudence.

– A un moment vous sembliez faire une corrélation assez forte entre l'organisation sociale et l'organisation mythique. Puis, vous avez renoncé à cela, déclarant que cette corrélation n'a rien d'évident.

– *En effet, cette correspondance* n'existe pas forcément dans le temps. Une forme sociale qui a existé il y a mille ans peut continuer à commander un certain nombre de représentations aujourd'hui. On ne sait presque rien de la société indo-européenne. Elle apporte – à l'aube de l'histoire et dans de multiples domaines – l'idéologie tripartite. On peut, peut-être, en induire le fait que les indo-européens étaient organisés en castes, en fait on ne le sait même pas. A Rome, on retrouve cette tripartition, mais l'état social n'y correspond plus du tout. Chez les Ossètes du Caucase, on trouve également une société féodale qui n'est pas trifonctionnelle, même si cette idéologie continue d'exister. Il y a correspondance entre des choses qui n'évoluent pas à la même vitesse. Une idéologie peut s'étioler, peut évoluer autrement, comme le montre le système féodal des Ossètes. Quand les Byzantins parlent de Rome, ils ont lu Tite-Live, ils réinterprètent l'ancienne mythologie en la traduisant en termes de sénateur, de chevalier et de plèbe. Ils réinscrivent tout cela en état social.

– Vous employez le terme idéologie, ce terme désigne souvent des représentations fausses ; or ce n'est pas du tout dans ce sens que vous l'employez.

– *En effet, par-delà les mythes*, j'ai voulu repérer des idées directrices que j'ai appelées idéologies. Je n'emploie pas ce terme dans un sens philosophique ; pour moi ce terme est un mot général comme celui de représentation. Je ne porte pas de jugement de valeur. Quand j'étudie la mythologie indo-européenne, je m'efforce de restituer des représentations.

Iahve

– Le fait qu'il n'y ait pas de correspondance entre la mythologie et l'état social permet de lever bien des faux procès, beaucoup d'ambiguïté aussi.

– Mes descriptions ne prétendent pas être normatives. Ce que j'appelle les trois fonctions, c'est en un sens élémentaire. Il n'existe pas d'organisme individuel ou de société – dans la horde ou dans la famille – qui n'use de ces trois fonctions : le sacré, le guerrier, le producteur. Pourtant, si ces fonctions existent partout, elles ne se structurent pas partout en mythologie. En effet, pour qu'une idéologie vive, il faut qu'elle s'organise en théologie, en philosophie, en idéologie. Et on ne trouve pas la trifonctionnalité partout. Les juifs de la Bible, qui se battaient, qui produisaient et organisaient le sacré, n'exprimaient pas cela dans le système de la tripartition.

» Prenez les qualités de Iahve. Jamais vous ne trouverez un texte qui dise qu'il est à la fois sacré, puissant et nourricier. Tout existe certes, mais est séparé. On pourrait prendre bien d'autres exemples; les Chinois savent eux aussi se battre, parler des dieux et de l'économie, mais l'organisation idéologique chinoise parle plus volontiers du ciel et de la terre, de l'empereur et de tout le reste.

(Lire la suite page XIV.)

Georges Dumézil

(Suite de la page XIII.)

– Puisque nous parlons de la Chine, vous avez dit que le sinologue Marcel Granet savait extraire, avec délicatesse et respect, la substance conceptuelle de textes au premier abord insignifiants voire insipides.

– Les travaux de Granet aident sans doute à se plonger dans la structure du Ying et du Yang. En un sens, ils m'ont aidé à trouver des modèles d'analyse pour Mitra et Varuna. La Chine nous apprend beaucoup sur les correspondances. J'avais une grande admiration pour Granet, même si celui-ci n'aimait guère mes premiers essais. Et de fait, c'est Sylvain Lévi qui m'a défendu à l'Ecole pratique des hautes études.

– Vous avez aussi modifié notre intérêt pour Rome. Pendant longtemps – au nom de l'admiration pour les Grecs – on méprisait un peu ces bâtisseurs.

– Moi aussi j'ai participé de cette croyance. J'ai même essayé de faire marcher ensemble la mythologie grecque et la mythologie indienne. Pourtant les Grecs sont en dehors de tout cela.

– Ces inventeurs de la philosophie seraient-ils là aussi exceptionnels ?

– J'admire évidemment les Grecs. Il n'y a pas d'année où je ne relise *l'Iliade* et *l'Odyssée. Mais professionnellement cela ne* me sert pas beaucoup.

– Les Romains ont un panthéon ouvert à tous les dieux.

– Leurs premiers contacts avec les Etrusques les ont sans *doute beaucoup marqués.* Les Etrusques captaient les dieux de tous les côtés. Ils se sont aussi inspirés des Grecs qui sont arrivés par le sud, comme on le voit aujourd'hui dans les fouilles du Latium.

– Il y a sans doute une grande sagesse dans le fait de dire que tous les dieux sont vrais, plutôt que d'avancer : « Seul mon dieu est vrai et le vôtre ne vaut rien. »

– Dans l'Antiquité, on était beaucoup plus tolérant. Plus on avait de dieux, mieux cela valait, c'est préférable à notre culture qui a inventé l'attitude dont vous parlez. Les rois Hittites énumèrent, eux, la liste des dieux de tous les peuples qui leur sont soumis. C'est le fanatisme monothéiste qui a refusé tout cela. Alexandre était très accueillant. Les Romains ont repris cette attitude dans la mesure du possible. Mais, heureusement pour mon étude, quelques dieux ont résisté, ce qui nous laisse quelques morceaux de mythologie authentiquement romaine. Ainsi, un personnage comme Carmenta, qui avait le don de prophétie, ne trouvait pas de correspondant en grec.

Les Angles et les Saxons

– Pourtant si les Grecs n'ont pas de mythologie trifonctionnelle, Platon, qui à bien des égards est une exception par rapport au monde dans lequel il vit, *ne propose-t-il pas dans la* *République* une organisation tripartite ?

– La mythologie grecque est encore assez mal nettoyée, malgré des travaux remarquables. A Athènes, où la *tripartition* a disparu, on trouve pourtant les trois archontes. Il y a là une foule de problèmes...

– Ensuite la tripartition va disparaître pendant plusieurs siècles de notre culture. Pourtant elle subsiste en Irlande, chez les Celtes...

– Les Celtes sont des Indo-Européens, avec une division sociale moins nette que chez les Indiens. Ainsi, chez eux, on peut devenir druide sans être fils de druide. Mais la tripartition des fonctions est nette. Et les Saxons avaient, eux aussi, gardé quelque chose de cela.

– Pourtant la tripartition, qui disparaît une dizaine de siècles, va renaître. Et c'est une extraordinaire enigme historique et philosophique de la voir revenir ensemencer notre Moyen Age.

– Cette question passionnante reste ouverte. L'origine des trois ordres – pour parler comme Duby – reste énigmatique. On a besoin de documents. Le mérite de Duby, c'est de retrouver des textes qui – au milieu du neuvième siècle – énoncent les trois ordres. Il en montre l'épanouissement cela au douzième siècle, mais tout existait antérieurement. D'où cela vient-il ? D'Isidore de Séville ? Nous ne savons pas exactement. Mais je pense qu'Alcuin a eu une influence. On peut en tout cas faire l'hypothèse que se combine l'influence des Angles et des Saxons. Mais je ne crois pas beaucoup à la reviviscence de quelque chose qui se serait endormi et qui aurait résurgi.

– Vous avez aussi, et c'est un aspect de votre œuvre beaucoup moins connu, travaillé sur les Ossètes, ces peuples du Caucase.

– J'ai découvert cela par chance, Je suis très fier d'avoir sauvé une langue qui mourait, l'oubykh. Pour ma thèse, j'ai travaillé *à Istanbul, et il m'était* difficile de rester sur le terreau indo-européen. Je me suis donc intéressé aux langues du Caucase. En 1926, j'ai vu la première exposition consacrée aux peuples non russes de l'Union soviétique. J'ai été piqué par les légendes ossètes traduites en russe. Une fois le lièvre débusqué, je suis rentré en Turquie, où j'ai rencontré des savants ossètes. Sur le terrain, j'ai rencontré les derniers descendants de ces peuples. Travailler sur une langue et sur des traditions, c'était retrouver une culture, c'était aussi permettre d'aider à la constitution de grammaires comparées. Quand on veut faire des comparaisons, il faut au moins un troisième terme, un arbitre.

– Vous êtes – avec Lévi-Strauss qui vous a reçu à l'Académie française – quelqu'un à qui l'on a souvent accolé le concept de structure. Vous dites pourtant que vous préférez le terme de « structuré » à celui de structure.

– Je n'ai jamais aimé les regroupements de concepts. Bien sûr, les parties n'expliquent pas l'ensemble et pourtant la considération de l'ensemble est nécessaire. Quant au sens philosophique du terme structuralisme, je m'en déprends. Ainsi on ne trouve pas les trois fonctions partout, même si on peut en trouver des traces chez les Pueblos ou chez certains Africains. Ce qui m'intéresse, ce sont les structurations précises de la trifonctionnalité. *Je ne tire de là aucun terme* de puissance, ni même de valeur. Je constate que les Indo-Européens ont balayé l'Europe, mais sans doute parce que leurs fonctions guerrières possédaient les tanks de l'époque les plus efficaces. C'est un accident de civilisation dont il ne faut pas tirer une supériorité intellectuelle. La Grèce, qui n'est pas organisée selon le modèle indo-européen, a réalisé le miracle que vous savez.

– Une dernière question un peu brutale. Hitler n'a-t-il pas gâché les études indo-européennes en s'occupant, aussi horriblement et aussi faussement, des Indo-Européens ?

– Bien sûr, et il y a encore des gens qui confondent aryen – qui veut dire indo-iranien – et indo-européen. En fait, il faut se montrer serein, essayer de ne pas faire de racisme à l'envers en niant le fait indo-européen. Vous savez, il y aurait une certaine mauvaise foi à traiter Bréal, Sylvain Lévi ou Benveniste d'antisémites. Etudier des Indo-Européens, ce n'est pas prétendre leur décerner une quelconque supériorité. » ■

Sinistrose

(Suite de la page XVI.)

Toujours pas un mot dans le bistrot. Même pas le *zzzzzzzz* d'une mouche pour dégeler l'atmosphère.

Dehors, la pluie tombait plus drue, *plus grise.* De grandes mares s'étalaient sur l'asphalte.

Il sortit de sa poche sa boîte métallique pleine de tabac, son rouleau de job, et sans se presser – il arrivait toujours trop tôt *dans les villes – il s'en roula* une.

Ensuite, ma foi, que faire ? Bientôt, la nuit tomberait. Il vit ça à travers les vitres crasseuses. Les nuages, bas et assombris par la flotte, s'affalaient devant une nuée opaque qui, déjà, les bousculait : la nuit.

Il jeta une pièce sur le comptoir. Enfin un bruit dans la salle. Un tintement triste, sec. Comme un os qui rebondirait sur le dallage moisi d'un mausolée, au Panthéon, chez les pharaons ou ailleurs.

Il sortit.

IL se mit à marcher dans la ville. Vadrouille lugubre. Confusément, il cherchait une sortie. Foutre le camp. Il alla de la place Thiers au boulevard du Général-Cavaignac, zona autour du square du Général-Nivelle, revint cours Morny en passant par les allées Joseph-Fouché, sans oublier le crochet par le rond-point Paul-Abadie. Rien que des noms déprimants, *pour ces voies. Des blases qui* allaient à la ville comme des gants. Rue des Alouettes, des Pinsons, des Coquelicots, des Prairies, des Jongleurs, des Pompiers. Y avait pas de ça ici. On ne rigole plus depuis longtemps, en nos murs. Les maisons étaient déjà bouclées comme des stations du Métropolitain à 1 h. 1. Persiennes closes. Verrous poussés. Il n'était pourtant que 6 heures du soir. Parqués dans leurs cavernes – sans dessins représentant des rennes sur les murs – on est quand même plus sérieux que des hommes préhistoriques – devant leur assiette pleine de fricbti-grande surface, entre la 22 long rifle et la téloche allumée, les morts de la ville commençaient à trembler. La ville était truffée de pièges : portes blindées avec les signaux d'alarme, les bons vieux tessons de bouteille sur les murs, les pancartes *« chiens méchants »* aux grilles.

Ça durait depuis trop longtemps.

Ils attendaient.

Les gens faisaient grise mine à cause de *tous ces frais* qu'ils avaient faits pour se défendre : les sonneries d'alerte (reliées à la gendarmerie pour les moins fauchés), les cartouches, les flingues, les klebs achetés au chenil sécurité (pas par amour des bêtes, le plus souvent, mais pour moins salir le futal, Bonux peut pas être partout), tous les gadgets antivoyous...

Alors, Houssiot, écœuré et apitoyé, se dévoua.

Il savait que s'il ne *faisait* pas un geste – juste un petit geste – il lui faudrait perdre quinze jours de sa vie dans le nid à cloportes qu'était cette bourgade. Il savait qu'il ne s'y passerait rien.

Les majorités silencieuses voulaient amortir leur budget-trouille.

Revenant vers la gare, Houssiot aperçut un type qui prenait le frais. Un quidam – sans *doute l'original de la ville* – que le feuilleton-téloche n'intéressait pas.

Il se baladait dehors, comme ça, dans la nuit naissante...

Houssiot posa sa valoche au pied d'un arbre. Sortit son 44 Magnum...

Il enjamba le macabe, puis alla attendre son train.

Comme ça, ils auraient peur pour quelque chose. ■

PIERRE SINIAC est l'auteur d'environ vingt-cinq romans policiers. La majeure partie d'entre eux sont parus dans la Série noire dont *les Morfalous* et le cycle des aventures de *Luj Inferman et la Cloducque.* Sortiront cet automne : *Un assassin ça va ça vient* (Engrenage) et *Femmes blafardes* (Fayard/Noir). Il a obtenu le Grand Prix de la littérature policière en 1981 pour trois livres : deux recueils de nouvelles, *l'Unijambiste de la cote 284* et *Reflets changeants sur mare de sang* (Série noire) et un roman *Aime le Maudit* (Engrenage).

LANGAGE

Perles en tous genres

JACQUES CELLARD

L'HISTOIRE des mots pose parfois de sérieux problèmes au chercheur. Mais ce n'est rien à côté de celle des locutions, et souvent des plus familières. Annonçons la couleur : il va s'agir d'enfiler des perles, ou plutôt de ne pas en enfiler, c'est-à-dire de ne pas nous égarer en bagatelles inutiles.

Première étape, il me semble : recenser ce qu'en ont dit les dictionnaires pour bien fixer le sens de l'expression ; sans perdre de vue cependant que ces dictionnaires, auxquels il arrive de se recopier, ne dispensent jamais de l'expérience personnelle de la langue.

Dans le cas présent, ils reprennent tous à peu de choses près la définition donnée par Furetière en (ça ne nous rajeunit pas) 1690 : *« On dit proverbialement qu'on n'est pas venu pour enfiler des perles pour dire qu'on n'est pas venu pour ne rien faire, ou pour faire peu de choses. »* L'Académie (1842 puis 1878) précise avec grâce : *« Pour nous amuser à des bagatelles, pour perdre notre temps à des choses frivoles, inutiles ; il faut nous occuper sérieusement. »*

Littré y ajoute l'idée que celui qu'on soupçonne de *« ne pas être là pour enfiler des perles »*, a en réalité quelque autre motif caché d'y être. Les modernes, Larousse et Robert, parlent de *« sottises »*, de *« choses insignifiantes »*, de *« futiles besognes »* ; ce qui ne fait que gloser Furetière et l'Académie. Le *Trésor de la langue française* a la main malheureuse. Il définit *« enfiler des perles »* par *« n'être d'aucune utilité »*. D'où il s'ensuit que : « Ce meu*ble n'est d'aucune utilité »* peut se traduire en français familier par : « Ce meuble enfile des perles. »

Retenons en tout cas l'accord, sinon le consensus, sur le sens et sur l'emploi le plus souvent négatif de l'expression, dont la forme « canonique » est : Je ne suis pas ici (nous ne sommes pas ici, on n'est pas ici) pour enfiler des perles. D'explication, peu ou point dans les dictionnaires de ma connaissance. Et pourtant !

Deuxième étape : *la* date. Les dictionnaires s'accordent encore pour parler de l'an 1648 ; ce qui signifie simplement, rappelons-le, une date de « premier texte ». Le *Dictionnaire des locutions et expressions figurées*, d'A. Rey et S. Chantreau (Usuels du Robert) mentionne même un texte de Rabelais, donc du milieu du seizième siècle. Le texte de 1648, lui, et de Scarron, l'époux royalement cocu de Mme de Maintenon, associe l'idée d'enfiler des perles à celle d'aller à la chasse aux merles ; c'est-à-dire de ne rien faire d'utile. L'expression est en tout cas d'une ancienneté assez surprenante.

Un métier d'art

Troisième étape : confronter le sens propre de l'expression et son sens figuré. « Enfiler des perles », au sens propre, technique, ce n'est certes pas « se livrer à une futile besogne », encore moins « ne rien faire ». C'est un métier d'art, qui demande (ou demandait) beaucoup d'habileté, de minutie, de propreté et une scrupuleuse honnêteté.

Un travail de confiance, en somme, et qui paraît avoir toujours été bien payé. Les perles naturelles, venues de Ceylan, marchandise de prix, ne circu*laient certainement pas dans le* commun peuple pour y être enfilées.

Bref, de quelque côté que l'on tourne la chose, on ne comprend pas ce que viennent faire ici ces perles. A moins... à moins qu'il ne s'agisse des « perles » d'un chapelet. A partir de cette supposition, deux explications sont possibles : les chapelets étaient dans ces temps anciens des objets de grande consommation, et leur en*filage un travail bête et mal payé.* Ce n'est pas convaincant, pour bien des raisons.

Abordons l'autre explication. « Enfiler des perles » pourrait avoir été un équivalent de « dire son chapelet ». C'est un geste qui fut familier à nos aïeules et qui l'est encore à bien des hommes et bien des femmes du monde musulman. Or « dire son chapelet » est une occupation agréable au Seigneur, certes, et très louable, mais qui n'est pas de saison quand on a par ailleurs des tâches urgentes à accomplir.

Et enfiler des perles, ce n'est pas tant, du moins à l'origine, ne rien faire d'utile. C'est plutôt, conformément à l'un des sens les plus anciens du verbe, se livrer à un bavardage fait de petites histoires enfilées bout à bout. Dire à quelqu'un qu'il n'est pas là pour enfiler des perles, c'est lui signifier qu'il cesse de « dire son chapelet » (n'oublions pas qu'on parle aussi d'un chapelet de jérémiades), et qu'il se mette au travail, qu'il passe aux actes.

Furetière vient ici à notre secours en mentionnant qu' *« on a appelé quelquefois les* perles *rondes* (N.B., les vraies) *des* Ave Maria, *parce qu'elles s'enfilent »*. Un mot d'ailleurs fait très bien la jonction entre les perles enfilées et les grains de chapelet : c'est *patenôtres.* A l'origine, ce *sont des « Notre Père » que l'on* récite à la suite, en chapelet, comme on le fera plus tard pour les *Ave Maria.* Puis, et jusqu'à une époque récente, ce sont aussi *« de vaines paroles sans cesse répétées »*, écrit l'anticlérical Littré.

Mais, par une opération banale de langage, *patenôtres* en vient de bonne heure à désigner les grains eux-mêmes. Le *Livre des métiers,* du XIIIe siècle, déjà ! décrète que *« nul ne peut ni ne doit enfiler nulles patenôtres si elles ne sont rondes et bien formées »*.

La boucle paraît donc bouclée. Il y a une occupation honorable et utile : enfiler des patenôtres de bois ou de corail pour en faire des chapelets. Et une occupation que l'on peut en effet juger oiseuse en certaines occasions : enfiler des patenôtres-prières, alors qu'il faudrait agir. Un beau jour, les « perles » ont remplacé les patenôtres dans ces deux fonctions : c'est à la Renaissance, époque à la fois moins pieuse et plus éprise de luxe que l'était le Moyen Age. Le travail d'enfilage était le même, qu'il s'agît de chapelets (et certains étaient des bijoux) ou de colliers. Et sans doute « enfiler des perles » et le double sens jouait d'autant mieux avec « enfiler des perles » que l'expression avait, a encore, un goût de « bagatelle » fort piquant.

Telle est, vaille que vaille, ma petite histoire langagière ! ■

CONTE FROID

Le don

Le chien qu'il avait recueilli était laid, mais il tenait à lui plus qu'à la prunelle de ses yeux. Avec de bonnes raisons : la veille des courses, son chien, en trois séries d'aboiements, lui donnait le tiercé dans l'ordre.

JACQUES STERNBERG.

هكذا من الأصل

SCIENCES

La lingua franca

PAUL CARO

On a fait beaucoup de bruit sur l'usage du français dans la science (1). Le fond de la question peut être l'objet d'un long débat. Quelques statistiques nouvellement parues (2) sur les articles publiés dans le domaine des sciences physico-chimiques peuvent être utilement versées au dossier.

L'analyse statistique porte sur les résumés publiés par le célèbre *Chemical Abstracts*, la bible des chercheurs, qui paraît chaque semaine sous forme d'énormes volumes de près de 800 pages grand format. Ils reproduisent, en anglais, les résumés des articles parus dans la « littérature » scientifique mondiale : revues (12 728 en 1980), brevets (61 998 en 1980), rapports, livres, etc. Comme les rubriques sont très diversifiées, le domaine couvert va de la physique à la biologie. C'est donc une bonne représentation de la « science » en générale, quelque peu tronquée cependant du côté de la physique théorique et nucléaire, de l'électronique et de la médecine.

En 1980, 475 389 résumés d'articles et de brevets ont été publiés. La « production » littéraire de la science augmente actuellement de 5 % par an (8 % de 1950 à 1970). Depuis 1907, les chercheurs ont publié plus de neuf millions de documents scientifiques ! La répartition géographique de l'*origine* des travaux — c'est-à-dire par référence au pays où la recherche a été effectuée, et non par référence à la nationalité de la revue qui publie le travail — est la suivante, par ordre d'importance pour 146 pays en 1980 : Etats-Unis, 26,2 % ; U.R.S.S., 19 % ; Japon, 10,4 % ; les deux Allemagnes ensemble, 7 % ; Grande-Bretagne, 5,9 % ; France, 4,2 %. Suivent l'Inde, le Canada, l'Italie, la Pologne, la Tchécoslovaquie, etc. En 1956, l'ordre était le même, mais les pourcentages différents : Etats-Unis, 28,4 % ; U.R.S.S., 13,5 % ; Japon, 10,4 % ; les deux Allemagnes, 8,4 % ; Grande-Bretagne, 7,5 % ; France, 6 %. L'U.R.S.S. est passée par un maximum en 1975 avec une part de 24,6 %, alors presque égale à celle de l'Amérique ; la décroissance régulière observée depuis est difficile à expliquer. La part de la France est stable depuis 1965, mais le Japon a connu un creux (7 %) de 1960 à 1975. Le récent boom japonais dans la science et la technologie se traduit par une spectaculaire progression du nombre d'articles publiés depuis quelques années. La Chine, de son côté, contribue actuellement pour 0,7 % de la littérature scientifique mondiale, au lieu de 0,1 % en 1975. Parmi les autres indices de l'activité économique qu'apportent ces statistiques, on note que le Japon a produit en 1980 43,4 % des brevets analysés (40,4 % en 1975), l'Allemagne 12,1 % (20,3 % en 1975), les États-Unis 11,3 %, l'U.R.S.S. 9,7 %, la Grande-Bretagne 4,9 % (3,3 % en 1975), la France seulement 1,7 %, alors qu'elle représentait 4 % en 1975 !

Il y a donc une chute spectaculaire des dépôts de brevets d'origine française depuis cinq ou six ans, ce qui est très surprenant, puisque tout un système a été mis en place (l'ANVAR) justement pour aider et défendre les inventeurs français publics et privés. Il est vrai qu'une variation analogue s'observe pour l'Allemagne, et que les documents analysés se rapportent surtout au secteur chimie, fortement éprouvé par la crise. Si cela est, celle-ci semble toucher sérieusement la capacité innovatrice, sauf, curieusement, en Grande-Bretagne.

L'anglais en tête

Le morceau de choix est naturellement le classement des documents par langues. En 1980, l'anglais vient en tête : 64,7 % ! Ce qui est proprement exorbitant, puisque, en 1961, il représentait « seulement » 43,3 % ! De plus, l'anglais progresse, et vite : (59,7 % en 1975). Ensuite vient le russe : 17,8 %, comme en 1961, après un maximum de 23,3 % en 1975. Puis le japonais : 5,2 %, en augmentation rapide (3 % en 1975) ; l'allemand : 4 %, en déclin total (12,3 % en 1961) ; le français : 2 %, son recul s'accélère (3 % en 1975, 5,2 % en 1961). Ferment la marche le polonais 1,1 % et l'italien 0,8 % (2,4 % en 1961). Les autres langues représentent, ensemble, 4,4 %. De la comparaison entre les langues utilisées et le pays d'origine des articles, on en déduit aisément que 57 % des travaux allemands sont publiés en allemand, le reste sans doute en anglais, et que seulement 47 % des travaux effectués en France sont publiés en français, le reste l'étant très probablement en anglais. De même, 66 % des travaux italiens sont publiés en anglais. En 1960, le nombre d'articles publiés en allemand dépassait largement le nombre d'articles d'origine allemande, et le nombre d'articles écrits en français représentait 90 % du nombre des travaux effectués en France, mais, déjà, l'Italie publiait 40 % de ses recherches dans une langue étrangère.

Ces quelques chiffres montrent l'ampleur du transfert linguistique dans la science. La polarisation sur une langue commune, l'anglais, est un phénomène général, récent, et pas spécifiquement français. C'est un fait expérimental international dont les causes sont multiples.

Or les faits sont têtus. ■

(1) *Le Monde* 27 mai et du 8 juillet 1981.

(2) *Chemical and Engineering News* du 1er juin 1981.

ACTUELLES

Pour la décentralisation

« L'inconcevable prétention d'embrasser dans les bureaux d'un ministère jusqu'aux moindres détails d'une administration répandue sur un vaste territoire, et de diriger les plus futiles opérations de tous les fonctionnaires avec la même précision que les affaires les plus importantes, a progressivement multiplié les contrôles, les écritures, et par conséquent le nombre des employés. Les frais qui en résultent pour le Trésor, la perte de temps et les embarras que tout cela cause aux citoyens, présentent une somme d'inconvénients tout à fait hors de proportion avec les minimes avantages de toutes ces formes, soi-disant protectrices. [...]

» N'est-il pas évident que la nation ferait une double économie de temps et d'argent, par la suppression de tous ces contrôles sans efficacité véritable, inutiles avec des administrateurs honnêtes et qui, avec des fripons, inspirent une sécurité trompeuse ? De ces paperasses qui encombrent les malles-poste pour aller s'ensevelir ensuite dans les archives des ministères ?

» Les principes de la réforme à cet égard sont simples et frappent, au premier examen, tout homme non prévenu qui veut se donner la peine d'y réfléchir. »

C'est là un résumé des idées, en la matière, de Thomas Jefferson, troisième président des Etats-Unis (1801-1809), résumé mis en tête d'une édition française de ses *Mélanges politiques et philosophiques*, Paris, 1833.

JEAN GUICHARD-MEILI.

POESIE

Jean-Pierre VERHEGGEN

Jean-Pierre Verheggen vit dans la province de Namur, en Belgique. Animateur de radio il a publié notamment *la Grande Mitraque* (Fagne), *le Degré Zorro de l'écriture* et *Divan le Terrible* (Bourgois). En 1981, on a pu lire *Vie et mort pornographique de Mme Mao*, chez P.O.L. Hachette. Il a collaboré aux revues *T.X.T.*, *Dirty*, *le Bout des Bordes*, *Art-Press*...

Le Naufrage du Litanique

C'est la Bande à Canot !
C'est celui qu'a une blessure près de son cerveau !
C'est mon homme !
C'est Algue Capone !
C'est l'Commandant Couteau entre les dents !
C'est la Faust à personne !
C'est Rectummy Tuller, l'infâmant !
C'est Lapin (deux couverts) des haricots !
C'est le bruit de mes entrailles !
C'est eux !
C'est Madame Bruiterfly !
C'est pareil !
C'est l'Beau Danusse Bleu !
C'est la Marée qu'était trop belle !
C'est Buffalo Bielle !
C'est Océandrillon !
C'est elle ! C'est Mimi Ropinson Crusoé !
C'est patraque ! C'est raté !
C'est les Sirènes qui font encore un mauvais jeu de mots [pompiers !
C'est les masses !
C'est le Capitaine Tracasse !
C'est le floushhh furax !
C'est Harpon Marx Brother !
C'est ma sœur qu'a cassé le marxisme à vapeur !
C'est le pied ! C'est le cri du cœur !
C'est mes souliers !
C'est ma jambe qui m'gêne !
C'est les enfants du Capitaine Grantgrène !
C'est Helza Jogging !
C'est pour me faire marcher !
C'est l'Enlèvement des Sardines !
C'est le P'tit Nave qui n'avait ja-ja-jamais navigué !
C'est la purée de Moi !
C'est quand il me tient dans ses bras, qu'il me parle [tout bas !
C'est Régate Kautzky, la femme du renégat !
C'est Noir Cacadou, le danseur chic chocolat !
C'est l'distributeur automatique de guano !
C'est l'tiperary piano !
C'est stranger in the nacre !
C'est les zhuîtres géantes 5 zéros !
C'est l'coma qui fait come back !
C'est Tzarathoustra !
C'est l'Démongeaison d'midi !
C'est Mac Mahon s'exclamant : que n'eau ! que n'eau !
C'est Porno ! C'est Permis !
C'est l'Canal de Parano !
C'est celle qui haïaime en attendant son Godelureau !
C'est l'équiPrague du Printemps !
C'est Tzarazan !
C'est Noë qui arche arche au pas cadencé !
C'est franchement mauvais !
C'est pire ! C'est l'Avenir qui fait ah ! ah ! ah !
C'est l'incontinent qui n'a pas pu se retenir !
C'est le Pataud Ivre !
C'est l'Grand Saoûoir !
Ce n'est pas dans les livres !
C'est l'Braillard qui se fait de plus en plus épais !
Ce n'est qu'un au revoir mes frères !
C'est Achab Seltzer qui digère c'qu'il a mangé !
C'est Rose-Marie !
C'est toi ma petite folie !
C'est la quille !
C'est tic, une barre, deux traits, toc-toc !
C'est l'Cocktail Morselotov !
C'est l'type qu'a fait dans ses culottes-golf !
C'est styx-tsyx, le Nocher !
C'est l'Capitaine Crochet radiophonique !
C'est l'Kon-Tikichotte !
C'est lui !
C'est la mode !
C'est l'dernier Christ !
C'est Quêquod !
C'est ça !
C'est ça !
C'est l'Fientôme de Kafka !

Extrait inédit du *Naufrage du Litanique*.

Le Monde
DIMANCHE


TUDOR BANUS

Nouvelle

SINISTROSE

Par PIERRE SINIAC

LA petite ville était grise, morne, recroquevillée sur elle-même. Trempée par une pluie tenace qui tombait depuis plusieurs jours, elle faisait penser à une serpillière qu'on eût jetée là, entre la forêt clairsemée et la voie de chemin de fer, une nappe noire et glauque étendue sur l'incommensurable tapis d'herbe pelée.

Le tortillard, un omnibus poussif aux wagons ternes et rouillés dont le voyage dans la bruine n'avait été qu'un long grincement plaintif, s'arrêta à 17 h. 12 dans la gare, un bâtiment étroit en brique posé au bord des rails, traversé par un courant d'air humide et où un type affecté à la distribution des billets sommnolait dans un bureau aux parois de verre.

Houssiot fut le seul voyageur à descendre du train.

Il était vêtu de son inusable imper molletonné vert bouteille, acheté onze ans plus tôt chez Sigrand, à Paris, coiffé de son petit chapeau blême incliné sur le nez, et baladait au bout de son bras raide et fatigué une valise dont les six faces tenaient avec des bouts de sparadrap.

Houssiot n'était plus qu'un vieux flic usé, flapi, en fin de course, au bout du rouleau, revenu de trente-six mille crimes et autres affaires louches qui ne lui avaient rien apporté, rien appris, ou si peu de chose.

Viré de la police, saqué d'une flopée d'agences de détectives privés, d'officines fouille-poubelles à la botte de holdings, il continuait, s'acharnait à fourrer son nez pique-crottes dans des mélos sanglants.

A peine eut-il posé le pied au sol – une chaussure avachie qui fit flac-flac sur le quai mouillé – que le tortillard repartit en jetant un coup de sifflet lugubre, sorte de cri d'agonie dans la pluie.

Houssiot se traîna jusqu'au bistrot aux vitres verdâtres qui moisissaient de l'autre côté de la place, aussi mariole qu'un vieil aquarium sans poissons.

Y entra.

Les sept ou huit clients écroulés à des tables avaient tous une sale gueule. Les yeux tristes et méfiants qui se posèrent sur le flic à la dérive avaient la spongiosité de limaces venant de mariner dans de la boue liquide.

Houssiot referma la porte. Resta sur place. La perspective d'aller plus loin lui flanqua la nausée. Vraiment, dans ce bistrot, il n'y avait rien de gai.

Passons sur la bobine fadasse et haineuse des consommateurs.

Le patron, debout derrière son comptoir, rond et blafard – naturellement, monsieur avait une tête avec béret – ressemblait à un veau mort-né. Il fit couler sur Houssiot un regard gluant comme de la gelée de feuilles mortes. Le flic eut la vague impression qu'un macchabée l'invitait à venir rigoler un moment dans son caveau.

Que faire ?

Effectuer un demi-tour et aller traîner la patte sous la pluie, visiter ce bled-cimetière qu'il avait vu de la fenêtre du train : une suite de maisons mortes, grisâtres, aux murs lézardés comme des vies ratées, percées de rues étroites et vides aussi marrantes que des tunnels de métro désaffectés ?

Il poussa un soupir.

Alla devant le comptoir. Ne leva pas les yeux, car il ne voulait pas que ceux-ci croisent les billes couleur de sperme qui nageotaient dans la face blême vert du mastroquet.

Tout était déprimant.

Ici et dehors.

Dire qu'il allait lui falloir faire un boulot dans ce décor borniolesque.

Il en aurait à peu près pour deux semaines.

Deux semaines à se morfondre là-dedans, la neurasthénie déjà posée sur ses épaules, comme un linge glacé sorti d'une lessiveuse de neige sale.

C'était le tarif. Deux semaines environ. L'attente du crime. L'enquête sur le crime. L'arrestation du coupable, le turbin pour arracher les aveux, puis je repars.

Quatre jours de repos, de rigolade dans une ville marrante – il en restait quatre ou cinq – puis je reprends le collier, je replonge sur un nouveau crime – on en commettait pas mal, depuis quelque temps.

Il toussa pour s'éclaircir la voix, demanda une bière.

UNE main grasse qu'on eût dite enrobée de saindoux – mais du saindoux qui se serait tapé une quarantaine au fond d'un garde-manger squatté par des souris – apparut, tenant un demi de bière.

Naturellement, le godet était sale. Pas de rouge à lèvres sur les bords. Non. Mieux que ça. Des taches graisseuses, des plaques de sauce de je ne sais quoi archisèche, des traînées transparentes. Bêtement, Houssiot pensa à du foutre, du sirop d'corps 'homme qui eût giclé là des semaines et des semaines plus tôt.

Tout ça n'était pas très engageant. Fallait vraiment avoir soif.

Il trempa ses lèvres pâles et sèches dans la bière. Elle était sans mousse et glacée. Sûre. Aigre. A croire qu'on avait pissé dedans. Mais pas ce matin. Non. Un mois plus tôt. Ça sera meilleur, comme dirait l'autre.

Comme le veau mort-né glaçait Houssiot, avec ses yeux livides et aussi expressifs que des rivets de locomotive, le flic n'osa pas renoncer à avaler sa bibine.

Le liquide glacé lui retourna l'estomac, et il faillit expédier sur le comptoir le veau aux nouilles, qu'il avait boulotté à midi au buffet de la gare de la Souterraine, un local, soit dit en passant, presque aussi poilant que ce bistrot.

Il rêvait de paysages méridionaux, secs et ensoleillés, de jolies filles, de gens gais et aimables, de couleurs vives, de chants d'oiseaux. Et puis il sortait de sa rêverie et, derrière la masse inerte et grisâtre – le cafetier – ce type était vivant, c'était le plus beau – dans la glace, il voyait les visages cadavériques et recuits dans leur méchanceté des types qui se trouvaient là, attendant Dieu sait quoi, sans doute la nuit qui envelopperait toute la gaieté du décor, on tire un trait là-dessus, demain ça sera peut-être plus tordant.

La bière lui avait tellement refroidi le ventre qu'il faillit demander un café. Mais il renonça à ce désir insensé. Ici, le café ne pouvait être que tiède, épais, sur fond gris, trop sucré et assez costaud pour maintenir verticale la petite cuiller fichée dedans. Petite cuiller dégoûtante, évidemment, avec incrustations de plaques de marc de caoua.

Bien que visité par une envie pressante, il n'osa même pas se rendre aux gogues. Quand, dans un estaminet sinistre, la bière est aigre et glacée, le café gris et noir et incomplètement liquide et le béret du patron aussi immaculé qu'une âme d'affairiste, les tasses ne peuvent qu'être ignobles, avec chasse d'eau prise en étau dans les stalactites.

Houssiot se sentait découragé, déprimé. Et tout ça avant de commencer le boulot. Hé ! oui. C'était pas la joie du temps libre.

Le silence régnait dans le bistrot. Pas un bruit. Pas une parole. Tout le monde la bouclait. Houssiot aurait voulu dire quelque chose. N'importe quoi. Un bon mot, tiens. Histoire de voir l'effet que ça ferait dans ce caveau. Il osa lever les yeux. La figure du cafetier était tellement pâle, tellement blanche que ça éblouit le flic. El le plus beau, c'est qu'il n'arrivait pas à décoller ses yeux de la face neigeuse du débitant de bière sûre et glaciale. L'autre le regardait aussi. Ils se regardaient. Aucune expression particulière dans ces regards plantés l'un dans l'autre, comme des épées froides et rouillées croisées pour on ne sait quel combat de vers blancs, de bestioles molles, de staphylins en plein état second. Quelque chose d'horrible se produisit. Qui retourna comme une crèpe le cœur de Houssiot, et la platée de veau aux nouilles se fit « roux-combaluzier » dans son estomac trop large, un paquet mou monta, redescendit, et le flic ne put retenir un rot aussi élégant qu'un borborygme de bande magnétique cassée. Reu-eu-eu-rggg...

Reu-eu-eu-rqqq, répondit Duveau, rotant aussi, une communication humaine s'ébauchait, y avait un mieux.

Qu'est-ce qu'on pourrait bien se dire, après ça ?

Houssiot chercha. Ne trouva pas.

Dans son dos, des morts assis trempaient leurs lèvres liquéfiées dans des breuvages bistre, qui clapotaient comme des mares à purin dans des verres douteux.

Il commençait à en avoir sa claque de ces enquêtes funèbres. Et ça se passait toujours dans des bleds qui ne figuraient même pas sur les cartes, on prétend qu'il en existe. Et c'était immanquablement des gens sales et inquiétants, au regard franc comme des auréoles de draps d'hôtel de huitième ordre qu'il fallait interroger. Des résidus humains qui vous répondaient par des ricanements, des rots, des pets, des raclements de gorge, à tel point que, lorsqu'ils arrivaient à lâcher un mot intelligent, on avait envie de se jeter dessus, de le mettre en boîte et de se le garder pour se le réécouter un long moment avant de s'endormir, comme pour une petite musique de vie.

Ça ! pour le dialogue, faudrait patienter.

Il avait voulu être flic.

Eh ! bien, Ça y était, il était flic. Et depuis un bail. Et les cadavres les plus salingues de l'Hexagone – des corps qui n'intéressaient même pas la vraie police, tant le tapis de fange, linceul crapoteux qui les recouvrait était épais – sur lesquels il devait se pencher auraient rendu chipoteurs les rats géants du grand collecteur.

Flic. Mais pas au service de la police. Pas même d'une agence de police privée. Non, ses employeurs c'étaient des anonymes ; de vieux types très riches mais à l'esprit complètement dérangé qui s'intéressaient aux super-saletés, à des crimes si noirs qu'on n'y trouvait même pas une goutte de sang, petite tache vermeille qui leur eût donné un brin de gaieté.

Le boss – le genre conspirateur florentin, admirez le vice et le compliqué – dans son château dressé au milieu d'un marécage, lui avait tendu un bout de papier. Négligemment, d'une main ramollie, sûrement aucun os à l'intérieur. Une main qui ressemblait à un crapaud hydropique. Une main funeste. Elle se pose sur une fleur, la fleur se fâne aussitôt.

Dans la paluche – un paquet d'asticots endormis, cette pogne – : un bout de papier. Pas tenu. Non. Collé. Un fragment de paperasse collé là-dessus, comme un vieux lambeau d'affiche adhère à un mur malade de banlieue désertique, au bout du monde.

– *Lisez. Les renseignements, c'est écrit dessus* », avait dit le proprio de la main suiffeuse.

Houssiot avait posé un œil morne sur le papier. Avant même de lire il savait ce qu'on avait griffonné là. Un nom de bled. Avec un peu de chance, un crime doit y être commis. Vous attendrez bien gentiment que le forfait ait eu lieu. Et puis, après, ma foi, vous enquêterez. Pouvez disposer.

On lui avait remis une somme d'argent. Ses frais d'enquêteur à la manque. De quoi tenir deux ou trois semaines, sur place, le temps de faire son petit boulot de chercheur de vérité. Une vérité qu'il allait encore devoir extraire à l'aide d'une baguette, qu'il allait devoir sortir d'un joyeux tas de mélasse.

Et, après ça, il aurait à peine le temps de se laver les mains. Il faudrait repartir sur une autre enquête.

(*Lire la suite page XIV.*)